banque edel

RAPPORT ANNUEL



2020

Banque Edel SNC
60 rue Buissonnière - CS 17601 - 31676 LABEGE Cedex
Tél : 05 61 17 34 34 - Fax : 05 67 34 18 00
www.banque-edel.fr - edel@banque-edel.fr
RCS Toulouse 306920109 - Code APE : 6419Z
N° de TVA Intracommunautaire : TVA FR61306920109
Mandataire d'Intermédiaire en Assurance ORIAS 07 036 333

ÉDITORIAL

En 2020, la pandémie de Coronavirus a profondément bouleversé l'environnement international et français. Elle a poussé la plupart des gouvernements, notamment dans la zone euro, à imposer un confinement strict à l'ensemble de leur population, parfois d'au moins deux mois.

Ce confinement a été renouvelé dès novembre en Europe et en France du fait de l'émergence d'une seconde vague épidémique. Cette décision politique pour des raisons sanitaires a créé les conditions d'un choc exogène complètement inédit, sidérant et imprévu d'arrêt mondial de la production, en raison d'une diminution brutale de la quantité de travail. Cela a donc provoqué un effondrement « administré » de l'économie réelle au premier semestre en Europe, avec une profonde contraction dans le secteur des services.

Cette récession sans précédent pouvait mécaniquement induire l'émergence d'un processus de déflation systémique et détruire la viabilité du tissu économique et social. Cette crainte hautement probable a imposé aux autorités politiques et aux banquiers centraux partout dans le monde une riposte monétaire et budgétaire rapide, extrêmement massive, tacitement coordonnée et complémentaire.

Les banques centrales sont devenues des acheteurs en dernier ressort des dettes publiques et privées émises, la conservation durable dans leur bilan revenant à une monétisation implicite de ces nouvelles dettes Covid-19.

Cette proactivité du « quoi qu'il en coûte », qui enfreint les règles d'orthodoxie budgétaire et monétaire de l'histoire économique, est l'autre grande originalité de cette crise. Les taux longs ont été très affectés par l'impact de politiques monétaires redevenues plus ultra-accommodantes : l'OAT 10 ans a été en moyenne négative en 2020.

La France, dont le PIB a finalement chuté d'environ 9 % en 2020 selon l'INSEE, a subi deux confinements successifs, le premier, du 17 mars au 11 mai, ayant un impact économique beaucoup plus sévère que le second, moins contraignant, de la fin octobre au 15 décembre.

Cette profonde récession a cependant provoqué une hausse ponctuelle et impressionnante du taux d'épargne et, en conséquence, des placements financiers des ménages, en raison d'une contraction sans précédent de la consommation et de la préservation du pouvoir d'achat. Celui-ci n'a baissé que de 0,3 % en moyenne annuelle surtout grâce au mécanisme du chômage partiel. Ce dernier a permis à l'emploi de diminuer de seulement 2,3 %, soit beaucoup moins que l'activité.

Enfin, la plus grande partie des pertes de revenus liées à la crise a été prise en charge par le compte des administrations publiques : la dette publique se dirige vers 120 % du PIB.

Grande distribution

Dans le monde d'avant Covid-19, le commerce connaissait des évolutions marquantes pour s'adapter à des changement sociétaux et technologiques majeurs, ayant induit des nouvelles pratiques commerciales : Drive, *click & collect*, circuits courts. Les consommateurs recherchaient des achats plus locaux, plus bio et dans des formats de magasins plus petits.

Avec le confinement, de nombreux consommateurs ont afflué dans les magasins alimentaires, achetant en grande quantité. Puis, au fur et à mesure du confinement, de nouvelles habitudes de consommation se sont installées : paniers plus importants, achats en ligne, achats alimentaires de produits de qualité et bio ont explosé. Les commerces de proximité, et les circuits courts, ont profité de ces nouveaux comportements, les supermarchés ont bien résisté alors que les hypers ont connu une légère baisse de fréquentation.

Faits marquants 2020

L'année 2020 a été marquée par la gestion de la crise sanitaire du coronavirus. Entrée dans cette crise avec des fondamentaux en matière de solvabilité, de liquidité et de gestion des risques très solides, Banque Edel a pris des initiatives pour faire face aux conséquences de l'épidémie. Elle a fait mieux que résister à la crise et sa prolongation attendue, notamment grâce au très bon niveau d'activité dans les moyens de paiement.

Les mesures prises ont permis de protéger la santé et la sécurité des collaborateurs, d'assurer les opérations vis-à-vis des clients (ouverture du siège, distributeurs automatiques de billets, transactions CB, communication client, nouvelles règles sanitaires à respecter) et de sécuriser les processus internes (refinancement, comptabilité, réglementation…). Le recours massif aux technologies digitales s'est imposé, et la vitesse de diffusion des outils s'est accélérée.

Dans le respect des recommandations gouvernementales la Banque a mis en place des mesures d'accompagnement adaptées à sa clientèle. Ces mesures se sont matérialisées notamment par l'instauration de moratoires sur la clientèle d'entrepreneurs (1 789 moratoires sur la clientèle hors E.Leclerc) particulièrement touchés par la crise sanitaire.

Des mesures ont également été déployées sur notre clientèle de la grande distribution en fonction d'éléments divers (situation géographique, saisonnalité, galeries marchandes …) avec des moratoires (241) ou des PGE (2).

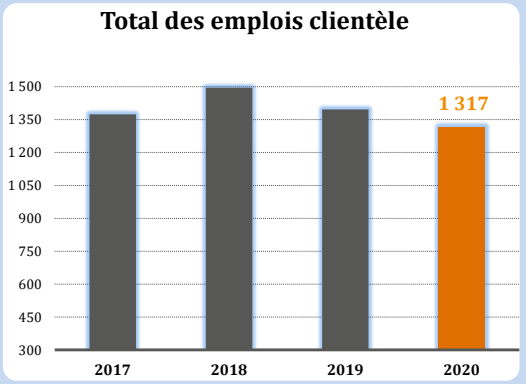
Nos solutions de paiement e-commerce ont été généralisées et développées (Edelpay Mail) dans le contexte de la crise sanitaire, parallèlement notre portail Edel Services a fait l'objet d'une refonte complète.

Le pôle Moyens de paiement a également accompagné le changement de comportement d'achat et de paiement des consommateurs pour mettre en œuvre le nouveau plafond du paiement sans contact à 50 euros dès le 11 mai. L'année 2020 est remarquable par la très bonne résistance de l'activité moyens de paiement : forte hausses des transactions carte bancaires sur les Drives, conséquence des confinements liés à la crise de la Covid-19, et augmentation du panier moyen. En revanche les retraits dans les DAB sont en forte baisse, ainsi que les règlements Alipay et Wechat (baisse du tourisme chinois en France).

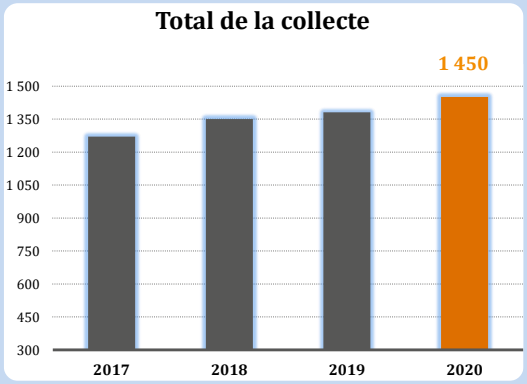
Frantz Wazé, directeur général

CHIFFRES CLÉS GROUPE BANQUE EDEL[1]

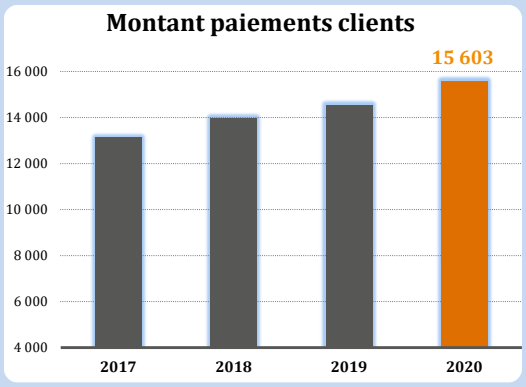
en milliers d'euros	2020	2019	Variation n-1
Produit net bancaire	54 540	57 174	- 4,6 %
Charges d'exploitation & dotations (-)	29 085	35 607	- 18 %
Résultat brut d'exploitation	25 455	21 567	+ 18 %
Coût du risque (-)	8 418	4 626	+ 82 %
Résultat net part du groupe	6 800	6 203	+ 10 %
Coefficient d'exploitation (chiffres sociaux)	49,3 %	53,4 %	- 4,1 pt
ROE[2]	3,9 %	3,7 %	+ 0,2 pt



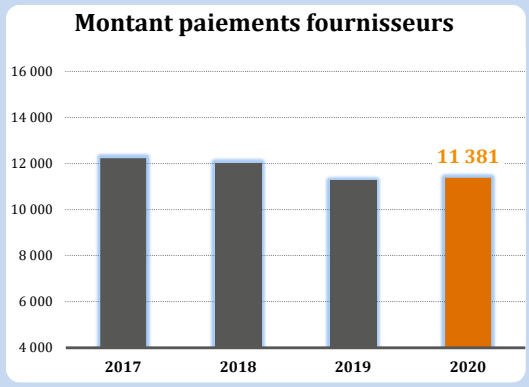
Découverts, crédits court terme, crédits moyen et long terme (encours sains en MEUR)



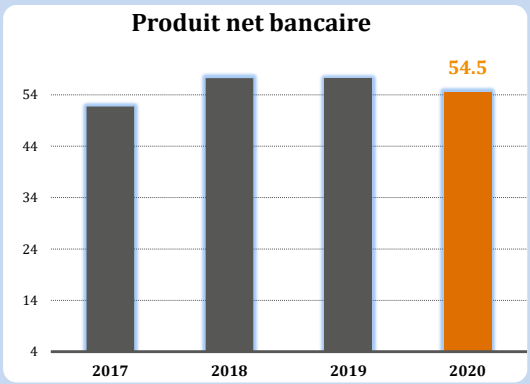
Comptes à vue, comptes à terme et titres de créance (encours en MEUR)



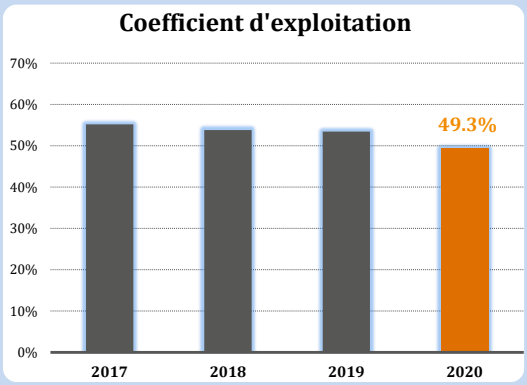
Carte bancaire, retraits DAB, carte cadeau, RÉGLO (montant annuel en MEUR)



Paiements TPCE et Visio'Up aux fournisseurs de l'enseigne E.Leclerc (montant annuel en MEUR)



En millions d'euros



Sur chiffres sociaux

1 Chiffres consolidés 31 décembre du groupe, pour le périmètre de consolidation Banque Edel, cf. « Données financières consolidées »

2 Le ROE (Return on Equity ou rentabilité des capitaux propres) est égal au résultat net part du groupe sur les capitaux propres, en excluant les emprunts subordonnés à durée déterminée (« TSDD ») et les emprunts subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») qui entrent dans les fonds propres.

SOMMAIRE

1 – Rapport sur la gouvernance d'entreprise 1
Présentation des associés 2
Présentation de la Banque Edel 14
Capital social 17
Organes de direction et de surveillance 19

2 - Rapport de gestion 23
Contexte de l'activité 24
Activités 28
Activités et résultats consolidés 32
Fonds propres et solvabilité 49

3 - Contrôle interne et gestion des risques 57
Organisation et activité du Contrôle interne 58
Dispositif de gestion des risques et de certification de la conformité 64
Risques de crédit et de contrepartie 70
Risques de marché 81
Risques de gestion de bilan 82
Risques opérationnels 90
Risques de non-conformité 92
Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA) 95
Risques climatiques 98

4 - Autres informations 101
Événements postérieurs à la clôture et perspectives 102
Éléments complémentaires 103

5 - États financiers 109

6 - Projets de résolutions 157

7 - Déclaration des personnes responsables 160

1 – RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

PRÉSENTATION DES ASSOCIÉS

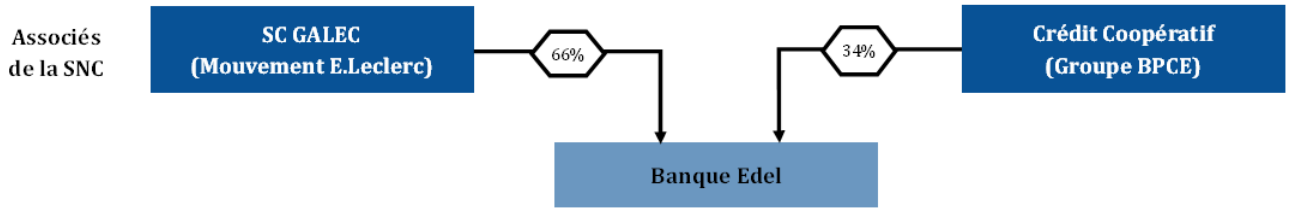
PRÉSENTATION DE LA BANQUE EDEL

CAPITAL SOCIAL

ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

PRÉSENTATION DES ASSOCIÉS

La Banque Edel est une société en nom collectif dont le capital est détenu à 100 % par deux associés personnes morales : le Galec et le Crédit Coopératif. L'organigramme capitalistique se présente comme suit :



Présentation du Mouvement E.Leclerc

Historique

Quand Édouard Leclerc crée les centres E.Leclerc en 1949, l'individu est au centre de son projet : c'est au service de l'homme dans la société que l'activité de distributeur doit s'organiser. Depuis lors, cette vocation est restée la même. Les consommateurs, les entrepreneurs et les collaborateurs sont au cœur du Mouvement E.Leclerc.

À l'origine de l'organisation E.Leclerc : la volonté de regrouper des commerçants indépendants, propriétaires de leur entreprise. Aujourd'hui, ce modèle est la force même du Mouvement E.Leclerc, son originalité et sa cohérence. Les responsables des centres E.Leclerc sont des entrepreneurs autonomes, chefs d'entreprise à part entière, qui en choisissant l'enseigne E.Leclerc, doivent gérer leur hypermarché dans le respect de l'éthique et des principes fondateurs du Mouvement. Un groupement d'entrepreneurs indépendants ne peut se développer qu'à la condition de s'organiser et de se mobiliser sur un enjeu commun. Pour E.Leclerc, il s'agit de la vente au meilleur prix pour rendre accessible au plus grand nombre le maximum de biens et de services.

La stratégie constante de l'enseigne depuis sa création est « Acheter le moins cher possible pour vendre le moins cher possible ». Cette formule d'Édouard Leclerc est le concept fondateur. Ce principe de base, toujours en vigueur, s'appuie sur deux fondamentaux :

- la négociation de conditions d'achat nationales par les adhérents pour le compte de l'ensemble des magasins ;
- le contrôle régulier du niveau de prix pratiqué dans les magasins afin de permettre à l'enseigne de rester la moins chère.

Présentation de l'enseigne

L'enseigne est représentée par ses magasins au travers de ses adhérents (PDG) ; ils sont tous propriétaires indépendants de leur magasin. Ses salariés sont répartis entre les magasins, les outils nationaux et les seize centrales d'achats régionales.

Depuis la bataille contre le monopole sur l'essence, E.Leclerc affiche sa détermination à démocratiser l'accès à un maximum de biens de consommation et de services. C'est pour cette raison que les centres E.Leclerc luttent depuis l'origine pour ouvrir les marchés à une saine concurrence qui profite au consommateur : l'essence en 1979, le livre en 1981, la parfumerie en 1983, la bijouterie en 1986, la parapharmacie en 1988.

Les offres spécialisées E.Leclerc sont nées de ces combats et sont au nombre de quinze aujourd'hui, sans compter le drive. Elles proposent les prix les plus compétitifs sur leurs marchés respectifs, et sont autant de relais de croissance pour le pouvoir d'achat des consommateurs. Les concepts spécialisés offrent l'opportunité d'appréhender les marchés du non alimentaire avec un niveau d'expertise qui rivalise avec les grandes surfaces spécialisées :

- L'auto E.Leclerc
- Brico-Jardi-Animalerie E.Leclerc
- Drive E.Leclerc
- Espace culturel E.Leclerc
- Jouet E.Leclerc
- Location E.Leclerc
- Occasion E.Leclerc
- Le Manège à Bijoux E.Leclerc
- Optique E.Leclerc
- Parapharmacie E.Leclerc
- Sport E.Leclerc
- Stations services d'autoroute E.Leclerc
- Une Heure pour Soi (parfumeries)
- Voyages E.Leclerc
- Le marché Bio E.Leclerc

Chiffres clés mouvement E.Leclerc

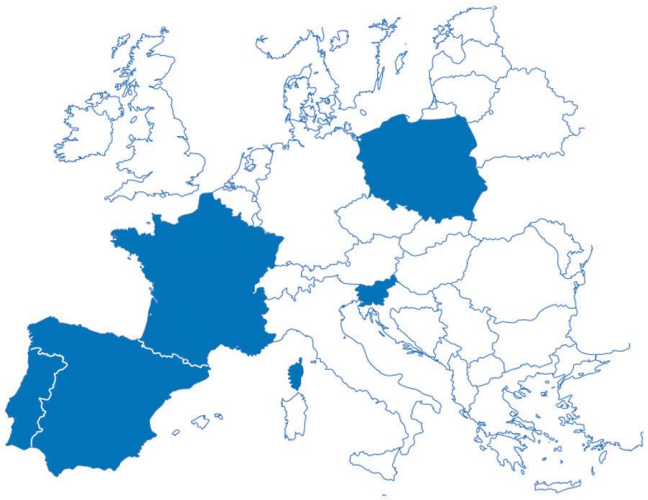
en milliards d'euros (source ACDLec)	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
Chiffre d'affaires E.Leclerc (TTC global)	44.6	45.8	47.9	48.2
croissance CA (TTC global)	0.6%	2.8%	4.5%	0.7%
Chiffre d'affaires hors carburant	37.7	38.2	39.0	40.1
croissance CA hors carburant	1.9%	1.3%	2.1%	2.9%
Part de marché grande distribribution en France	20.4%	20.4%	20.4%	21.6%

L'international

Depuis les années 90, les centres E.Leclerc se sont aussi développés à l'extérieur de l'Hexagone. L'objectif n'est pas d'installer des filiales à l'étranger par des rachats purs et simples, mais d'aider des entrepreneurs individuels à constituer un réseau de distribution lié aux adhérents français par une même enseigne, des projets communs et des valeurs partagées.

Les adhérents qui ouvrent un magasin à l'étranger sont généralement originaires du pays, ont été formés dans les structures du Mouvement et sont parrainés par un ou plusieurs adhérents français. Le Mouvement met à disposition des adhérents internationaux une organisation commerciale, un savoir-faire technique, une puissance d'achat et un soutien financier.

Chaque adhérent est soutenu par un parrain dans l'ensemble de son projet ; des cadres français peuvent être détachés par les adhérents du Mouvement pour transmettre leur savoir-faire ; des salariés locaux sont envoyés en formation chez d'autres adhérents français. Deux sociétés ont été créées par les adhérents pour accompagner le développement international du Mouvement.



Depuis 1995, Unilec et Sofilec accompagnent le développement du Mouvement E.Leclerc à l'international sur un périmètre couvrant principalement la Pologne, l'Espagne , le Portugal, et la Slovénie.

Unilec déploie des compétences en matière de management, de stratégie commerciale, de contrôle de gestion et de direction financière. Unilec garantit ainsi la mise en œuvre de la stratégie globale du Mouvement. Unilec est la société foncière du Mouvement E.Leclerc à l'international. Son rôle est d'assurer une gestion dynamique des actifs immobiliers liés aux activités commerciales du Mouvement.

Sofilec a pour rôle d'acquérir des actifs immobiliers (terrains et constructions) en vue de leur mise en location auprès d'adhérents exploitant des magasins sous enseigne E.Leclerc.

Dans les pays en question, le développement de l'enseigne E.Leclerc passe par une aide active aux entrepreneurs individuels indépendants pour la constitution d'un réseau performant de distribution.

Organisation du Mouvement E.Leclerc

Les adhérents de l'enseigne (PDG) font partie d'une association, l'ACDLec, dont le président est Michel-Édouard Leclerc, et sont unis par de grands principes fondamentaux communs. Chaque membre de l'association gère pour son propre compte un ou deux magasins. Leurs savoir-faire et leurs efforts personnels contribuent au développement de l'ensemble du Mouvement.



Le Mouvement se structure autour d'un certain nombre d'outils ayant chacun une vocation bien définie. Tous ces outils sont animés par les adhérents du Mouvement :

- l'ACDLec ;
- le Galec ;
- les filiales spécialisées, chacune dédiée à une activité généralement issue de la diversification comme la bijouterie ou les voyages ;
- les centrales d'achats réparties dans chaque région économique et en charge d'affiner les conditions d'achat au niveau régional ;
- les sociétés coopératives d'approvisionnement qui opèrent dans des secteurs très spécifiques, comme les produits pétroliers par exemple.

Comme Kermené ou Unilec, la Banque Edel fait partie des sociétés spécialisées créées par le Mouvement E.Leclerc pour répondre à un besoin spécifique propre à l'enseigne et à ses magasins.

L'ACDLec

C'est l'Association des centres distributeurs E.Leclerc, sous statut de la loi de 1901. C'est en son sein que se décident les grandes orientations stratégiques du Mouvement. L'ACDLec concède l'enseigne aux adhérents du Mouvement. L'enseigne est attribuée à des hommes ou à des femmes dont l'ensemble des qualités a été validé pour des projets de création, de reprise ou d'agrandissement de magasins dont la viabilité économique et technique a été agréée.

En recevant gratuitement la jouissance de l'enseigne, le nouvel adhérent s'engage à respecter les trois exigences principales de la charte E.Leclerc :

- respect de la politique de prix bas ;
- mise en place de la participation des salariés aux résultats ;
- contribution active à la vie du Mouvement.

Le Galec

Le Groupement d'achat des centres E.Leclerc est une société anonyme coopérative à capital variable constituée dans les années soixante. Les associés de la coopérative peuvent être des centrales d'achats et des adhérents. Le Galec est la centrale de référencement nationale du Mouvement E.Leclerc. Il négocie avec les fournisseurs et coordonne les structures collectives du Mouvement. Il constitue avec l'ACDLec et les centrales régionales, les structures communes du Mouvement.

La Banque Edel est une des entités spécialisées rattachées au Galec. Le Galec détient 66,06 % du capital de la Banque.

Description du groupe BPCE[1] et place de l'établissement au sein du groupe

Le groupe BPCE comprend le réseau Banque Populaire, le réseau Caisse d'Epargne, l'organe central BPCE et ses filiales.

Le Crédit Coopératif, un des deux associés de la Banque Edel, est une des banques du réseau Banque Populaire.

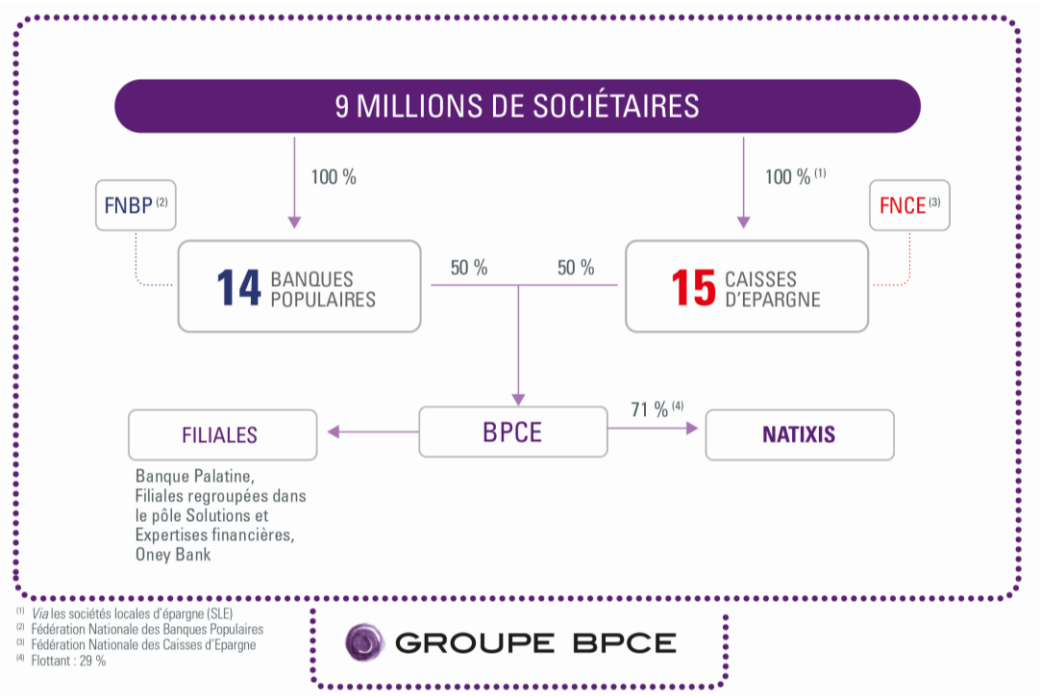
Une convention d'association lie la Banque Edel au Crédit Coopératif depuis 2003. Cette convention a été agréée par l'autorité de supervision nationale lors de la transformation des statuts du Crédit Coopératif en Banque Populaire en 2003. Cette convention d'association précise que le Crédit Coopératif est garant de la liquidité et de la solvabilité de la Banque Edel.

La Banque Edel, mise en équivalence dans le périmètre statutaire du groupe Crédit Coopératif et du groupe BPCE, est intégrée globalement dans leurs périmètres prudentiels en raison de la convention

1 Le groupe BPCE pourra indifféremment être appelé le Groupe ou groupe BPCE dans le présent rapport

d'association liant les deux établissements, et de la garantie de liquidité et de solvabilité que ce contrat prévoit.

Organigramme simplifié du groupe BPCE au 31 décembre



Les deux réseaux Banques Populaires et les Caisses d'Epargne

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les quatorze Banques Populaires et les quinze Caisses d'Epargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

Le réseau Banque Populaire comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau Caisse d'Epargne comprend les Caisses d'Epargne et les Sociétés Locales d'Epargne (SLE).

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 100 % par leurs sociétaires.

Le capital des Caisses d'Epargne est détenu à hauteur de 100 % par les sociétés locales d'épargne. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les sociétaires. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Epargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

Historique

Le groupe BPCE est issu du rapprochement en juillet 2009 de deux groupes coopératifs : le groupe Caisse d'Epargne et le groupe Banque Populaire. BPCE SA, qui détient notamment une partie du capital de Natixis, constitue l'organe central du groupe. Le groupe à caractère coopératif, dénommé groupe BPCE, s'appuie sur les deux réseaux autonomes complémentaires Banque Populaire et Caisse d'Epargne, dans le respect des deux marques, et exerce tous les métiers de la banque et de l'assurance. Les Caisses d'Epargne et les Banques Populaires sont la propriété de près de neuf millions de sociétaires.

Les Caisses d'Epargne et les Banques Populaires sont actionnaires en totalité de l'organe central BPCE SA, qui coordonne et anime leur politique commune. Les choix stratégiques nationaux du groupe BPCE se font en cohérence avec leurs exigences régionales.

Les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne sont des banques de plein droit, avec une large autonomie de décision. Elles collectent l'épargne, distribuent les crédits, définissent leurs priorités. Des personnalités représentatives de la vie économique de leur territoire siègent à leur Conseil d'administration. Ainsi, leurs ressources sont d'abord orientées vers les besoins des régions et les gens qui y vivent.

Le mode d'actionnariat coopératif permet aux banques du groupe BPCE de développer leurs propres stratégies d'entreprises régionales et d'harmoniser leurs stratégies communes à l'échelon national. La stabilité et l'engagement dans l'économie de son actionnariat permettent au groupe BPCE de déployer des actions inscrites dans le temps. Les actionnaires du groupe BPCE ne sont pas des investisseurs versatiles axés sur la seule rentabilité à court terme.

Le Groupe dispose d'un système interne de garantie et de solidarité associant l'ensemble des établissements de crédit qui lui sont affiliés.

Groupe BPCE, chiffres clés au 31 décembre 2020

36 millions de clients ;

9 millions de sociétaires ;

100 000 collaborateurs ;

2ème groupe bancaire en France[1], 2ème banque de particuliers[2], 1ère banque des PME[3] ;

2ème banque des professionnels et des entrepreneurs individuels[4] ;

Le Groupe BPCE finance plus de 20 % de l'économie française[5] ;

Résultat net part du Groupe : 1,610 milliard d'euros ;

PNB : 22,540 milliards d'euros ;

Ratio CET1 : 16 % ;

Ratio TLAC : 23,6 %

Ratio MREL : 30,2 %

Le Groupe BPCE, deuxième groupe bancaire en France, exerce tous les métiers de la banque et de l'assurance, au plus près des besoins des personnes et des territoires. Il s'appuie sur deux réseaux de banques commerciales coopératives et autonomes, celui des 14 Banques Populaires et celui des 15 Caisses d'Epargne, détenus par 9 millions de sociétaires.

Acteur majeur en France dans la banque de proximité et l'assurance avec ses deux grands réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne ainsi qu'avec la Banque Palatine et Oney, le Groupe déploie également au niveau mondial, avec Natixis, les métiers de gestion d'actifs, de banque de grande clientèle et de paiements.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du groupe. Il détermine aussi les orientations stratégiques et coordonne la politique commerciale du groupe dont il garantit la liquidité et la solvabilité. En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de groupe. Il détient et gère les participations dans les filiales.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources des Banques Populaires et de réaliser toutes opérations financières utiles au développement et au refinancement du groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du groupe.

1 Parts de marché : 22 % en épargne clientèle et 21,5 % en crédit clientèle (Banque de France T3-2020 (toutes clientèles non financières).

2 Parts de marché : 22,2 % en épargne des ménages et 26,1 % en crédit immobilier aux ménages (Banque de France T3-2020. Taux de pénétration global de 29,6 % (rang 2) auprès des particuliers (étude SOFIA Kantar, mars 2020).

3 53 % (rang 1) de taux de pénétration total (enquête PME PMI Kantar 2019).

4 39,9 % (rang 2) de taux de pénétration auprès des professionnels et des entrepreneurs individuels (enquête Pépites 2019-2020, CSA).

5 21,5 % de parts de marché sur encours en crédits toutes clientèles non financières (Banque de France T3-2020).

BPCE

Se substituant à la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et à la Banque Fédérale des Banques Populaires, BPCE SA, organe central au sens de la loi bancaire, et établissement de crédit agréé comme banque, a été créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE SA est constitué sous forme de société anonyme à directoire et Conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les quinze Caisses d'Epargne et les quatorze Banques Populaires.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de proximité et assurance, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine aussi la stratégie et la politique de développement du groupe.

Le réseau et les principales filiales de BPCE, dont Natixis société cotée détenue à 70,662 %, sont organisés autour de trois grands pôles métiers :

- la banque de proximité et assurance, comprenant le réseau Banque Populaire, le réseau Caisse d'Epargne, le pôle Solutions et expertises financières (comprenant l'affacturage, le crédit à la consommation, le crédit-bail, les cautions & garanties financières et l'activité « Titres *Retail* »), les pôles Paiements et Assurance de Natixis et les Autres réseaux (essentiellement Banque Palatine et le groupe Oney) ;
- la gestion d'actifs et de fortune ;
- et la banque de grande clientèle.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du groupe.

Les missions d'organe central[1]

BPCE a pour objet d'être l'organe central du réseau Banque Populaire et du réseau Caisse d'Epargne et des établissements affiliés, au sens du Code monétaire et financier. À ce titre, et en application des articles L. 511-31 et suivants et de l'article L. 512-107 du Code monétaire et financier, BPCE est notamment chargé de :

- définir la politique et les orientations stratégiques du Groupe et de chacun des réseaux ;
- coordonner les politiques commerciales ;
- représenter le Groupe et chacun des réseaux pour faire valoir leurs droits et intérêts communs ;
- représenter le Groupe et chacun des réseaux en tant qu'employeur ;
- prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité du groupe ainsi que de chacun des réseaux et à cet effet, de déterminer les règles de gestion de la liquidité du groupe notamment en définissant les principes et modalités du placement et de la gestion de la trésorerie des établissements qui le composent et les conditions dans lesquelles ces établissements peuvent effectuer des opérations avec d'autres établissements de crédit ou entreprises d'investissement, réaliser des opérations de titrisation ou encore émettre des instruments financiers et de réaliser toute opération financière nécessaire à la gestion de la liquidité ;
- prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la solvabilité du groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités d'intervention en complément des fonds prévus par les articles L. 512-12 et

[1] *BPCE 2020 rapport financier annuel page 712*

L. 512-86-1, ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution ;

- définir les principes et conditions d'organisation du dispositif de contrôle interne du groupe et de chacun des réseaux ainsi que d'assurer le contrôle de l'organisation, de la gestion et de la qualité de la situation financière des établissements affiliés notamment au travers de contrôles sur place dans le cadre du périmètre d'intervention défini au quatrième alinéa de l'article L. 511-31 ;
- définir la politique et les principes de gestion des risques ainsi que les limites de ceux-ci pour le Groupe et chacun des réseaux et d'en assurer la surveillance permanente sur base consolidée ;
- approuver les statuts des établissements affiliés et des sociétés locales d'épargne ainsi que les modifications devant y être apportées ;
- agréer les personnes appelées, conformément à l'article L. 511-13, à assurer la détermination effective de l'orientation de l'activité des établissements affiliés ;
- appeler les cotisations nécessaires à l'accomplissement de ses missions d'organe central ;
- veiller à l'application, par les Caisses d'Epargne, des missions énoncées à l'article L. 512-85 ;

BPCE a pour objet d'être un établissement de crédit agréé en qualité de banque. À ce titre, BPCE exerce, tant en France qu'à l'étranger, les compétences conférées aux banques par le Code monétaire et financier, et fournit les services d'investissement prévus aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code précité ; il exerce la fonction de caisse centrale des réseaux et plus généralement du groupe.

Mécanisme de garantie interne au réseau

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément aux articles L. 511-31 et L. 512-107-6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du Groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière qui les lie.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de la solvabilité du Groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du Groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds réseau Banque Populaire, le Fonds réseau Caisse d'Epargne et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.

Le Fonds réseau Banque Populaire est constitué d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Banques Populaires dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le Fonds réseau Caisse d'Epargne fait l'objet d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Caisses d'Epargne dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le Fonds de Garantie Mutuel est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant des dépôts par réseau est de 176 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds réseau Banque Populaire, du Fonds réseau Caisse d'Epargne et du Fonds de Garantie Mutuel ne peut être inférieur à 0,15 % et ne peut excéder 0,3 % de la somme des actifs pondérés du groupe.

Dans les comptes individuels des établissements, la constitution de dépôts au titre du système de garantie et de solidarité se traduit par l'identification d'un montant équivalent au sein d'une rubrique dédiée des capitaux propres.

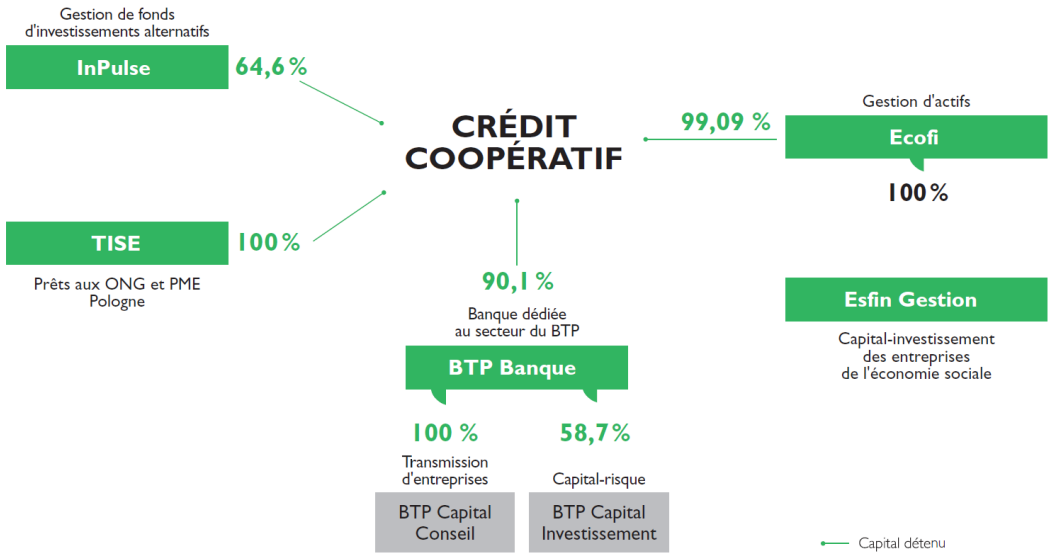
Les sociétés de caution mutuelle accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement à une Banque Populaire bénéficient de la garantie de liquidité et de solvabilité en leur qualité d'affilié à l'organe central.

La liquidité et la solvabilité des sociétés locales d'épargne sont garanties au premier niveau pour chaque société locale d'épargne considérée, par la Caisse d'Epargne dont la société locale d'épargne concernée est l'actionnaire.

Le directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

Le groupe Crédit Coopératif et la place de l'établissement au sein du Groupe

Organigramme simplifié du groupe Crédit Coopératif[1]



Présentation

Le Crédit Coopératif est un banquier historique du Mouvement E.Leclerc, et à ce titre il a participé, dès l'origine, à la reprise de la Banque Guiraud qui a conduit à la création de la Banque Edel.

Créé il y a plus de 120 ans par des coopérateurs pour répondre à leur besoin en financement, le Crédit Coopératif a pour vocation, formalisée dans sa Déclaration de principes, d'être une banque coopérative au service des acteurs de l'économie sociale et solidaire et plus largement d'une économie utile, raisonnable, respectueuse des personnes et de leur environnement.

Le Crédit Coopératif fédère un ensemble d'établissements bancaires et financiers dont il organise la solidité financière. Avec eux, il constitue le groupe Crédit Coopératif, un groupe bancaire complet, à réseau national. Certains sont des filiales : BTP Banque (banque dédiée au BTP), Ecofi (gestion d'actifs). Le groupe Crédit Coopératif comprend également un ensemble d'établissements dits « associés ». Ce sont principalement des outils financiers gérés, voire créés, avec les sociétaires ou les mouvements qui fédèrent des clients. Le Crédit Coopératif en assure la liquidité et la solvabilité, dans le cadre d'un contrat d'association.

1 Source DEU Crédit Coopératif 20/04/2020

Activités

Le groupe Crédit Coopératif propose au travers de ses deux réseaux bancaires nationaux, Crédit Coopératif et BTP Banque, et de filiales spécialisées, l'ensemble des produits et services bancaires, financiers et technologiques qu'une entreprise, un organisme d'intérêt général ou un particulier attendent d'une banque, pour leurs opérations en France ou à l'international. Il développe aussi des expertises dédiées et des solutions « sur mesure » avec les mouvements et organisations professionnelles de ses clients. Le groupe Crédit Coopératif est structuré en trois secteurs :

- la banque de proximité, dont l'activité est très largement majoritaire au sein du Groupe et génère directement l'essentiel des résultats consolidés ;
- la gestion d'actifs pour compte de tiers : ce secteur est représenté par la filiale Ecofi Investissements ;
- le capital investissement, qui regroupe les activités de la filiale BTP Capital Investissement, des sociétés Esfin.

Forme juridique

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative qui appartient à ses sociétaires. Ces derniers ont la double qualité d'associé et d'usager et constituent son Assemblée générale. Le Crédit Coopératif est présent au capital de BPCE SA, l'organe central du groupe.

Le Crédit Coopératif est une société coopérative anonyme de banque populaire, à capital variable régie par les dispositions légales suivantes, relatives aux :

- Banques Populaires dans le code monétaire et financier ;
- coopératives dans la loi n°47-1775 du 10 Septembre 1947 portant statut de la coopération ;
- établissements de crédit dans le code monétaire et financier ;
- prestataires de services d'investissement dans le code monétaire et financier ;
- sociétés commerciales, incluant les dispositions relatives au capital variable, dans le code de commerce ;
- sociétés dans le code civil.

Outre les dispositions légales et les textes réglementaires pris pour leur application, le Crédit Coopératif est également régi par les dispositions contractuelles suivantes :

- les décisions à caractère général édictées par l'organe central (BPCE), dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues par le code monétaire et financier et du protocole existant entre le Crédit Coopératif et BPCE, notamment celles relatives aux systèmes de garantie du réseau des banques populaires et des caisses d'épargne ;
- les statuts du Crédit Coopératif ;
- les décisions prises par l'Assemblée générale du Crédit Coopératif ;
- les décisions prises par le Conseil d'administration du Crédit Coopératif.

La Banque Edel et le Crédit Coopératif

Établissement associé

Les établissements associés au Crédit Coopératif sont des sociétés autonomes liées juridiquement au Crédit Coopératif par une convention d'association. Cette convention stipule que le Crédit Coopératif est garant de la liquidité et de la solvabilité de ces établissements et les assiste sur le plan administratif et réglementaire. Le Crédit Coopératif n'est pas systématiquement présent au capital de ses établissements associés (Banque Edel, Caisse Solidaire, Société financière de la Nef, Socorec, Gedex Distribution, CMGM-Sofitech, Sofiscop, Somudimec).

Depuis l'arrêté des comptes au 31 décembre 2014, les établissements associés n'entrent plus dans le périmètre de consolidation comptable du Crédit Coopératif, à l'exception de la Banque Edel et de la Caisse Solidaire.

Les établissements associés sont des outils financiers créés à l'initiative des fédérations professionnelles. Ils ont pour rôle de faciliter l'accès au crédit des entreprises adhérentes des fédérations en leur apportant une contre-garantie et/ou caution bancaire. Ces partenariats permettent au Crédit Coopératif d'accompagner plusieurs milliers de PME-PMI dans tous les secteurs d'activités et dans toutes les régions. Ils sont des acteurs essentiels de la relation ternaire.

Garantie de solvabilité et de liquidité

Une convention d'association entre la Banque Edel et le Crédit Coopératif a été agréée en 2003 par l'autorité de supervision nationale lors de la transformation des statuts du Crédit Coopératif en Banque Populaire. Le Crédit Coopératif jouant jusque-là le rôle d'organe central pour ses établissements affiliés, cette convention régit à compter de cette date les relations du Crédit Coopératif avec ses établissements associés. La convention ne peut prendre fin sans un avis préalable de l'ACPR.

Cette convention d'association précise que le Crédit Coopératif est garant de la liquidité et de la solvabilité [des établissements associés].

À noter que la Banque Edel, mise en équivalence dans le périmètre statutaire du groupe Crédit Coopératif, est intégrée globalement dans le périmètre prudentiel en raison également de la convention d'association avec le Crédit Coopératif.

Notation de BPCE et du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif, comme maison mère de BPCE, son organe central, bénéficie de la notation[1] du Groupe, à savoir :

	Standard & Poor's	Moody's Investors Service	Fitch Ratings	R&I
Contrepartie long et court terme	-	Aa3 (cr) / P1 (cr)	-	-
Note long terme	A+	A1	A+	A+
Note court terme	A-1	P-1	F1	-
Perspective	Negative	Stable	Negative	Stable
Date du dernier rapport	07/07/2020	28/01/2021	24/09/2020	25/09/2020

Notation de la Banque Edel

La Banque Edel bénéficie, via son statut d'établissement associé, de la garantie de solvabilité et de liquidité du Crédit Coopératif. D'autre part, son statut de société en nom collectif stipule expressément que les associés présents à son capital (Crédit Coopératif et Galec) sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales de l'établissement.

Pour sa notation, attribuée en octobre 2012, Moody's procède par *credit substitution* en prenant en compte le dispositif de garantie de liquidité et de solvabilité dont l'établissement bénéficie au travers de son statut d'établissement « associé » au groupe Crédit Coopératif.

Les obligations de la Banque Edel sont évaluées sur la base d'un transfert de risque complet sur les partenaires de la SNC, c'est-à-dire par l'application d'une approche de *credit substitution* qui est basée sur l'obligation de responsabilité conjointe et solidaire irrévocable et inconditionnelle de l'un des propriétaires de la Banque, le Crédit Coopératif.

Le Crédit Coopératif tire ses notes directement à partir de celles de BPCE, organe central du groupe BPCE, qui est évalué à l'aide de la méthodologie *Moody's Consolidated Global Bank Rating*, publiée en juin 2012, consultable sur la page de la politique de crédit du site www.moodys.com.

Les notations des dépôts Banque Edel sont liées aux notes respectives de l'un de ses parents, le Crédit Coopératif, qui sont à leur tour liées à celles de BPCE. Cela signifie que les variations de la note de BPCE, et à son tour celles du Crédit Coopératif, sont immédiatement répercutées dans les évaluations de la Banque Edel.

	Moody's Investors Service
Contrepartie long terme	Aa3 (cr) / P1 (cr)
Note long terme	A1
Note court terme	P-1
Perspective	Stable
Date du dernier rapport	28/01/2021

1 www.groupebpce.fr

PRÉSENTATION DE LA BANQUE EDEL

Histoire

Le Mouvement E.Leclerc a anticipé dès les années 1980, date de création du GIE Cartes bancaires, l'émergence du paiement par carte bancaire. Il a souhaité maîtriser la montée en puissance de ce moyen de paiement dans ses points de vente.

Face à une tarification interbancaire de ce service qui allait peser dans sa rentabilité en érodant ses marges, il a voulu devenir acteur du paysage monétique sur les aspects d'acquisition des paiements.

Son choix s'est alors porté, en association avec la Banque française de Crédit Coopératif, sur une petite banque gardoise, la SNC Jean Guiraud et Cie, devenue SNC Edel Banque en janvier 1991, enfin, Banque Edel est définitivement immatriculée sous cette dénomination le 17 avril 1991

Mis en place en 1991, le traitement des flux carte bancaire commerçant est dès le début le produit phare de la Banque Edel. Dans l'objectif de mettre à disposition des consommateurs un service complémentaire, la Banque Edel a implanté dès 1991 des distributeurs automatiques de billets dans les galeries commerciales des centres E.Leclerc.

Depuis, la Banque Edel s'est développée à partir de son activité historique. Elle a par la suite proposé la gestion des flux de trésorerie engendrés par la monétique, en offrant des placements de trésorerie au jour le jour et à terme.

La Banque Edel a enrichi son offre de services auprès des centres E.Leclerc en leur proposant des financements, la gestion de leurs paiements fournisseurs, la gestion des chèques cadeaux E.Leclerc, des crédits à la consommation puis des cartes cadeaux.

La gestion des paiements fournisseurs, initialement au format VCom et dorénavant en règlement FAE[1], initiée dès 1995, est aujourd'hui un produit d'accompagnement complet des règlements de l'enseigne (TPCE et Visio'Up).

En s'appuyant sur l'expertise acquise dans le Mouvement E.Leclerc, la Banque Edel s'est engagée dans une politique de diversification depuis 1999, avec une offre de crédit à destination des entreprises (hors enseigne de grande distribution), d'entrepreneurs individuels et de particuliers. Cette diversification de marché, demandée par les autorités de tutelle, a permis à la Banque Edel de trouver de nouvelles sources de rentabilité. Les effets néfastes de la crise de 2008-2011 ont touché les PME et PMI françaises, ce qui a conduit la Banque à se retirer du marché des entreprises hors E.Leclerc depuis 2012.

En 2007 a été lancée la carte cadeau E.Leclerc, qui remporte un grand succès auprès des particuliers et des comités d'entreprise. Depuis 2010, une offre de crédits et de cartes bancaires en magasins E.Leclerc a été déployée, associée à des services complémentaires innovants. Conforme au positionnement traditionnel de l'enseigne, cette offre se situe parmi les plus attractives du marché.

Les partenariats initiés dans les années 1990 sont développés (offre d'épargne salariale), de nouveaux ont été mis en place (contrôle des chèques, gestion de patrimoine, couverture de taux).

Résolument tournée vers le digital, notre plate-forme de pré-acquisition de flux monétiques, créée en 2015, et gérée par la société Moninfo, permet aux grands commerçants non seulement de sécuriser leurs transactions CB, mais aussi de bénéficier d'opportunités réglementaires et technologiques tout en facilitant l'anticipation des nouveaux parcours clients.

En 2017 la Banque Edel a racheté la « néobanque » Morning, *fintech* spécialisée dans des offres de paiements innovantes.

1 Factures à échéance, dans le cadre de la mise en application du règlement (UE) 260/2012

Forme juridique

Depuis son origine, la Banque Edel est une société en nom collectif (SNC), et ses deux associés, personnes morales (le Galec et le Crédit Coopératif) détiennent 100 % de son capital.

Conformément à la réglementation (article L. 221-13 du Code de commerce), les parts sociales d'une SNC ne peuvent être représentées par des titres négociables. Elles ne peuvent être cédées qu'avec le consentement de tous les associés. Les associés répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales (article L. 221-1 du Code de commerce).

La SNC est administrée par des gérants, qui sont également le Galec et le Crédit Coopératif. Ces deux personnes morales constituent ensemble la cogérance de la Banque Edel.

Tous les associés sont gérants (sauf stipulation contraire des statuts). Une personne morale peut être gérant, ses dirigeants sont alors soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'ils étaient gérants en leur nom propre (article L. 221-3).

Dans les rapports entre associés, les gérants peuvent faire tous actes de gestion dans l'intérêt de la société, et ils détiennent séparément les pouvoirs (article L. 221-4). Dans les rapports avec les tiers, les gérants engagent la société par les actes entrant dans l'objet social et ils détiennent séparément les pouvoirs prévus (article L. 221-6). Les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises à l'unanimité des associés. Certaines décisions peuvent être prises à la majorité si cela a été prévu dans les statuts (article L. 221-5).

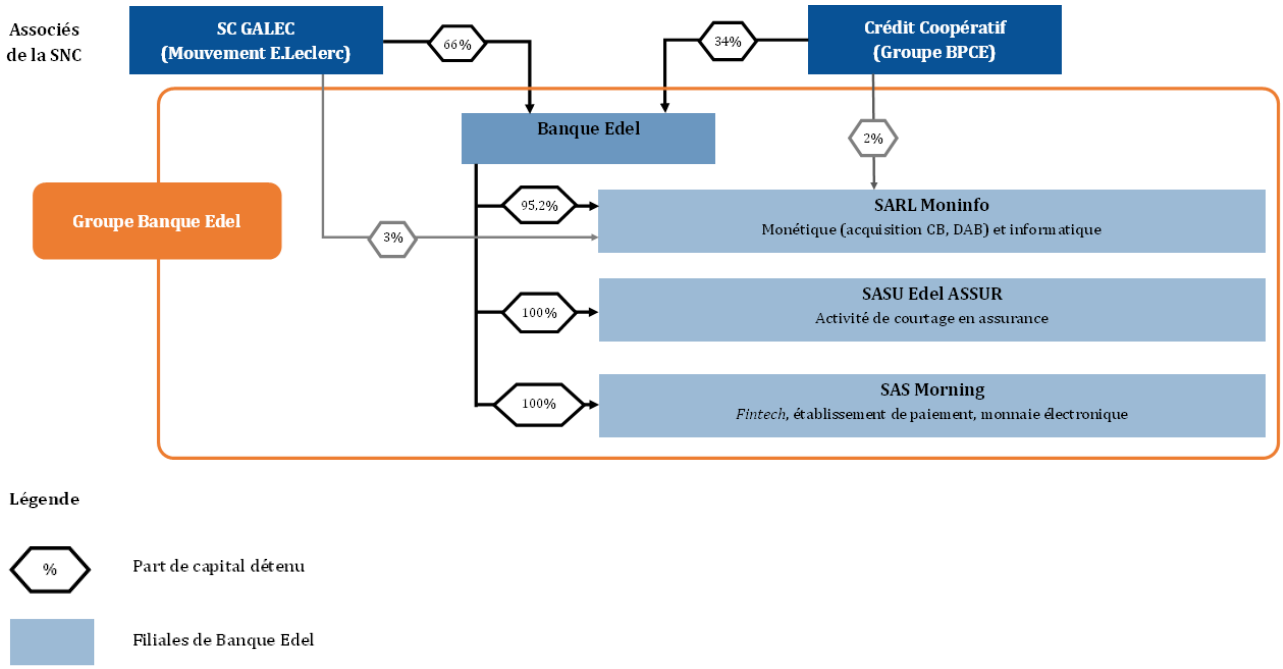
La Banque Edel est une société soumise au droit français, dont les parts sociales ne peuvent être représentées par des titres, régie par les dispositions légales suivantes, relatives aux :

- établissements de crédit dans le code monétaire et financier ;
- prestataires de services d'investissement dans le code monétaire et financier ;
- sociétés commerciales, dans le code de commerce ;
- sociétés dans le code civil.

Date de constitution, durée de vie, publications

- Date d'immatriculation : 17 avril 1991.
- Durée de la personne morale : jusqu'au 17 avril 2090.
- Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre.
- Législation : société soumise au droit français

Information sur les participations, liste des filiales importantes[1]



Moninfo

Moninfo apporte à la Banque Edel son concours dans la prestation de services informatiques et monétiques. Elle s'adresse principalement aux sociétés du Mouvement E.Leclerc mais aussi à d'autres entreprises. Elle a également en charge le système informatique de la Banque Edel, ainsi que l'assistance téléphonique de certains services.

La mise en œuvre par Moninfo de la plate-forme de pré-acquisition (de flux) monétique(s) accroît son rôle au sein du Mouvement E.Leclerc ; son déploiement au plan national a eu lieu en 2016.

Moninfo est détenue majoritairement par la Banque Edel (95,2 %). La part de capital restante est répartie entre le Galec pour deux tiers et le Crédit Coopératif pour un tiers.

Edel ASSUR

Fin 2014, face au développement de la gamme d'assurances affinitaires « Garanties Remboursement Intégral », et dans un contexte réglementaire évolutif (Loi Hamon, directives européennes sur la distribution d'assurance ...), la Banque Edel a souhaité acquérir une meilleure maîtrise de la construction des offres, de la négociation avec les assureurs du marché, du pilotage de la gestion et des sinistres.

Une structure spécifique Edel ASSUR (Société par actions simplifiée à associé unique), courtier en assurances, a donc été créée avec pour mission de fournir aux centres E.Leclerc les meilleures solutions d'assurance (dont la GRI), aux conditions les plus intéressantes disponibles sur le marché, le tout en assurant les missions de conseils et d'accompagnement. Edel ASSUR, à des fins stratégiques, délègue par une convention de co-courtage la gestion des sinistres à un courtier gestionnaire.

1 Pour plus de détail sur ces sociétés, voir les notes annexes aux comptes consolidés « Méthodes et périmètre de consolidation »

Morning

Depuis 2017, Banque Edel est progressivement rentrée au capital de la société Morning avec :

- une prise de participation initiale de 5 % le 31 janvier 2017 ;
- une prise de participation majoritaire de 79,01 % le 30 mars 2017 ;
- une montée au capital à hauteur de 90,99 % le 30 juin 2017 ;
- une augmentation de capital à hauteur de 91,40 % le 10 septembre 2018 ;
- et plusieurs montées au capital en 2020 portant le taux de détention à 100 %.

La société Morning, dont les titres ont été acquis au cours du premier trimestre 2017 dans l'intention de les revendre, n'était pas consolidée jusqu'au 31 décembre 2017. Du fait d'un changement d'intention de gestion, Morning est entrée dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2018. Depuis 2019 le siège social de Morning, ainsi que les collaborateurs de la *fintech*, ont rejoint les locaux de la Banque Edel à Labège.

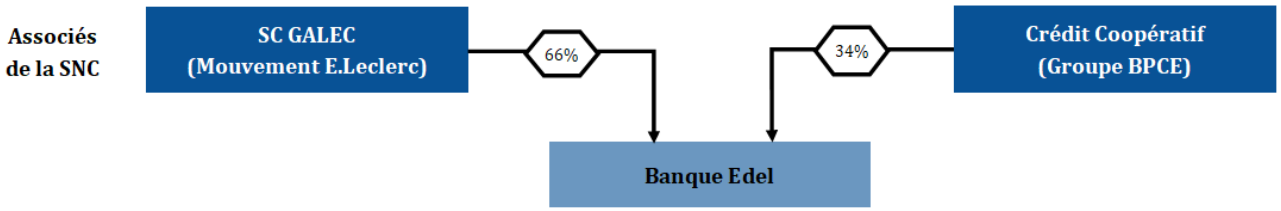
CAPITAL SOCIAL

La Banque Edel est une société en nom collectif, son capital est détenu par des « associés » qui sont considérés comme « gérants »[1], et le capital est constitué de part sociales.

Au 31 décembre 2020, le montant du capital s'élève à 150 134 754 euros répartis en 251 482 parts sociales.

Depuis son origine, la Banque Edel a les deux mêmes associés capitalistiques :

- le Mouvement E.Leclerc via le Galec (66,06 %) ;
- le Crédit Coopératif qui joue le rôle d'actionnaire bancaire de référence (33,94 %).



1 Articles L221-1 à L221-14 du code de commerce

Politique en matière d'émission et de rémunération des parts sociales

Lors de l'Assemblée générale du 19 mai 2008, les associés ont choisi d'accélérer le développement de la Banque Edel en procédant à des augmentations de capital programmées sur quatre ans. Ce programme pluriannuel d'augmentation du capital s'est achevé en 2011.

Un second plan d'augmentation des fonds propres a été adopté lors de l'Assemblée générale du 27 septembre 2011, il s'est étalé de 2012 à 2016. Par ailleurs, en septembre 2014, les associés ont approuvé le projet de capitalisation d'une partie des emprunts subordonnés dans le cadre du processus de renforcement des fonds propres de la Banque afin de lui permettre de respecter les nouveaux critères CET1 (*Common Equity Tier one*) et *Tier* 1 de Bâle III.

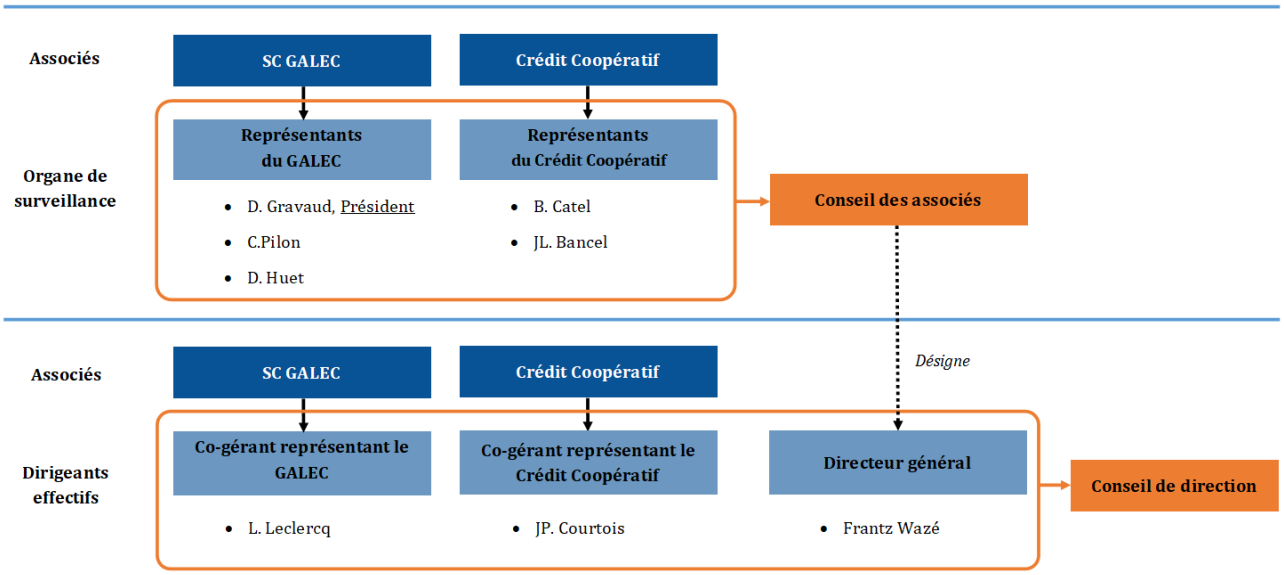
Enfin, depuis l'origine de la Banque, le capital a augmenté quasiment chaque année grâce à la capitalisation systématique des résultats, le bénéfice net n'a jamais fait l'objet de distribution.

Cette politique, décidée par les associés, a permis d'accompagner le développement de l'établissement tout en respectant les exigences renforcées de fonds propres.

ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Depuis le 3 avril 2007, les statuts de la Banque Edel ont été modifiés, instaurant une nouvelle forme de gouvernance. Cette gouvernance vise à clarifier la structure décisionnelle de l'établissement, et à la mettre en conformité avec la réglementation bancaire en distinguant organe de surveillance et dirigeant(s) effectif(s). Le rôle d'organe de surveillance est assuré par un Conseil des associés, et le rôle de dirigeant effectif par un Conseil de direction, organes mis en place par les statuts de 2007.

Organisation de la gouvernance



Le Conseil des associés

Pouvoirs

Le Conseil des associés est l'organe de surveillance de la Banque ; il a pour rôle de déterminer ses orientations stratégiques, de s'assurer de leur exécution et de contrôler la bonne gestion de l'établissement.

Le Conseil des associés désigne le Directeur général et fixe sa rémunération. Il examine également les comptes sociaux et consolidés de la Banque avant qu'ils ne soient soumis aux associés. Il valide les budgets annuels et pluriannuels ainsi que le plan d'audit, et examine les réalisations par rapport aux prévisions. Le Président du Conseil des associés peut, à tout moment, demander communication des états comptables et de la gestion de la Banque. En cas de besoin, il peut missionner le cabinet d'audit de son choix afin de vérifier le respect de l'application des orientations stratégiques et opérationnelles de la Banque.

Le Conseil des associés se réunit quatre fois par an ou plus souvent s'il le juge utile, notamment pour valider le rapport d'activité du Conseil de direction. Il peut le compléter ou l'amender si nécessaire.

Dans le cadre de sa mission de contrôle, le Conseil des associés s'appuie sur les travaux du Comité d'audit et des risques au sens des articles L511-92 à 97 du Code Monétaire et Financier, chargé également de l'assister dans l'appréciation du processus d'élaboration de l'information financière diffusée par l'établissement.

Composition

Ses cinq membres sont nommés par les associés (trois par le Galec et deux par le Crédit Coopératif) pour quatre ans renouvelables deux fois. Ils sont révocables à tout moment.

Les représentants au Conseil des associés en exercice en 2020 sont :

- M. Didier Gravaud, adhérent du magasin Adour Distribution (Saint-Paul-lès-Dax), Administrateur Scalandes, Administrateur de l'ACDLec et secrétaire du bureau ;

- M. Christophe Pilon, adhérent du magasin Tignieudis (Tignieu Jameyzieu), Président du Conseil d'Administration Socara, membre du Comité Stratégique, membre de la Commission Finances ;
- M. David Huet, adhérent du magasin Sovendis (Vendôme) et président (dirigeant effectif) de la SAS Morning, filiale de la Banque Edel ;
- Jean-Louis Bancel, président du groupe Crédit Coopératif ;
- Benoit Catel, Directeur Général du groupe Crédit Coopératif.

M. Didier Gravaud exerce la fonction de Président du Conseil des Associés.

Conformément à la réglementation, les dirigeants effectifs de Banque Edel ne peuvent pas être membres de ce comité.

Depuis fin 2018, deux membres désignés de la DUP (Délégation unique du personnel) Banque Edel et Moninfo assistent aux réunions du Conseil des Associés.

Le Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques est une émanation de l'organe de surveillance (Conseil des associés).

Le Comité d'audit et des risques est présidé par Monsieur Didier Gravaud, depuis septembre 2020, en remplacement de M. Pascal Beaudoin. Le champ d'investigation du Comité d'audit et des risques porte sur l'ensemble des risques auxquels la Banque est exposée, de manière à garantir au Conseil des associés que les dispositions réglementaires soient mises en œuvre et qu'aucun dysfonctionnement majeur ne soit constaté dans le fonctionnement de la Banque.

Composition

Le Comité d'audit et des risques est composé de deux membres maximum du Conseil des associés choisis parmi les adhérents du Mouvement E.Leclerc ; un représentant du Contrôle périodique du Crédit Coopératif et un représentant de la Direction des Risques et de la Conformité du Crédit Coopératif ; un représentant de l'audit interne (fonction externalisée au Crédit Coopératif), la directrice juridique compliance et contrôle, les fonctions du contrôle financier, du risque crédit, ROP / PUPA, et le RSSI.

Participent en qualité d'invités au Comité d'audit et des risques :

- le collège des commissaires aux comptes ;
- les membres du Conseil de direction.

Missions

Le Comité d'audit et des risques a pour objectifs de :

- conseiller l'organe de surveillance sur la stratégie globale de l'établissement et l'appétence aux risques tant actuels que futurs ;
- assister l'organe de surveillance de l'établissement dans la maîtrise de ses risques sur base sociale et consolidée ;
- analyser, au moins deux fois par an, les principales zones de risques (à l'exclusion de celles relatives à la véracité des comptes et de l'information financière) et des enseignements tirés de leur surveillance ;
- examiner, dans ce cadre en particulier, les grandes orientations de la politique de crédit de l'établissement (marchés, division unitaire et sectorielle, qualités), les limites de risques et les conditions dans lesquelles elles sont respectées ;
- analyser les résultats du contrôle interne au moins deux fois par an. Il contrôle notamment dans ce cadre les principales conclusions de l'audit interne et des inspections externes, le cas échéant, ainsi que les mesures correctrices ;

- évaluer le système de contrôle interne et son efficacité. Il examine, en particulier, dans ce cadre, les apports annuels préconisés par la réglementation bancaire avant présentation à l'organe de surveillance ;
- examiner si les produits et services proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques de l'établissement et présente le cas échéant, les plans d'actions pour y remédier.

Le Conseil de direction

Composition

Le Conseil de direction, constitué des dirigeants effectifs, est chargé de la mise en œuvre des orientations stratégiques et de la gestion opérationnelle et quotidienne de l'établissement. Il est composé des deux représentants de la cogérance, ainsi que du Directeur général.

Au 31 décembre 2020, les membres du Conseil de direction sont :

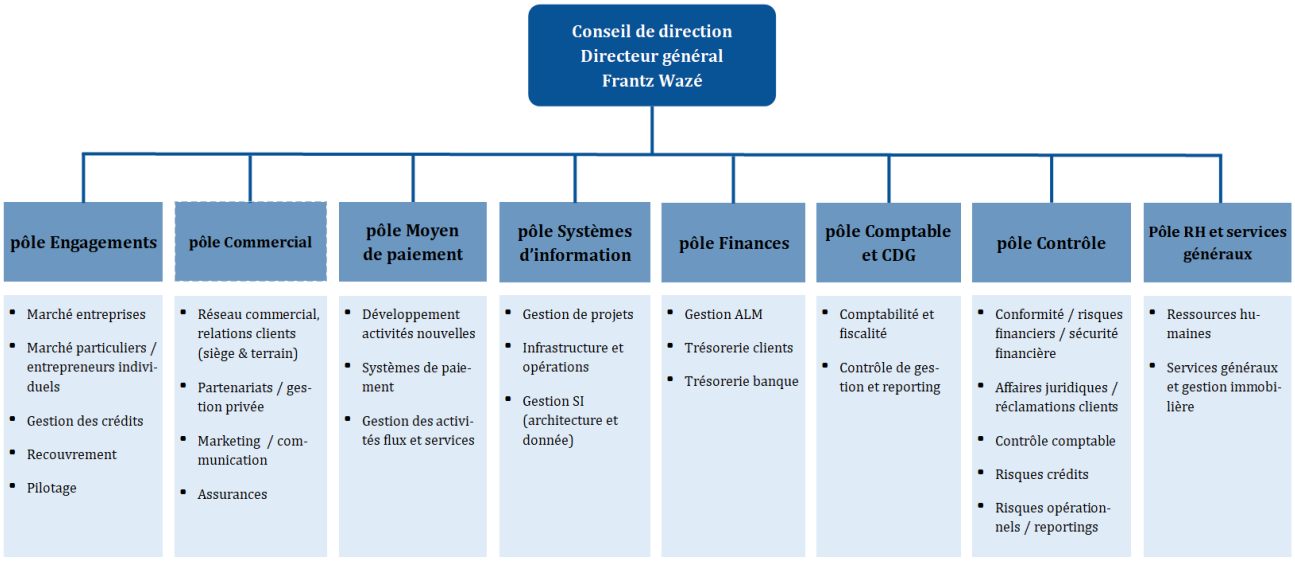
- Laurent Leclercq, représentant de la cogérance, adhérent du magasin Oberdis (Obernai), directeur général d'Hypercoop ;
- Jean-Paul Courtois, représentant de la cogérance, directeur général délégué du Crédit Coopératif ;
- Frantz Wazé, directeur général.

Pouvoirs

Il se réunit régulièrement, notamment pour examiner les dossiers d'engagement significatif et à l'occasion des différents comités de la Banque dont notamment les Comités ALM, Comités trimestriels des risques faîtiers, le Comité d'attribution des prêts et le Comité financier.

Dans le cadre de ses missions, le Conseil de direction rend compte régulièrement au Conseil des associés. Quatre fois par an, il réalise un bilan d'activité qu'il présente au Conseil des associés.

Organigramme fonctionnel simplifié



Une nouvelle organisation a été mise en place en septembre 2020.

Le périmètre des activités de chaque pôle est le suivant :

- le pôle Engagement regroupe les engagements de crédit (marché entreprises, professionnels et particuliers), la gestion des crédits, le recouvrement ;
- le pôle Commercial est structuré avec le réseau commercial, la gestion des partenariats, et des services transversaux (marketing ...) ;

- le pôle Moyens de paiement est en charge des systèmes de paiements, de la gestion des flux monétiques (CB, DAB etc…) et du développement de nouvelles activités en matière de paiement ;
- le pôle Système d'information regroupe la gestion de projets, des infrastructures et opérations, et la gestion du SI ;
- le pôle Finances regroupe les activités liées à la réception/transmission d'ordre, la compensation des flux et leur suivi, la trésorerie et l'ALM ;
- le pôle Comptable et contrôle de gestion gère aussi la fiscalité et les reportings ;
- le pôle Contrôle regroupe le contrôle comptable, et le contrôle permanent sur les risques financiers et le risque crédit, la conformité et la sécurité financière et le contrôle du risque opérationnel ;
- le pôle RH et services généraux supervise les ressources humaines, les moyens généraux et la gestion du parc immobilier (siège social).

Les directeurs de pôle constituent, avec le directeur général et le secrétaire général, le Comité exécutif de la Banque Edel (COMEX).

Les commissaires aux comptes

Le contrôle des comptes de la société est exercé par deux commissaires aux comptes titulaires nommés pour six exercices par l'Assemblée générale ordinaire et exerçant leur mission dans les conditions prévues par la loi.

Les honoraires des commissaires aux comptes sont fixés dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires.

Les commissaires aux comptes sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confèrent les dispositions légales et réglementaires. Ils sont convoqués à toute assemblée des associés au plus tard lors de la convocation des associés.

Les commissaires aux comptes doivent être convoqués à la réunion du Conseil des associés au cours de laquelle sont arrêtés les comptes de l'exercice. Ils peuvent être convoqués à toute autre réunion du Conseil des associés où leur présence paraît opportune.

Commissaires aux comptes	Nomination par l'assemblée	Échéance du mandat à l'assemblé générale	Associé responsable du dossier au 31/12/2020	Adresse
Titulaires				
KPMG Audit FS I	2017	2023	Pierre Subreville	Tour EQHO 2 Avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris la Défense
Sygnatures S.A.S	2017	2023	Laure Mulin	8, chemin de la Terrasse BP 45122 31512 Toulouse Cedex 5
Suppléants				
Néant				

2 - RAPPORT DE GESTION

CONTEXTE DE L'ACTIVITÉ

ACTIVITÉS

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS

FONDS PROPRES ET SOLVABILITÉ

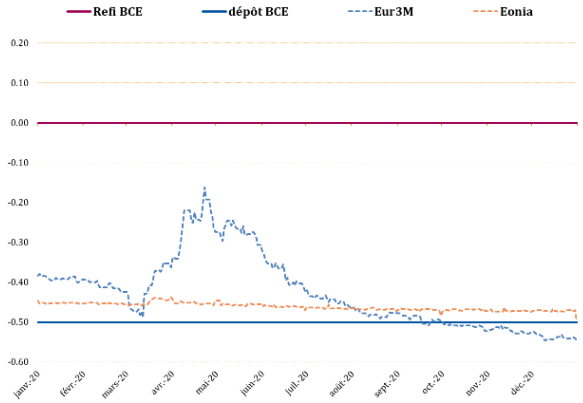
CONTEXTE DE L'ACTIVITÉ

Environnement économique et financier

Taux directeurs et taux du marché monétaire

Face à la crise de la Covid-19 la banque centrale européenne (BCE) a lancé un nouveau dispositif d'achat d'actifs dès mars 2020. Baptisé « programme d'achat urgence pandémique » (ou PEPP), son objectif est de lutter contre les effets dévastateurs de la crise du coronavirus sur l'économie et les marchés européens. La première enveloppe de 750 milliards d'euros a été augmentée en juin de 600 milliards puis de 500 milliards supplémentaires en décembre 2020, pour finalement atteindre 1 850 milliards fin 2020.

La présidente de la BCE, Christine Lagarde, a appelé les gouvernements à poursuivre une politique budgétaire expansionniste tout en indiquant vouloir conserver sa politique monétaire ultra-accommodante : maintien des taux directeurs à des niveaux historiquement bas et programmes d'achats d'actifs.



Lors de sa dernière réunion de l'année 2020, la BCE n'a pas adopté de nouvelles mesures. Ses taux directeurs sont maintenus à leurs niveaux de 2019 à 0 % pour le taux de refinancement et - 0,5 % pour le taux de dépôt.

L'Eonia et l'Euribor 3 mois ont donc fini l'année proches des – 0,5 %. On remarque qu'avant les annonces de la BCE les tensions du marché monétaires avaient fait fortement monter l'Euribor en mars 2020.

Conjoncture économique

En 2020, la pandémie de Coronavirus a profondément bouleversé l'environnement international et français. Elle a poussé la plupart des gouvernements, notamment dans la zone euro, à imposer un confinement strict à l'ensemble de leur population parfois d'au moins deux mois : celui-ci a même concerné plus de 40 % de la population du Globe en avril. Ce confinement a été renouvelé dès novembre en Europe et en France du fait de l'émergence d'une seconde vague épidémique. Cette décision éminemment politique pour des raisons sanitaires a créé les conditions d'un choc exogène complètement inédit, sidérant et imprévu d'arrêt mondial de la production, en raison d'une diminution brutale de la quantité de travail.

Cela a donc provoqué un effondrement « administré » de l'économie réelle au premier semestre de part et d'autre de l'Atlantique, puis au quatrième trimestre en Europe, avec une profonde contraction dans le secteur des services.

Cette récession sans précédent pouvait mécaniquement induire l'émergence d'un processus de déflation systémique et détruire la viabilité du tissu économique et social. Cette crainte hautement probable a imposé aux autorités politiques et aux banquiers centraux partout dans le monde une riposte monétaire et budgétaire ultra-rapide, extrêmement massive, tacitement coordonnée et pratiquement complémentaire. Il s'agissait de protéger les agents privés contre des pertes immédiates de revenus avec la hausse brutale du chômage, d'éviter une panique financière systémique et des faillites d'entreprises saines par manque de liquidités, puis de relancer à terme l'activité, à l'exemple du plan européen de 750 milliards d'euros et français de 100 milliards d'euros.

Les banques centrales sont devenues des acheteurs en dernier ressort des dettes publiques et privées émises, la conservation durable dans leur bilan revenant à une monétisation implicite de ces nouvelles dettes Covid-19. Probablement en avance sur la BCE, la Réserve fédérale américaine a même révisé sa doctrine pour une cible d'inflation « moyenne », faisant alors passer l'objectif de croissance au premier

plan. Cela rend sa politique monétaire encore plus accommodante, entretenant un affaiblissement du dollar face à l'euro.

Cette proactivité du « quoi qu'il en coûte », qui enfreint les règles d'orthodoxie budgétaire et monétaire de l'histoire économique, est l'autre grande originalité de cette crise. Les taux longs ont été automatiquement très affectés par l'impact de politiques monétaires redevenues plus ultra-accommodantes qu'auparavant et par le contexte déflationniste. L'OAT 10 ans s'est ainsi situé en moyenne à - 0,15 % en 2020 (mais - 0,34 % en décembre), contre 0,13 % en 2019. On a également assisté à un violent *krach* boursier en mars (- 38,6 % sur le CAC40 du 19 février au 18 mars), avant une remontée relativement spectaculaire des marchés actions, liée à l'ampleur du soutien complémentaire des politiques budgétaires et monétaires, puis à l'annonce de vaccins.

La France, dont le PIB a finalement chuté d'un peu moins de 9 % en 2020 selon l'INSEE, a subi deux confinements successifs, le premier, du 17 mars au 11 mai, ayant un impact économique beaucoup plus sévère que le second, de la fin octobre au 15 décembre. En effet, ses modalités étaient un peu moins contraignantes et sa durée plus courte qu'au printemps.

Le troisième trimestre a bénéficié des puissants soutiens budgétaires publics, qui ont permis à la consommation des ménages de retrouver, au début de l'été, un niveau proche de son niveau d'avant crise. Le plongeon du quatrième trimestre est ensuite venu interrompre cette dynamique de rattrapage.

Cette profonde récession a cependant provoqué une hausse ponctuelle et impressionnante du taux d'épargne et, en conséquence, des placements financiers des ménages, en raison d'une contraction sans précédent de la consommation (épargne forcée, puis de précaution) et de la préservation du pouvoir d'achat. Celui-ci n'a baissé que de 0,3 %, grâce au recul de l'inflation (0,5 % en moyenne annuelle, contre 1,1 % en 2019) et surtout au mécanisme du chômage partiel. Ce dernier a permis à l'emploi de diminuer de seulement 2,3 %, soit beaucoup moins que l'activité, alors que le taux de marge des entreprises a perdu près de 4 points en moyenne sur l'année. Enfin, la plus grande partie des pertes de revenus liées à la crise a été prise en charge par le compte des administrations publiques, la dette publique se dirigeant vers 120 % du PIB.

Défaillances d'entreprises[1]

L'économie a été en quasi-arrêt pendant des mois, le pays a connu la pire crise économique depuis près d'un siècle et pourtant, le nombre de faillites a chuté de 38 % en France l'an passé. Selon la société Altares, seules 32 200 entreprises ont fait l'objet d'une procédure collective en 2020, soit 20 000 de moins qu'en 2019. Le nombre de défaillances est ainsi tombé à un plus bas depuis trente ans.

Les multiples mesures prises par le gouvernement au printemps ont eu l'effet escompté. Le tissu économique français a en effet très bien résisté jusqu'à la fin de l'été, notamment grâce au gel de la date des cessations de paiement décidé dès la mi-mars. Le nouveau plan de mesures portant sur le renforcement du fonds de solidarité, les prêts garantis par l'État, les exonérations ou reports de cotisations et l'activité partielle ont aussi fortement limité la casse sur la deuxième partie de l'année. Un bol d'oxygène qui a bénéficié à l'ensemble des secteurs, même ceux étant le plus directement touchés par la crise sanitaire.

Pour les économistes d'Euler Hermes, le recul des défaillances en 2020 est de toute façon purement mécanique et statistique : il ne reflète pas la réelle santé financière des entreprises, mécaniquement les défaillances rebondiraient en 2021 avec l'arrêt progressif des aides.

1 Source : Altares

Marché français des moyens de paiement[1]

En nombre de transactions	Évolution en volume 2018/2019	Évolution en volume 2019/2020
Paiements par carte	7,6 %	- 4,9 %
Retraits par cartes	- 3,4 %	- 25,1 %
Opérations SEPA	1,8 %	- 53,2 %
LCR	- 1,8 %	- 8 %
Chèques	- 10,1 %	- 25,4 %

En 2020, il y a eu 12,6 milliards d'opérations, contre 16,1 milliards 2019 (tous moyens scripturaux confondus), cela représente une baisse - inédite - de 22,2 % d'une année sur l'autre.

La chute est plus prononcée sur les opérations SEPA, les chèques et les retraits d'espèces. En revanche, malgré la récession économique qui engendre une baisse de 8 à 9 % du PIB, le nombre de transactions carte bancaire ne chute que de 4,9 %. Cette relative résistance est attribuable à la généralisation du sans contact, dont le plafond a été augmenté au cours de l'année, et à l'explosion des ventes sur internet.

En montant (euros)	Évolution en montant 2018/2019	Évolution en montant 2019/2020
Paiements par cartes	4,9 %	- 1,8 %
Retraits par cartes	-0,1 %	- 17 %
Opérations SEPA	4,2 %	-21 %
LCR	- 6,6 %	- 14,3 %
Chèques	- 8,6 %	- 25 %

En montant, le recul est un peu plus faible qu'en nombre de transaction, avec une baisse globale de 20 % (tous moyens scripturaux confondus). Les montants échangés baissent tout de même de plus de 1 200 milliards d'euros d'une année sur l'autre.

Les paiements par carte ne baissent que de 1,8 % en montant, avec une transaction moyenne qui passe de 39,73 à 41,01 euros en France, en augmentation après des années d'érosion.

Le volume des retraits par carte dans les distributeurs automatiques de billets baisse fortement (- 17 %), alors que le montant moyen des retraits progresse encore : plus de 80 euros contre 72 euros en 2019.

Faits majeurs de l'exercice

Grande distribution[2]

Selon les chiffres de l'INSEE, la consommation des ménages en biens a reculé de presque 6 % au cours des neuf premiers mois de l'année. L'habillement, la chaussure et le matériel de transport ont particulièrement décroché. En revanche, la consommation alimentaire des ménages a augmenté de presque 2 % en volume. Il faut dire que la mise en place des mesures de confinement en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19 mi-mars s'est traduite par la fermeture des écoles, restaurants, le développement du télétravail : quasiment tous les repas des Français étaient alors pris à domicile pendant huit semaines.

L'effet confinement a bénéficié aux produits transformés et non transformés. La consommation de produits laitiers et de fruits et légumes a également été tirée à la hausse (en GMS). Cependant certaines

1 Source : STET FR

2 Source : FCD

catégories de produits n'ont pas bénéficié de cette dynamique de croissance. Par exemple, la consommation de produits de la mer frais a stagné. Enfin, le bio a certes continué de progresser de 15 % en valeur, mais la tendance est à un léger ralentissement de la croissance.

De même que la consommation alimentaire a été dynamique au cours des neuf premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires des commerces généralistes alimentaires a fortement progressé sur la période en valeur (ensemble des ventes alimentaires et non alimentaires) au cours de la période.

En termes de circuits, le e-commerce alimentaire a progressé de près de 42 % en cumul à date à début septembre. À l'opposé, le chiffre d'affaires du commerce non alimentaire s'est effondré. Le redémarrage de l'activité après la période de confinement du printemps n'a pas permis de compenser les pertes.

Banque Edel

L'année 2020 a été marquée par la gestion de la crise sanitaire du coronavirus. Entrée dans cette crise avec des fondamentaux en matière de solvabilité, de liquidité et de gestion des risques très solides, Banque Edel a pris des initiatives pour faire face aux conséquences de l'épidémie. Elle a fait mieux que résister à la crise et sa prolongation attendue, notamment grâce au très bon niveau d'activité dans les moyens de paiement.

Toutes ses équipes ont été mobilisées pour accompagner au plus près les clients et rechercher avec eux les meilleures solutions pour faire face à cette crise. L'organisation de la banque s'est adaptée au fur et à mesure de l'évolution des consignes sanitaires et de leur déclinaison dans le monde professionnel. Il est utile de rappeler à ce propos que le secteur bancaire est un secteur essentiel pour la continuité des activités économiques. À aucun moment n'a été en péril la capacité de la banque à fonctionner (le plan de continuité d'activité n'a d'ailleurs pas été activé).

Les mesures prises ont permis de protéger la santé et la sécurité des collaborateurs, d'assurer les opérations vis-à-vis des clients (ouverture du siège, distributeurs automatiques de billets, transactions CB, communication client, nouvelles règles sanitaires à respecter) et de sécuriser les processus internes (refinancement, comptabilité, réglementation…). Le recours massif aux technologies digitales s'est imposé, et la vitesse de diffusion des outils s'est accélérée.

Dans le respect des recommandations gouvernementales la Banque a mis en place des mesures d'accompagnement adaptées à sa clientèle. Ces mesures se sont matérialisées notamment par l'instauration de moratoires sur la clientèle des taxis parisiens (1 789 moratoires) particulièrement touchés par la crise sanitaire.

Des mesures ont également été déployées sur notre clientèle de la grande distribution en fonction d'éléments divers (situation géographique, saisonnalité, galeries marchandes …) avec des moratoires (241) et quelques PGE (2).

Entre 2019 et 2020 des évolutions marquantes ont touché le secteur de la grande distribution : mutation des habitudes des consommateurs, difficultés de certains formats d'hypermarché, crise sanitaire Covid-19. Toutefois, dans ce contexte le mouvement E.Leclerc a fait preuve d'une vraie résilience avec des parts de marché en croissance. Le Mouvement se différencie également par sa structure de groupement d'indépendants. Il est à souligner que chaque groupe capitalistique familial qui exploite la marque présente un profil de risque spécifique en fonction de son ancienneté, sa localisation, le développement de ses concepts, sa taille, etc. ce qui a pour effet de diluer et de fragmenter le risque de crédit en autant de contreparties. Dans une approche prudente du risque sur ce secteur, la Banque Edel a décidé de constituer une provision sectorielle destinée à couvrir la survenance d'un risque éventuel.

Pour les collaborateurs de la Banque, mais aussi pour les clients, le second confinement a accéléré le déploiement des licences et outils collaboratifs en particulier l'utilisation de la visio-conférence, qui permet de partager l'écran PC avec les clients. L'accompagnement dans la gestion des usages au quotidien a été renforcé ainsi que la qualité des réseaux de communication, et lors du premier confinement jusqu'à 98 % des collaborateurs étaient en travail à distance.

Nos solutions de paiement e-commerce ont été généralisées et développées (Edelpay Mail) dans le contexte de la crise sanitaire, parallèlement notre portail Edel Services a fait l'objet d'une refonte complète.

Le pôle Moyens de paiement a également accompagné le changement de comportement d'achat et de paiement des consommateurs pour mettre en œuvre le nouveau plafond du paiement sans contact à 50

euros dès le 11 mai. L'année 2020 est remarquable par la très bonne résistance de l'activité moyens de paiement : forte hausse des transactions carte bancaires sur les Drives, conséquence des confinements liés à la crise de la Covid-19, et augmentation du panier moyen. En revanche les retraits dans les DAB sont en forte baisse, ainsi que les règlements Alipay et Wechat (baisse du tourisme chinois en France).

On constate une augmentation inédite des dépôts clientèle, essentiellement ceux de l'enseigne E.Leclerc, alors que les emplois clientèle diminuent, avec une très forte baisse des découverts, et parallèlement une amélioration de la qualité de crédit des emprunteurs (augmentation de 9,7 MEUR des créances cotées 3++, 3+ et 3 et baisse de 60 MEUR des créances cotées 5+ et X0).

ACTIVITÉS

Le Galec, la centrale nationale du Mouvement E.Leclerc, est l'actionnaire majoritaire de la Banque Edel.

Cette relation capitalistique ne confère pas pour autant à la Banque Edel l'accès à une clientèle captive ; chaque magasin est indépendant et demeure libre d'adhérer aux offres de la Banque. Au niveau local, les magasins ont toujours un banquier de proximité qui assure la gestion des espèces et des chèques ; installée à Labège, la Banque Edel est une banque de siège.

Dans ce cadre, les services de livraison-enlèvement d'espèces et de recouvrement des chèques ne sont pas assurés. La clientèle, constituée pour l'essentiel des entreprises du Mouvement E.Leclerc, est principalement implantée sur le territoire français.

Les activités de la Banque Edel et de ses filiales s'organisent en huit pôles :

- une offre de gestion des flux monétiques ;
- une offre de paiement fournisseurs dématérialisé ;
- des placements de trésorerie court et moyen terme et des OPCVM en RTO[1] ;
- des financements au Mouvement E.Leclerc à court, moyen et long terme ;
- l'ingénierie financière et le conseil aux entreprises ;
- une offre (*BtoC*) de paiement et de services aux consommateurs de l'enseigne ;
- une activité (*BtoC*) de courtage en assurance ;
- une offre de crédits à une clientèle de taxis et de particuliers ;

Produits et services

L'offre de gestion des flux monétiques

Gestion des paiements par carte bancaire

Plus de 243 millions d'opérations traitées en 2020, pour un montant de 14,2 milliards d'euros de flux annuels pour des achats de proximité ou via des sites marchands.

Mise à disposition de distributeurs de billets

Plus de 14,5 millions de retraits annuels, 557[2] DAB en activité à fin décembre dans l'enseigne E.Leclerc. L'évolution observée s'établit à - 23 % vs 2019 en raison de la pandémie.

Pré-acquisition (de flux) monétique(s)

Notre plate-forme de pré-acquisition (de flux) monétique(s), créée en 2015 par la Banque Edel et déployée en 2016 sur l'enseigne E.Leclerc, permet aux grands commerces de sécuriser l'ensemble de leurs

[1] *Réception transmission d'ordre pour le compte de tiers, conformément à l'article D321-1 du Code monétaire et financier*

[2] *Dont 555 DAB actifs au 31/12*

flux de paiement (proximité ou web), de maîtriser les coûts impactant leur poste commissions monétiques, ainsi que de disposer d'une architecture multicanale facilement adaptable et propice au lancement d'innovations.

Au total en 2020, plus de 700 millions de transactions ont été traitées, dont près de 73 millions sur le seul mois de décembre, soit une baisse de 4 % par rapport à 2019. Cette baisse est liée au confinement qui a incité les clients à moins se déplacer mais à augmenter leur panier moyen.

L'équipe Moyens de Paiement assure également la gestion et le déploiement des services suivants : la sécurisation des transactions CB sur Internet, l'enrichissement constant de notre solution « Alipay & WeChat *Pay* by Banque Edel » pour l'acceptation des paiements des touristes chinois via leur mobile.

Pour accompagner les besoins des magasins E.Leclerc, Banque Edel a développé une application de paiement via email permettant à un commerçant de demander un paiement sécurisé à un client à distance. L'objectif est de sécuriser le paiement pour les ventes à distance.

L'offre de paiement fournisseurs dématérialisé

Avec TPCE et Visio'up, la Banque Edel a développé un outil de dématérialisation de facture entièrement automatisé et évolutif.

C'est aujourd'hui plus de 11 milliards d'euros de flux traités.

Les placements de trésorerie et l'activité RTO

Chaque jour, la trésorerie des entreprises peut être optimisée avec des placements sécurisants en période de taux bas ou des solutions de trésorerie à court et moyen terme, ainsi que des OPCVM.

Les financements court, moyen et long terme

La Banque Edel peut accompagner les entreprises, en premier lieu du mouvement E.Leclerc, dans leur développement tout au long de leur cycle d'exploitation, en proposant des solutions de financement adaptées :

- crédits de trésorerie et crédits d'exploitation ;
- financement des investissements avec possibilité de conseil en ingénierie financière ;
- mobilisation du poste client ;
- engagements par signature (cautions bancaires).

L'ingénierie financière et le conseil aux entreprises

Avec une réelle expertise dans l'ingénierie financière et le montage de dossiers financiers complexes, la Banque Edel assure un rôle d'accompagnement dans le conseil, le montage ou la recherche de partenaires financiers pour le financement long terme de ses clients E.Leclerc principalement.

La Banque Edel propose également une alternative au crédit classique pour le financement de matériels et de véhicules ou le refinancement de biens déjà acquis et réglés : le crédit-bail et ses déclinaisons.

Enfin, la Banque Edel peut accompagner ses clients particuliers dans leur recherche d'optimisation patrimoniale et financière, en s'appuyant sur les meilleurs experts et les offres les plus performantes du marché.

L'offre aux consommateurs de l'enseigne

La carte cadeau E.Leclerc

Mandatée par le Mouvement E.Leclerc, la Banque Edel via sa filiale Moninfo gère la carte cadeau E.Leclerc depuis 2007. C'est, en 2020, plus de 95 millions d'euros de règlements encaissés en magasins et sur le site E.Leclerc DRIVE pour une carte cadeau souple, personnalisée et utilisable dans toute la France. La carte cadeau E.Leclerc peut être achetée par des particuliers en magasin ou sur un site dédié en ver-

sion dématérialisée, et par des Comités d'entreprise pour leurs ayants droit. L'enseigne l'utilise également pour animer ses opérations commerciales et promotionnelles, nationales ou locales. En tout, plus de 2 millions de consommateurs ont bénéficié d'une carte cadeau en 2020.

Les ventes de cartes cadeau ont bien résisté en 2020 grâce aux développements de l'offre auprès de la clientèle grand CSE.

Les cartes et crédits RÉGLO finance

Déployée en 2013 dans l'ensemble des magasins, l'offre RÉGLO finance répond aux attentes des consommateurs et des centres E.Leclerc avec de nombreuses solutions de paiement et de crédit à des conditions attractives pour tous.

Ce partenariat avec BNP Paribas *Personal* Finance, acteur majeur du crédit à la consommation, permet aux consommateurs d'accéder à de nouveaux services, et au Mouvement E.Leclerc de bénéficier de nouvelles opportunités.

Seule carte gratuite de la grande distribution, la carte RÉGLO finance CPAY Mastercard permet à plus de 160 000 clients E.Leclerc de bénéficier d'une carte innovante (comptant/crédit, sans contact, garanties Mastercard et Livraison internet incluses, services complémentaires utiles, …) pour leurs achats de tous les jours, tout en gardant la possibilité de régler leurs achats non alimentaires en plusieurs fois sans frais dans l'enseigne.

Courtage en assurance : les assurances affinitaires « Garantie Remboursement Intégral »

Une structure spécifique Edel ASSUR, courtier en assurances affinitaires, créée en 2014, a pour mission de fournir aux centres E.Leclerc les meilleures solutions d'assurance, aux conditions les plus intéressantes disponibles sur le marché, tout en assurant les missions de conseil et d'accompagnement. Edel ASSUR, à des fins stratégiques, délègue par une convention de co-courtage la gestion des sinistres à un courtier gestionnaire. C'est dans ce cadre que la gamme « Garanties de Remboursement Intégral » avait été lancée, en étroite collaboration avec l'enseigne.

Conçues et développées en partenariat avec SPB, un courtier gestionnaire, pour répondre aux besoins de l'enseigne E.Leclerc et des consommateurs, les Garanties Remboursement Intégral protègent le consommateur de un à trois ans. Conçues spécifiquement pour s'adapter aux différents univers de matériels couverts, ces garanties peuvent couvrir les risques de panne après la garantie légale de conformité, ou de dommages dès l'achat.

Dix univers produits sont couverts : TV, informatique, électroménager, multimédia, consoles de jeu, téléphonie, matériels de bricolage, … et des types de garanties adaptées au produit couvert : protection immédiate en cas de dommages pour des familles de produits facilement transportables, ou extension de garantie panne après la garantie légale de 2 ans pour des matériels à durée de vie plus importante.

Les Garanties Remboursement Intégral (GRI) se déclinent aussi en inclusion de l'achat de certains produits, en offre permanente par exemple sur les pneus ou les vélos adultes de marque d'enseigne, ou lors d'opérations promotionnelles.

Organisation commerciale

Clientèle E.Leclerc

Afin de contribuer plus efficacement à la stratégie de croissance de la Banque, le pôle Commercial intègre à la fois des compétences techniques, marketing, et commerciales. Il se structure en plusieurs entités :

- Le réseau commercial, en charge des clients E.Leclerc qui sont répartis en quatre directions régionales. Chaque direction régionale se compose d'un directeur régional et manager de l'équipe, de chargés d'affaires, et d'assistantes localisées au siège, en support commercial des forces présentes sur le terrain ;
- l'équipe partenariat, gestion privée et assurances orientée sur une clientèle de particuliers ;
- l'équipe « Activités nouvelles » en charge du développement des activités nouvelles avec principalement la promotion des solutions Alipay et WeChat *Pay by* Banque Edel.
- L'équipe marketing communication qui réalise différents supports de communication et actions, pour la Banque Edel et le Mouvement E.Leclerc.

Clientèle de particuliers

Dans le cadre de sa diversification, la Banque Edel a développé son activité auprès des particuliers. Le rachat de crédits est l'activité principale : il permet de regrouper tous les prêts (personnels, autos, travaux, réserves d'argent ...) en un seul prêt personnel sur une durée optimisée.

La Banque Edel ne disposant pas d'un réseau d'agences, cette activité a été créée en partenariat avec des apporteurs d'affaires ou des prescripteurs.

Le Crédit social des fonctionnaires (CSF) est le plus important. C'est une association loi 1901, travaillant avec de nombreux partenaires sur le crédit, l'assurance et l'épargne pour les fonctionnaires, et qui diffuse notre offre de crédit dans la fonction publique. Dans le cadre de ce partenariat, la Banque Edel est aussi en charge du financement des prêts à taux zéro accordés aux fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, ou d'autres administrations.

Des partenariats avec divers Comités d'œuvres sociales de collectivités territoriales pour la distribution de prêts bonifiés ont été mis en place ces dernières années.

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Tous les chiffres sont les données consolidées au 31 décembre en millions d'euros, sauf indication contraire.

Résultats 2020[1]

Le PNB global est en baisse de 4,6 %. Avec des intérêts perçus en baisse de près de 4 MEUR et des charges de refinancement en hausse de plus de 0,7 MEUR, la marge d'intermédiation est en baisse de 22 % par rapport à 2019, en raison d'une baisse des encours de crédit et des intérêts négatifs constatés sur les excédents de trésorerie.

La marge sur commission est en hausse par rapport à 2019 grâce à la progression de la Banque Edel sur ses activités d'acquisition qui bénéficient sur l'exercice de renégociations tarifaires significatives (DAB, CB).

La baisse des autres charges d'exploitation est principalement due à une baisse des charges de personnel (baisse de l'effectif) et du moindre recours aux prestations externes et déplacements dans un cadre sanitaire particulier engendré par la crise de la Covid-19.

La baisse des dotations aux amortissements est imputable à un ajustement de la durée d'amortissement des distributeurs automatiques de billets.

La hausse du coût du risque est le reflet d'une politique prudente d'anticipation des difficultés sur le marché des entrepreneurs individuels dans un marché fortement impacté par la crise de la Covid-19, et d'une provision sectorielle destinée à couvrir la survenance d'un risque éventuel sur le secteur de la grande distribution.

Dans ce contexte les principaux indicateurs financiers de l'année sont les suivants :

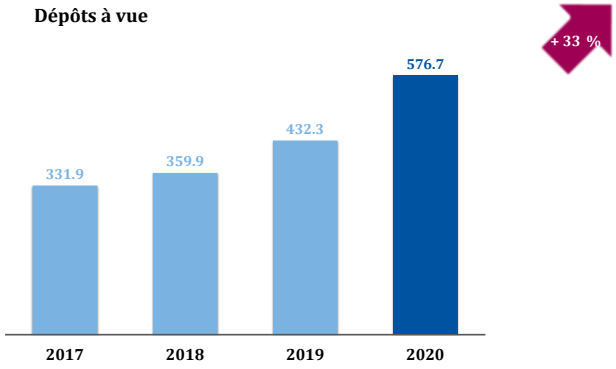
- Produit net bancaire : 54,5 millions d'euros (- 4,6 %) ;
- Résultat brut d'exploitation : 25,5 millions d'euros (+ 18 %) ;
- Coût du risque : 8,4 millions d'euros (+ 82 %) ;
- Résultat net consolidé (part du groupe) : 6,8 millions d'euros (+ 9,6 %) ;
- Coefficient d'exploitation (chiffre social) : 49,3 % en amélioration de 4,1 points.

1 Chiffres consolidés, part du groupe

Présentation des secteurs opérationnels

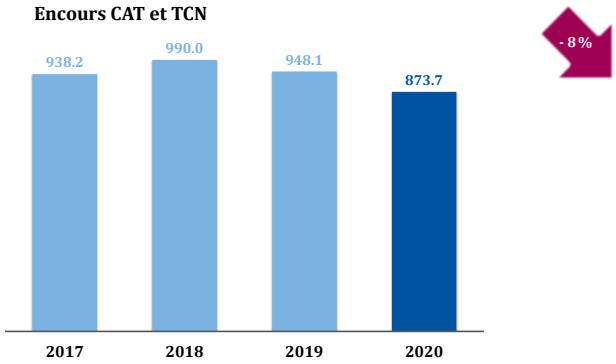
Collecte clientèle

La collecte globale de dépôts et créances de la Banque Edel est principalement constituée par des dépôts à vue, des comptes à terme et des titres de créances négociables[1].



+ 33 %

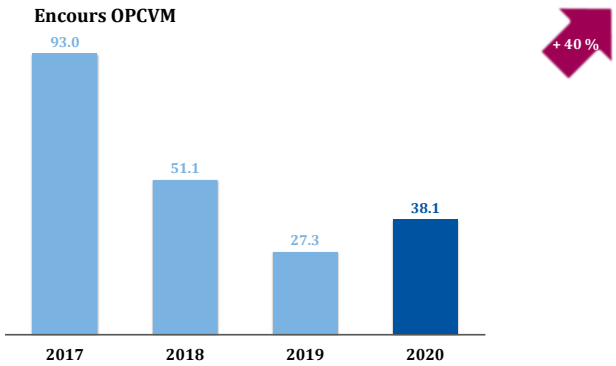
La désaffection prononcée des placements sous forme d'OPC monétaires, dont les rendements sont négatifs, a conduit, comme en 2019, un nombre important de clients à laisser leurs liquidités sur les comptes. L'encours en compte à vue progresse de 33 %.



- 8 %

Baisse de l'encours de placement à terme de 8 %. La collecte évolue parallèlement à l'évolution des encours de crédit qui sont en baisse en 2020. De plus, la forte progression des dépôts à vue n'a pas nécessité de consolider la collecte sur ces supports dans un contexte de fort excédent de trésorerie.

Dans le cadre de son activité de RTO (Réception transmission d'ordre) en Organismes de placement collectif (OPC), la Banque Edel a un rôle de distributeur de fonds ; elle n'a pas d'activité de gestion d'actifs, ce qui lui permet de conserver ainsi son indépendance pour le conseil et la sélection de fonds pour sa clientèle. La Banque référence les OPC du marché selon des critères de sécurité et de liquidité pour la gestion de la trésorerie de ses clients et dans le cadre de procédures internes précises. En 2020, la quasi-totalité de la collecte s'est faite sur des fonds monétaires euros qui restent adaptés à une gestion quotidienne de trésorerie malgré des rendements négatifs.



+ 40 %

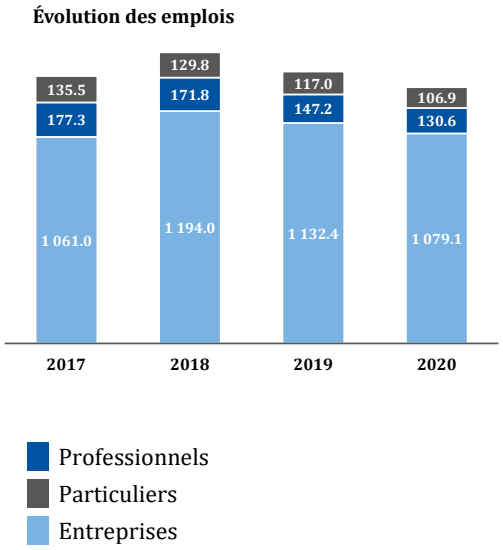
L'encours d'OPCVM a progressé en raison des excédents de liquidité, conséquence directe de la crise de la Covid-19 et ce, malgré les rendements négatifs constatés sur ces supports.

Encours moyen annuel en millions d'euros

1 Conformément aux dispositions du code monétaire et financier, les titres émis depuis le 1er juin 2016 sont des « titres négociables à court terme » et « titres négociables à moyen terme ». Leur dénomination commerciale est NEU CP (Negotiable EUropean Commercial Paper) pour les programmes court terme, et NEU MTN (Negotiable EUropean Medium-Term Note) pour les programmes moyen terme. L'utilisation de l'une ou l'autre de ces dénominations, juridique ou commerciale, est équivalente.

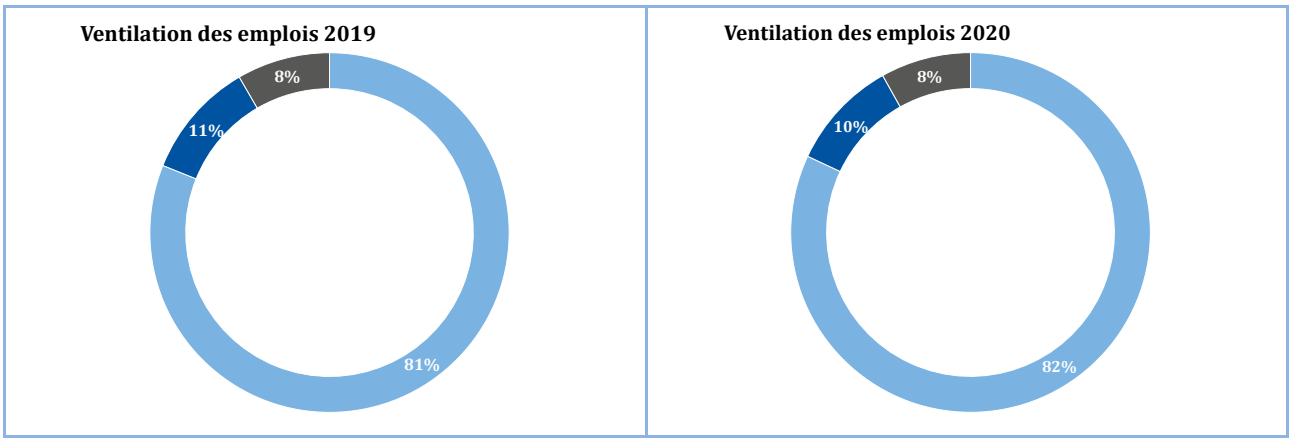
Emplois clientèle

Encours sains



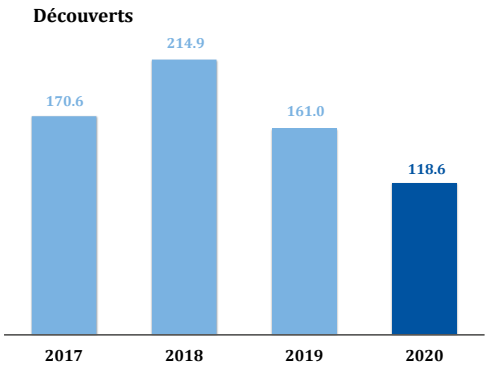
- 6 %

La baisse des emplois se constate sur tous les segments de clientèles. Le poste qui connaît la plus forte baisse en montant est celui des découverts accordés aux entreprises du Mouvement E.Leclerc. Les crédits aux professionnels et aux particuliers sont également en recul.



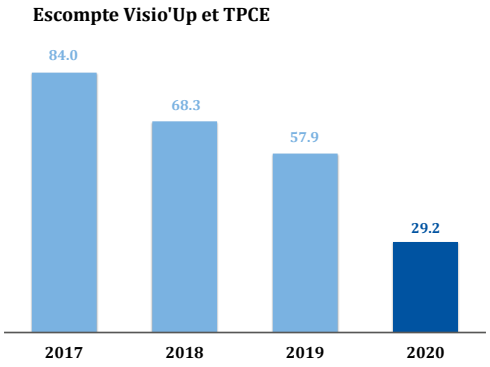
Emplois court terme

Encours sains



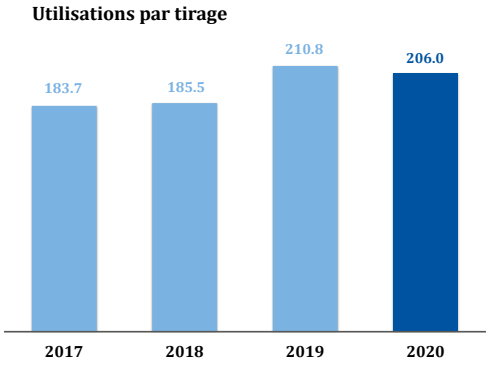
- 26 %

Le montant des découverts est en très forte baisse sur l'exercice, conséquence directe de l'impact de la crise de la Covid-19 sur l'activité de nos clients. Ces découverts sont quasi exclusivement accordés aux entreprises du Mouvement E.Leclerc.



- 50 %

On constate une moindre mobilisation sur la fin d'exercice de la part des fournisseurs du Mouvement E.Leclerc. Cette baisse s'explique notamment par la perte de certaines relations d'affaires qui n'ont plus recours à la mobilisation anticipée de leurs règlements attendus (FAE).

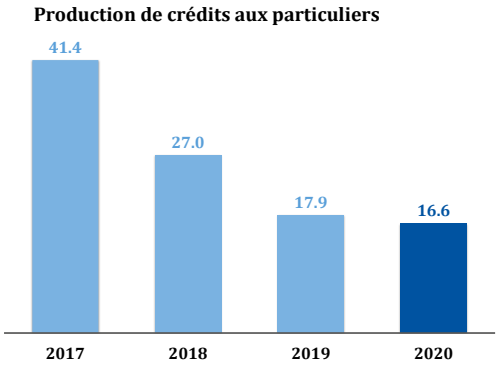


- 2 %

Très légère baisse des utilisations de tirage court terme constatée cette année (- 2 %). La quasi-totalité de l'encours est représentée par les utilisations de tirages alloués aux entreprises du Mouvement E.Leclerc dans le cadre de leurs besoins de trésorerie.

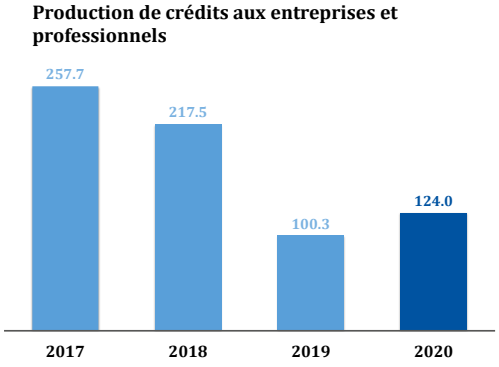
Production de crédits moyen terme

Chiffres consolidés, production annuelle en millions d'euros



- 7 %

La production de crédits aux particuliers baisse de 7 % en raison d'une activité moindre sur le segment de particuliers issus du Mouvement E.Leclerc et sur l'activité historique de rachats de créances. Le CSF et Crédit Conseil de France restent les principaux apporteurs d'affaires sur ce segment de clientèle.

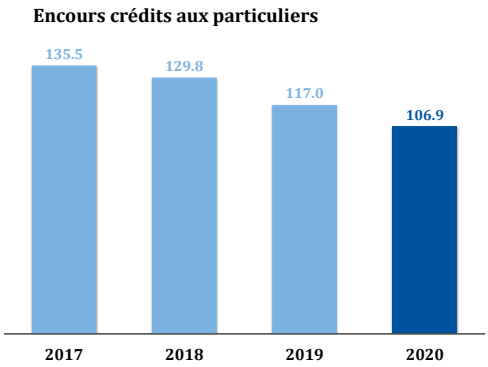


+ 24%

La production 2020 de crédits moyen terme aux entreprises a atteint 124 millions d'euros, en hausse de 24 % par rapport à l'exercice précédent. Cette production est en corrélation avec les objectifs stratégiques de l'établissement.

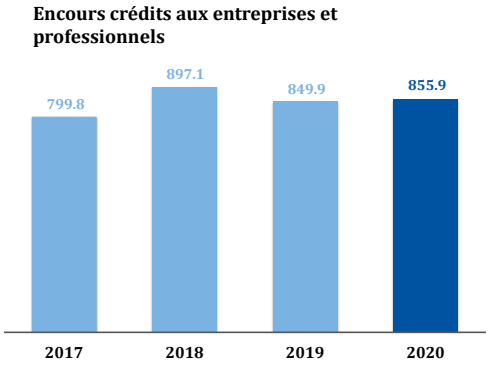
Emplois moyen terme

Chiffres consolidés, encours sains, au 31 décembre en millions d'euros



- 9 %

L'encours des crédits aux particuliers diminue, en lien avec la baisse de la production de crédits.

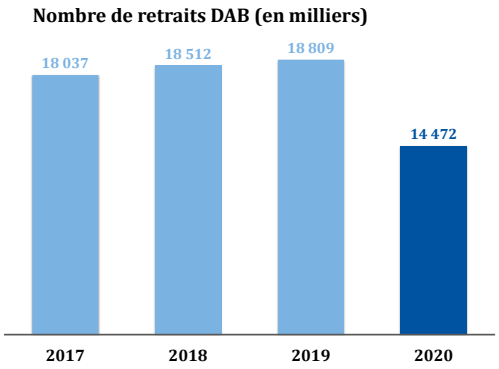


+ 1 %

Cette stabilisation est conforme à la stratégie de la banque qui a décidé de réduire la production de crédits qui était en forte hausse ces dernières années.

Activité distributeurs automatiques de billets

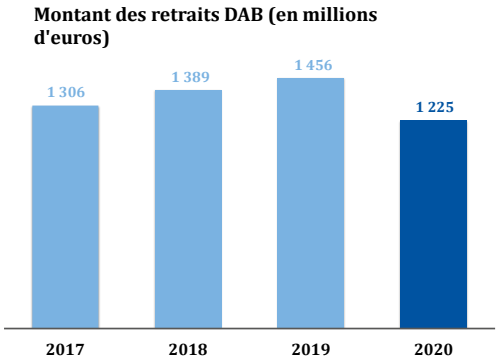
Le Mouvement E.Leclerc a très tôt compris les enjeux liés à la présence de distributeurs automatiques de billets dans les magasins. Avec la Banque Edel, E.Leclerc a été la première enseigne à installer en France un parc de DAB dans les galeries marchandes.



-23%

Le parc se compose à fin décembre 2020 de 557 distributeurs (quatre automates de plus qu'en 2019)[1]. Le nombre de retraits est en chute de 23 %.

Ce chiffre, conséquence directe de la Covid-19, et des mois de confinement, est en adéquation avec les tendances observées au niveau national.



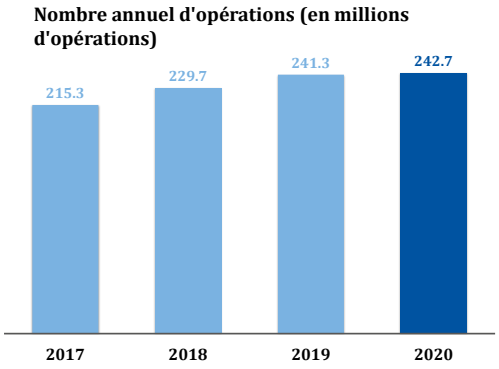
-16%

Le montant distribué diminue moins vite que le nombre de retraits. Le montant du retrait moyen passe à 84,6 euros contre 77,4 euros l'an dernier, soit une augmentation de 9 % d'une année sur l'autre.

1 Dont 555 DAB actifs au 31 décembre

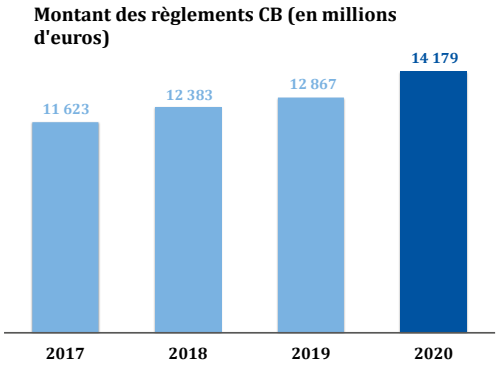
Activité carte bancaire

La gestion des flux carte bancaire côté acquéreur, activité historique de la Banque Edel, bien qu'étant en phase de maturité, ne cesse de progresser. Ce service, grâce auquel la Banque Edel a permis à l'enseigne E.Leclerc de diminuer fortement ses coûts dans les années 1990, est aujourd'hui vivement concurrencé ; la Banque Edel reste cependant le premier opérateur de l'enseigne E.Leclerc et poursuit sa croissance.



+ 1 %

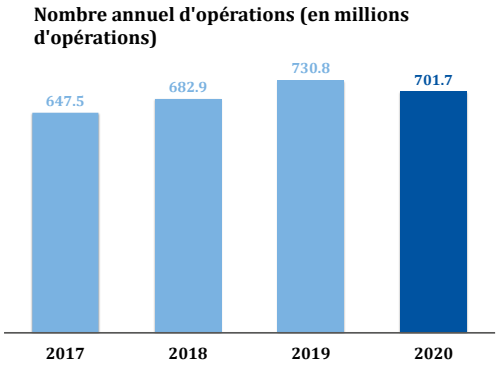
Le nombre de paiements carte bancaire est stable sur l'exercice. On peut noter le fort développement des sites marchands E.Leclerc, en particulier le drive dont les volumes ont fortement augmenté au cours de l'année (Impact Covid-19). Cette bonne performance relative est à comparer aux données nationales qui s'inscrivent en baisse de 5 %.



+10 %

Le montant des règlements connaît une hausse supérieure à celle du nombre de règlements. Le panier moyen progresse de près de 10 % à 58,4 contre 53,3 euros en 2019. Cette hausse marquée est la conséquence directe du changement de comportement des consommateurs dans le contexte de crise sanitaire : des passages en magasins moins fréquents, avec des paniers moyens plus élevés et un recours plus important aux Drives.

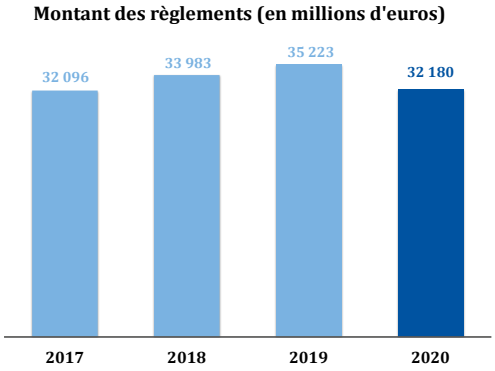
Activité de pré-acquisition (de flux) monétique(s)



- 4 %

La baisse de l'activité de pré-acquisition (de flux) monétique(s), sur notre plate-forme de pré-acquisition, (intrabancarité incluse) est due à plusieurs facteurs :

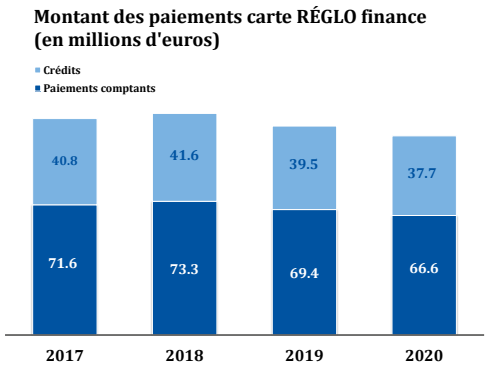
- la baisse du nombre de paiements par CB (de l'ordre de 5 %), et ce, malgré la bonne tenue du chiffre d'affaires de l'enseigne E.Leclerc ;
- l'arrêt de l'activité de pré-acquisition (de flux) monétique(s) réalisée en 2019 sur un périmètre multi-enseignes (ITM). Elle n'est aujourd'hui proposée qu'aux entités du Mouvement E.Leclerc.



- 9 %

Le montant des règlements traités par la plate-forme de pré-acquisition (de flux) monétique(s) baisse plus fortement que le nombre de flux traités car le montant moyen par transaction est de 45,9 euros, en baisse de 5 % par rapport à 2019.

Activité carte et crédit RÉGLO finance

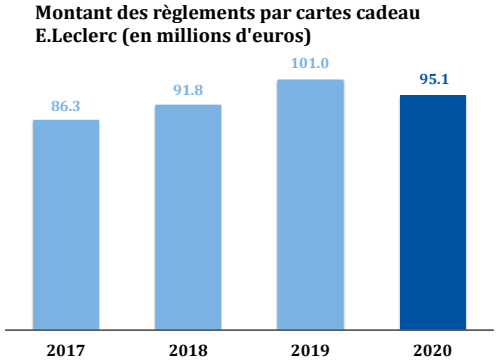


- 4 %

L'activité RÉGLO finance a démarré fin 2013 suite au changement de partenaire pour la diffusion de l'offre de carte et crédit consommateurs.

En 2020, la production annuelle de crédits affectés ou revolving a atteint près de 38 millions d'euros.

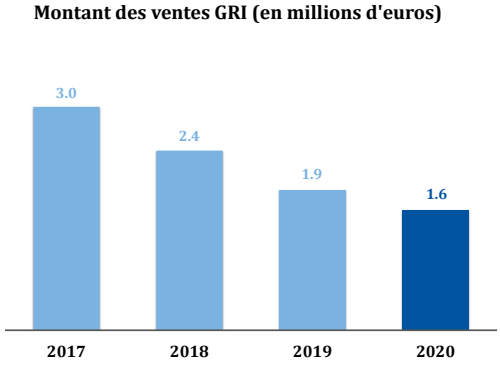
Activité carte cadeau



- 6 %

Le montant des règlements a baissé de 6 % en 2020, subissant pleinement les effets de la crise sanitaire de la Covid-19.

Activité Garantie Remboursement Intégral

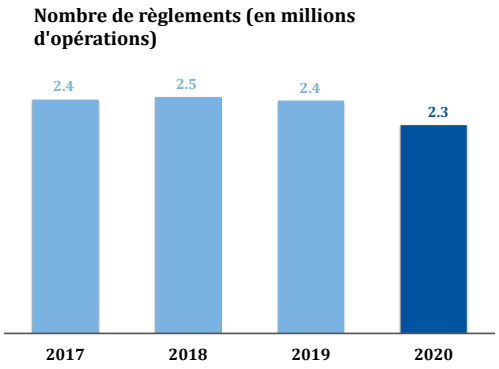


- 14 %

Comme en 2019, diminution significative des ventes de la gamme de Garanties Remboursement Intégral (GRI).

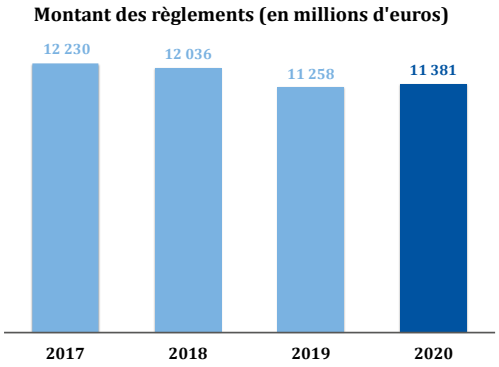
Gestion des paiements aux fournisseurs de l'enseigne

Avec Visio'Up développé pour les centrales d'achats et le TPCE réservé aux magasins, la Banque Edel propose depuis les années 90 un mode de règlement fournisseurs[1] innovant, entièrement automatisé et évolutif. Les fournisseurs sont réglés dans les délais de manière dématérialisée et sécurisée, au comptant ou à échéance, quels que soient le montant et l'échéance des factures. Les règlements peuvent également être escomptés par le fournisseur.



- 4 %

Depuis l'adhésion de l'ensemble des centrales d'achats d'approvisionnement régionales en 2011, le nombre de règlements TPCE et Visio'Up est globalement stable depuis 2015.



+ 1 %

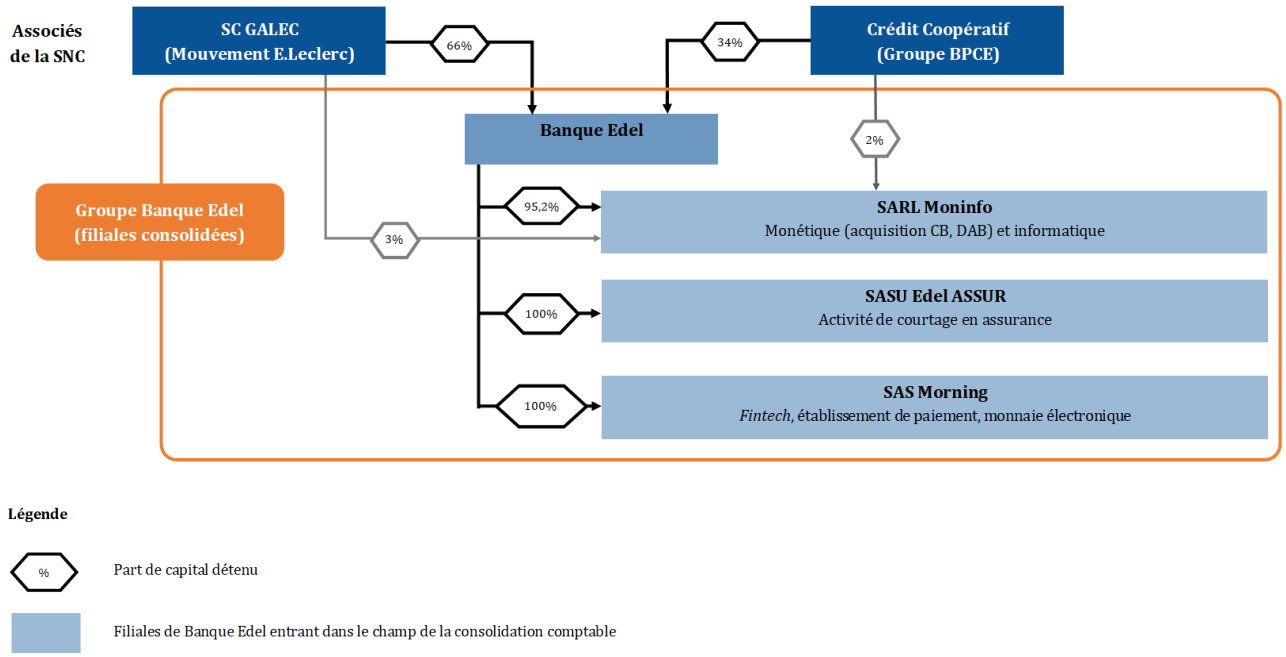
Le montant des règlements ressort en légère hausse à 11,4 milliards d'euros. La hausse observée s'explique par l'augmentation du montant moyen par règlement.

1 Conforme aux dispositions régissant le règlement des factures à échéance (FAE)

Données financières consolidées

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque Edel, ceux des filiales Moninfo, Edel ASSUR et Morning (depuis le 31 décembre 2018 pour cette dernière). Ils sont établis selon les normes comptables françaises dont les principes sont fixés par le règlement CRC n°99-07.

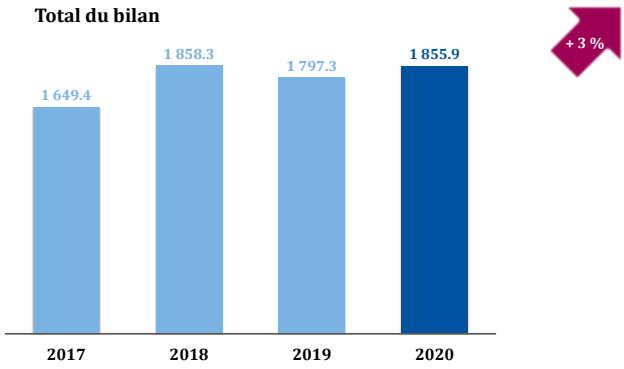
Périmètre de consolidation comptable



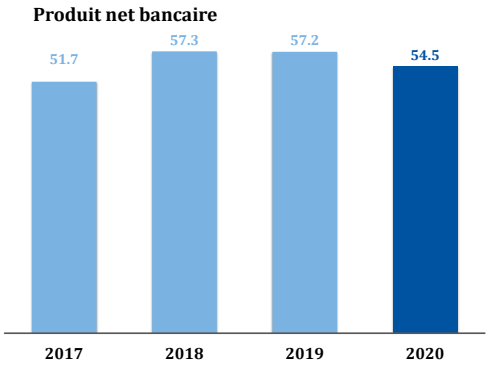
Nota :

Le groupe BPCE publie ses comptes conformément aux normes comptables internationales. La consolidation de la Banque Edel au sein du groupe BPCE (par la méthode dite de mise en équivalence depuis le 30 septembre 2015), par l'intermédiaire du Crédit Coopératif, contraint donc l'établissement, non soumis à ce jour à la publication de ses états financiers en IFRS, à fournir tout de même des données comptables au format IFRS. Dans le cadre de la consolidation BPCE, les éléments suivants sont donc retraités trimestriellement :

- juste valeur des opérations avec la clientèle (prêts et placements) ;
- tests d'efficacité des instruments de couverture de taux ;
- provisions collectives.

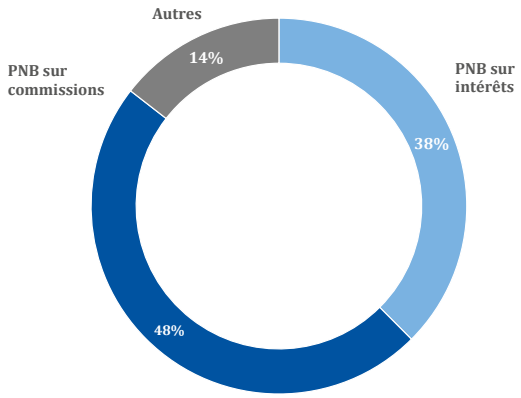


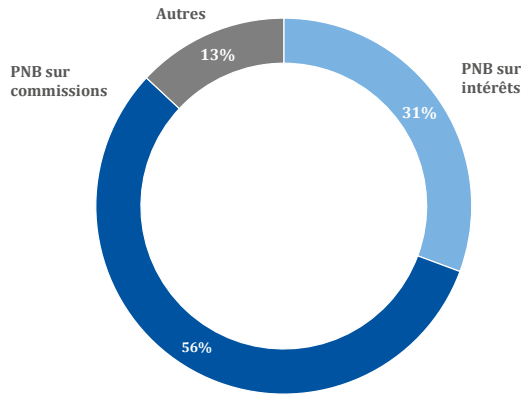
Le total du bilan se stabilise juste au-dessus de 1,85 milliard d'euros à fin 2020. Cette stabilisation est essentiellement due à la baisse des concours aux entreprises. Au passif, la collecte clientèle tant au sein de l'Enseigne qu'en externe s'est adaptée à cette stabilisation.



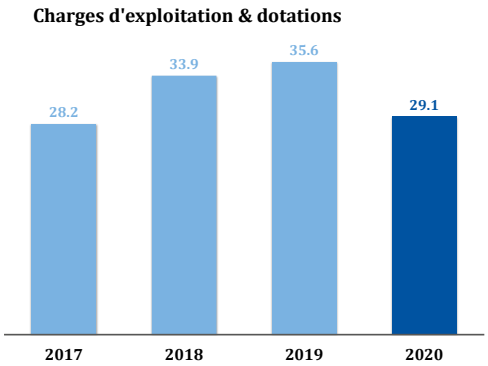
- 5 %

Le PNB global est en baisse de 5 %. La progression de la composante marge sur commissions ne parvient pas à compenser le recul de la marge d'intermédiation.





Le PNB global est en baisse de 5 %. Avec des intérêts perçus en baisse de près de 4 MEUR et des charges de refinancement en hausse de près de 0,7 MEUR, la marge d'intermédiation est en baisse de 22 % par rapport à 2019, en raison d'une baisse des encours de crédit et des intérêts négatifs constatés sur nos excédents de trésorerie. La marge sur commission est en hausse par rapport à 2019 grâce à la progression de la Banque Edel sur ses activités d'acquisition et bénéficie sur l'exercice de renégociations tarifaires significatives (DAB, CB).

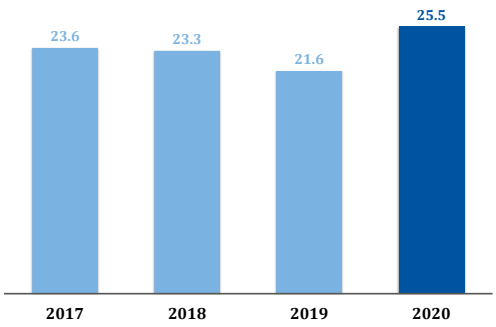


-18 %

La baisse des autres charges d'exploitation est principalement due à une baisse des charges de personnel, et du moindre recours à des prestations externes et de déplacements dans le cadre sanitaire engendré par la crise de la Covid-19.

La baisse des dotations aux amortissements est imputable à un ajustement de la durée d'amortissement de nos distributeurs automatiques de billets.

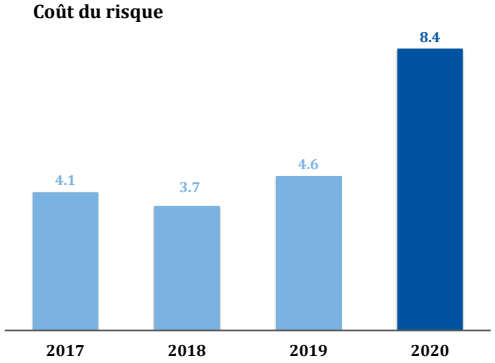
Résultat brut d'exploitation



+ 18 %

Le résultat brut d'exploitation est en hausse de 18 %, la baisse des charges d'exploitation étant supérieure à la baisse du PNB constaté sur l'exercice.

Coût du risque

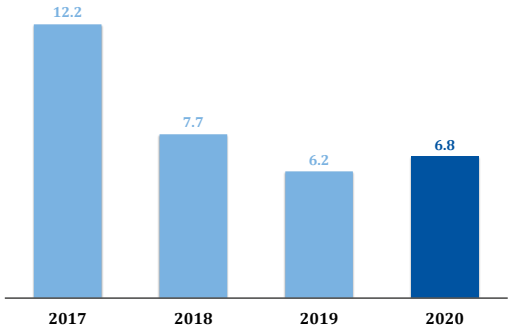


+ 82 %

La hausse du coût du risque est le reflet d'une politique prudente d'anticipation des difficultés sur le marché des entrepreneurs individuels dans un marché fortement impacté par la crise de la Covid-19, et d'une provision sectorielle destinée à couvrir la survenance d'un risque éventuel sur le secteur de la grande distribution.

Il est néanmoins utile de rappeler que le coût du risque sur la clientèle E.Leclerc est inexistant, et ce depuis la création de la Banque en 1991.

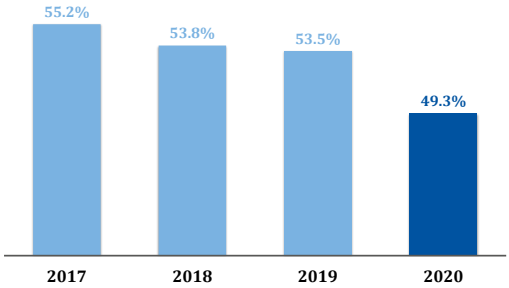
Résultat net (part du groupe)



+ 10 %

Le résultat net s'affiche à 6,8 millions d'euros, en progression de 10 % par rapport à 2019.

Coefficient d'exploitation

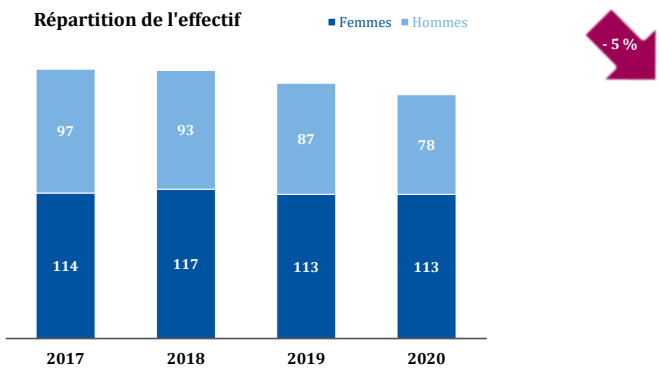


Le coefficient d'exploitation s'affiche à 49,3 %*, en forte amélioration de 4,1 point par rapport à 2019.

** Sur chiffres sociaux*

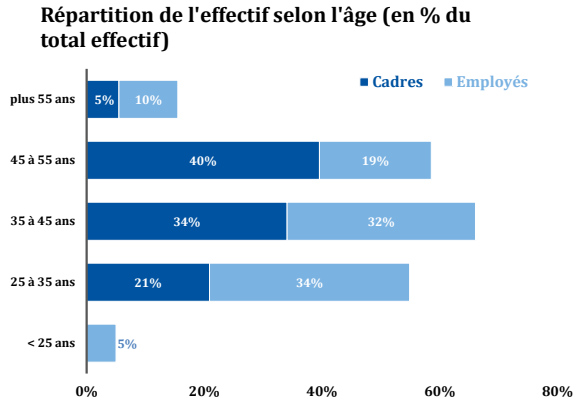
Données sur l'effectif

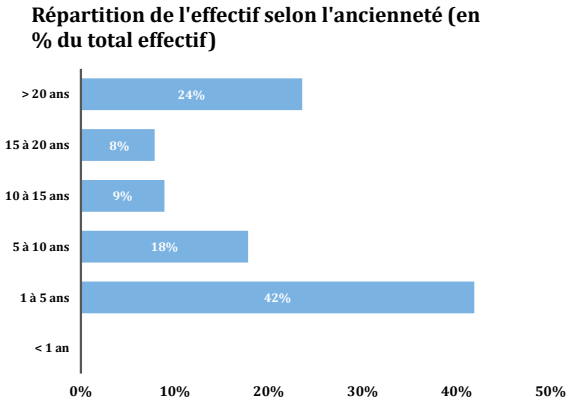
Données consolidées



- 5 %

L'effectif total passe de 200 en 2019 à 191 en 2020 (nombre de salariés au 31 décembre). La tendance à la baisse est constante depuis 2017. Cette tendance est due à la rationalisation des activités de Morning (entré dans le groupe en 2017) depuis son rachat par Banque Edel.





Les effectifs diminuent de 5 % en 2020, ce qui reflète à la fois une hausse des effectifs de 6 % sur Banque Edel et Moninfo et une forte baisse sur Morning. Ces évolutions sont liées à la consolidation des activités de Morning, le renforcement des équipes de la Direction du système d'information et du pôle Moyens de paiement (en lien avec les investissements en matière de gestion de projet, et l'intégration de certains profils présents au sein de Morning).

La tranche d'âge la plus représentée est celle comprise entre 35 et 45 ans (33 % de l'effectif).

La tranche d'ancienneté la plus représentée reste entre 1 et 5 ans (42 % de l'effectif). Cette représentation s'explique en partie par les intégrations récentes effectuées au sein du groupe.

La population féminine est majoritaire (59 %) au sein de la banque et la répartition est stable entre un effectif cadre et non cadre, respectivement de 48 % et 52 %.

Part variable de la rémunération globale

Rémunération fixe	8 126	96 %
Rémunération variable	263	3 %
Heures supplémentaires	34	0 %
Total	8 423	100 %

En milliers d'euros, total brut DADS au 31 décembre

La rémunération globale reste concentrée sur la part de rémunération fixe. La rémunération variable est rattachée essentiellement à des éléments de primes sur objectifs sur une population bien déterminée, le paiement d'heures supplémentaires est marginal. Les éléments composant la rémunération restent ainsi maîtrisés et comparables aux années précédentes.

Accords collectifs[1]

La Banque Edel a la volonté d'accompagner ses collaborateurs en leur faisant bénéficier d'avantages sociaux intéressants[2]. L'accord sur l'aménagement du temps de travail permet de concilier vie professionnelle et personnelle. Les accords d'intéressement, de participation et de plan d'épargne entreprise, récompensent la performance collective et individuelle et encouragent les collaborateurs à se constituer une épargne salariale.

L'année 2020 restera marquée par la gestion de la crise de la Covid-19 et la nécessité de mettre en place une organisation sous forme de travail à distance.

Activité consolidée

Les comptes consolidés du groupe Banque Edel incluent, en intégration globale, les comptes de la SARL Moninfo, filiale à 95,2 % de la Banque Edel, de la SASU Edel ASSUR structure de courtage détenue à 100 % depuis sa création en 2014, et ceux de la SAS Morning dont le capital est détenu à 100 % par Banque Edel depuis fin 2020.

- après plus de 10 années de forte progression de nos encours, 2020 est la deuxième année de stabilisation du bilan entamée en 2019 ;
- l'activité de crédit est en légère baisse sur tous les marchés, le nombre de PGE est marginal ;
- le poste « Actions et autres titres à revenu variable » auparavant principalement constitué d'OPC monétaires investis en titres d'État admissibles en HQLA dans le cadre du LCR et détenus par la Banque Edel ne représente plus que 1,904 million d'euros, la baisse de ce poste est compensée par la hausse du poste « titres d'investissements » ;
- les « titres d'investissement » sont constitués de titres obligataires de « première catégorie » admissibles en HQLA dans le cadre du LCR ; l'augmentation significative des HQLA permet de réduire les coûts liés aux excédents placés en banque centrale à taux négatifs et d'améliorer les ratios de liquidité ;
- les immobilisations corporelles concernent l'immobilier du siège social de la Banque Edel, les travaux associés à son aménagement et les travaux d'agrandissement, par l'ajout d'une aile de plus de 2 000 m^2 aux locaux actuels qui a été livrée fin juin 2019 ;
- les forts excédents de trésorerie résultent des bouleversements économiques dus à la crise sanitaire et la priorité donnée aux commerces essentiels, notamment la grande distribution alimentaire, et le fort ralentissement des investissements des acteurs économiques ;
- les capitaux propres progressent de 4 % à 174 millions d'euros, incluant le résultat 2020 de près de 7 millions d'euros ;
- les engagements de financement reçus au 31 décembre sont de 110 millions d'euros ;
- notre environnement bancaire et financier reste toujours aussi concurrentiel, les liquidités sont toujours très abondantes sur les marchés financiers, fruit des apports de liquidités alloués par les banques centrales. Dans ce contexte et dans un environnement de taux courts négatifs, les dépôts à vue de la clientèle restent coûteux pour les banques. La Banque Edel enregistre une baisse maîtrisée de sa marge d'intérêt dans cet environnement compliqué. Elle a amélioré sa marge sur commissions dans le cadre du fort développement des sites marchands (Drives). La bonne adéquation de la durée du refinancement, complété de la surliquidité liée à l'impact de la Covid-19, a conforté le ratio LCR bien souvent au-delà de 400 %. Dans ce contexte le produit net bancaire s'affiche à 54,5 millions d'euros ;

1 Conformément à la loi du 8 août 2016 relative à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, accords hors Morning

2 UES Edel-Moninfo uniquement

- les charges d'exploitation sont restées en deçà de nos hypothèses budgétaires dans le cadre du contexte de la pandémie avec moins de déplacements et un ajustement des charges d'amortissements. Au final elles sont en baisse de 18 % ;
- compte tenu de ces éléments, le résultat brut d'exploitation progresse de 18 % à 25,5 millions d'euros ;
- la charge nette du risque est de 8,4 millions d'euros en 2020, en hausse et corrélée à une évolution de la méthodologie de provisionnement par rapport au passé récent avec la constitution d'une provision sectorielle sur la grande distribution même si ce secteur n'a connu aucun risque depuis la création de la Banque Edel en 1991 ;
- la Banque Edel a procédé à une dotation complémentaire du FRBG de 2 millions d'euros ;
- le résultat net part du groupe, après prise en compte de la charge fiscale et de l'intégration de Morning, ressort à 6,8 millions d'euros en hausse de 10 %, et traduit une très bonne année.

Activités et résultats sur base individuelle

En 2020, la Banque Edel a poursuivi son développement dans un contexte de forte hausse des dépôts de la clientèle et de stabilisation des crédits afin d'améliorer le niveau de solvabilité global.

- après plus de 10 années de forte progression de nos encours, 2020 est la deuxième année de stabilisation du bilan, entamée en 2019, et issue de la volonté des deux associés de réduire l'emprise de crédit moyen long terme tout en confortant la solvabilité de l'établissement ;
- l'activité de crédit est en légère baisse sur tous les marchés, le nombre de PGE reste marginal ;
- dans le cadre de la pandémie, le niveau des ressources clientèle progresse à plus de 1 162 millions d'euros en augmentation de 10 %. Les dépôts de la clientèle sont restés haut dans un environnement de taux court terme largement négatifs. Dans ce contexte, la Banque Edel a poursuivi la consolidation de ses encours, avec diverses solutions de placements auprès de sa clientèle interne, mais également auprès de contreparties et d'investisseurs externes apportés par des IOBSP et des courtiers ;
- l'ajustement de la collecte s'est fait en réduisant les renouvellements sur la collecte longue en raison de la surliquidité de la Banque Edel ;
- la Banque Edel est restée prêteuse nette à court terme avec en moyenne 347 millions d'euros (incluant les dépôts à la Banque centrale européenne de 252 millions d'euros), partagés entre des placements à vue et à terme, tout en priorisant la constitution des réserves obligatoires, et la détention de HQLA. Le montant moyen des HQLA sur l'année 2020 a été d'un peu plus de 66 millions d'euros ;
- les emplois clientèle ont régressé de 84 millions d'euros (- 6 %). Le marché des crédits aux particuliers est en repli ainsi que celui des entrepreneurs individuels conformément à la stratégie de développement de la Banque Edel. La production de crédits est maintenant réorientée vers la clientèle entreprise, principalement sur le crédit moyen terme aux entreprises du Mouvement E.Leclerc ;
- le poste « Actions et autres titres à revenu variable » auparavant principalement constitué d'OPC monétaires investis en titres d'État admissibles en HQLA dans le cadre du LCR et détenus par la Banque Edel ne représente plus que 1,904 millions d'euros, la baisse de ce poste est compensée par la hausse du poste « titres d'investissements » ;
- les « titres d'investissement » sont constitués de titres obligataires de « première catégorie » admissibles en HQLA dans le cadre du LCR ; l'augmentation significative du poste HQLA permet de réduire les coûts liés aux excédents placés en banque centrale à taux négatifs et d'améliorer les ratios de liquidité ;
- les immobilisations corporelles concernent l'ensemble immobilier du siège social de la Banque Edel, les travaux associés à son aménagement et les travaux d'agrandissement, par l'ajout d'une aile de plus de 2 000 m^2 aux locaux actuels qui a été livré fin juin 2019 ;
- la banque a poursuivi sa politique prudente de provisionnement, le FRBG est en progression de 2 millions d'euros à maintenant 9 millions d'euros ;
- la Banque Edel bénéficie toujours de lignes de liquidité auprès de ses contreparties bancaires ;

- la Banque Edel a conservé une partie de sa capacité de financement TLTRO II, à hauteur de 50 millions d'euros, (prêt de la Banque centrale européenne via le Crédit Coopératif) ;
- en hors-bilan, les engagements de financement sont de 110 millions d'euros ;
- le produit net bancaire, malgré un contexte difficile de taux d'intérêt court terme négatifs et moyen terme très bas et une concurrence importante sur les produits de commissions, s'affichent à 42,7 millions d'euros en quasi stabilité ;
- le résultat brut d'exploitation ressort à 21,6 millions d'euros en hausse de 9 %. Les charges générales d'exploitation reculent à 20 millions d'euros (- 9 %) ;
- le coefficient d'exploitation à 49,3 % s'améliore de 4,1 point grâce à la bonne performance du PNB de la Banque Edel et une maîtrise des charges d'exploitation, et s'affiche supérieur aux objectifs ;
- le coût du risque est inexistant sur notre cœur de marché, cependant la Banque Edel a constitué une provision collective liée au secteur de la grande distribution. La charge nette du risque en 2020 s'affiche ainsi à 8,4 millions d'euros, en hausse de 82 % par rapport à 2019 ;
- la perte sur actifs immobilisés couvre un abandon de créances sur la société Morning ;
- le résultat net de l'année ressort à 0,9 million d'euros incluant les abandons de créances liées à la filiale Morning. Hors événements exceptionnels, ce résultat montre la bonne tenue des produits d'exploitation de la Banque Edel, dans un contexte de poursuite de consolidation des fonds propres ;

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

FONDS PROPRES ET SOLVABILITÉ

Cadre réglementaire

Instaurée en 1988 par le Comité de Bâle sur la supervision bancaire (dite Bâle I et II, puis Bâle III), la surveillance réglementaire des établissements de crédit s'est considérablement renforcée au cours des dernières années.

En juin 2013, l'Union européenne a adopté une directive (CRD) et un règlement (CRR), ces textes forment le corpus de base de la réglementation dite « Bâle III ». Un des principaux changements apportés par Bâle III est la création de nouveaux ratios visant à encadrer le risque de liquidité et de levier excessif. Ces textes ont été transposés en droit français par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque.

La surveillance prudentielle des établissements de crédit s'appuie sur trois piliers qui forment un tout indissociable :

Pilier I

Le pilier I définit les exigences minimales de fonds propres et de liquidité. Il vise à assurer une couverture minimale, par des fonds propres, des risques de crédit, de marché et opérationnels. Pour calculer l'exigence en fonds propres, l'établissement financier a la possibilité d'effectuer cette mesure en méthode standard ou avancée.

Pilier II

Il régit un processus de surveillance prudentielle qui complète et renforce le pilier I. Il comporte :

- l'analyse de l'ensemble des risques de l'établissement y compris ceux déjà couverts par le pilier I ;
- le calcul par chaque banque de ses besoins de fonds propres au titre du capital économique ;
- la confrontation par le superviseur bancaire de sa propre analyse du profil de risque de la banque avec celle conduite par la banque, en vue d'adapter son action prudentielle par des fonds propres supérieurs aux exigences minimales ou toute autre technique appropriée.

Pilier III

Le pilier III a comme objectif d'instaurer une discipline de marché par un ensemble d'obligations déclaratives. Ces obligations, aussi qualitatives que quantitatives, permettent une amélioration de la transparence financière dans l'évaluation des expositions aux risques, les procédures d'évaluation des risques et l'adéquation des fonds propres.

Gestion des fonds propres

Définition des ratios de solvabilité

Depuis le 1er janvier 2014, la réglementation Bâle III est entrée en vigueur. Les ratios de solvabilité sont ainsi présentés selon cette réglementation pour les exercices 2019 et 2020.

Les définitions ci-après sont issues de la réglementation Bâle III dont les dispositions ont été reprises dans la directive européenne 2013/36/EU (CRDIV) et le règlement n° 575/2013 (CRR) du Parlement européen et du Conseil. Tous les établissements de crédit de l'Union Européenne sont soumis au respect des exigences prudentielles définies dans ces textes depuis le 1er janvier 2014.

Les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence :

- un ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier* 1 (ratio CET1) ;
- un ratio de fonds propres de catégorie 1 (ratio T1), correspondant au CET1 complété des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) ;
- un ratio de fonds propres globaux, correspondant au *Tier* 1 complété des fonds propres de catégorie 2 (*Tier* 2) ;

Auxquels viennent s'ajouter les coussins de capital soumis à la discrétion nationale du régulateur. Ils comprennent :

- un coussin de conservation ;
- un coussin contra-cyclique ;
- un coussin pour les établissements d'importance systémique.

À noter, les deux premiers coussins cités concernent tous les établissements sur base individuelle ou consolidée.

Les ratios sont égaux au rapport entre les fonds propres et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de dilution ;
- des exigences en fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel multiplié par 12,5.

Jusqu'au 31 décembre 2019, ces ratios ont fait l'objet d'un calcul transitoire, dans le but de gérer progressivement le passage de Bâle 2,5 à Bâle III.

Les établissements de crédit sont tenus de respecter les niveaux minimums de ratio suivants :

- ratios de fonds propres avant coussins : depuis 2015, le ratio minimum de fonds propres de base de catégorie 1 (ratio CET1) est de 4,5 %. De même, le ratio minimum de fonds propres de catégorie 1 (ratio T1) est de 6 %. Enfin, le ratio minimum de fonds propres globaux (ratio global) est de 8 % ;
- coussins de fonds propres : leur mise en application fut progressive depuis 2016 pour être finalisée en 2019 :
 - ✓ le coussin de conservation de fonds propres de base de catégorie 1 est désormais égal à 2,5 % du montant total des expositions au risque ;
 - ✓ le coussin contra cyclique est égal à une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD) des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'établissement. En raison de la crise sanitaire, le Haut Conseil de stabilité financière a abaissé le taux du coussin contra cyclique de la France à 0 % pour l'année 2020.
- Pour l'année 2020, les ratios minimums de fonds propres à respecter sont ainsi de 7 % pour le ratio CET1, 8,50 % pour le ratio *Tier* 1 et 10,50 % pour le ratio global l'établissement.

Responsabilité en matière de solvabilité

En premier lieu, en tant qu'établissement de crédit, la Banque Edel est responsable de son niveau de solvabilité, qu'elle doit maintenir au-delà de la norme minimale réglementaire. Elle dispose à cet effet de différents leviers : augmentation de capital, mise en réserves lors de l'affectation du résultat annuel, emprunt subordonné et gestion des risques pondérés.

Les fonds propres globaux de l'établissement sont, selon leur définition réglementaire, ordonnancés en trois catégories : des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) et des fonds propres de catégorie 2 (T2) ; catégories desquelles sont déduites des participations dans d'autres établissements.

En second lieu, en tant qu'établissement associé au Crédit Coopératif, et dans le cadre de la convention d'association liant les deux établissements, le Crédit Coopératif est garant de la solvabilité de la Banque Edel.

Au 31 décembre 2020, les fonds propres globaux de l'établissement s'établissent à 195,5 millions d'euros.

Composition des fonds propres prudentiels

Les fonds propres de base de catégorie 1 « *Common Equity Tier* 1, CET1 » de l'établissement correspondent pour l'essentiel au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves et aux résultats non distribués. Ils tiennent compte des déductions liées notamment aux actifs incorporels, aux impôts différés dépendant de bénéfices futurs, aux filtres prudentiels, aux montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues et aux participations sur les institutions bancaires, financières et assurance éligibles en suivant les règles relatives à leurs franchises et à la période transitoire.

Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)

Les fonds propres de base de catégorie 1, *Common Equity Tier* 1 (CET1) de la Banque Edel correspondent pour l'essentiel au capital social, aux réserves et aux résultats non distribués. Ils tiennent compte des déductions liées notamment aux actifs incorporels, aux impôts différés dépendant de bénéfices futurs, aux filtres prudentiels, aux montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues et aux participations sur les institutions bancaires, financières et d'assurances éligibles en suivant les règles relatives à leurs franchises et à la période transitoire.

Au 31 décembre 2020, les fonds propres CET1 après déductions de l'établissement s'élèvent à 182 millions d'euros, dont :

- le capital qui s'élève à 150,1 millions d'euros au 31 décembre 2020 ;
- les déductions à hauteur de 0,6 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 « *Additional Tier* 1, AT1 » sont composés des instruments subordonnés émis respectant les critères restrictifs d'éligibilité, les primes d'émission relatives aux éléments de l'AT1 et les déductions des participations sur les institutions bancaires, financières et assurance éligibles en suivant les règles relatives à leurs franchises et à la période transitoire.
Au 31 décembre 2020, Banque Edel ne dispose pas de fonds propres AT1.

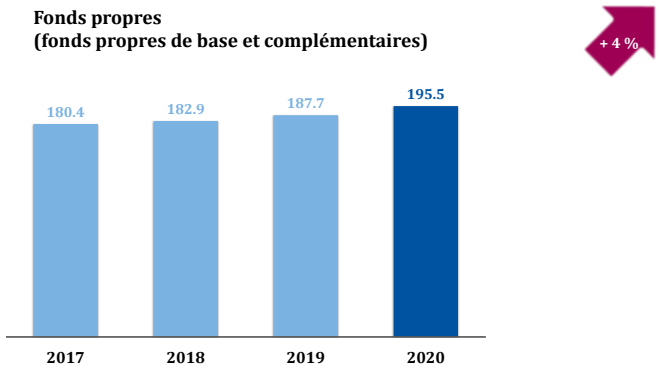
Fonds propres complémentaires de catégorie 2 (T2)

Les fonds propres complémentaires de catégorie 2 (*Tier* 2) correspondent aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de 5 ans.

Ils sont constitués d'emprunts subordonnés remboursables (PSR) ou à durée indéterminée (PSDI) accordés par les deux associés capitalistiques de l'établissement, Galec et Crédit Coopératif. La Banque Edel ne fait appel à aucun autre instrument de capital hybride.

Au 31 décembre 2020, les fonds propres *Tier* 2 après déductions de l'établissement sont de 13,5 millions d'euros.

Évolution des fonds propres prudentiels



Ratios de solvabilité

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Fonds propres CET1	181 964	170 206
Fonds propres AT1	0	0
Fonds propres T2	13 523	17 531
Fonds propres totaux (T1 et T2)	**195 487**	**187 737**

Ratio CET1	**12,91 %**	**11,25 %**
Ratio de solvabilité	**13,87 %**	**12,41 %**

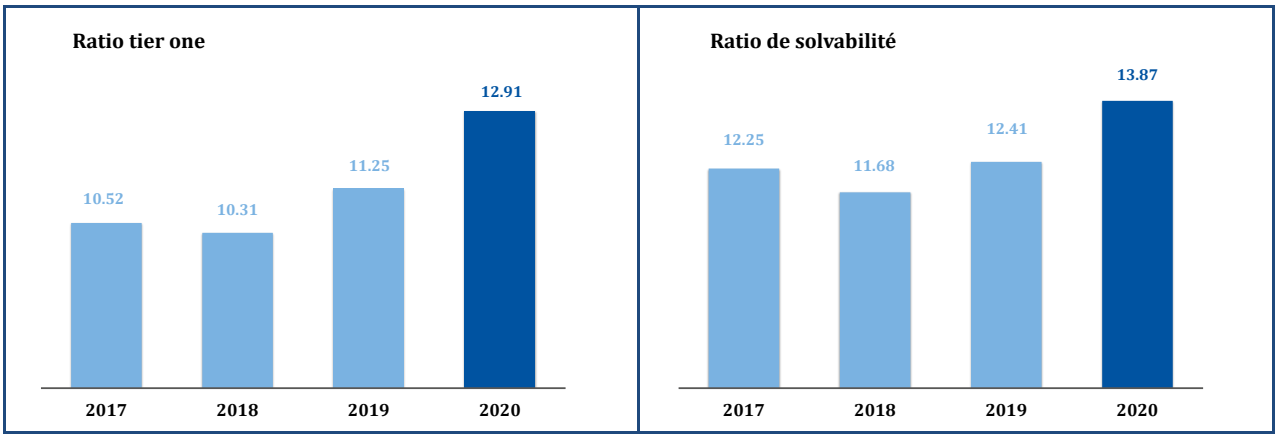


Tableau de composition des fonds propres au 31 décembre

Les fonds propres de base CET1 de l'établissement sont constitués des éléments suivants (en milliers d'euros) :

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Capital	150 135	150 135
Réserves et report à nouveau & autres réserves	16 669	10 466
Résultat de l'année en cours	6 800	6 203
FRBG	9 000	7 000
Déduction au titre des immobilisations incorporelles	- 640	- 3 237
Autres déductions	0	- 361
Total des fonds propres de base de cat. 1 (CET1)	**181 964**	**170 206**

Les fonds propres *Tier* 2 de l'établissement sont les suivants :

Emprunts subordonnés (PSDI)	9 700	9 700
Emprunts subordonnés après *haircut*[1] (PSR)	3 823	7 831
Total des fonds propres complémentaires (*Tier* 2)	**13 523**	**17 531**

Exigence de fonds propres

Approche standard de la mesure des risques

L'approche de la mesure des risques de la Banque Edel est la méthode standard. Pour les besoins du calcul réglementaire de solvabilité, trois types de risques doivent être mesurés : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Ces risques sont calculés respectivement à partir des encours de crédits, du portefeuille de négociation et du produit net bancaire de la Banque.

En appliquant à ces données les méthodes de calcul réglementaires, on obtient des montants de risques dits « pondérés ». Les fonds propres globaux doivent représenter au minimum 8 % du total de ces risques pondérés.

Au 31 décembre 2020, les risques pondérés de l'établissement étaient de 1 409 millions d'euros selon la réglementation Bâle III, soit 112,7 millions d'euros d'exigence de fonds propres.

À noter que la réglementation Bâle III a introduit un montant d'exigences en fonds propres supplémentaires :

- au titre de la *Credit Value Adjustement* (CVA) : la CVA est une correction comptable du *Mark to Market* des dérivés pour intégrer le coût du risque de contrepartie qui varie avec l'évolution de la qualité de crédit de la contrepartie (changement de spreads ou de ratings). La réglementation Bâle III prévoit une exigence supplémentaire de fonds propres destinée à couvrir le risque de volatilité de l'évaluation de crédit ;
- au titre des Chambres de Compensation Centralisées (CCP) : afin de réduire les risques systémiques, le régulateur souhaite généraliser l'utilisation des CCP sur le marché des dérivés de gré à gré tout en

1 Conformément à la réglementation, lorsqu'un emprunt subordonné présente une maturité résiduelle de 5 ans ou moins, une décote est appliquée sur l'encours comptable en fonction de la durée résiduelle de l'emprunt.

encadrant la gestion des risques de ces CCP avec des pondérations relativement peu élevées. Les établissements sont exposés aux CCP de deux manières :

- ✓ pondération de 2 % pour les opérations qui passent par les CCP (pour les produits dérivés et IFT) ;
- ✓ pour les entités membres compensateurs de CCP, exigences en fonds propres pour couvrir l'exposition sur le fonds de défaillance de chaque CCP.

- au titre des franchises relatives aux IDA correspondant aux bénéfices futurs liés à des différences temporelles et aux participations financières supérieures à 10 %.

Au 31 décembre 2020, la Banque Edel n'est exposée à aucun de ces risques.

Définition des différents types de risques

Risque de crédit

Dans le cadre de la méthode standard, la Banque Edel calcule le risque de crédit en distinguant la clientèle *retail* de la clientèle *corporate*. Sur cette dernière, le système de notation de la Banque de France a été retenu (cote FIBEN), il échelonne les risques en six niveaux de qualité de crédit, le meilleur étant 3++, le moins bon étant 9.

Pondération des créances *corporate* selon leur cote Banque de France (Exposition long terme) :

Cotation	Échelon de qualité de crédit	Pondération
3++	1	20 %
3+, 3	2	50 %
4+	3	100 %
4 à 5+	4	100 %
5 à 6	5	150 %
7, 8, 9, P	6	150 %

Risque opérationnel

En ce qui concerne le risque opérationnel, toutes les activités contribuant à la formation de l'indicateur de référence sont prises en compte dans le calcul des exigences en fonds propres. Les activités non explicitement mentionnées par le législateur sont rattachées à la catégorie correspondant à leur ligne de métier, ou à celle qui en est la plus proche. Si une activité ne peut pas être allouée à une ligne particulière, c'est la ligne de métier présentant le plus fort pourcentage qui sera utilisée.

Pour chacune des huit lignes d'activité prévues par le règlement, l'indicateur de référence fait l'objet d'un calcul séparé. L'approche standard consiste, pour chaque ligne de métier de la Banque, en un calcul forfaitaire (dont la pondération en risque varie de 12 % à 18 %, selon les huit lignes définies) des exigences de capital réglementaire, sur la base du PNB moyen enregistré sur ces lignes de métier au cours des trois derniers exercices.

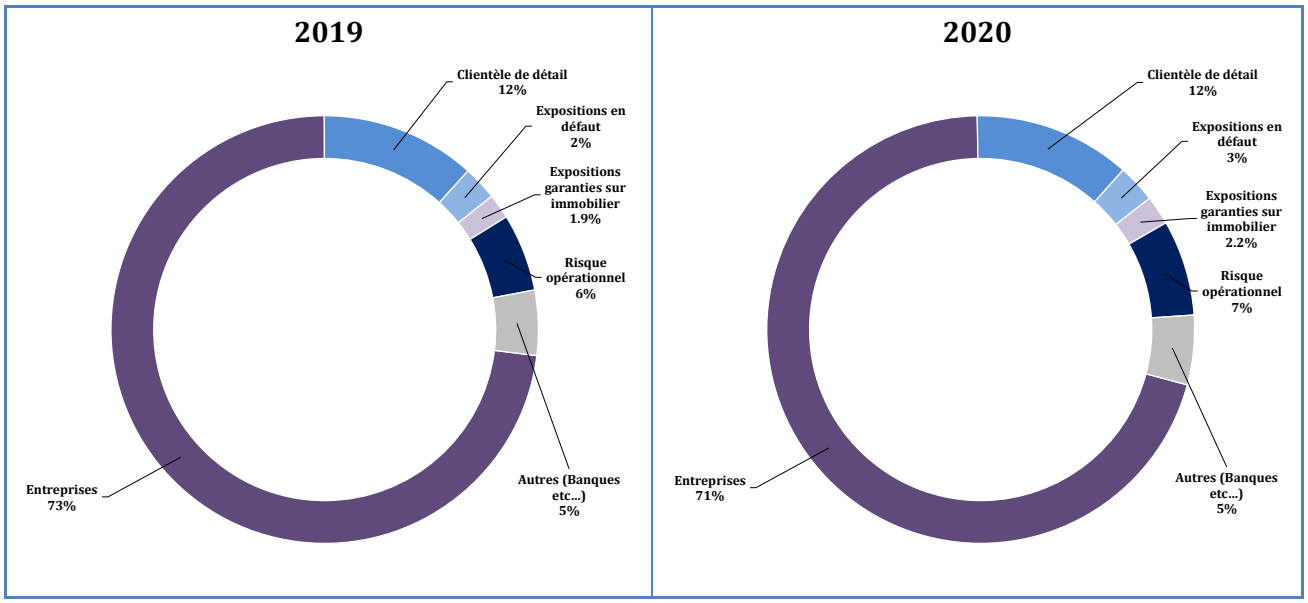
Risques de marché

L'exposition de l'établissement au risque de marché est inexistante, la détention de titres se limite à des titres HQLA éligibles au numérateur du ratio LCR qui sont comptabilisés en titre de placement ou d'investissement.

Tableau des exigences en fonds propres et risques pondérés

Montants pondérés, en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Risque de crédit	1 307 415	1 424 181
Risque opérationnel	101 970	88 709
Risque de marché	0	0
Autres risques (CVA)	5	0
Total des risques pondérés (RWA)	**1 409 390**	**1 512 890**

Ventilation des expositions en risque



Ratio de levier

Définition

Le ratio de levier a pour objectif principal de servir de mesure de risque complémentaire aux exigences en fonds propres. L'article 429 du règlement CRR, précisant les modalités de calcul relatives au ratio de levier, a été modifié par le règlement délégué (UE) 2015/62 de la commission du 10 octobre 2014.

Le ratio de levier fait l'objet d'une publication obligatoire depuis le 1er janvier 2015 mais la mise en œuvre formelle interviendra au 30 juin 2021 avec l'application de CRR2.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et les expositions, qui correspondent aux éléments d'actifs et de hors bilan, après retraitements sur les instruments dérivés, les opérations de financement sur titres et les éléments déduits des fonds propres.

L'exigence minimale de ratio de levier est de 3 %.

Au 31 décembre 2020, le ratio de levier sur la base des fonds propres de catégorie 1 tenant compte des dispositions transitoires est de 9,34 % ; le détail figure dans le tableau ci-après.

Tableau de composition du ratio de levier

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Exposition totale	1 947 759	1 865 885
Fonds propres CET1 (selon dispositions transitoires)	181 964	170 193
Ratio de levier	**9,34 %**	**9,12 %**

3 - CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

ORGANISATION ET ACTIVITÉ DU CONTROLE INTERNE

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES ET DE CERTIFICATION DE LA CONFORMITÉ

RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

RISQUES DE MARCHE

RISQUES DE GESTION DE BILAN

RISQUES OPERATIONNELS

RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

PLAN D'URGENCE ET DE POURSUITE D'ACTIVITE (PUPA)

RISQUES CLIMATIQUES

ORGANISATION ET ACTIVITÉ DU CONTRÔLE INTERNE

Trois niveaux de contrôle

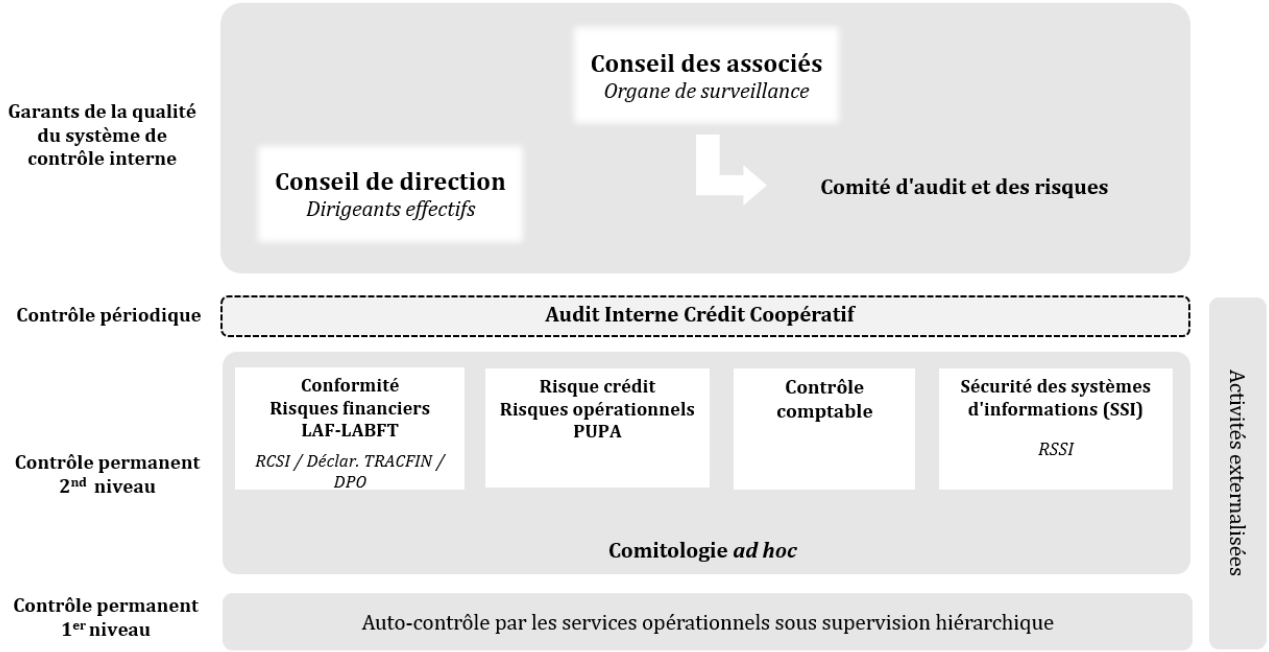
Conformément à la réglementation bancaire, aux saines pratiques de gestion et aux normes du groupe BPCE, le dispositif de contrôle de Banque Edel repose sur trois niveaux de contrôle : deux niveaux de contrôle permanent et un niveau de contrôle périodique.

Ce dispositif fonctionne en filières, intégrées à l'établissement. Ces filières sont principalement animées par deux directions de l'organe central :

- la Direction des risques, de la conformité et des contrôles permanents Groupe, en charge du contrôle permanent ;
- la Direction de l'Inspection générale Groupe, en charge du contrôle périodique.

Au niveau de l'établissement, le Conseil de Direction - organe de direction dans sa fonction exécutive - définit la structure organisationnelle. Il répartit les responsabilités et les moyens de manière optimale pour assurer, conformément aux orientations définies par le Conseil des Associés – organe de direction dans sa fonction de surveillance -, la couverture des risques, leur évaluation et leur gestion.

La responsabilité du contrôle permanent de premier niveau incombe au premier chef aux Directions opérationnelles ou fonctionnelles ; les contrôles permanents de deuxième niveau et l'audit interne sont assurés par des Directions fonctionnelles centrales indépendantes dont les responsables, au sens des articles 16 à 20 et 28 à 34 de l'arrêté 2014-11-03 sur le contrôle interne, sont directement rattachés aux dirigeants effectifs au sens de l'article 10 du même arrêté.



Présentation du dispositif de contrôle permanent

Contrôle permanent hiérarchique (niveau 1)

Le contrôle permanent dit hiérarchique (niveau 1), premier maillon du contrôle interne, est assuré par les services opérationnels ou fonctionnels sous le contrôle de leurs hiérarchies. Ces services sont responsables des risques qu'ils génèrent à travers les opérations qu'ils réalisent.

Ceux-ci sont notamment responsables :

- de la mise en œuvre des autocontrôles formalisés, tracés et reportables ;
- de la formalisation et de la vérification du respect des procédures de traitement des opérations, détaillant la responsabilité des acteurs et les types de contrôle effectués ;

- de la vérification de la conformité des opérations ;
- de la mise en œuvre des préconisations rédigées par les fonctions de contrôle de niveau 2 sur le dispositif de contrôle de niveau 1 ;
- de rendre compte et d'alerter les fonctions de contrôle de niveau 2.

En fonction des situations et activités et, le cas échéant, conjointement, ces contrôles de niveau 1 sont réalisés soit de préférence par une unité de contrôle *ad hoc* de type *middle office* ou entité de contrôle comptable, soit par les opérateurs eux-mêmes.

Les contrôles de niveau 1 font l'objet de reportings formalisés.

Contrôle permanent (niveau 2)

Les contrôles de second niveau sont du ressort de la seconde ligne de défense et sont assurés par des fonctions indépendantes des activités opérationnelles. Les contrôles de second niveau ne peuvent pas se substituer aux contrôles de premier niveau.

Au sein de la Banque Edel, suite à une réorganisation des activités en septembre 2020, sont ainsi concernés :

- le pôle Juridique compliance et contrôle : pour les fonctions de contrôles des risques crédit, risques opérationnels, PUPA, révision comptable et pour les fonctions de contrôles des risques de non-conformité, risques financiers (RCSI), la Lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme (LCB-FT), la lutte contre la corruption et la fraude ;
- la direction générale pour la sécurité des systèmes d'informations (SSI) : la fonction de responsable de la sécurité des systèmes d'informations (RSSI) sera portée effectivement directement par le directeur général de la Banque Edel à compter du 1er janvier 2021. Chacune de ces fonctions de contrôle est supervisée par un(e) Directeur(ice) qui est membre du Comité exécutif (COMEX) de la Banque Edel et ainsi directement rattaché aux dirigeants effectifs conformément à la réglementation.

Les fonctions de contrôle permanent de second niveau sont notamment responsables :

- de la documentation du plan annuel de contrôles de niveau 2 et du pilotage de sa mise en œuvre ;
- de l'exhaustivité et de la mise à jour des référentiels de contrôles sur le périmètre dans le cadre des risques à piloter et des nécessités réglementaires ;
- de la réalisation des contrôles permanents du socle commun Groupe ;
- de l'existence, de l'analyse des résultats et du reporting notamment en lien avec les résultats des contrôles de premier niveau ;
- de la sollicitation du contrôle permanent de niveau 1 sur la mise en œuvre des préconisations ;
- du suivi de la mise en œuvre des plans d'actions correctifs notamment ceux définis au niveau du Groupe et ceux priorisés par l'établissement au niveau 2.

Présentation du dispositif de contrôle périodique

Le contrôle périodique est assuré par l'audit interne sur toutes les activités, y compris le contrôle permanent.

Dans le cadre des responsabilités définies par l'article 17 de l'arrêté 2014-11-03 sur le contrôle interne, l'Audit interne s'assure de la qualité, l'efficacité, la cohérence et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent et de la maîtrise des risques. Son périmètre d'intervention couvre tous les risques et toutes les activités de l'établissement, y compris celles qui sont externalisées. Il s'étend également à ses filiales.

Ses objectifs prioritaires sont d'évaluer et de rendre compte aux dirigeants effectifs et à l'organe de surveillance de l'établissement :

- de la qualité de la situation financière ;
- du niveau des risques effectivement encourus ;

- de la qualité de l'organisation et de la gestion ;
- de la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques ;
- de la fiabilité et de l'intégrité des informations comptables et des informations de gestion ;
- du respect des lois, des règlements, des règles du Groupe ou de chaque entreprise ;
- de la mise en œuvre effective des recommandations des missions antérieures et des régulateurs.

Le contrôle périodique de La Banque Edel est assuré opérationnellement par la Direction de l'Audit interne du Crédit Coopératif. Cette externalisation est encadrée par la convention de contrôle interne signée en octobre 2006, modifiée, dans un premier temps par avenant signé en 2013 concernant la prise en charge des missions d'audit par la Direction de l'Audit interne du Crédit Coopératif, dans un second temps, par l'avenant de 2014 relatif aux nouvelles mesures de LCB-FT et par avenant signé le 18 décembre 2019 en remplacement de l'avenant 2013 précité.

Le responsable de la Direction de l'audit interne assume la responsabilité prévue à l'article 17 de l'arrêté 2014-11-03 sur le contrôle interne, qui consiste à veiller à la cohérence et à l'efficacité du contrôle périodique, tel que défini par ce même article. Pour l'exercice de cette responsabilité, il s'appuie sur les résultats des enquêtes de sa Direction, ainsi que sur les travaux des autres corps de contrôle, tels que l'Autorité de contrôle prudentiel ou l'Inspection générale de BPCE.

L'Audit interne vérifie périodiquement par les missions qu'il diligente, la qualité de la situation financière et de la gestion de l'établissement, la qualité, la cohérence et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle et de maîtrise des risques. Il ne définit ni ne gère ces dispositifs. Il en évalue la qualité et contribue à son amélioration par les recommandations qu'il formule. Il rend compte de ses travaux aux dirigeants effectifs et à l'organe de surveillance de l'établissement.

L'Audit interne exerce ses missions de manière indépendante des Directions opérationnelles et de contrôle permanent. Ses modalités de fonctionnement, sont précisées dans une charte d'audit Groupe approuvée par le Directoire de BPCE.

Le planning prévisionnel des audits est arrêté en accord avec l'Inspection Générale Groupe. Il est approuvé chaque année par le Comité d'audit et des risques de l'établissement.

À l'issue de ses investigations, la mission d'audit émet un pré-rapport, qui contient notamment ses recommandations, auquel l'unité auditée doit répondre. Chaque recommandation est hiérarchisée en fonction de son importance. Le rapport définitif intègre la réponse des audités à chaque recommandation ; celle-ci inclut des plans d'action et des engagements sur des dates de mise en œuvre. Ce rapport est transmis, outre les responsables de l'unité auditée, aux dirigeants de l'établissement.

Le management opérationnel est responsable de la mise en œuvre des recommandations. Il met en place des plans d'action adaptés et informe de leur taux d'avancement au moins semestriellement à l'Audit interne. Celui-ci en assure un reporting régulier au Comité de coordination du contrôle interne et au Comité des risques.

L'Audit interne, en vertu de son devoir d'alerte, saisit le Comité des risques en cas de non mise en place des actions correctrices dans les délais prévus.

Dans le cadre des responsabilités qui lui sont dévolues, l'Inspection Générale Groupe mène également de façon périodique des missions de contrôle au sein de l'établissement.

Gouvernance

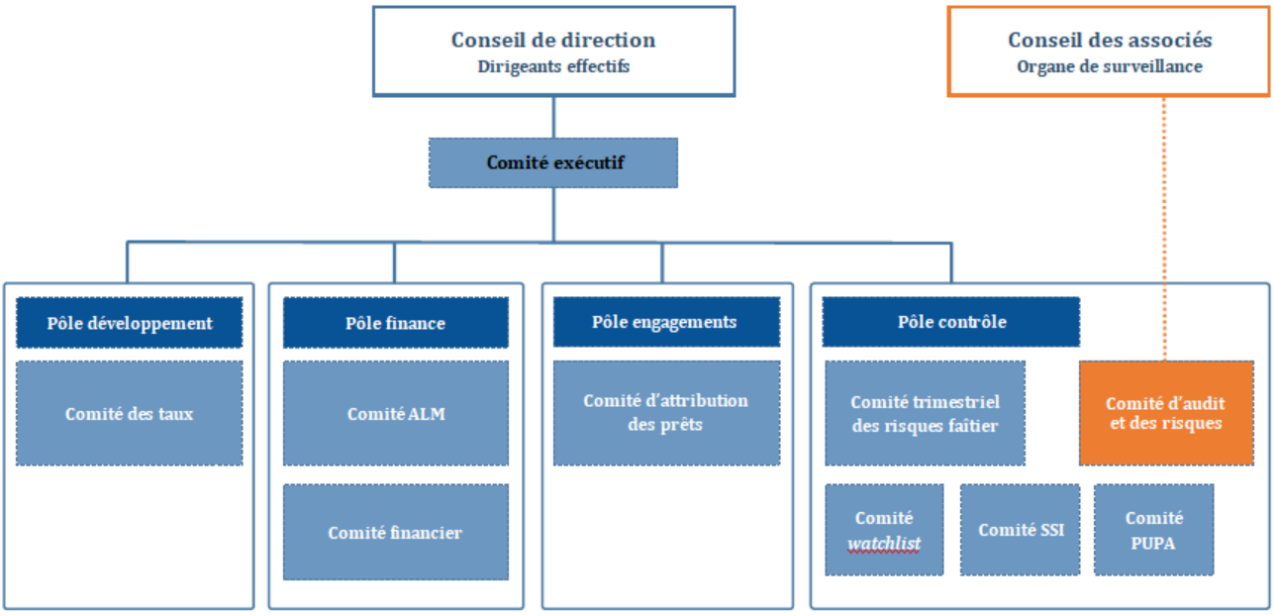
La gouvernance du dispositif de contrôle interne repose sur :

- **Le Conseil de direction** qui définit et met en œuvre les organisations et moyens permettant d'assurer de manière exhaustive, optimale et saine la correcte évaluation et gestion des risques, et de disposer d'un pilotage adapté à la situation financière, à la stratégie et à l'appétit aux risques de l'établissement et du groupe BPCE. Il est responsable de la maîtrise au quotidien des risques et en répond devant l'organe de surveillance. Il définit en outre la tolérance aux risques au travers d'objectifs gé-

néraux en matière de surveillance et gestion des risques, dont la pertinence est régulièrement évaluée ; il assure un suivi régulier de la mise en œuvre des politiques et stratégies définies. Enfin, il informe régulièrement le Conseil des associés et le Comité d'audit et des risques des éléments essentiels et principaux enseignements tirés de l'analyse et du suivi des risques associés à l'activité et aux résultats de l'établissement.

- **Le Conseil des Associés** qui approuve le dispositif dédié à l'appétit aux risques proposé par le Conseil de Direction et qui veille à la maîtrise des principaux risques encourus, approuve les limites globales (plafonds), arrête les principes de la politique de rémunération et évalue le dispositif de contrôle interne.

Les organes de gouvernance prennent appui sur les comités décrits ci-après présentés schématiquement comme suit :



Seuls les comités spécifiquement dédiés aux activités de contrôle interne seront détaillés ci-après.

Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques porte une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée. Il propose, en tant que de besoin, les actions complémentaires à mettre en place. Il examine les principaux enseignements tirés de la surveillance des risques, et les conclusions des missions d'audit interne et externe, données tant qualitatives que quantitatives, lui permettant d'évaluer le niveau des risques encourus et de fixer les limites. Plus particulièrement, il est régulièrement informé par les responsables du contrôle interne en cas d'absence d'exécution des mesures correctrices décidées, de survenance d'incidents significatifs au sens de l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne ou d'anomalies significatives détectées en matière de LCB-FT.

Le Comité d'audit et des risques est composé de :

- deux membres maximum du Conseil des associés choisis parmi les adhérents du Mouvement E.Leclerc ;
- un représentant du Contrôle périodique du Crédit Coopératif et un représentant de la Direction des Risques et de la Conformité du Crédit Coopératif ;
- un représentant de l'audit interne (fonction externalisée au Crédit Coopératif), la directrice juridique compliance et contrôle, les fonctions du contrôle financier, du risque crédit, ROP / PUPA, et le RSSI.

En qualité d'invités au Comité d'audit et des risques, participent également un des deux commissaires aux comptes et les membres du Conseil de direction.

Le Comité d'audit et des risques doit notamment assister l'organe de surveillance de l'établissement dans la maîtrise de ses risques sur base sociale et consolidée.

À ce titre, il doit notamment :

- vérifier la clarté des informations fournies et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables ;
- porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne et proposer si besoin des actions complémentaires ;
- veiller au respect de la convention de contrôle interne liant le Crédit Coopératif et la Banque Edel ;
- recevoir l'ensemble des rapports de mission d'audit et d'inspection réalisés au sein de la Banque Edel, et être tenu informé de l'état d'avancement du plan d'audit préalablement validé par le Conseil des associés.

En outre, le Comité d'Audit et des Risques :

- analyse, au moins deux fois par an, les principales zones de risques (à l'exclusion de ceux relatifs à la véracité des comptes et de l'information financière) et des enseignements tirés de leur surveillance ;
- examine les grandes orientations de la politique de crédit de l'établissement (marchés, division unitaire et sectorielle, qualités), les limites de risques et les conditions dans lesquelles elles sont respectées ;
- analyse les résultats du contrôle interne au moins deux fois par an. Il examine, en particulier dans ce cadre, les principales conclusions de l'audit interne et des inspections externes, le cas échéant, ainsi que les mesures correctrices ;
- évalue le système de contrôle interne et son efficacité. Il examine, en particulier dans ce cadre, les rapports annuels préconisés par la réglementation bancaire avant présentation à l'organe de surveillance.

En 2020, le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni deux fois, en avril et septembre.

Dans les domaines de la conformité, des risques financiers, des risques crédit, des risques opérationnels, du contrôle comptable, SSI et de l'audit, les principaux sujets traités ont été les suivants :

- suivi des réalisations du plan de contrôle ;
- suivi de la mise en œuvre des évolutions réglementaires de l'exercice ;
- suivi de la mise en œuvre des actions issues des recommandations des missions d'audit ;
- suivi du plan d'audit ;
- suivi des incidents opérationnels, mise à jour de la cartographie des risques opérationnels ;
- suivi des travaux du contrôle financier (révision comptable), en ce compris les missions des commissaires aux comptes ;
- révision des procédures et limites, notamment dans le domaine du risque crédit, du risque de non-conformité dont le risque LCB-FT et des risques financiers.

Les différentes actions sont détaillées dans le compte-rendu établi à l'issue des réunions du Comité d'audit et des risques et porté à la connaissance du Conseil des associés.

Comité trimestriel des risques faîtier

La Banque Edel a choisi de mettre en place un Comité des risques faîtier. Ce comité a pour objet d'examiner les principaux risques de crédit, opérationnels et financiers. Il est responsable de la définition des grandes orientations risques de l'établissement (définition de limites, de politique des risques, de schémas délégataires…).

Il se réunit quatre fois par an, suivant un rythme trimestriel, ses membres sont :

- les membres du Conseil de direction ;
- les membres du COMEX ;
- le(s) trésorier(s), gestionnaires ALM, et les représentants des fonctions de contrôle permanent de la Banque Edel.

Les responsables des fonctions de contrôle des risques y présentent les résultats de leurs contrôles. Au cours de l'exercice 2020, le Comité des risques faîtier s'est réuni quatre fois.

Les principaux sujets traités ont porté sur :

- l'examen de la mise en œuvre de la politique financière et la gestion actif/passif ;
- le contrôle et suivi des risques financiers ;
- le suivi des affaires sensibles ;
- l'évolution des encours de risques crédits et des provisions risques crédits ;
- le contrôle et suivi des risques de crédit, en ce compris la révision annuelle des limites ;
- l'analyse de la rentabilité des opérations de crédit conformément aux articles 109 et 110 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne (ex. article 20 du CRBF 97-02) ;
- le suivi des risques opérationnels ;
- les résultats des contrôles comptables.

Un Comité financier est également tenu annuellement en même temps que l'un des Comités des risques faîtiers pour la partie traitant du suivi des limites en matière de risques financiers. À cette occasion sont définis le cadre stratégique de la politique financière, l'actualisation des procédures générales de la fonction trésorerie et la validation des propositions d'orientations stratégiques à suivre pour la période suivante.

Comité *watchlist*

Le Comité *watchlist* a pour mission d'analyser et de mettre en place des plans d'actions sur les dossiers sensibles dans le domaine du risque de crédit. Le comité *watchlist* se réunit à une fréquence trimestrielle et vient compléter le dispositif de surveillance des affaires sensibles mis en place au sein de la Banque Edel.

Au sein de ce comité, la situation des dossiers pouvant représenter un risque significatif pour la Banque Edel, quel que soit le marché d'intervention, est étudiée, les modalités de réduction ou de régularisation sont envisagées et, si nécessaire, le niveau individuel de provisionnement est validé.

Ce comité regroupe notamment la direction du Pôle commercial, la direction du Pôle engagements, le responsable marché entreprises, et la fonction de contrôle du risque de Crédit sous l'autorité de membres du Conseil de direction dont le directeur général.

Comité Plan d'Urgence et Poursuite d'Activité (PUPA)

Un Comité trimestriel PCA relatif au plan d'urgence et la poursuite de l'activité (PUPA) a été mis en place en janvier 2014 afin de superviser l'ensemble des travaux portant sur le plan d'urgence et de poursuite de l'activité (PCA) et de statuer sur les points stratégiques.

Ce comité est constitué du responsable PUPA, de la direction des ressources humaines, du RSSI, du directeur des systèmes d'informations (DSI) et de la directrice juridique compliance et contrôle.

Le Comité PUPA / PCA se réunit chaque semestre.

Comité sécurité des systèmes d'informations (SSI)

Le Comité SSI relatif à la sécurité des systèmes d'informations, mis en place en 2014, s'est réuni la première fois le 4 juin 2014. Le Comité SSI se réunit tous les trimestres.

Il est animé par le RSSI (responsable de la sécurité des systèmes d'informations) qui propose l'ordre du jour et rédige les supports (souvent en collaboration étroite avec la DSI) et les comptes rendus.

Le comité SSI est composé à titre permanent du RSSI, du DSI, de la directrice juridique compliance et contrôle, de la directrice des ressources humaines et réunit plus globalement les membres du COMEX ainsi que le directeur général.

Les missions du Comité SSI sont les suivantes :

- effectuer une revue des problèmes récurrents qui exposent la Banque Edel et valider les solutions pour régler ces problèmes ;
- valider l'état de la menace vis-à-vis des besoins de protection du patrimoine de l'entreprise ;
- proposer des évolutions de *process* pour une meilleure efficacité globale.

Ce Comité peut :

- prendre des décisions dans son domaine de compétence ;
- proposer des points à l'arbitrage de la direction générale ;
- proposer des initiatives / travaux communs avec des pôles de l'entreprise ;

Les comptes rendus sont diffusés aux participants et aux membres du Comité exécutif, en ce compris la direction générale.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES ET DE CERTIFICATION DE LA CONFORMITÉ

Dispositif groupe BPCE

La fonction de gestion des risques et celle de certification de la conformité assurent, entre autres missions, le contrôle permanent des risques et de la conformité.

La Direction des Risques et de la conformité veille à l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques. Elle assure l'évaluation et la prévention des risques, l'élaboration de la politique risque intégrée aux politiques de gestion des activités opérationnelles et la surveillance permanente des risques.

Au sein de l'organe central BPCE, la Direction des risques, de la conformité et des contrôles permanents (DRCCP) assure la cohérence, l'homogénéité, l'efficacité, et l'exhaustivité de la mesure, de la surveillance et de la maîtrise des risques. Elle est en charge du pilotage consolidé des risques du Groupe. La mission de la DRCCP Groupe est conduite de manière indépendante des directions opérationnelles. Ses modalités de fonctionnement, notamment en filières, sont précisées entre autres dans la Charte des Risques, de la Conformité et des contrôles permanents Groupe, approuvée par le directoire de BPCE le 7 décembre 2009 et dont la dernière mise à jour date de début 2017, en lien avec l'arrêté du 3 novembre 2014 dédié au contrôle interne.

Dispositif de gestion des risques au sein de la Banque Edel

Au sein de la Banque Edel, plusieurs directions sont en charge de couvrir l'ensemble des risques : risques de crédit, risques financiers, risques opérationnels, risques de non-conformité, sécurité des systèmes d'informations ainsi que des activités transverses de pilotage et de contrôle des risques. Elles assurent conformément à l'article 75 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques.

Au sein de la Banque Edel, suite à une réorganisation des activités en septembre 2020, sont ainsi concernées :

- le pôle Juridique Compliance et Contrôle : pour les fonctions de contrôles des risques crédit, risques opérationnels, PUPA, révision comptable et pour les fonctions de contrôles des risques de non-conformité, risques financiers (RCSI), la Lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme (LCB-FT), la lutte contre la corruption et la fraude ;
- La direction générale pour la sécurité des systèmes d'informations (RSSI). La fonction de RSSI sera portée effectivement directement par le directeur général de la Banque Edel à compter du 1er janvier 2021. Chacune de ces fonctions est supervisée par un(e) directeur(ice) qui est membre du Comité exécutif (COMEX) de la Banque Edel et ainsi directement rattaché(e) aux dirigeants effectifs conformément à la réglementation.

Ces directions sont également fonctionnellement rattachées à la Direction des risques et de la conformité du Crédit Coopératif et la Direction des risques, de la conformité et des contrôles permanents du groupe BPCE.

Pour assurer son indépendance, la fonction risque et conformité, distincte des autres filières de contrôle interne, est indépendante de toutes les fonctions effectuant des opérations commerciales, financières ou comptables.

Dans le cadre de la fonction de gestion des risques, les principes définis dans la Charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents Groupe sont tous déclinés au sein de l'établissement. Ainsi, de manière indépendante, cette fonction contrôle la bonne application des normes et des méthodes de mesure des risques, notamment les dispositifs de limites et les schémas délégataires. Elle s'assure que les principes de la politique des risques sont respectés dans le cadre de ses contrôles permanents de deuxième niveau.

Les dirigeants effectifs veillent à ce que les systèmes de gestion des risques mis en place soient appropriés au profil de risque et à la stratégie commerciale de l'établissement, conformément à l'article 435 1 e) du Règlement (UE) n° 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (CRR).

En 2020, le périmètre couvert par les fonctions de contrôle des risques au sein de la Banque Edel intégrait la Banque Edel et ses filiales : la SARL Moninfo, la SAS Edel ASSUR et la SAS Morning, détenue depuis le 30 décembre 2020 à hauteur de 100 %.

En 2020, Banque Edel, en qualité de maison-mère, a poursuivi ces actions de déclinaison, adaptées à la taille, l'activité et le risque, à la SAS Morning des dispositifs applicables à la Banque Edel, dans le respect des normes du Crédit Coopératif et plus globalement du Groupe BPCE.

Les fonctions de contrôle des risques :

- sont force de proposition de la politique des risques de l'établissement, dans le respect des politiques des risques du Groupe (limites, plafonds …) ;
- identifient les risques, établissent la macro-cartographie et pilotent le *process* annuel de révision du dispositif d'appétit aux risques et du plan annuel de contrôle ;
- contribuent à l'élaboration des dispositifs de maîtrise des risques, des politiques de gestion des activités opérationnelles (limites quantitatives, schéma délégataire, analyse *a priori* des nouveaux produits ou des nouvelles activités) ;
- valident et assurent le contrôle de second niveau du périmètre (normes de valorisation des opérations, provisionnement, dispositifs de maîtrise des risques) ;
- contribuent à la définition des normes de contrôle permanent de premier niveau des risques et/ou conformité et veillent à leur bonne application (la définition des normes et méthodes Groupe étant une mission de l'organe central) ;
- assurent la surveillance de tous les risques, y compris de non-conformité, notamment la fiabilité du système de détection des dépassements de limites et le suivi et contrôle de leur résolution ;
- évaluent et contrôlent le niveau des risques (*stress scenarios*…) ;
- élaborent les reportings risques à destination des instances dirigeantes (les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance), contribuent aux rapports légaux ou réglementaires et alertent les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance en cas d'incident significatif (art. 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne).

Principaux risques de l'exercice

Le profil global de risque de Banque Edel correspond à celui d'une banque dite *BtoB*. Les risques sont concentrés essentiellement sur l'activité de crédit.

Compte tenu de la diversité et de l'évolution des activités du groupe Banque Edel, la gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

- le risque de crédit et de contrepartie (y compris le risque pays) : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférant aux opérations de marché (risque de remplacement). De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, résultant d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties similaires ;
- le risque pays se manifeste dès lors qu'une exposition est susceptible d'être touchée défavorablement par des changements des conditions politiques, économiques, sociales et financières de son pays de rattachement ; étant précisé que la Banque Edel est très peu concernée par ce risque eu égard à sa clientèle essentiellement située en France sinon dans l'Espace économique européen ;
- le risque de liquidité : risque que le Groupe ne puisse faire face à ses besoins de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable ;
- les risques structurels de taux d'intérêt et de change : risques de pertes de marge d'intérêt ou de valeur de la position structurelle à taux fixe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre ;
- les risques juridiques : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire ou de perte financière significative, qui naît du non-respect de dispositions réglementant l'activité du Groupe ;
- le risque de non-conformité : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationale ou européenne directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance ;
- le risque opérationnel : risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes, ou à des événements extérieurs, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence, mais à risque de perte élevée.

La macro-cartographie des risques de Banque Edel a vocation à répondre à la réglementation, en particulier à l'arrêté du 3 novembre 2014 dédié au contrôle interne qui indique dans ses articles 100, 101 et 102 (reprenant des dispositions contenues dans le CRBF 97-02) la nécessité de disposer d'une « cartographie des risques qui identifie et évalue les risques encourus au regard de facteurs internes et externes » ainsi qu'aux guidelines de l'EBA « orientations sur la gouvernance interne » publiés le 01/07/2018. Banque Edel répond à cette obligation avec le dispositif de la « macro-cartographie des risques » qui a été développé par le Groupe BPCE.

Cette macro-cartographie a pour objectif de sécuriser les activités des établissements, de conforter leur rentabilité financière et leur développement dans la durée. Grâce à l'identification et à la cotation de ses risques, chaque établissement du groupe dispose de son profil de risque et de ses risques prioritaires. Cette approche par les risques via une cotation du dispositif de maitrise des risques permet la mise en œuvre et le suivi de plans d'action ciblés.

La macro-cartographie des risques a un rôle central dans le dispositif global de gestion des risques :

Elle est en lien fort avec le dispositif dédié à l'appétit aux risques de Banque Edel en établissant son profil de risques, en déterminant quels sont ses risques prioritaires et le plan annuel de contrôle ;

Le dispositif de maitrise des risques qui est évalué dans la macro-cartographie des risques tient notamment compte des résultats du dispositif de contrôle interne (contrôle permanent et contrôle périodique) et l'identification des zones de risques permet de le faire évoluer.

Au cours du second semestre 2020, la Banque Edel a engagé une révision en globalité de la cartographie des risques de l'établissement. Les travaux sont en cours de finalisation au moment de la rédaction du présent rapport et feront l'objet d'une présentation et validation par le Comité d'audit et des Risques de la Banque Edel lors de la réunion du 23 mars 2021.

Culture risques et conformité

D'une manière globale, les fonctions de gestion des risques au sein de la Banque Edel :

- participent à des journées d'animation des fonctions de gestion des risques et de conformité, moments privilégiés d'échanges sur les problématiques risques, de présentation des travaux menés par les différentes fonctions, de formation et de partages de bonnes pratiques entre établissements qui se déclinent également par domaine : crédits, financiers, opérationnels, non-conformité associant tous les établissements du Groupe. Des groupes de travail dédiés viennent compléter ce dispositif ;
- enrichissent leur expertise réglementaire, notamment via la réception et la diffusion de documents réglementaires pédagogiques ;
- effectuent des interventions régulières dans les différentes filières de l'établissement (fonctions commerciales, fonctions supports…) pour promouvoir la culture du risque et de la conformité ;
- contribuent directement ou via les dirigeants aux décisions prises dans les comités dédiés à la fonction de gestion des risques ;
- réalisent la macro-cartographie des risques de l'établissement, évaluant ainsi son profil de risque et identifiant ses principaux risques prioritaires ;
- pilotent la revue annuelle des indicateurs d'appétit aux risques de l'établissement dans le cadre du dispositif mis en place par le Groupe ;
- s'attachent à relayer et diffuser la culture risque et conformité, notamment par la formation des nouveaux entrants, les modules de sensibilisation diffusés dans l'intranet (fiches conformité, modules e-*learning* SSI ...).

Macro-cartographie des risques de l'établissement

La macro-cartographie des risques de Banque Edel répond à la réglementation, en particulier à l'arrêté du 3 novembre 2014 dédié au contrôle interne qui indique dans ses articles 100, 101 et 102 (reprenant des dispositions contenues dans le CRBF 97-02) la nécessité de disposer d'une « cartographie des risques qui identifie et évalue les risques encourus au regard de facteurs internes et externes » ainsi qu'aux guidelines de l'EBA « orientations sur la gouvernance interne » publiés le 1er juillet 2018. Banque Edel répond à cette obligation avec le dispositif de la « macro-cartographie des risques » qui a été développé par le groupe BPCE.

Cette macro-cartographie a pour objectif de sécuriser les activités des établissements, de conforter leur rentabilité financière et leur développement dans la durée. Grâce à l'identification et à la cotation de ses risques, chaque établissement du Groupe dispose de son profil de risque et de ses risques prioritaires. Cette approche par les risques via une cotation du dispositif de maîtrise des risques permet la mise en œuvre et le suivi de plans d'action ciblés.

La macro-cartographie des risques a un rôle central dans le dispositif global de gestion des risques. Elle est en lien fort avec le dispositif dédié à l'appétit aux risques de Banque Edel en établissant son profil de risque, en déterminant quels sont ses risques prioritaires et le plan annuel de contrôle.

Le dispositif de maîtrise des risques qui est évalué dans la macro-cartographie des risques tient notamment compte des résultats du dispositif de contrôle interne (contrôle permanent et contrôle périodique) et l'identification des zones de risques permet de le faire évoluer.

Une campagne de mise à jour globale de la cartographie des risques de la Banque Edel a été initiée en 2020 et est en cours de finalisation à la fin de l'exercice. Les résultats de ces travaux seront présentés et validés par l'organe de surveillance lors du Comité d'audit et des Risques qui se réunira le 23 mars 2021.

Par ailleurs, la Banque Edel a également procédé en 2020 à la mise à jour de la cartographie, élaborée sur le fondement des outils mis à disposition par l'organe central BPCE et conformément aux préconisations du Groupe concernant les risques de non-conformité.

Appétit aux risques

L'appétit aux risques du groupe BPCE est défini par le niveau de risque que le Groupe accepte, dans un contexte donné, pour dégager un résultat récurrent et résilient en offrant le meilleur service à ses clients et en préservant sa solvabilité, sa liquidité et sa réputation.

Le dispositif s'articule autour :

- de la définition du profil de risque du Groupe (ou *Risk Appetite Statement*) qui assure la cohérence entre l'ADN du Groupe, son modèle de coûts et de revenus, son profil de risque et sa capacité d'absorption des pertes ainsi que son dispositif de gestion des risques ;
- d'indicateurs couvrant l'ensemble des risques majeurs auxquels le Groupe est exposé et complété de limites ou seuils déclenchant des actions et une gouvernance spécifique en cas de dépassement ;
- d'une gouvernance intégrée aux instances de gouvernance du Groupe pour sa constitution et revue en cas de survenance d'un incident majeur ; ainsi qu'une déclinaison de l'ensemble des principes à chaque établissement du Groupe ;
- d'une pleine insertion opérationnelle avec les dispositifs transverses de planification financière.

Profil d'appétit aux risques

L'appétit aux risques se définit selon 5 critères propres à notre Groupe :

- son « ADN » ;
- son modèle de coûts et de revenus ;
- son profil de risque ;
- sa capacité d'absorption des pertes ;
- et son dispositif de gestion des risques.

L'ADN du groupe BPCE et de la Banque Edel

Groupe coopératif décentralisé et solidaire, le groupe BPCE organise son activité autour d'un capital logé localement et majoritairement dans ses établissements régionaux et d'un refinancement de marché centralisé optimisant les ressources apportées aux entités. De par sa nature mutualiste, le groupe BPCE a pour objectif d'apporter le meilleur service à ses clients, dans la durée, tout en dégageant un résultat pérenne.

Le groupe BPCE :

- doit préserver la solvabilité, la liquidité et la réputation de chacune des entités du Groupe, mission dont l'organe central est en charge à travers un pilotage des risques consolidé, une politique des risques et des outils communs ;
- est constitué d'entités et de banques régionales, détenant la propriété du Groupe et de ses filiales. Au-delà de la gestion normale, en cas de crise, des mécanismes de solidarité entre les entités du Groupe assurent la circulation du capital et permettent d'éviter le défaut d'une entité ou de l'organe central ;
- se focalise sur les risques structurants de son modèle d'affaires de banque universelle avec une composante prépondérante en banque de détail en France, tout en intégrant d'autres métiers nécessaires au service de l'ensemble des clientèles ;
- diversifie ses expositions en développant certaines activités en ligne avec son plan stratégique :
 - ✓ développement de la bancassurance et de la gestion d'actifs ;
 - ✓ développement international (majoritairement Banque de Grande Clientèle et gestion d'actifs et de manière plus ciblée sur la banque de détail).

En termes de profil de risque, le groupe BPCE assume des risques intrinsèquement liés à ses métiers de banque de détail et à ses activités de Banque de Grande Clientèle.

L'appétit aux risques du groupe Banque Edel correspond au niveau de risque qu'il est prêt à accepter dans le but d'accroître sa rentabilité. Celui-ci doit être cohérent avec l'environnement opérationnel de l'établissement, sa stratégie et son modèle d'affaires, tout en tenant compte des intérêts de ses clients. La détermination de l'appétit aux risques de Banque Edel recherche à éviter des poches de concentration majeures et à allouer de manière optimisée les fonds propres.

Le cadre général de l'appétit aux risques de Banque Edel, repose sur un document faîtier présentant de manière qualitative et quantitative les risques que l'établissement accepte de prendre. Il décrit les principes de gouvernance et de fonctionnement en vigueur, à ce jour au sein de l'établissement, et a vocation à être actualisé régulièrement, notamment pour tenir compte des évolutions réglementaires.

De par son modèle d'affaires, notre établissement porte les principaux risques suivants :

- Le risque de crédit et de contrepartie (articles 106 à 121 de l'arrêté du 3 novembre 2014), induit par l'activité prépondérante de crédit aux particuliers, aux professionnels et aux entreprises, est encadré via des politiques de risques, des limites de concentration par contrepartie et par secteur et un système délégataire adéquat complété de suivis des portefeuilles et d'un dispositif de surveillance ;
- Le risque opérationnel, y compris le risque de non-conformité et le risque juridique (articles 214 et 215 de l'arrêté du 3 novembre 2014), fait l'objet :
 - ✓ d'un référentiel commun de collecte des données pour l'ensemble des établissements du groupe BPCE, en ce compris Banque Edel, et d'outils permettant la cartographie annuelle et la remontée des pertes et des incidents au fil de l'eau ;
 - ✓ de suivi des risques majeurs et des risques à piloter retenus par Banque Edel ;
 - ✓ de plans d'actions sur des risques spécifiques et d'un suivi renforcé des risques naissants ;
- Le risque de liquidité (articles 148 à 186 de l'arrêté du 3 novembre 2014) est piloté au niveau du Service ALM de Banque Edel. Notre établissement est responsable de la gestion de sa réserve de liquidité ;
- Le risque de taux (articles 134 à 139 de l'arrêté du 03 novembre 2014) structurel est encadré par des normes groupe BPCE communes et des limites au niveau de Banque Edel ;
- Le risque de marché (articles 122 à 136 de l'arrêté du 03 novembre 2014) est encadré par des normes et un dispositif au niveau du groupe BPCE. Le risque de marché au sein de Banque Edel, compte tenu de son activité, est limité aux opérations de placement des liquidités.

Le Plan de Redressement et de Résolution est géré directement par l'organe central, BPCE.

Le cadre de l'appétit au risque (*Risk Appetit Framework*) de la Banque Edel a été révisé au cours de l'exercice 2020 et porté à la validation de l'organe de surveillance, le Conseil des associés lors d'une réunion intervenue le 1er décembre 2020 afin d'entrer en vigueur au 1er janvier 2021.

Capacité d'absorption des pertes

Le groupe BPCE possède un niveau élevé de liquidité et de solvabilité traduisant, le cas échéant, sa capacité à absorber la manifestation d'un risque au niveau des entités ou du Groupe.

En termes de solvabilité le Groupe est en capacité d'absorber durablement le risque via sa structure en capital.

Au niveau de la liquidité, le Groupe dispose d'une réserve significative composée de *cash* et de titres permettant de faire face aux besoins réglementaires, de satisfaire les exercices de stress tests et également d'accéder aux dispositifs non conventionnels de financement auprès des banques centrales. Il dispose également d'actifs de bonne qualité éligibles aux dispositifs de refinancement de marché et à ceux proposés par la BCE.

Le Groupe assure la robustesse de ce dispositif par la mise en œuvre de stress tests globaux réalisés régulièrement. Ils sont destinés à vérifier la capacité de résistance du Groupe notamment en cas de crise grave.

Dispositif de gestion des risques

La mise en œuvre de l'appétit aux risques s'articule autour de quatre composantes essentielles : (i) la définition de référentiels communs, (ii) l'existence d'un jeu de limites en adéquation avec celles définies par la réglementation, (iii) la répartition des expertises et responsabilités entre local et central et (iv) le fonctionnement de la gouvernance au sein du Groupe et des différentes entités, permettant une application efficace et résiliente du dispositif d'appétit aux risques.

Notre établissement :

- est responsable en premier niveau de la gestion de ses risques dans son périmètre et dispose, à ce titre, de responsable(s) de contrôles permanents dédié(s) ;
- décline la gestion des composantes de l'appétit aux risques via un ensemble de normes et référentiels issus de chartes dédiées au contrôle interne et conçus au niveau Groupe ;
- enfin, notre établissement a adopté un ensemble de limites applicables aux différents risques.

Le dispositif d'appétit aux risques du Groupe ainsi que celui de notre établissement sont mis à jour régulièrement. Tout dépassement de limites quantitatives définies dans le dispositif d'appétit aux risques fait l'objet d'une alerte et d'un plan de remédiation approprié pouvant être arrêté par la direction et communiqué en Conseil des associés en cas de besoin.

RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Crise sanitaire mars 2020

La France ainsi que les autres pays ont dû faire face à une épidémie de Covid-19 qui est à l'origine d'une crise économique et sociale impactant profondément les entreprises et l'économie en général.

La Banque Edel a décidé de mettre en place des mesures d'accompagnement pour sa clientèle Taxis en accordant des moratoires (report d'échéances avec allongement de la durée du financement) et pour les magasins du Mouvement E.Leclerc, des moratoires ou la possibilité de souscrire à un PGE (Prêt Garanti par l'État) garanti à 90 % par l'État ainsi qu'à un prêt 'Crédit spot Covid' (crédit de trésorerie mobilisable par billet).

Définition

Le risque de crédit est le risque encouru en cas de défaillance d'un débiteur ou d'une contrepartie, ou de débiteurs ou de contreparties considérés comme un même groupe de clients liés conformément au point 39 du paragraphe 1 de l'article 4 du règlement (UE) n° 575/2013 ; ce risque peut également se traduire par la perte de valeur de titres émis par la contrepartie défaillante.

Le risque de crédit résulte du préjudice que la Banque Edel peut subir dans le cas où une de ses contreparties viendrait à manquer à ses obligations (échange de flux financiers, paiement d'intérêts, remboursement de capitaux par exemple).

Le risque de contrepartie se définit comme le risque que la contrepartie d'une opération fasse défaut avant le règlement définitif de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'opération.

Organisation de la gestion des risques de crédit

La fonction de gestion des risques de crédit de l'établissement dans le cadre de son dispositif d'appétit aux risques :

- contrôle périodiquement les notes et s'assure du respect des limites ;
- alerte les dirigeants effectifs et notifie aux responsables opérationnels en cas de dépassement d'une limite ;
- inscrit en *watchlist* les dossiers de qualité préoccupante et dégradée, selon les normes Groupe ;

- contrôle la mise en œuvre des plans de réduction des risques et participe à la définition des niveaux de provisionnement nécessaires si besoin ;
- met en œuvre le dispositif de contrôle permanent de 2nd niveau dédié aux risques de crédit via l'outil Groupe PRISCOP ;
- contribue aux travaux du Groupe.

Le Conseil des associés, en lien avec la définition de son appétit aux risques et s'appuyant sur le Comité d'audit et des risques, valide la politique de l'établissement en matière de risque de crédit, statue sur les plafonds internes et les limites de crédit, valide le cadre délégataire de l'établissement, examine les expositions importantes et les résultats de la mesure des risques. Le Comité trimestriel des risques faîtier de notre établissement assure le contrôle de la mise en œuvre de la politique de risque crédit.

Suivi et surveillance des risques de crédit et contrepartie

Dans le cadre du Comité trimestriel des risques faîtier, un reporting de la surveillance du risque de crédit est présenté. Les limites internes fixées pour la surveillance du risque de crédit sont revues au moins une fois par an dans le cadre de ce comité.

La fonction de gestion des risques est indépendante des filières opérationnelles, elle ne dispose pas de délégation d'octroi de crédit et n'assure pas l'analyse métier des demandes d'engagement.

La fonction de gestion des risques crédit de la Banque Edel est en lien fonctionnel fort avec la fonction de gestion des risques de crédit de la Direction des Risques et de la Conformité du Crédit Coopératif. Au travers de ce lien fonctionnel avec le Crédit Coopératif, la fonction de gestion des risques de la Banque Edel est plus particulièrement en relation avec les fonctions du groupe BPCE en charge de :

- la définition des normes risque de la clientèle ;
- l'évaluation des risques (définition des concepts) ;
- l'élaboration des méthodologies, modèles et systèmes de notation du risque (*scoring* ou systèmes experts) ;
- la conception et le déploiement des dispositifs de monitoring, des normes et de la qualité des données ;
- la réalisation des tests de performance des systèmes de notation (*back-testing*) ;
- la réalisation des scenarii de stress de risque de crédit (ceux-ci sont éventuellement complétés de scenarii complémentaires définis en local) ;
- la validation des normes d'évaluation, de contrôle permanent et de reporting.

La surveillance des risques de Banque Edel porte sur la qualité des données et la qualité des expositions. Elle est pilotée au travers d'indicateurs, pour chaque classe d'actif.

La fonction de gestion du risque de crédit propose au comité compétent les inscriptions en *watchlist* des dossiers de qualité préoccupante ou dégradée, selon les normes Groupe. Cette mission est du ressort de la fonction de gestion des risques de notre établissement sur son propre périmètre.

La sélection des opérations de crédit est encadrée par la Politique de crédit, déclinée de manière opérationnelle en une note de délégations d'engagements (n° 21 puis 21bis), une procédure de surveillance des risques et une politique de garanties.

La décision d'octroi tient également compte des orientations stratégiques de la Banque selon la catégorie de clientèle (grande distribution et hors grande distribution). Ces secteurs d'activité sont pris en compte lors de la sélection des opérations de crédit : une politique d'octroi, des limites et indicateurs spécifiques sont prévus selon le secteur d'activité.

La procédure de surveillance des risques de crédit 2020, présentée au Comité des risques faîtier du 11 juin 2020, décrit le dispositif de limites et d'indicateurs. Elle a été validée par le Conseil de Direction, organe exécutif de la Banque Edel et est entrée en application au 11 juin 2020.

La procédure de surveillance des risques crédit prévoit un contrôle trimestriel du respect des limites.

Un reporting du suivi de ces limites est réalisé en Comité des risques faîtier, le compte-rendu de ce comité étant reporté au Conseil des associés.

Pour compléter le dispositif mis en place et permettre la détermination de plans d'action adaptés, des seuils d'alerte en cas de dépassement ont été déterminés. Ainsi en cas d'alerte, une analyse est réalisée sur la base d'indicateurs objectifs tels que le ratio de solvabilité, le PNB, le niveau de pertes et le respect de la stratégie.

De ce fait, en cas de dépassement de plus de 5 % des limites globales fixées par catégorie de contrepartie, l'analyse au regard des indicateurs listés ci-dessus sera réalisée par le Service risques crédit. En fonction des résultats de cette analyse, un plan d'action sera déterminé si nécessaire.

Sur l'ensemble de l'année 2020, la limite « Grands risques » a été strictement respectée.

Aucune contrepartie « Grands Risques » (encours compris entre 10 % et 25 % des fonds propres) n'a été identifiée sur 2020.

Conformément à l'article 109 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, la rentabilité est prise en compte pour la sélection des opérations de crédit.

Notre établissement produit, a minima semestriellement et conformément à l'article 110 de l'arrêté du 3 novembre, une analyse *a posteriori* de la rentabilité globale des opérations de crédit par classe d'actif. Elle tient compte des charges et produits, directs et indirects sur les coûts opérationnels, les charges de refinancement et les risques de défaut.

La Politique de crédit, qui définit les grands périmètres d'intervention de la Banque, prévoit, dans son annexe, la nature des garanties attendues en fonction du type de financement et de la catégorie de contrepartie.

La Banque Edel peut avoir recours à la BPI en tant que fournisseur de protection dans le cadre de cofinancements sur les dossiers. La Banque Edel fait également appel à l'assureur crédit Euler-Hermes pour la couverture des encours TPCE/Visio'up (en cas de mobilisation) et à l'assureur CEGC pour la couverture d'encours crédits entreprises.

La valorisation des garanties fait partie intégrante du dispositif d'appréciation du risque mis en œuvre lors de l'octroi de crédit :

- Les délégations en matière d'engagements (Note n° 21 puis 21bis) déterminent les conditions de délégation en fonction des caractéristiques de la demande, dont les garanties. La notion de concours garanti y est définie et les natures de garantie possible identifiées ;
- Les modes opératoires des services opérationnels en charge de l'octroi de crédits prévoient l'intégration au dossier d'étude d'une analyse de la couverture de risque proposée via une fiche de valorisation des garanties ;
- Les contrôles de premier niveau sur la constitution du dossier d'analyse et le respect des limites, exercés par le responsable de service, intègrent la valorisation des garanties.

Les contrôles de second niveau intègrent également des points de contrôle relatifs aux garanties et notamment, pour les sociétés, la présence au dossier d'une fiche de valorisation des garanties, la conformité de la garantie prise avec l'accord comité donné et la conformité juridique de celle-ci.

Dans le cadre de la consolidation prudentielle en tant qu'établissement associé du Crédit Coopératif, la Banque Edel transmet au Crédit Coopératif les données nécessaires aux calculs liés à l'IFRS 9 sur la base du modèle BPCE.

Règles de division des risques

La Banque Edel s'est fixé des limites tant par rapport à ses fonds propres qu'en termes de niveau d'engagement par bénéficiaire, en établissant des grilles de limites globales et individuelles par contrepartie.

La revue des limites internes de surveillance du risque crédit est réalisée au moins une fois par an, lors d'un Comité des risques auquel participent les dirigeants effectifs. De plus, compte tenu de la stratégie commerciale de la Banque, et des encours et utilisations constatés dans le cadre du suivi trimestriel des

risques, les limites de surveillance du risque crédit sont revues en encours global par nature de contrepartie (catégories clientèle au sens de Bâle III), ainsi qu'en encours global par contrepartie. Les engagements de crédit font l'objet d'une revue trimestrielle lors des Comités des risques.

L'exposition au risque crédit de la Banque Edel est principalement liée à la part importante de la clientèle issue de la grande distribution dans le total des engagements.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le dispositif de suivi du risque de concentration a été validé par le Comité des risques.

La Banque Edel intervient sur des marchés diversifiés. Conformément à sa Politique de crédit, l'exposition de la Banque Edel est très faible sur le marché des entreprises hors E.Leclerc. Il faut noter que l'activité TPCE/VISIO'UP avec les fournisseurs de l'enseigne n'est en revanche pas concernée par cette disposition ; cette activité concerne un certain nombre de grands industriels fournisseurs de produits de grande consommation.

Enfin, revu régulièrement et examiné lors du Comité des risques, le risque de concentration s'articule autour de deux notions :

- le risque de concentration par catégorie de contrepartie ;
- le risque de concentration géographique.

Approbation des risques

Chaque décision de crédit est prise sur la base des principes suivants, détaillés dans une note de délégation formalisée et actualisée annuellement :

- tout engagement est soumis à un accord préalable dans le cadre du Comité des prêts ;
- les services d'engagements assurent l'analyse des dossiers en toute indépendance des filières commerciales.

Contrôle des engagements

Les procédures déployées pour les contrôles ainsi que les échanges réguliers d'informations entre les différents acteurs de la filière crédit permettent une détection le plus en amont possible du risque. Chaque mois, une revue des dossiers détectés sensibles sur la base de multiples critères (débits non autorisés, dégradation de la cotation, inscriptions, impayés ...) est effectuée. Cette revue se fait en collaboration avec les opérationnels et permet de mettre en place des solutions en anticipation du risque. Un reporting de ce suivi est présenté lors du Comité trimestriel des risques faîtier.

Les limites internes de surveillance du risque crédit permettent de centraliser les risques de bilan et de hors-bilan à l'égard d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un seul et même bénéficiaire, d'appréhender les différentes catégories de niveaux de risques (informations quantitatives et qualitatives) et de répartir globalement les engagements par ensemble de contreparties homogènes (secteur économique, géographique, etc.).

Le suivi des dossiers dans le respect des limites internes est réalisé quotidiennement par le service engagements. Une revue complète *a posteriori* est effectuée par la filière risques crédit, en fonction de différents critères (évolution des comptes en dépassement, critères de déclaration de grands risques, cotation Banque de France, risque de concentration par contrepartie, risque de concentration par émetteur de garantie). Celle-ci est présentée lors du Comité trimestriel des risques faîtier.

Statistiques d'exposition aux risques de crédit

Ventilation des créances saines[1]

Au 31 décembre 2020, le total des concours sains accordés à la clientèle, toute forme contractuelle confondue, atteint 1 297,9 millions d'euros[2], en diminution de 6 % d'une année sur l'autre et après une baisse de 7 % entre 2018 et 2019.

Marché entreprises E.Leclerc

La prépondérance de la clientèle E.Leclerc génère une activité soutenue pour la Banque Edel, qui accompagne les développements de l'enseigne notamment en termes de part de marché et d'implantation de drives. Les concours accordés à l'enseigne E.Leclerc sont concentrés sur le commerce de détail (hypermarchés et supermarchés) et le commerce de gros (centrales d'achats régionales).

Ce marché représente 79,5 % de l'encours total.

Marché des artisans taxis

La Banque Edel intervient sur le financement des artisans taxis parisiens depuis la fin des années 1990 ; elle connaît donc bien ce marché ce qui lui permet d'avoir un recul suffisant sur le niveau de risque final. Elle finance le prix de la licence d'exploitation gérée par la préfecture de police de Paris, et le véhicule d'exploitation avec un apport personnel de l'artisan supérieur ou égal à 5 % du total de l'opération.

Ces encours, dans une appréhension prudente du risque, sont, d'une part garantis, par un nantissement de premier rang du fonds artisanal et, d'autre part, par une garantie à perte finale émise par la société SIAGI[3]. Dans la continuité de la stratégie mise en œuvre en 2019 la Banque Edel a continué de réduire son exposition sur ce marché. À compter du 1er janvier 2021 la production sur ce marché est stoppée.

Dans le cadre de la crise dite Covid-19 cette catégorie de clientèle a été particulièrement touchée. La Banque a donc mis en œuvre, conformément aux préconisations gouvernementales et de la FBF des dispositifs adaptés d'accompagnement et de gestion du risque.

Ce marché représente 9,9 % de l'encours total.

Marché des particuliers

L'intervention de la Banque Edel consiste à restructurer l'endettement de salariés principalement adhérents du Crédit social des fonctionnaires (CSF). Pour ce type d'intervention, le risque est limité par la cession sur salaire qu'impose la Banque Edel : sans être une garantie au sens juridique du terme, elle permet à la Banque, tant que l'emprunteur conserve son emploi, et sous certaines conditions, d'être réglée indépendamment de la situation du compte bancaire de ce dernier.

Ce marché représente 8,2 % de l'encours.

Marché entreprises hors E.Leclerc

Conformément à la Politique crédit, notre exposition sur la clientèle d'entreprises hors E.Leclerc continue de baisser, ce marché comprend l'escompte des règlements fournisseur de l'enseigne (facture à échéance).

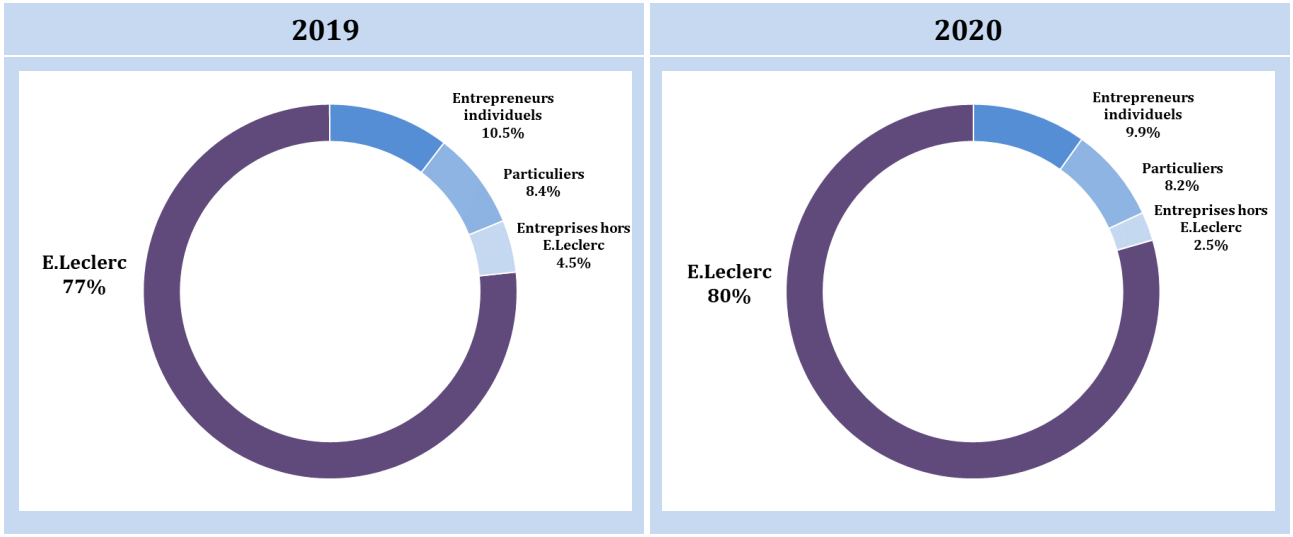
Ce marché représente 2,5 % de l'encours total.

1 Chiffres consolidés au 31 décembre, créances mobilisées, hors créances douteuses et douteux compromis et hors créances rattachées

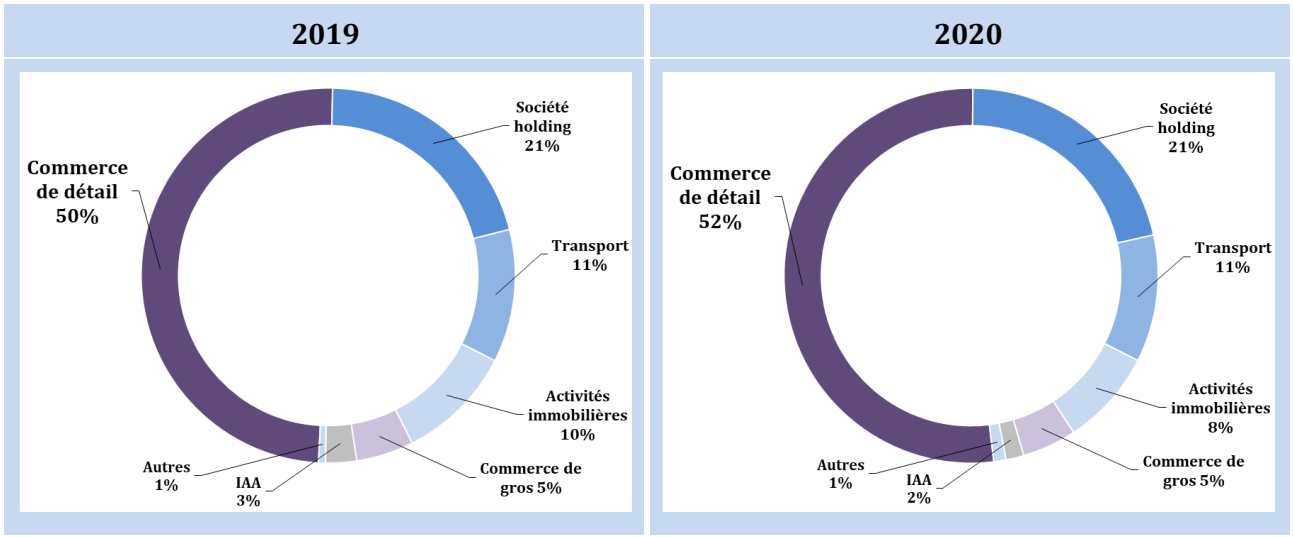
2 Cf. note 2, comptes consolidés

3 Société de financement et de fonds mutuel de garantie pour les artisans, cf. www.siagi.com

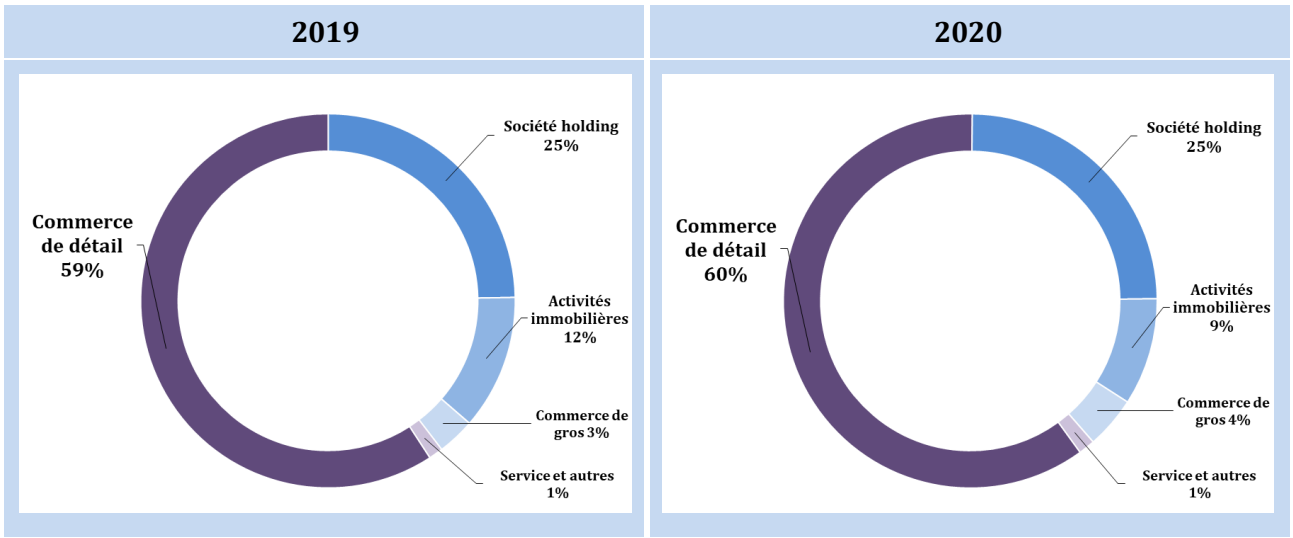
Ventilation par type de contrepartie



Ventilation par secteur économique (code APE)

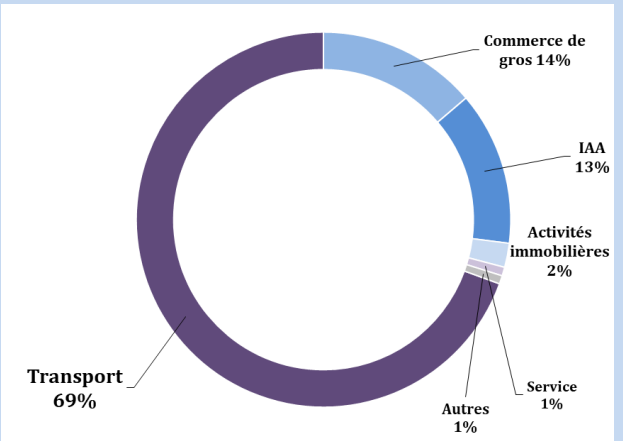


Emplois accordés au Mouvement E.Leclerc (code APE)

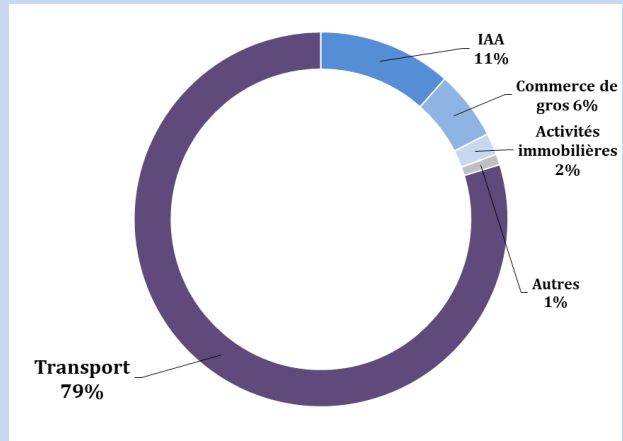


Emplois à la clientèle hors E.Leclerc[1] (code APE)

2019

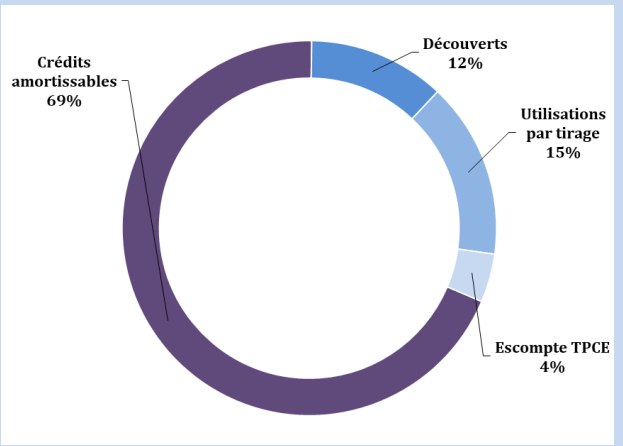


2020

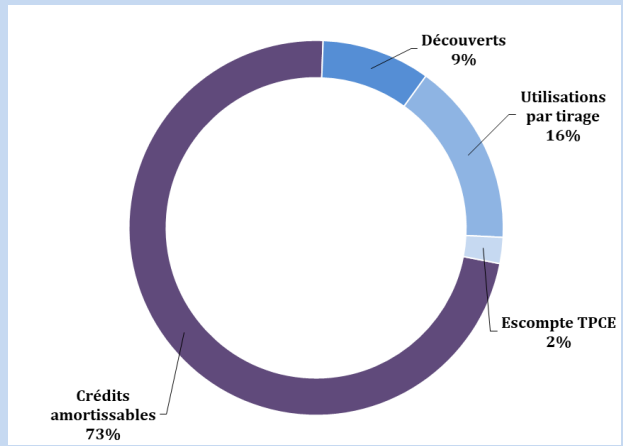


Ventilation de l'encours par type de concours

2019

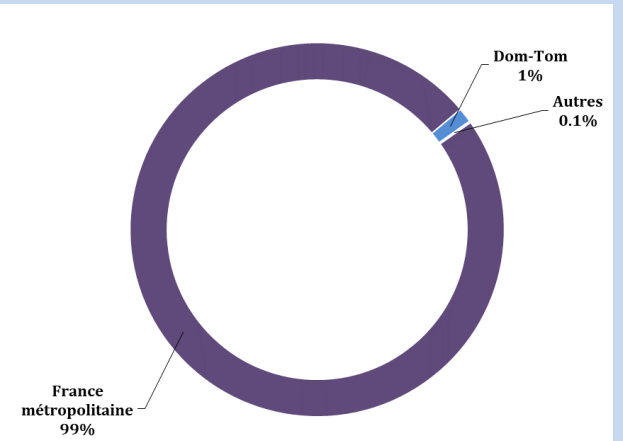


2020

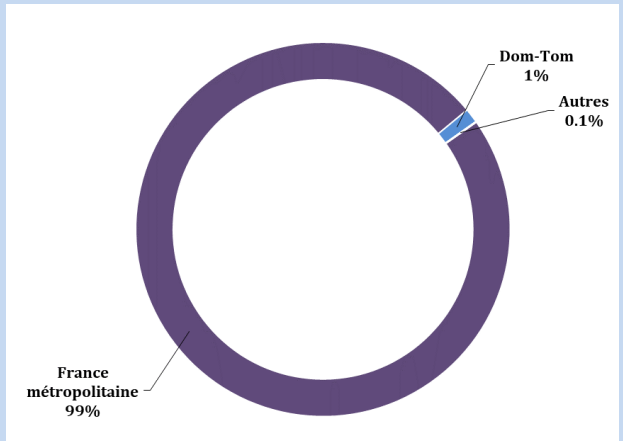


Ventilation géographique de l'encours

2019



2020

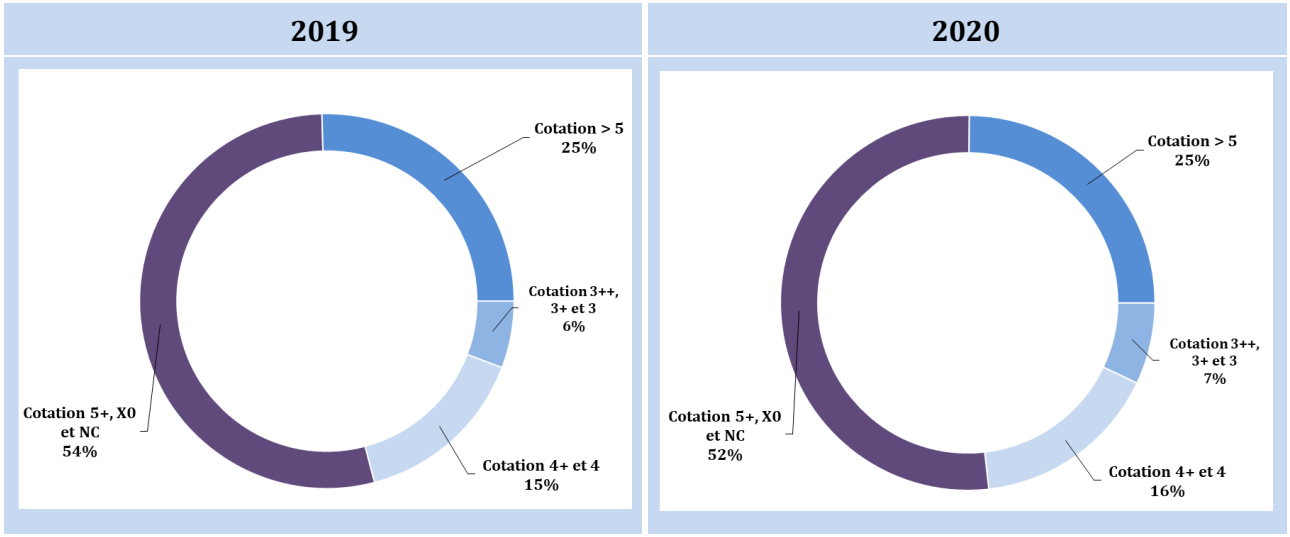


1 Entreprises et professionnels

L'exposition de la Banque Edel en dehors de la France est toujours très réduite, elle est concentrée sur les pays où sont implantés des magasins E.Leclerc dans le cadre de notre accompagnement à l'international de l'enseigne (Union Européenne).

L'ensemble des concours consentis sur ces pays font l'objet de contre-garanties d'une structure française.

Ventilation par cotation Banque de France (FIBEN)



La Banque Edel mesure le risque crédit selon la méthode standard

Les créances de la clientèle *corporate* (société non financière hors PME), au sens de Bâle III, sont pondérées en risque selon leur notation externe ; ce sont les cotations Banque de France qui sont retenues par notre établissement.

Les créances des particuliers, entrepreneurs individuels et PME sont classées en *retail* et, à ce titre, pondérées en risque à 75 %, conformément à l'approche standard du risque crédit.

Sur notre clientèle *corporate* notée selon les cotations de la Banque de France[1], une grande partie des entreprises (68 %) a une cotation comprise entre 4+, 4, 5+ et X0 soit une pondération brute (c'est-à-dire sans prise en compte des garanties attachées et éligibles en terme de réduction du risque) en risque de 100 %. Cette proportion importante s'explique par le fait que de nombreuses entreprises du Mouvement E.Leclerc sont cotées X0 (entreprises ne communiquant pas leurs comptes).

Expositions long terme

Cotation	Échelon de qualité de crédit	Catégorie de pondération
3++	1	20 %
3+, 3	2	50 %
4+	3	100 %
4, 5+	4	100 %
5, 6	5	150 %
7, 8, 9, P	6	150 %

Les entreprises sans cote sont classées en X0 par la BDF et pondérées à 100 % en RWA.

1 L'approche standard du règlement UE n° 575/2013 prévoit une correspondance entre les cotations de la Banque de France et les échelons de qualité de crédit.

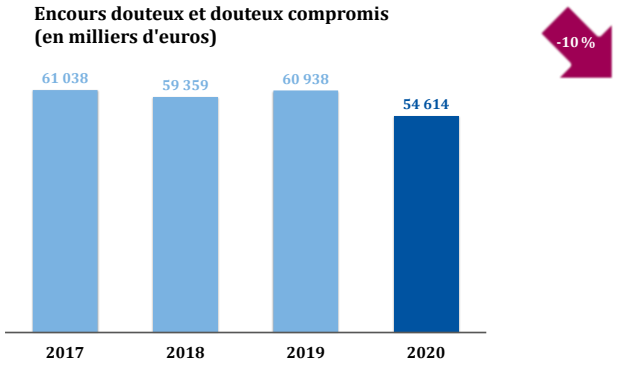
En 2020 dans la continuité des actions menées en 2019 quant à l'utilisation de techniques de réduction du risque de crédit, la Banque Edel a :

- affiné la fiabilisation des données, notamment sur les garanties reçues, en collaboration avec le Crédit Coopératif ;
- maintenu la couverture d'une partie de l'encours crédit au moyen d'assurances crédit conclues avec Euler-Hermes et CEGC (groupe BPCE).

Créances douteuses[1]

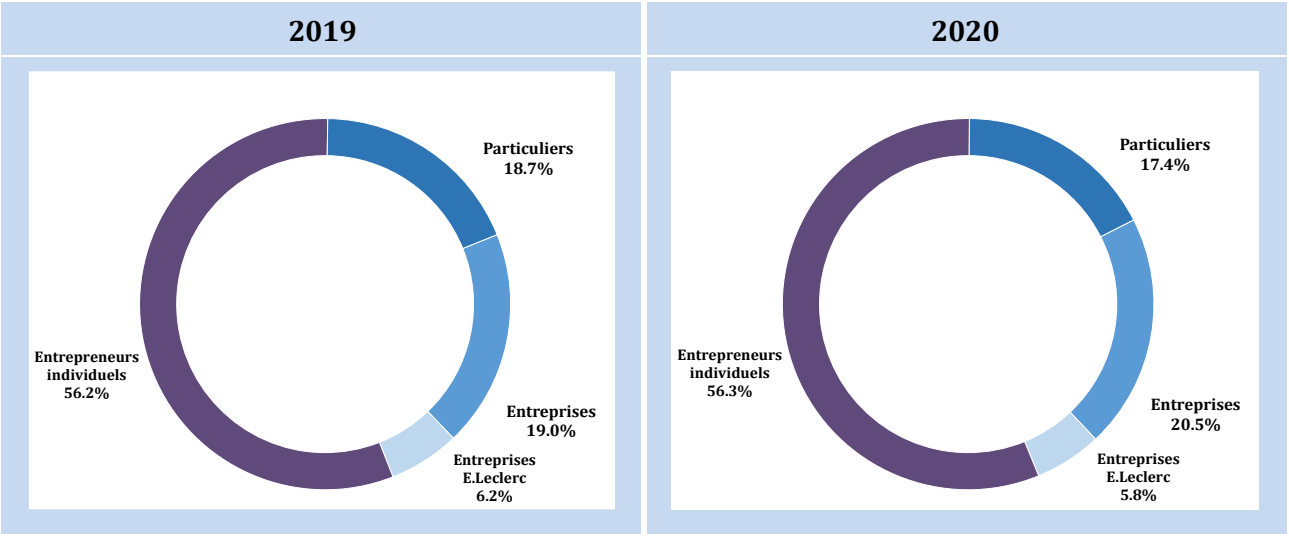
Conformément au règlement ANC n° 2014-07, l'établissement distingue comptablement les encours sains et les encours douteux. Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours déchus et non déchus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie et de caution. Le déclassement des encours en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, voire dès le premier mois d'impayé constaté pour les crédits restructurés.

La Banque a initié les travaux nécessaires pour la prise en compte à compter du 1er janvier 2021 de la nouvelle notion de défaut en conformité avec les instructions de la BCE et dans le cadre des instructions du groupe BPCE.



La diminution des encours douteux et douteux compromis constatée en fin 2020 est à analyser avec précaution compte tenu de l'impact de la crise sanitaire et des mesures d'accompagnement mises en place (moratoires) notamment sur le marché des taxis parisiens.

Ventilation des créances douteuses par type de contrepartie



1 Chiffres consolidés au 31 décembre

Sur l'année 2020 nous constatons une stabilité de la proportion des situations d'impayés connues par notre clientèle de taxis parisiens (entrepreneurs individuels). La Banque Edel a poursuivi la stratégie engagée de retrait progressif de ce marché. Sur l'année 2020, les mesures d'accompagnement déployées sur le marché, conformément aux instructions du gouvernement, ont abouti à la mise en place de moratoires sur des périodes pouvant aller jusqu'à 12 mois. Dans le cadre de la correcte appréhension du risque cet élément a été pris en compte pour gérer dans l'anticipation cette clientèle, avec la prudence qu'impose le contexte actuel.

La présence d'entreprises E.Leclerc dans ce compartiment s'explique par le déclassement d'une contrepartie suite à l'ouverture d'une procédure collective (sauvegarde) sur un magasin qui a, par la suite, été clôturée par le tribunal de commerce (article L 622-12 du Code de Commerce). D'autre part, la fermeture en cours d'un magasin a entraîné également un déclassement. Les encours ont été soldés immédiatement. Cette variation ne reflète donc pas une dégradation de la qualité de cette catégorie de clientèle ; de ce fait, en l'absence de risque avéré au sens du règlement ANC n° 2014-07, aucune provision affectée n'a été constituée postérieurement au déclassement de ces contreparties.

Provisions sur créances douteuses[1]

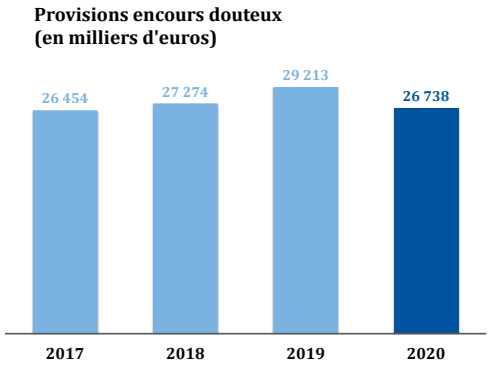
Les encours douteux donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif (capitaux restant dus) et la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Le risque est apprécié de façon individuelle en tenant compte de la valeur actualisée des garanties reçues. Pour les créances de faible montant aux caractéristiques similaires, une estimation statistique est retenue lorsqu'elle est plus appropriée.

Les créances restructurées à des conditions hors marché sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. La décote constatée est enregistrée au résultat en coût du risque et au bilan en déduction de l'encours concerné. Elle est ensuite réintégrée dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les provisions pour risques avérés sont complétées par des provisions pour risques non avérés, destinées à couvrir des risques clientèle non affectée individuellement. Dites « collectives », ces provisions visent à couvrir des risques pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux.

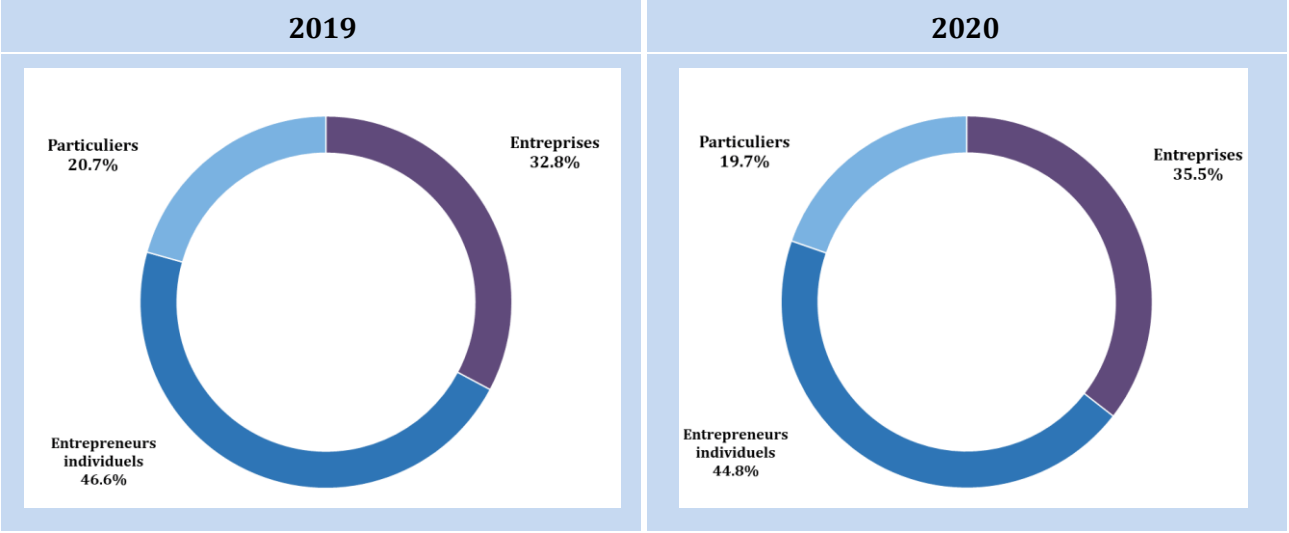
Entre 2019 et 2020 des faits marquants ont pu être observés dans le secteur de la grande distribution : mutation des habitudes des consommateurs, difficultés de certains autres groupes de la distribution, crise sanitaire Covid-19. Toutefois dans ce contexte, le mouvement E.Leclerc fait preuve d'une vraie résilience avec des parts de marché en croissance. Il se différencie également par sa structure de groupement d'indépendants. Ainsi chaque groupe capitalistique familial qui exploite la marque présente un profil de risque spécifique en fonction de son ancienneté, sa localisation, le développement de ces concepts, sa taille, etc. ce qui a pour effet de diluer et de fragmenter le risque de crédit en autant de contreparties. Dans une approche anticipative, la Banque Edel a constitué au 31 décembre une provision sectorielle destinée à couvrir la survenance d'un risque éventuel.

1 Chiffres consolidés au 31 décembre



La diminution constatée fin 2020 des provisions sur les encours douteux n'est pas le reflet d'une dégradation du taux de couverture puisqu'elle est combinée à la diminution des encours douteux constatée. (cf. ci-dessus).

Ventilation des provisions sur créances douteuses par type de contrepartie



Aucun risque avéré ni aucune perte sur la clientèle E.Leclerc n'ont été enregistrés depuis la création de la Banque en 1991.

Type de contreparties	Taux de provisionnement 2019	Taux de provisionnement 2020
Entreprises non financières	62 %	66 %
Particuliers	53 %	56 %
Entrepreneurs individuels	40 %	39 %
Taux moyen de provisionnement	**48 %**	**49 %**

Le taux de couverture sur le marché des particuliers traduit une gestion du risque prudente. Le taux de provisionnement sur les créances aux entrepreneurs individuels est en diminution compte tenu de l'effet des mesures mises en place conformément aux préconisations gouvernementales dans l'accompagnement de la crise qui ont permis une appréhension et une gestion du risque en anticipation.

RISQUES DE MARCHÉ

Définition

Les risques de marché se définissent comme les risques de pertes liés aux variations des paramètres de marché. Les risques de marché comprennent trois composantes principales :

- le risque de taux d'intérêt : risque que fait courir au porteur d'une créance ou d'un titre de dette, une variation des taux d'intérêt ; ce risque peut être spécifique à un émetteur particulier ou à une catégorie particulière d'émetteurs dont la qualité de la signature est dégradée (risque de *spread* de crédit) ;
- le risque de change : risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises détenus dans le cadre des activités de marché, du fait des variations du prix de ces devises exprimé en monnaie nationale ;
- le risque de variation de cours : risque de prix sur la position détenue sur un actif financier déterminé, en particulier une action.

Organisation du suivi des risques de marché

Le périmètre concerné par le suivi des risques de marché porte sur l'ensemble des activités de marché, c'est-à-dire les opérations de trésorerie, ainsi que les opérations de placements à moyen ou à long terme sur des produits générant des risques de marché, quel que soit leur classement comptable.

Depuis le 31/12/2014 et en respect des exigences réglementaires de la loi bancaire française de séparation et de régulation des activités bancaires, le groupe BPCE a clôturé les portefeuilles de négociation des établissements du réseau des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires.

Les activités de ce périmètre ne sont pas intégrées à la fonction de gestion de bilan.

Dans le cadre de la politique financière de la Banque Edel, le risque de marché est encadré par la « Procédure de surveillance des risques financiers ». Revue annuellement, elle édicte des règles générales et définit des limites internes portefeuille de placement et/ou d'investissement.

L'activité pour compte propre de la Banque Edel repose sur des placements au jour le jour (dépôts interbancaires) ou à court terme (moins d'un an) de ses excédents de trésorerie. Les risques financiers sont ainsi limités à des risques de placement des liquidités, qui ne sont pas assimilés à du risque de marché. Banque Edel effectue essentiellement pour compte propre des investissements en titres d'État ou assimilés (LCR), ces titres étant enregistrés en portefeuille d'investissement, ils ne rentrent pas dans la définition du risque de marché.

En matière de gestion pour compte propre la Banque Edel s'interdit toute exposition en devise. Sont autorisées uniquement des positions sur des instruments en euros, dont les revenus sont déterminés par des taux fixes ou assimilés.

Sur ce périmètre, la fonction de contrôle des risques financiers de l'établissement assure notamment les missions suivantes telles que définies dans la Charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents Groupe :

- l'identification des différents facteurs de risques et l'établissement d'une cartographie des produits et instruments financiers tenue à jour, recensant les risques de marché ;
- la mise en œuvre du système de mesure des risques de marché ;
- l'instruction des demandes de limites globales et opérationnelles, de la liste des produits de marché autorisés soumises au comité des risques compétent ;
- le contrôle de cohérence des positions et de leur affectation dans le correct compartiment de gestion (normes segmentation métiers Groupe) ;
- l'analyse transversale des risques de marché et leur évolution au regard de l'orientation de l'activité arrêtée par les instances dirigeantes et des politiques de gestion des activités opérationnelles ;

- le contrôle de la mise en œuvre des plans d'actions de réduction des risques, le cas échéant.

Banque Edel n'a pas été exposée au cours de l'exercice écoulé aux instruments financiers suivants : CDO (*Collateralized Debt Obligations*), CMBS (*Commercial Mortgage-Backed Securities*), autres instruments et expositions sur l'immobilier du type *subprime* et Alt-A (RMBS, prêts, dérivés, etc.), opérations avec les véhicules *ad hoc*, opérations de dette à effet de levier ou LBO (*Leverage Buy Out*).

Banque Edel n'a fait aucun investissement pour compte propre dans des *hedge funds* quels qu'ils soient. Enfin, elle ne procède à aucune titrisation ni autre forme de transfert de ses créances.

RISQUES DE GESTION DE BILAN

Définition

Les risques structurels de bilan se traduisent par un risque de perte, immédiat ou futur, lié aux variations des paramètres commerciaux ou financiers et à la structure du bilan sur les activités de portefeuille bancaire, hors opérations pour compte propre.

Les risques structurels de bilan ont trois composantes principales :

- le risque de liquidité est le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable (arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne) ;
- le risque de liquidité est également associé à l'incapacité de transformer des avoirs illiquides en avoirs liquides ;
- le risque de taux d'intérêt global est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors-bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne) ;
- le risque de change est le risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises, il est dû aux variations du prix de ces devises, exprimées en monnaie nationale.

Organisation du suivi des risques de gestion de bilan

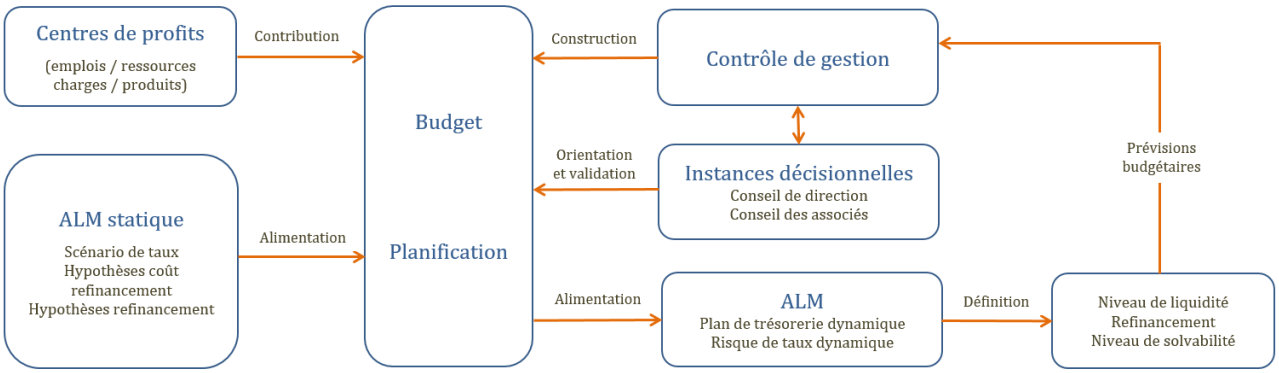
La gestion financière répond aux problématiques du pilotage financier et de la gestion des risques dans les banques. Elle consiste à mettre en adéquation des ressources et des emplois, et à s'assurer que l'équilibre entre les deux est tel qu'il n'y ait pas de risque de solvabilité ou de liquidité, tout en respectant la rentabilité générale.

De saines méthodes de gestion des risques, d'allocation des fonds propres et de tarification des produits bancaires sont nécessaires.

Elle est pilotée par une gestion actif-passif (*Asset and Liability Management*, ALM), à partir d'un plan quinquennal bâti par le contrôle de gestion, et d'un plan de trésorerie. L'objectif est de respecter des ratios, et de créer des richesses par le résultat tout en optimisant le coût et en diversifiant les sources de refinancement. La politique financière de l'établissement vise trois objectifs principaux :

- sécuriser et diversifier les sources de refinancement (refinancement clientèle, de marché et interbancaire) ;
- adapter les caractéristiques du refinancement aux besoins du développement des engagements (montant, durée, taux) ;
- optimiser le coût des sources de refinancement pour favoriser le PNB d'intérêt.

La gestion financière de la Banque Edel est établie à partir de divers outils et dans le respect d'une planification construite.



- **Le Comité financier** annuel est composé du Conseil de direction, du directeur financier, du responsable ALM, du responsable de la trésorerie, de la directrice du pôle Contrôle et de personnalités extérieures qualifiées apportant leur expertise dans les domaines de risques auxquels l'entreprise est exposée. Il définit le cadre stratégique de la politique financière. Il a la responsabilité du suivi régulier de l'activité de gestion financière. Il soumet aux dirigeants effectifs, pour approbation, les procédures générales de la fonction trésorerie, effectue périodiquement un suivi de l'activité et réactualise les limites et les propositions d'orientations stratégiques à suivre pour la période suivante ;
- **Le Comité ALM** est composé d'au moins un représentant du Conseil de direction, du directeur financier, du responsable ALM, du responsable de la trésorerie, du directeur du pôle Contrôle et du responsable risques et conformité. Il arrête, à partir de la politique financière et des procédures fixées en Comité financier, la tactique à mettre en œuvre. Il a la responsabilité du suivi des marchés, des opérations financières et du suivi des opérations de la trésorerie. Il se réunit trimestriellement et ses responsabilités sont les suivantes :
 - ✓ analyse des opérations de la période ;
 - ✓ suivi de l'évolution des marchés sur la période à venir ;
 - ✓ présentation des reportings ;
 - ✓ proposition des orientations pour la période à venir ;
 - ✓ moyens de la trésorerie (matériels, logiciels et personnels) ;
 - ✓ revue des points à soumettre au Comité financier.
- **Le Comité des taux** est composé du directeur financier, du directeur du pôle Contrôle, et du directeur commercial. Il est en charge de fixer les grilles des taux de crédits en fonctions des conditions de financement, des taux de marchés, des caractéristiques de risques et de clientèle et de la concurrence.

Structures chargées d'appliquer la politique financière

- Le directeur général garantit la véracité et la qualité des informations financières de la Banque et de ses activités. Le directeur financier assure au sein du Comité financier annuel et des Comités ALM trimestriels le rôle de co-pilote stratégique. Il optimise les processus financiers et les systèmes d'information, il analyse les risques et les chiffres. Il est initiateur et animateur du management et du reporting de la performance, des projets, des analyses de procédures et de la communication financière. Il contribue, en interne pour les responsables opérationnels ou pour les clients, à l'amélioration de l'information et des reportings financiers. Il satisfait aux attentes d'information des dirigeants effectifs et des contreparties bancaires ;
- Le responsable de la trésorerie a la responsabilité sur le plan opérationnel des missions de la fonction financière ;
- le service trésorerie clientèle est en charge de la fonction de *back office* concernant la gestion des opérations interbancaires. En matière de trésorerie, sa responsabilité est particulière : il doit suivre le dénouement des opérations liées aux comptes de la clientèle et aux opérations interbancaires.

Risque lié aux conditions de refinancement

Le défi majeur pour les banques, depuis la crise financière de 2008 et l'introduction programmée par le Comité de Bâle de deux nouveaux ratios de liquidité, consiste à trouver des refinancements plus stables et plus variés, afin de renforcer leur solidité face à un choc de liquidité, dans un contexte de perte de confiance des investisseurs.

Le groupe BPCE, groupe Crédit Coopératif, et donc la Banque Edel, peuvent subir de manière indirecte les répercussions d'une crise de la zone euro qui toucherait le marché français. Certaines agences de notation pourraient dégrader la note de crédit souverain de la France, entraînant dans certains cas une détérioration mécanique des notes de crédit des banques commerciales françaises, dont celles des entités du groupe BPCE, et donc celles du groupe Crédit Coopératif et de Banque Edel.

Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe venaient à se dégrader davantage, les marchés sur lesquels la Banque Edel opère pourraient connaître des perturbations encore plus importantes, et son activité, ses résultats et sa situation financière pourraient en être affectés défavorablement.

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité du groupe BPCE, du groupe Crédit Coopératif et de la Banque Edel. Un abaissement des notations pourrait affecter la liquidité et la position concurrentielle du Groupe, augmenter les coûts de refinancement, limiter l'accès aux marchés de capitaux et aux refinancements « collatéralisés ». L'augmentation des *spreads* de crédit peut renchérir significativement le coût de refinancement de la Banque Edel, du groupe Crédit Coopératif et du groupe BPCE.

Risque de contrepartie interbancaire

De par son activité, la Banque Edel peut être en position emprunteuse ou prêteuse sur des durées allant de quelques jours à quelques mois. La Banque Edel conclut également des opérations sur instruments dérivés à des fins de couverture de risque de taux. Afin de limiter le risque de contrepartie interbancaire, et conformément au règlement CRBF 90-07 relatif à la surveillance des risques interbancaires et les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014, l'établissement a fixé des critères de sélection et des limites en matière de refinancement interbancaire :

- une limite globale en montant de ressources interbancaires ;
- une limite par contrepartie en montant maximum ;
- une limite de durée maximale des refinancements.

L'objectif est d'obtenir et de conserver une répartition saine des refinancements banquiers pour en maîtriser les risques. La politique de gestion du risque de contrepartie et ses limites sont revues et examinées une fois par an en Comité financier.

Au 31 décembre 2020, les lignes de financement interbancaires en place sont les suivantes :

Type de financement (millions d'euros)	Montant
Découvert(s) non confirmé(s)	65
Autorisation(s) confirmée(s) non utilisée(s)1	110
Dont lignes de liquidité Crédit Coopératif	*85*
Emprunt(s) interbancaire(s)2	112
Dont emprunts amortissables	*12,5*
Total	**287**

1 Cf. Etats financiers consolidés, hors-bilan

2 Hors emprunts subordonnés, cf. Etats financiers consolidés, note 1

Risque de liquidité

Ratio de couverture de liquidité

La réforme Bâle III oblige les banques à respecter un ratio de liquidité à court terme, selon les dispositions de l'article 460 du règlement UE n° 575/2013 applicable depuis 2015. Il fixe une exigence de couverture des besoins de liquidité grâce à un stock d'actifs liquides non grevé de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) qui peut être converti en argent facilement et immédiatement sur les marchés pour répondre aux besoins de liquidités dans un scénario de stress de liquidité pendant 30 jours calendaires.

Il doit permettre d'améliorer la capacité du secteur bancaire à absorber les chocs résultant de tensions financières et économiques, réduisant ainsi le risque de débordement du secteur financier à l'économie réelle.

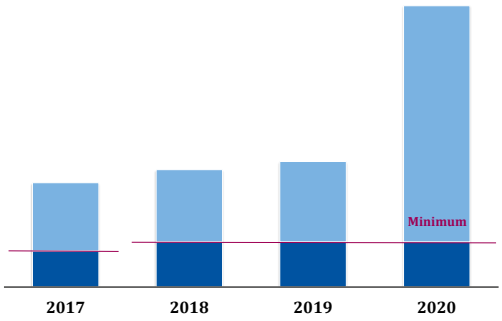
L'exigence minimale du LCR, transposée en droit français par l'arrêté du 3 novembre 2014, a été graduelle afin d'éviter une perturbation significative du système bancaire. Cette exigence est fixée à 100 % depuis le 1er janvier 2018.

Au 31 décembre 2020, le ratio LCR de la Banque Edel affiche un résultat largement supérieur à la limite interne de 110 %, grâce à une forte augmentation du stock d'HQLA.

Cette augmentation est due :

- à la hausse des dépôts clients liée au contexte de pandémie, qui augmente l'excédent des réserves obligatoires déposé en Banque centrale ;
- au renforcement programmé d'actifs de niveau 1 (OAT de l'État français et autres actif de niveau 1).

Ratio de liquidité ***(Liquidity Coverage Ratio)***



Le LCR qui est déclaré sur base individuelle et consolidée présente au 31 décembre 2020 un niveau très supérieur au minimum exigé de 100 % par la réglementation.

Au cours de l'exercice 2020, la Banque Edel a respecté, sur chaque fin de mois, le minimum réglementaire de ratio de couverture des besoins de liquidité à court terme (LCR) ainsi que la limite interne de l'établissement.

Dispositif de suivi et de mesure

Le dispositif de suivi du risque de liquidité repose à la Banque Edel sur les axes suivants :

- le respect du LCR à tout moment ;
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, qui permet de s'assurer d'un équilibre suffisant entre actifs et passifs sur un horizon à long terme ;
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale ;
- la présentation en Comité ALM de ces indicateurs et des actions mises en œuvre.

La Banque Edel dispose de diverses sources de financement pour compte propre, auprès de sa clientèle, d'établissements financiers français et d'institutions financières.

La répartition de ces sources de refinancement est mesurée régulièrement, de manière à conserver un équilibre global. Les lignes de refinancement interbancaire sont soit sous forme de facilité de caisse, soit confirmées avec un préavis de 3 mois, soit éligibles à la liquidité avec un préavis de 6 mois.

Pour le suivi de la liquidité court terme, la direction financière dispose d'un outil de simulation qui est associé au plan de trésorerie et qui tient compte des objectifs définis au plan quinquennal.

Un outil de mesure de la liquidité moyen terme permet d'anticiper les besoins financiers, afin de satisfaire aux minima réglementaires et d'anticiper les éventuelles impasses de trésorerie. La Banque Edel mesure ainsi les ratios d'observation, conformément aux règles du groupe BPCE, dont la limite minimum est fixée à 85 % chaque mois de la première année, et à 85 % par année par la suite.

La diversité des sources de refinancement, les simulations fréquentes et la capacité de la Banque, grâce à ses outils de gestion, à anticiper les diverses périodes et cycles annuels, permettent de rester au-delà des minimums imposés.

Mesures mises en place

- Plusieurs actions sont menées pour améliorer la liquidité :
- allongement de la durée des dépôts à terme (CAT et TCN) ;
- allongement de la structure du financement bancaire en cas de besoin ;
- diversification des sources de financement auprès de sociétés non financières ou via des apporteurs d'affaires (CIF et IOBSP[1]) ;
- accroissement des fonds propres.

Enfin, l'analyse statistique des mouvements de trésorerie (saisonnalité) est permanente et permet d'anticiper au mieux les périodes emprunteuses.

Au 31 décembre 2020, les sources de liquidité immédiatement disponibles étaient les suivantes :

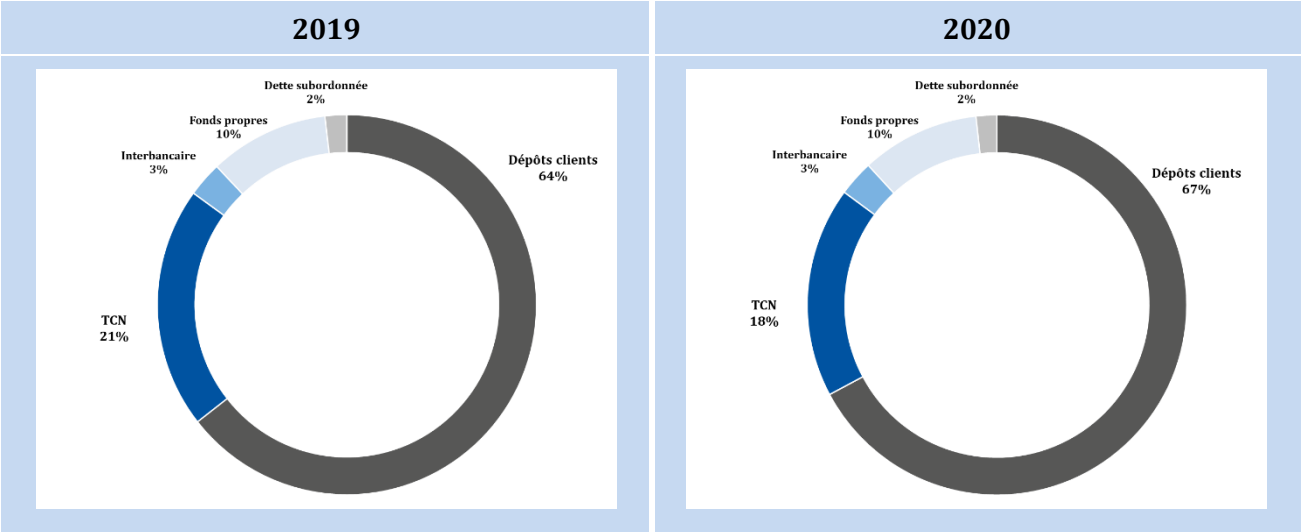
En millions d'euros	Montant
Découvert(s) non confirmé(s)	65
Autorisation(s) confirmée(s) non utilisées[2]	110
Compte(s) Banque centrale[3]	288
Comptes bancaires[3]	94

1 Conseils en instruments financiers et Intermédiaires en opérations de banque et services de paiement

2 Cf. Etats financiers consolidés, hors-bilan

3 Cf. États financiers, comptes consolidés, note 1

Structure de refinancement



L'échéancement de nos sources de refinancement[1] se présente de la manière suivante :

En milliers d'euros	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Indéter-miné	31/12/2020	31/12/2019
Établissement de crédit (à vue et à terme)	50 018	3 204	29 054	29 750		112 025	145 335
Dépôts clientèle (à vue et à terme)	608 883	43 251	309 599	194 600		1 156 333	1 055 779
Titres de créances (TCN)	35 408	144 450	128 200			308 058	336 754
Emprunts subordonnés		20 000			9 700	29 700	29 700
Total	694 308	210 905	466 853	224 350	9 700	1 606 116	1 567 568
Pourcentage	43 %	13 %	29 %	14 %	1 %	100 %	100 %

Une partie importante de nos titres de créances (NEU CP et NEU MTN) est souscrite par notre clientèle E.Leclerc ; le reste est émis sur le marché ce qui permet d'accéder à une source de financement à des niveaux de taux nettement inférieurs. Cette partie émise sur le marché est aussi soumise aux risques liés à l'environnement macro-économique et à celui lié aux conditions de financements.

Risque de taux d'intérêt

Afin d'évaluer le risque de taux d'intérêt, notre établissement calcule :

- l'indicateur S.O.T (*supervisory outlier test*), indicateur réglementaire soumis à une limite de 20 % ;
- un indicateur de gestion du risque de taux en statique s'appuyant sur des impasses de taux fixés ;
- L'analyse permettant de mesurer la position de transformation de l'établissement, porte sur les opérations de bilan et de hors-bilan en vie à la date d'arrêté.

Au-delà de ses indicateurs, communs au groupe BPCE, la politique financière de la Banque Edel vise à protéger la marge d'intérêt en neutralisant l'effet de l'évolution des taux sur le résultat opérationnel. Pour cela, la Banque Edel adosse les encours de prêts à un refinancement de même nature et de même

1 Cf. États financiers, comptes consolidés, note 3

durée (clientèle et interbancaire) et procède à une utilisation raisonnée d'instruments financiers de couverture appropriés, permettant d'assurer la convergence effective des structures de taux d'intérêt des actifs et des passifs.

Afin d'évaluer le risque de taux, un outil interne, validé par le Crédit Coopératif, qui s'appuie sur des scénarios de variation de taux et des conventions d'écoulement conformes aux usages de la profession, est utilisé. La présentation du bilan est faite en répartissant par année et par taux (fixes et variables) les emplois et les ressources. Les positions de taux sont mesurées sous forme d'impasses, trimestriellement en vision statique et annuellement en vision dynamique.

En vision statique, les scénarios utilisés sont des variations de + / - 100 et + / - 200 points de base (principalement sur l'Eonia et l'Euribor 3 mois), ainsi qu'un « stress scénario » de + 300 points de base. Les principales conventions internes (hypothèses d'écoulement ou comportementales) sont les suivantes :

- l'option de remboursement anticipé sur les crédits est intégrée sur la base de l'historique du taux de remboursement anticipé moyen constaté sur un an glissant ;
- les éventuels *caps* et *floors* des crédits amortissables à taux variable sont intégrés ;
- les comptes à vue, à hauteur de 85 % de la moyenne sur un an glissant, sont échéancés linéairement sur 12 ans ;
- les placements à terme à taux fixe échus à moins de 6 mois sont assimilés à des taux variables ;
- les postes dits « de trésorerie », y compris les titres, s'écoulent selon l'échéancier contractuel ;
- les capitaux propres, les réserves, et les immobilisations (corporelles et incorporelles) sont considérés comme des passifs à taux fixe nul dont l'échéance est étalée linéairement sur 20 ans ;
- les emprunts subordonnés à durée indéterminée ainsi que les fonds de garantie sont échéancés comme les capitaux propres ;
- les encours banquiers à vue sont pris en encours moyens mensuels et sont écoulés sur la durée la plus courte ;
- les swaps de couverture sont considérés comme des prêts (actifs à moins de 3 mois) et des emprunts (pour un swap « vanille » : un emprunt à taux fixe et un prêt à taux variable), échéancés selon leur amortissement contractuel ;
- les créances douteuses sont considérées comme des actifs à taux nul, écoulés linéairement sur 5 ans ;
- les autres encours sont ventilés pour leurs durées restant à courir contractuelles.

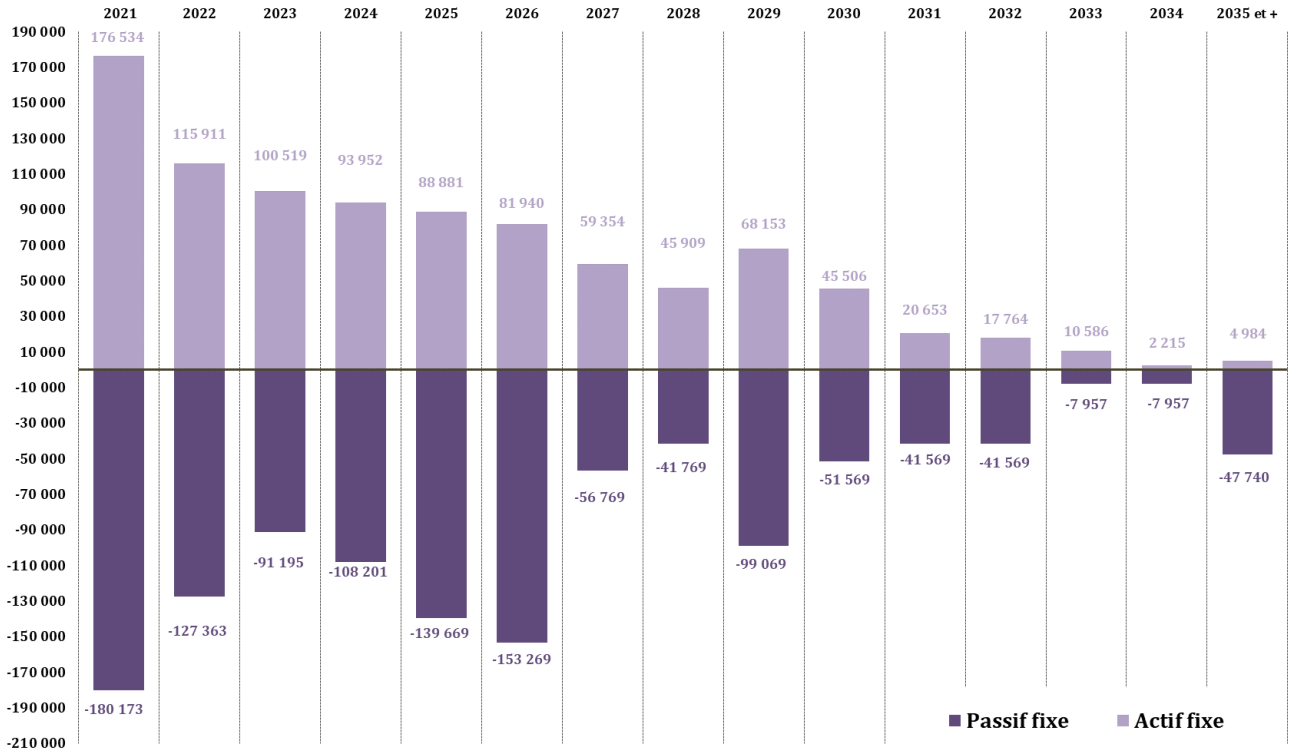
En vision dynamique, qui tient compte des prévisions budgétaires, les scénarios utilisés sont des variations de + / - 20 et + / - 25 points de base conformément aux règles du Groupe BPCE.

Un équilibrage est ensuite effectué, à la fois en vision statique et en vision dynamique, par des postes à l'actif ou au passif assimilés à des emplois ou des ressources au taux Eonia moyen mensuel.

La mesure de l'impact du risque de taux est réalisée chaque trimestre pour la vision statique et une fois par an à partir des prévisions budgétaires pour la vision dynamique.

Le résultat de la mesure du risque de taux est présenté au Conseil de direction, qui peut en outre recommander la mise en place d'instruments de couverture en cas de besoin. Au 31 décembre 2020, un instrument de couverture de taux (swap « vanille ») est comptabilisé en microcouverture (normes comptables françaises). Ce swap est payeur de taux fixe, amortissable et vise à couvrir l'emprunt à taux variable réalisé pour l'acquisition du siège social.

L'écoulement des éléments du bilan à taux fixe se présente ainsi au 31 décembre[1] :



La sensibilité mesurée au 31 décembre 2020, pour une variation de 200 points de base des taux d'intérêt, reste conforme à la limite interne fixée à - 15 % de la marge d'intérêt.

Risque de change

La politique suivie par la Banque Edel n'autorise pas de position de change spéculative. Les opérations de l'établissement sont toutes conclues en devise euro.

Depuis 2018 des règlements clients en devises issus du partenariat avec Alipay et WeChat *Pay* sont la seule activité générant du risque de change, uniquement en livre sterling. Compte tenu des sommes en question et du délai de règlement, l'exposition au risque de change de l'établissement est non significative.

1 En milliers d'euros

RISQUES OPÉRATIONNELS

Définition

La définition du risque opérationnel est donnée au point 52 du paragraphe 1 de l'article 4 du règlement (UE) n° 575/2013 susvisé. Il s'agit du risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis à l'article 324 du règlement (UE) n° 575/2013 susvisé, et les risques liés au modèle.

Organisation du suivi des risques opérationnels

Le Dispositif de gestion des Risques Opérationnels s'inscrit dans les dispositifs *Risk Assessment Statement* (RAS) et *Risk Assessment Framework* (RAF) définis par le Groupe. Ces dispositifs et indicateurs sont déclinés aux bornes de chaque établissement et filiale du Groupe.

Le cadre général de gestion du risque opérationnel est défini depuis 2013 dans la charte dédiée à la « Surveillance des risques opérationnels » (Annexe 9.1.2), validée par le Conseil de Direction, venant remplacer la procédure cadre « Politique de gestion des risques opérationnels » établie courant 2008. Cette charte a été mise à jour en mars 2020. Elle est en conformité avec les règles et orientations du pilotage de la gestion des risques opérationnels avec « la politique des risques opérationnels » du groupe BPCE validée en comité des normes et méthodes risques Groupe du 24 juillet 2012 (mise à jour en 2015).

La mission de gestion des risques opérationnels fait partie intégrante des fonctions de contrôles permanents. Elle a pour objectif de coordonner la maîtrise des risques opérationnels dans le cadre des règles fixées par les lois, décrets, règlements et les orientations de la Direction Générale et du Conseil des Associés tout en assurant la cohérence du dispositif.

La surveillance du risque opérationnel fait partie intégrante du dispositif de contrôle permanent de la Banque Edel. La Cellule risques opérationnels fait partie intégrante du dispositif tant par son rôle de centralisation des dysfonctionnements (proposition de plans d'actions et suivi de leur déploiement) et déclaration des pertes, que par la mise à jour de la cartographie des risques et sa participation au plan d'urgence et de poursuite de l'activité.

La gestion du risque opérationnel (y compris le risque de fraude interne et externe) au sein de la Banque Edel est réalisée à plusieurs niveaux :

- les responsables des services (tant ceux des services de production et fonctions support) rendent compte a minima trimestriellement des risques identifiés et des pertes constatées via un reporting standardisé à la cellule Risques Opérationnels ;
- la cellule Risques Opérationnels (composée d'une personne) centralise les pertes ou gains déclarés, recense et analyse les dysfonctionnements constatés et risques identifiés (tant par les responsables de services que lors des contrôles de son ressort) pour proposer des plans d'actions dont elle assure le suivi de mise en œuvre ;
- La Directrice du Pôle Juridique Compliance et Contrôle est alertée immédiatement en cas d'incident qualifié de grave ou significatif et est destinataire des reportings trimestriels de la cellule Risques Opérationnels.

Conformément à la règle groupe BPCE, tout incident est qualifié de grave si la perte sèche brute ou le manque à gagner ou le gain est supérieur ou égal à 300 KEUR ou franchit ce seuil au cours de la vie de l'incident. L'incident est qualifié de grave également si l'impact d'image est « fort » ou « très fort », ainsi que si l'incident est à caractère propageable.

Conformément à l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne (ex article 17 ter du CRBF 97-08), tout incident est réputé significatif et fait l'objet d'une information immédiate dès lors que le seuil de 0,5 % des fonds propres de base (catégorie 1) est atteint. Ce seuil, établi en fonction des résultats de l'exercice 2019 s'établit à 939 KEUR. En cas de déclenchement :

- les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont informés des activités réalisées lors des comités des risques faîtiers et en Comité d'Audit et des Risques ;
- l'établissement associant (Crédit Coopératif) est destinataire des reportings trimestriels validés par la Directrice du Pôle Juridique et Contrôle.

Banque Edel applique la méthode standard - pourcentage spécifique du PNB de l'établissement par ligne de métier bâloise - pour le calcul d'allocation des fonds propres relatifs aux risques opérationnels. Cinq lignes de métiers sont retenues :

- négociation et vente 18 % ;
- banque de détail 12 % ;
- banque commerciale 15 % ;
- paiement et règlement 18 % ;
- gestion d'actifs 12 %.

Le calcul définitif est réalisé par le Crédit Coopératif dans le cadre du calcul du ratio de solvabilité.

Pour identifier les incidents et les risques opérationnels, la Cellule Risques Opérationnels s'appuie :

- sur un réseau de « référents terrain » identifiés dans chacun des services opérationnels. Ils ont pour rôle de remonter via un reporting formalisé et standardisé les informations relatives aux divers incidents avérés qu'ils ont constatés dans le cadre de leur activité. La matrice de déclaration des risques opérationnels a été mise à jour en 2019 et un mode opératoire a été réalisé afin d'aider les services à identifier et reporter les incidents opérationnels. Ce reporting à la Cellule Risques Opérationnels est réalisé à minima tous les trimestres. Une procédure transversale régit ce processus de remontée des données ;
- sur des alertes et contrôles de second niveau pour les écritures comptables de passage sur comptes de pertes ;
- sur des contrôles de second niveau sur des écritures comptables manuelles sur demande de services pouvant refléter des dysfonctionnements dans les processus standards ;
- sur diverses alertes automatiques d'extractions de comptes identifiés comme impactés par des incidents opérationnels tels que comptes de dommages et intérêts, indemnités prud'homales, frais flotte véhicules …
- sur des contrôles des fiches d'extournes.

La collecte des informations et des incidents opérationnels est régie par le mode opératoire « Déclaration des incidents opérationnels » mis à jour en avril 2019. Ce document détaille pour l'ensemble de la banque le mode, les outils de reporting des incidents opérationnels et le type d'information à déclarer à la Cellule Risques Opérationnels.

Ainsi, tous les dysfonctionnements détectés et pertes constatées sont recensés, analysés et consolidés par la Cellule Risques Opérationnels, qui assure le suivi des plans d'actions en découlant et dont les résultats sont présentés trimestriellement à la Direction Générale et au Comité des Risques, puis semestriellement au Comité d'Audit et des Risques.

La déclaration des incidents opérationnels à l'organe central est réalisée trimestriellement via OSIRISK. Ce logiciel, outil du groupe BPCE, permet une gestion dynamique de la cartographie des risques, l'automatisation des remontées d'informations relatives aux risques opérationnels et à terme permettra de suivre les plans d'actions associés aux risques et le suivi d'indicateurs prudentiels.

Les incidents dont les montants sont supérieurs à 1 500 € sont saisis dans l'outil groupe OSIRISK par l'intermédiaire de la cellule Risques Opérationnels du Crédit Coopératif.

En sus de la déclaration via l'outil OSIRISK, désormais, les incidents réputés graves ou significatifs sont régis par la procédure cadre groupe Crédit Coopératif « Remontée par les établissements des incidents significatifs dans le cadre de l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014 » diffusée par le Crédit Coopératif le 12 décembre 2017 et en application depuis le 1er janvier 2018. Ce document décrit la procédure de remontée des incidents significatifs au sein du groupe prudentiel Crédit Coopératif.

Ce contrôle permanent de second niveau de la Cellule Risque Opérationnels permet d'alimenter par les retours d'expériences la cartographie des risques opérationnels et d'initier des plans d'actions préventifs pour limiter l'occurrence des incidents.

Conformément à la charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents validée par le Comité de Coordination du Contrôle interne du groupe BPCE le 29 mars 2017 : « Chaque métier est responsable au premier chef des risques générés par son activité, à travers les opérations qu'il réalise, tant au moment de leur mise en place que pendant toute la durée de vie des opérations. À ce titre, il assume les contrôles de premier niveau ». Dans ce cadre, la responsabilité de la maîtrise des risques opérationnels à la Banque Edel est en premier lieu du ressort des responsables de services qui intègrent ce suivi dans leur activité quotidienne et en transmettent les résultats à la Cellule Risques Opérationnels via un reporting standardisé à minima trimestriel.

Il est de la responsabilité du métier de s'assurer de l'exhaustivité, la confidentialité et la fiabilité de la collecte des incidents. La Cellule Risques Opérationnels centralise et analyse les remontées et y intègre les dysfonctionnements détectés dans le cadre de ses contrôles. La Cellule Risques Opérationnels s'appuie donc sur des déclarants référents dans les services qui sont garants de la pertinence et l'exactitude des déclarations Risques Opérationnels et assurent la piste d'audit sur la base d'une information interne ou externe. La cartographie des risques opérationnels est ainsi alimentée, en plus des expertises métiers, du retour d'expérience des contrôles et remontées des services ainsi que des plans d'actions initiés et des pertes opérationnelles déclarées.

La Cellule Risques Opérationnels rend compte de la gestion des risques opérationnels à la directrice du Pôle compliance et contrôle et aux instances dirigeantes selon une périodicité trimestrielle dans le cadre du Comité des risques faîtier. L'ensemble des incidents recensés est remonté au Crédit Coopératif pour consolidation.

Aucun incident significatif n'a été recensé entrant dans la procédure de déclaration en alerte groupe BPCE (seuil d'alerte fixé conformément aux dispositions de l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne).

Sur l'année 2020, la sinistralité hors frontière risque de crédit et hors dépenses liées à la Covid-19 s'est élevée à 30 KEUR de pertes et 127 KEUR de provisions.

Afin de suivre les impacts financiers de la crise de la Covid-19 sur le groupe, BPCE a demandé, à tous les établissements de recenser dans Osirisk toutes les dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire.

Au 31 décembre 2020, le montant des dépenses liées à la crise s'élève à 116 KEUR.

RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Définition

Le risque de non-conformité est défini à l'article 10-p de l'arrêté du 3 novembre 2014 comme étant le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

Organisation de la fonction conformité

Au sein de l'organe central, la fonction conformité est exercée par le Département Conformité, sécurité et risques opérationnels. Ce dernier exerce ses responsabilités dans le cadre d'un fonctionnement en filière métier. Il joue un rôle d'orientation et d'impulsion auprès des responsables des différentes Directions de la conformité des établissements. Les responsables de la conformité nommés dans les différents affiliés, dont ses maisons mères les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne et les filiales directes soumises au dispositif réglementaire de surveillance bancaire et financière, lui sont rattachés au travers d'un lien fonctionnel fort.

Il conduit toute action de nature à renforcer la conformité dans l'ensemble du Groupe. Dans ce cadre, il édicte des normes, partage des bonnes pratiques et anime des groupes de travail composés de représentants des filières.

La diffusion de la culture de la maîtrise du risque et de la prise en compte de l'intérêt légitime des clients se traduit également par la formation des collaborateurs des établissements. En conséquence, le département conformité, sécurité et risques opérationnels de BPCE :

- construit le contenu des supports des formations pour le Groupe ;
- contribue à la formation des acteurs des filières, notamment par des séminaires annuels spécialisés (sécurité financière, conformité déontologie, conformité bancaire, pilotage du contrôle permanent de conformité, cyber sécurité …) ;
- coordonne la formation des directeurs / responsables de la conformité par un dispositif dédié ;
- anime les filières conformité, sécurité et risques opérationnels des établissements notamment grâce à des journées nationales ;
- s'appuie sur les filières conformité des établissements via des groupes de travail thématiques.

Au sein de Banque Edel, la conformité bancaire entre dans le périmètre d'activité du Pôle Juridique, Compliance et Contrôle.

Cette activité est spécifiquement sous revue de trois collaborateurs, exerçant au sein du Service Risques et Conformité (sur sept ETP dont un exerçant au sein de la société Morning), sous supervision de la directrice juridique compliance et Contrôle, membre du COMEX de la Banque Edel et qui dispose également d'un lien fonctionnel avec la Direction des Risques et de la Conformité de l'établissement associant (Crédit Coopératif).

Le Service Risques et Conformité (Pôle juridique, compliance et contrôle) assure la veille réglementaire au sein de Banque Edel. Cette veille participe à la conformité bancaire de l'établissement. La veille réglementaire repose notamment sur des alertes et des consultations de sites professionnels dédiés (FBF, BDF, ACPR, AMF, OCBF, etc.).

Une base documentaire interne est mise à jour quotidiennement depuis 2009 en fonction des informations relayées en interne par la Direction Conformité.

Ayant accès également depuis 2014 à l'outil NORMA de BPCE, le Service Risques et Conformité assure le relais en interne des documents normatifs de référence du Groupe.

Surveillance et mesure

Les risques de non-conformité, conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, sont analysés, mesurés, surveillés et maîtrisés en :

- disposant en permanence d'une vision de ces risques et du dispositif mis en place pour les prévenir ou les réduire avec la mise à jour de leur recensement dans le cadre de la cartographie des risques de non-conformité ;
- s'assurant pour les risques les plus importants qu'ils font, si besoin, l'objet de contrôles et de plans d'action visant à mieux les encadrer.

La maîtrise du risque de non-conformité au sein du groupe BPCE s'appuie sur la réalisation d'une cartographie des risques de non-conformité et le déploiement de contrôles de conformité de niveau 1 et 2 obligatoires et communs à l'ensemble des établissements en banque de détail du Groupe.

Protection de la clientèle

La conformité des produits et des services commercialisés par la Banque Edel et la qualité des informations fournies renforcent la confiance des clients et fondent la réputation du Groupe. Pour maintenir cette confiance, la fonction conformité place la notion de protection de la clientèle au cœur de ses activités.

Compte tenu de la spécificité de la clientèle de Banque Edel, l'établissement ne compte, en pratique, aucun client disposant d'un compte ouvert dans le cadre du droit au compte.

Les documents participant à la conformité du dispositif du droit au compte (lettre de refus / dispositions dans la convention d'ouverture de compte…) sont mis à disposition du personnel.

Des sessions de formation ont enfin été déclinées, dans les services concernés, par la Banque Edel au cours de l'exercice afin de répondre aux obligations de formation au titre de la protection de la clientèle.

Sécurité financière

La prévention du blanchiment des capitaux et du financement des activités terroristes au sein du Groupe BPCE repose sur :

- Une culture d'entreprise
- Cette culture, diffusée à tous les niveaux hiérarchiques, a pour socle :
 - ✓ des principes de relations avec la clientèle qui préviennent le risque et formalisent la connaissance client de chaque établissement ;
 - ✓ un dispositif harmonisé de formation des collaborateurs du Groupe, avec une périodicité biannuelle, dispositif qui s'est renforcé ces dernières années avec la mise en place de formations spécifiques à la filière sécurité financière ;
 - ✓ une information et une animation régulière du personnel autour des risques de blanchiment ou de financement du terrorisme.
- Une organisation

Conformément aux chartes du groupe BPCE, les établissements disposent tous d'un pôle ou d'une unité dédiée à la sécurité financière.

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme au sein de Banque Edel, s'appuie sur l'adoption de règles internes écrites décrivant les diligences à accomplir. Le Service Risques et Conformité (Pôle Juridique, Compliance et Contrôle) a pour rôle de décliner la réglementation LCB-FT en vigueur dans un corps procédural adapté à sa taille, son activité et sa clientèle.

Ce corpus de règles, mis à jour annuellement, est établi sur la base des normes du groupe BPCE et prend la forme d'une procédure cadre qui est à la disposition de tout collaborateur, dans l'intranet.

Au sein de l'organe central de BPCE, un pôle dédié anime la filière relative à la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, définit la politique en matière de sécurité financière pour l'ensemble du Groupe, élabore les différentes normes et référentiels et garantit la cohérence d'ensemble des décisions prises au niveau de chaque projet. Ce pôle assure également une veille réglementaire sur les typologies d'opérations concernées, et s'assure de la prise en compte des risques de blanchiment et de financement du terrorisme lors de la procédure d'agrément des nouveaux produits et services commerciaux par BPCE.

- Des traitements adaptés

Conformément à la réglementation relative à l'organisation du contrôle interne au sein des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, les établissements disposent de moyens de détection des opérations atypiques adaptés à leur classification des risques, permettant d'effectuer, le cas échéant, les examens renforcés et les déclarations nécessaires auprès du service Tracfin (traitement et action contre les circuits financiers clandestins) dans les délais les plus brefs. La classification des risques du Groupe intègre la problématique des pays « à risques » (listés par le GAFI, le Forum mondial OCDE sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, *Transparency international*, la direction générale du Trésor s'agissant des zones contrôlées par des organisations terroristes …).

S'agissant du respect des mesures restrictives liées aux sanctions internationales, les établissements du Groupe sont informés par le pôle Sécurité financière groupe de BPCE et dotés d'outils de filtrage qui génèrent des alertes sur les clients (gel des avoirs de certaines personnes ou entités) et sur les flux internationaux (gel des avoirs et pays faisant l'objet d'un embargo européen et/ou américain).

- Une supervision de l'activité

La prévention du blanchiment des capitaux et du financement des activités terroristes donne lieu à un reporting interne à destination des dirigeants effectifs et du Conseil des Associés (organe de surveillance) et à destination du Crédit Coopératif (organe associant).

La lutte contre la corruption

La corruption, qui se définit comme l'agissement par lequel une personne propose ou consent un avantage indu à une personne en échange d'un acte relevant de la fonction de cette dernière, est un comportement frauduleux, contraire à l'éthique et passible de lourdes sanctions pénales et administratives.

Le groupe BPCE condamne la corruption sous toutes ses formes et en toutes circonstances. Dans ce cadre, il est signataire du Global Compact (pacte mondial des Nations Unies) dont le dixième principe concerne l'action « contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin ».

La prévention de la corruption s'effectue de plusieurs façons :

- à travers la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude, la surveillance des « personnes politiquement exposées », le respect des embargos ;
- grâce au respect par les collaborateurs des règles de déontologie et d'éthique professionnelles en appliquant les politiques de prévention des conflits d'intérêts, le respect des politiques de cadeaux, avantages et invitations, les principes de confidentialité et de secret professionnel ;
- avec la vigilance apportée aux contributions politiques ou à des agents publics, les donations, le mécénat et le sponsoring, ainsi que le lobbying ;
- par l'encadrement des relations avec les intermédiaires et les apporteurs d'affaires ;
- une procédure de mise en œuvre de la faculté d'alerte professionnelle et de recueil des signalements est mise à disposition des collaborateurs ;
- La Banque Edel s'appuie également sur les normes et les procédures encadrant le risque de corruption tels que déclinés au sein du Mouvement E. Leclerc.

Banque Edel dispose également de normes et procédures comptables conformes aux standards professionnels. Le dispositif de contrôle interne Groupe relatif à l'information comptable vise à vérifier les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de l'information, notamment en garantissant l'existence de la piste d'audit au sens l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Ce dispositif de contrôle, participant au plan de prévention et de détection de fraude et aux faits de corruption ou de trafic d'influence, sera renforcé à compter de 2021 conformément au dispositif révisé par l'organe central BPCE et concernant l'évolution du périmètre d'activité de la fonction en charge du Contrôle financier (révision comptable).

PLAN D'URGENCE ET DE POURSUITE D'ACTIVITÉ (PUPA)

Définition

La réglementation bancaire (arrêté du 3 novembre 2014 précédemment cité) définit le plan d'urgence et de poursuite de l'activité comme l'ensemble des mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant, de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise assujettie, puis la reprise planifiée des activités, et à limiter ses pertes.

Opérationnel depuis janvier 2009, l'objectif du PUPA de la Banque Edel est de maintenir l'activité au niveau le plus élevé, le plus longtemps possible. En 2014, ce dispositif a été entièrement repensé afin d'intégrer les évolutions de la Banque Edel depuis 2009 mais également d'accroître sa capacité à répondre à une crise majeure pouvant mettre en péril la Banque. Pour ce faire, un audit a été réalisé auprès de chaque service opérationnel pour réévaluer, à dire d'experts métiers, les processus en mode dégradé de chacun d'eux, calculer le taux de polyvalence et recenser les besoins matériels et informatiques.

Organisation et pilotage de la continuité d'activité

Depuis 2014, un Comité PUPA a été créé afin de superviser l'ensemble des travaux portant sur le PUPA, et de statuer sur les points stratégiques. Ce Comité est constitué du responsable du PUPA, du directeur des ressources humaines, du directeur d'exploitation, du directeur informatique, de la responsable des moyens généraux et de la directrice du pôle Juridique Compliance et Contrôle. Sur l'exercice 2020, deux comités PUPA se sont tenus, en juillet et janvier 2021.

Le PUPA concerne l'ensemble des services opérationnels et fonctionnels de la Banque Edel et permet de garantir la continuité de l'activité en cas de stress scénarios tels que :

scénario 1 : indisponibilité temporaire ou prolongée des locaux mais système d'information opérationnel ;

scénario 2 : indisponibilité temporaire ou prolongée des locaux et du système d'information ;

scénario 3 : absentéisme important, épidémie et pandémie ;

scénario 4 : panne globale du système d'information mais locaux disponibles ;

scénario 5 : risque de liquidité.

Dans ce contexte particulier de la Banque Edel, les sous-scénarios suivants sont pris en compte :

- indisponibilité télécom ;
- indisponibilité énergétique ;
- panne matériels dits sensibles ou essentiels ;
- risques majeurs (incendie, dégât des eaux…) ;
- terrorisme et attentats/cybercriminalité.

Pour ce faire, il s'articule autour de plusieurs plans :

- le plan de gestion de crise qui définit les modalités de gestion en cas de crise ;
- le plan de continuité des services qui définit les mesures à prendre pour assurer la continuité du fonctionnement des services ;
- le plan de continuité des fonctions supports qui intègre les aspects communication, ressources humaines, système d'information et logistique ;
- le plan prévention épidémie qui définit les règles d'hygiène et de protection des salariés en cas de pandémie ou épidémie ;
- le plan neige (ou intempéries) qui prévoit l'organisation et actions préventives en cas de perturbations liées à la météo ;
- le plan *stress* liquidité qui prévoit de couvrir la Banque Edel contre l'impossibilité de faire face à ses engagements ou à ses échéances à un instant donné ;
- le plan prévention attentat et terrorisme & cybercriminalité pour se protéger contre les attaques externes éventuelles.

Les divers aspects du retour à une situation normale, de la réalisation du bilan de fin de crise et du maintien en condition opérationnelle, sont également envisagés.

Afin de mettre en œuvre l'ensemble des moyens permettant le maintien des activités essentielles, la Banque Edel s'est dotée d'une organisation spécifique :

- la cellule de crise opérationnelle (CCO) évalue la situation et organise les activités ;
- la cellule de crise décisionnelle (CCD) statue sur les actions à entreprendre ;
- la cellule d'actualisation assure le maintien en condition opérationnelle. C'est elle qui organise les tests de validation et valorise le retour d'expérience. Elle se compose des membres de la CCO (cellule de crise opérationnelle).

En situation de crise, une communication adaptée et transparente permet de rassurer et d'informer le personnel et les associés, de préserver la confiance des clients, du public ainsi que des différents partenaires professionnels.

Back up en cas de déclenchement du PUPA

L'ensemble des équipements de *back up* informatiques sont hébergés dans des locaux sur la commune de Balma (31).

Notre site de repli est situé sur la commune de Toulouse à environ 10 km du site principal.

Ces locaux utilisateurs permettent d'accueillir 100 postes de travail sur une superficie de 667 m^2 répartis en divers bureaux attribués à chaque service opérationnel de la banque. Ils répondent au besoin de capacité d'utilisateurs nécessaire à la continuité de l'entreprise.

Des tests sur site ont été réalisés avec des membres des équipes opérationnelles de la Banque Edel afin de renforcer leur implication dans le projet et s'assurer que les procédures en mode dégradé sont adaptées.

Lors de l'arrivée massive du virus de la Covid-19 sur notre territoire en mars 2020, le gouvernement a ordonné un confinement total de la population française, ce qui a fortement ralenti l'économie française. À cette période, Banque Edel a réussi à maintenir ses activités grâce aux dispositifs de crise mis préalablement en place ainsi qu'à une grande réactivité de la part des membres de la Direction et du Comité PUPA. Le recours massif au télétravail a permis une gestion efficace de cette situation exceptionnelle.

À noter que le Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité n'a pas été activé.

Cette crise nous a permis de valider une grande partie du dispositif existant même si des ajustements ont été identifiés et pris en compte dans la nouvelle version du guide PUPA (en cours de mise à jour).

Sécurité des systèmes d'information

En 2020, en accompagnement de sa croissance soutenue, la Banque Edel a continué d'investir fortement sur la sécurité du système d'information, contribuant ainsi à la pérennité de son modèle.

Au-delà des travaux permanents sur les différents domaines techniques (sécurité des terminaux, sécurité périmétrique, audits de code, déploiement de nouvelles solutions réseaux pour la mobilité, …), l'effort a redoublé en 2020 pour la formation et la sensibilisation des personnels.

En effet, la mobilisation de tous les salariés constitue un facteur clé de succès dans la maîtrise des risques auxquels la banque est naturellement exposée.

Les messages réguliers du service SSI sur l'actualité *cyber*, en passant par des campagnes de faux-*phishing*, la diffusion régulière de bonnes pratiques, la proposition d'outils améliorant la sécurité au quotidien sont des éléments nouveaux.

Cette année particulière, due à un contexte pandémique hors du commun, nous a fait redoubler d'effort sur des sujets qui n'étaient pas planifiés. La mise en place forcée du travail à distance, suite aux obligations du respect des règles sanitaires décidées par le gouvernement, a été compliquée à mettre en œuvre mais la banque a réussi à mettre en place les moyens techniques nécessaires à une pleine poursuite de son activité malgré tout. Dans un second temps, nous avons remplacé les postes de travail fixes par des PC portables et sensiblement renforcé la sécurisation de ces derniers.

En parallèle, des travaux ont été entrepris afin d'améliorer les différents dispositifs de contrôles ; ces évolutions seront déployées en 2021.

Le service sécurité du système d'information va poursuivre ses efforts dans l'accompagnement en amont des projets de l'entreprise, de leur déclinaison opérationnelle sur les aspects de sécurité, dans le renforcement des accès sur les systèmes hébergés ou bien exploités dans des modes SAS ou *cloud* en définissant des politiques adaptées aux différents environnements et produits proposés.

D'autres outils, également utilisés conjointement avec certaines entités du mouvement E.Leclerc, vont être mis en place. Ils permettront à la banque, d'un point de vue sécurité, d'avoir une meilleure visibilité et un suivi des règles améliorés, sans compter l'optimisation de la productivité et de collaboration.

Concernant les attaques *ransomwares*/rançongiciel qui se sont multipliées en 2020 à un niveau jamais vu auparavant et qui se poursuivront dans ce contexte incertain, la direction et la SSI ont pris la décision de renforcer son PUPA avec un plan d'urgence contre les attaques de ce type. Ce plan d'urgence permettra, dans le cas d'une attaque informatique avérée, de réagir efficacement afin de pouvoir redémarrer le système d'information le plus rapidement possible avec le minimum d'impact sur l'activité.

La SSI s'est rapprochée du GALEC afin de mutualiser les audits de sécurité. Les échanges sur ces aspects ont montré une belle synergie entre les différents acteurs de la sécurité et vont permettre une réduction des coûts avec des remises intéressantes concernant un nombre défini d'audits prévus sur l'année 2021.

Un comité technique SSI sera également crée début 2021 avec tous les acteurs SSI au niveau national où la banque pourra s'inscrire et apporter son savoir-faire en terme de sécurité dans cette approche centralisée/décentralisée qui correspond tout à fait à l'ADN du groupe.

RISQUES CLIMATIQUES

Organisation

Le Groupe BPCE est doté, depuis le 1er janvier 2019, d'un Pôle Risques Climatiques au sein du département de Gouvernance Risques de la Direction des Risques. Suite à la création de ce pôle des correspondants risques climatiques ont été nommés dans les établissements des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne, ainsi que dans les filiales du groupe. De manière succincte, le Pôle Risques Climatiques a mis en œuvre de nombreux travaux de gouvernance, de stratégie et de gestion des risques.

L'ACPR préconise en mai 2020 dans 'Gouvernance et gestion des risques climatiques par les établissements bancaires', que soit identifiée et nommée une personne référente pour les sujets ayant trait aux risques climatiques, qualifiée de « référent risques climatiques » dont les compétences et connaissances sont reconnues pour les questions climatiques, notamment en termes d'expérience professionnelle et/ou de formation académique.

Le Groupe BPCE a mis en place au sein de chaque établissement un référent risque climatique. Ce référent est un membre du CODIR de la direction des risques c'est-à-dire le DRC lui-même ou un de ses managers des risques de crédit, marché ou opérationnel ou bien du département pilotage ou transverse ou en charge du reporting.

Le rôle du correspondant est de suivre l'actualité des travaux du Pôle Risques Climatiques afin d'être en mesure de les mentionner auprès du DRC de l'établissement et éventuellement de ses instances dirigeantes, par exemple :

- participer au stress test ACPR et à l'exercice volontaire d'analyse de sensibilité de l'EBA ;
- être le relais local des travaux auprès des équipes concernées afin de sensibiliser, décliner ;
- et permettre en interne les échanges et les mises en place des dispositifs ;
- être informé des évolutions réglementaires et des échanges de place pouvant impacter l'activité des établissements ;
- répondre à des demandes de groupes de travail dédiés sur certains projets.

Accélération de l'intégration d'un volet risques climatiques et de critères ESG

Dans les risques de crédit

Les risques climatiques sont intégrés dans le RAF et la macro-cartographie, ainsi que dans les prospectives des risques. Ils se présentent comme des risques transversaux aux risques de crédits et financiers.

Les critères ESG sont présents dans la politique des risques globale du groupe et déclinés dans les politiques sectorielles. La prise en compte des risques climatiques est mise à jour, depuis 2019, par le Département Risques de crédit à chaque revue des Politiques sectorielles du groupe.

Une revue sectorielle des risques ESG a été réalisée par le CoREFI (Comité des Risques Extra-Financiers, composés des équipes de la RSE et des Risques climatiques) entre le 1er février et le 30 mars 2020. Le CoREFI a élaboré une notation sectorielle pour chacun des secteurs de la nomenclature du groupe, basée sur des critères ESG, en utilisant la méthodologie ESG précédemment évoquée. Cette notation a été validée par le Comité des Normes et Méthodes. La notation du CoREFI a permis une classification sectorielle, par la suite, validée par le Comité de Veille sectorielle, puis transmise aux établissements.

Les fiches d'analyses des grands *Corporate* sont complétées d'une note extra-financière de la contrepartie et de son secteur d'activité. La note du grand *Corporate* analysé sera attribuée par l'agence de notation extra-financière ISS ESG, et celle correspondant au secteur sera attribuée par le CoREFI.

Le Pôle Risques Climatiques a développé une méthodologie ESG permettant d'intégrer les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans l'analyse des risques pour les octrois de crédit. Cette méthodologie a été validée par le Comité des Normes et Méthodes, le 12 juin 2020.

La méthodologie est adaptée à l'analyse des politiques sectorielles et peut aussi être utilisée pour des analyses individuelles, elle se décompose en cinq volets :

- Une note de contexte : évaluation des risques climatiques lié au secteur.
- Des recommandations et points d'attention : Mise à disposition d'un tableau synthétisant les vulnérabilités du secteur au regard des critères ESG.
- Des indications concernant la qualité d'adhésion aux conventions ou standards nationaux ou internationaux : Cette partie regroupe les indicateurs, les normes, les labels et les standards en vigueur sur le secteur en question.
- Une note extra-financière : Après identification des cinq principales contreparties du secteur financé par les établissements et filiales, une explication des notations extra-financières, attribuées par des grandes agences de notation et en priorité ISS ESG, est proposée.
- Une prise en compte de la Taxonomie européenne : La Taxonomie européenne a pour objectif d'identifier et de classifier les activités en respectant des critères qualitatifs et quantitatifs précisés par l'UE selon leurs contributions aux six objectifs environnementaux : adaptation au changement climatique (impact d'une organisation sur l'environnement) ; atténuation du risque climatique (impact de l'environnement sur une organisation) ; utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines ; transition vers une économie circulaire, prévention et recyclage des déchets ; prévention et réduction de la pollution ; protection de la biodiversité et des écosystèmes sains. L'objectif de l'Europe est d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Le Pôle Risques Climatiques a développé un questionnaire ESG qui a été transmis à tous les établissements du groupe.

La Banque Edel, établissement du Groupe BPCE au travers de son affiliation au Crédit Coopératif (organe associant) s'inscrit dans la démarche globale définie par l'organe central du Groupe BPCE. À date, le questionnaire ESG n'a pas été déployé au sein de la Banque Edel.

Dans les risques financiers

Une analyse de portefeuilles obligataires est proposée, par le Pôle Risques Climatiques, aux établissements depuis juin 2020. Ces analyses ont pour objectif de fournir aux établissements des informations fiables, basées sur les notations attribuées par l'agence de notation extra-financière ISS ESG. Ces informations permettent aux établissements de mieux piloter leurs portefeuilles et de pouvoir communiquer sur leur intégration des critères ESG.

La notation d'ISS ESG dépend à 50 % de cinq critères considérés comme les plus matériels du secteur d'activité analysé. Les notes se répartissent de A+ (performance ESG excellente) à D- (mauvaise performance ESG). Les notes des émetteurs sont comparables entre elles quel que soit le secteur. En effet, les émetteurs sont notés par rapport à leur propre performance ESG sur la base de critères spécifiques. À

partir des notations d'ISS ESG, le Pôle Risques Climatiques développe une analyse sectorielle du portefeuille de l'établissement, et identifie les émetteurs les moins bien notés. Une explication de ces notations est aussi développée afin de faciliter la compréhension et la prise en compte de cette analyse par les établissements.

Travaux présentés au Comité des risques et/ou Comité d'audit/Organe de Surveillance de l'établissement.

Le corpus de normes définies par le Groupe BPCE n'a pas, à ce jour, été décliné au niveau des établissements associés du Groupe Crédit Coopératif. Les présentations effectuées auprès de l'organe de surveillance de la Banque Edel (Conseil des Associés et Comité d'audit et des risques) n'intègrent pas encore cette dimension.

Déploiement d'une version thématique du *Risk Pursuit* sur les risques climatiques

Le *Climate Risk Pursuit* est un outil de formation interactif qui a été développé par la Direction des Risques conjointement avec la Direction RSE/DD. Cet outil vise à sensibiliser tous les collaborateurs du groupe aux risques climatiques, à leurs impacts et aux enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Ce module de formation interactive, accessible sur la plateforme de formation du groupe « *click and learn* », fonctionne sous forme de quiz ludiques. Cet outil est obligatoire pour les « preneurs de risques matériels (MRT) ». À fin novembre 2020, plus de 18 000 collaborateurs se sont inscrits à ce module et près de 6 000 ont validé leur statut d'apprenant, pendant que près de 2 000 sont en cours. Cette couverture est encourageante car les accès à ce module n'ont été ouverts qu'à partir de juillet 2020.

À la date du présent rapport, la Banque Edel n'a pas bénéficié des outils de formations précités.

Création d'un outil d'identification de l'exposition des actifs aux risques climatiques

Au sein du Groupe BPCE, un outil d'identification de l'exposition des actifs aux risques climatiques physiques, nommé Clim'ap, a été développé par le Pôle Risques Climatiques. Cet outil visuel regroupe différentes notations et divers niveaux de granularité. Il offre une visibilité territoriale granulaire de l'exposition aux risques climatiques physiques. Plus globalement, la Clim'ap permet d'avoir une vision claire des différentes expositions à l'aléa climatique considéré et de la vulnérabilité des actifs économiques en zone rouge (c'est-à-dire les plus exposées). Cet outil facilite aussi l'identification des opportunités du territoire analysé. Un prototype sur une zone géographique délimitée et l'aléa climatique le plus impactant sur le territoire français a été réalisé. Cette première version a été présentée aux établissements.

4 - AUTRES INFORMATIONS

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES

ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES

Événements postérieurs à la date de clôture

Lors de réunions intervenues les 23 et 24 mars 2021, les organes de surveillance de la Banque Edel et de Morning ont décidé la fusion de Morning avec Banque Edel. L'opération interviendra au cours de l'année 2021.

Perspectives et évolutions prévisibles

En 2021, le chemin de la reprise économique des pays développés reste très incertain et vulnérable, singulièrement soumis à une recrudescence récurrente de la Covid-19 avec un risque de mutation du virus et en conséquence, à la mise en place de nouveaux épisodes de confinement, surtout en Europe, même si les programmes de vaccination font espérer l'atteinte d'une immunité collective face à la maladie. Il est néanmoins peu probable que le niveau d'activité d'avant crise des économies occidentales soit retrouvé avant 2022, d'autant que les reconfinements européens et français, même s'ils sont plus souples ou moins longs qu'auparavant, frappent des économies affaiblies. De plus, l'incertitude sanitaire et économique, en se prolongeant au moins au premier semestre, voire en se matérialisant par des mécanismes économiques potentiellement déflationnistes de *stop and go*, produirait naturellement des comportements plus restrictifs en matière de dépenses.

Ceux-ci se traduisent pour les ménages, par la volonté d'épargner davantage par précaution, pour se protéger contre une perte éventuelle d'emplois, et, pour les entreprises, par une baisse de l'investissement et une compression des coûts, souvent sous la forme d'un recul des effectifs salariés.

Le déversement de liquidités, accentué par la BCE avec l'amplification de son plan d'achats de titres obligataires (*Pandemic Emergency Purchase Programme*), et l'absence de remontée des taux directeurs ne permettraient qu'une remontée marginale des taux longs, malgré l'amélioration conjoncturelle et la légère hausse de l'inflation, plutôt d'origine pétrolière. Le risque déflationniste, davantage en Europe qu'aux États-Unis, apparaît cependant toujours plus fort que celui de la résurgence d'une véritable inflation cette année, hormis l'émergence probable de bulles d'actifs financiers et immobiliers. Les taux longs réels resteraient négatifs, annihilant tout risque d'un effet « boule de neige » de la dette publique.

La croissance française ne retrouverait pas en 2021 son niveau d'avant-crise, son rebond mécanique et partiel étant plus proche de 5 % que de 7 %, malgré la stimulation du plan de relance, à hauteur de 1 point de PIB. Ce rattrapage incomplet serait loin d'effacer la perte antérieure de richesse, d'environ – 9 %, d'où des risques majeurs d'incompréhension sociale. En particulier, on devrait assister à une envolée du taux de chômage à plus de 10 %, qui est souvent une conséquence retardée de la conjoncture. Cette envolée serait alors en net décalage avec le redressement apparent de l'activité économique. Cette perception nourrirait un comportement prolongé d'épargne de précaution, à défaut d'être un ferment social à enrayer. Le taux d'épargne des ménages a déjà dépassé 20 % de leur revenu l'année dernière, cette forte augmentation s'expliquant avant tout par une épargne involontaire (forcée), liée à la difficulté de consommer durant les deux confinements. Il diminuerait certes mécaniquement en 2021 de manière importante, mais insuffisamment pour relancer plus nettement l'activité, demeurant à un niveau élevé, proche de 17 % (contre 14,9 % en 2019). Malgré la dégradation du marché du travail, ce dernier bénéficierait encore des différents mécanismes d'aides mis en place par l'État et d'un relèvement modéré de l'inflation vers 1 %, en lien avec l'amélioration conjoncturelle et la hausse des cours du pétrole.

L'investissement productif des entreprises s'est moins replié que le PIB en 2020, grâce à la préservation des réserves en liquidité par le canal du crédit. Soutenu par le plan de relance, il rebondirait prudemment, en raison de la fragilisation de la trésorerie, des besoins en renforcement massif des fonds propres, d'un effort traditionnel de resserrement des coûts, voire de désendettement, après un tel choc. Enfin, malgré les restrictions à la mobilité pesant sur le tourisme et l'industrie aéronautique, la contribution de l'extérieur s'améliorerait progressivement, du fait du regain du commerce mondial et de la conjoncture européenne. En outre, les mesures d'urgence d'une ampleur inédite, puis la montée en charge du plan de relance, associées à la faiblesse du rattrapage économique, continueront de fortement détériorer le déficit et la dette de l'État.

Perspectives Banque Edel

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire mondiale de la Covid-19 et ses conséquences sur quasiment tous les secteurs de l'économie réelle, l'année 2021 pourrait être une année de sortie de crise portée par l'espoir d'une solution sanitaire.

La Banque Edel aura à faire face à de nombreux défis qui touchaient le secteur bancaire avant la crise : le niveau des taux bas, devenu structurel, qui pèse sur les revenus de différents produits bancaires ; les bouleversements technologiques qui ouvrent de nouvelles opportunités et imposent de nouveaux standards ; la règlementation, qui favorise l'émergence de nouveaux acteurs (DSP2), renforce les exigences en fonds propres des banques (Bâle IV), protège les données des clients (RGPD).

Un ensemble d'inconnues subsiste concernant la durée et l'ampleur des bouleversements attendus pour les temps à venir, notamment sur le plan sanitaire et sur le plan économique. Mais la crise actuelle aura ancré durablement certaines accélérations et inflexions de tendances, notamment les transformations liées aux modes de consommation à distance, aux modes de paiement, à l'attention accrue au secteur de la santé et à l'environnement, au futur du travail, et au renforcement de l'action des pouvoirs publics.

La Banque explorera les pistes pour améliorer sa performance et l'inscrire dans la durée, en renforçant son efficacité opérationnelle à travers la digitalisation et l'automatisation, des économies d'échelle ou des mutualisations et le développement des cas d'usage de la data.

La Banque veillera à maintenir des fondamentaux solides en matière de résilience financière (solvabilité et liquidité) et être en capacité d'absorber une potentielle croissance du coût du risque dans un contexte.

Le projet stratégique portera également sur les nouveaux modes d'interaction à distance avec les clients, notamment par une refonte totale du *web banking*.

ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

Information sur les participations et filiales importantes

Moninfo

Filiale à 95,2 % de la Banque Edel, la SARL Moninfo apporte son concours dans l'activité monétique et de traitement des flux de la clientèle. Moninfo assure en outre les traitements informatiques de la Banque Edel ainsi que l'assistance téléphonique de certains services.

- le capital de la SARL Moninfo est de 1 million d'euros et ses fonds propres au 31 décembre 2020 sont de 22,2 millions d'euros ;
- le total du bilan est de 28 millions d'euros, en progression de 17,5 %. L'évolution globale de l'activité a été conforme aux attentes ;
- l'activité des retraits aux distributeurs automatiques de billets (DAB) a chuté avec les confinements, le développement de l'usage du sans contact et la hausse de son plafond, en passant de 18,8 millions de retraits à 14,5 millions cette année. Le montant moyen du retrait continue de progresser à presque 85 euros ;
- l'activité acquisition paiement carte bancaire commerçant affiche un volume en progression malgré la forte récession et les blocages de la consommation au cours de l'année écoulée. Cela reflète la très bonne résistance de l'enseigne E.Leclerc en France, et des commerces alimentaires en général ; au final, avec la forte augmentation du panier moyen, le montant des transactions dépasse les 14 milliards d'euros (+ 10 %) ;
- l'activité de pré-acquisition (de flux) monétique(s) passe de presque 731 millions de transactions traitées notre plate-forme en 2019 à 702 millions, une baisse en grande partie liée à l'arrêt du partenariat avec ITM ;
- le montant des règlements cartes cadeaux E.Leclerc a baissé de 6 % pour atteindre 95 millions d'euros (contre 101 millions d'euros en 2019) ;

- Les transactions Alipay et Wechat ont fortement chuté avec les restrictions sanitaires, ayant entrainé une forte diminution de la fréquentation des touristes chinois dans l'Hexagone ;
- le résultat net de la SARL Moninfo en 2020 s'affiche à 3,8 millions d'euros ;

La société Moninfo et ses salariés sont situés à Labège, dans les mêmes locaux que la Banque Edel.

Statut : SARL, Société à responsabilité limitée.

Immatriculée : n° 401 774 161, RCS de Toulouse.

Siège social : 60 rue Buissonnière, ZAC de l'Hers, 31670 Labège.

Nombre de salariés : 60 au 31 décembre.

Part de capital détenu par Banque Edel : 95,2 %.

Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre.

Chiffres d'affaires : 25 120 KEUR.

Résultat net : 3 797 KEUR.

Investissement : néant.

Les comptes de la société Moninfo sont consolidés par intégration globale.

Edel ASSUR

Filiale à 100 % de la Banque Edel, la SASU Edel ASSUR (Société par actions simplifiée à associé unique), apporte son concours dans l'activité de courtage en assurance et réassurance, et délègue par une convention de co-courtage la gestion des sinistres à un courtier gestionnaire.

• le capital d'Edel ASSUR est de 50 000 euros, ses fonds propres au 31 décembre 2020 sont de 653 milliers d'euros ;

• le total du bilan est de 669 milliers d'euros ;

• le résultat net d'Edel ASSUR s'affiche à 95 milliers d'euros ;

Edel ASSUR a son siège social à Labège, à la même adresse que la Banque Edel.

Statut : SASU, Société par action simplifiée, à associé unique.

Immatriculée : n° 807 900 246, RCS de Toulouse.

Siège social : 60 rue Buissonnière, ZAC de l'Hers, 31670 Labège.

Nombre de salariés : aucun au 31 décembre.

Part de capital détenu par Banque Edel : 100 %.

Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre.

Chiffres d'affaires : 196 KEUR.

Résultat net : 95 KEUR.

Investissement : néant.

Les comptes de la société Edel ASSUR sont consolidés par intégration globale.

Morning

Filiale à 100 % de la Banque Edel, la SAS Morning (Société par actions simplifiée), est une *Fintech* « néo-banque » avec un statut d'établissement de paiement avec un agrément d'EME (établissement de monnaie électronique).

- le capital de Morning est de 693 milliers d'euros, ses fonds propres au 31 décembre 2020 sont de 1 435 milliers d'euros ;
- le total du bilan est de 2 507 milliers d'euros, l'activité a été conforme aux attentes ;
- le résultat net de Morning s'affiche à 52 milliers d'euros ;
- La société Morning et ses salariés sont situés à Labège, dans les mêmes locaux que la Banque Edel.

Statut : SAS, Société par actions simplifiée.

Immatriculée : n° 792 235 061, RCS de Toulouse.

Siège social : 60 rue Buissonnière, ZAC de l'Hers, 31670 Labège.

Nombre de salariés : 7 au 31 décembre.

Part de capital détenu par Banque Edel : 100 %.

Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre.

Chiffres d'affaires (PNB) : 60 626 euros.

Résultat courant : - 2 554 542 euros.

Résultat net : 51 521 euros.

Investissement : néant.

Les comptes de la société Morning sont consolidés par intégration globale depuis l'exercice 2018.

Informations sur les délais de paiement[1]

Conformément à l'article L441-6-1 du Code de commerce (issu de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008), voici la décomposition des dettes fournisseurs au 31 décembre (chiffres en euros), factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4) :

1 Les opérations de banques et opérations connexes ne sont pas incluses dans les informations sur les délais de paiements.

Banque Edel

	Article D. 441 I. - 1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	*0 jours (indicatif)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	3 avoirs											
Montant total des factures concernées h.t.	2 974	7 200	1 821			11 994		4 017	3 500			7 517
% du montant total des achats h.t. de l'exercice	0.04%	0.09%	0.02%			0.15%						
% du PNB h.t. de l'exercice								0.01%	0.01%			0.02%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	⊟ Délais contractuels : *délais contractuels différents pour chaque fournisseur dans le respect des délais légaux*						⊟ Délais contractuels : *30 jours nets*					
	□ Délais légaux : *(préciser)*						□ Délais légaux : *(préciser)*					

Moninfo

	Article D. 441 I. - 1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	*0 jours (indicatif)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	16 Factures					0	502 Factures					
Montant total des factures concernées h.t.	3 711		56 043			56 043	15 622	3 580	373	1 552	476 762	482 267
% du montant total des achats h.t. de l'exercice	0.03%		0.39%	0.00%		0.39%						
% du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice							0.06%	0.01%	0.00%	0.01%	1.71%	1.73%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues							0					
Montant total des factures exclues							0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	⊟ Délais contractuels : *délais contractuels différents pour chaque fournisseur dans le respect des délais légaux*						⊟ Délais contractuels : *30 jours nets*					
	□ Délais légaux : *(préciser)*						□ Délais légaux : *(préciser)*					

Edel ASSUR

	Article D. 441 I. - 1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	*0 jours (indicatif)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0						0					
Montant total des factures concernées h.t.						0						0
% du montant total des achats h.t. de l'exercice						0						
% du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice												0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	⊟ Délais contractuels : *délais contractuels différents pour chaque fournisseur dans le respect des délais légaux*						⊟ Délais contractuels : *30 jours nets*					
	□ Délais légaux : *(préciser)*						□ Délais légaux : *(préciser)*					

Morning

	Article D. 441 I. - 1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	*0 jours (indicatif)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						6	0					
Montant total des factures concernées h.t.	0	6 589	0	0	5 569	12 158	0	19 263	5 334	2 500	42 444	69 542
% du montant total des achats h.t. de l'exercice	0.00%	0.37%	0.00%	0.00%	0.31%	0.69%						
% du PNB h.t. de l'exercice							0	11.55%	3.20%	1.50%	25.46%	41.71%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	7 Factures (En litiges)											
Montant total des factures exclues	19 982											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	⊟ Délais contractuels : *délais contractuels différents pour chaque fournisseur dans le respect des délais légaux*						⊟ Délais contractuels : *30 jours nets*					
	□ Délais légaux : *(préciser)*						□ Délais légaux : *(préciser)*					

Information sur les comptes inactifs

La Banque Edel a mis en œuvre la nouvelle réglementation sur les comptes inactifs. Conformément aux dispositions des articles L.312-19, L.312-20 et R312-21 du Code monétaire et financier, au 31 décembre, les informations relatives aux comptes inactifs de la clientèle sont les suivantes :

Nombre de comptes bancaires inactifs	38
Montant total des dépôts sur ces comptes bancaires inactifs	31 799 euros
Nombre de comptes et avoirs transférés à la Caisse des dépôts et consignations	0
Montant total de ces dépôts et avoirs transférés à la Caisse des dépôts et consignations	0 euro

Autres informations

Activité de recherche et développement de la société ou du groupe (article L.232-1 du code de commerce)	Néant
Dividendes versés (article 243 bis du CGI)	Néant
Montant des dépenses somptuaires et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, en application de l'article 223 quater de ce Code	79 546 euros
Conformément au règlement ANC n° 2014-07, les rapports annuels, comprenant les rapports de gestion et les états financiers, sont tenus à la disposition du public, sur le site internet de Banque Edel (www.banque-edel.fr) ou sur simple demande par :	Courrier : Banque Edel SNC, 60 rue Buissonnière, CS 17601, 31676 Labège Cedex

5 - ÉTATS FINANCIERS

SOMMAIRE

Comptes consolidés 111
Notes annexes aux comptes consolidés 113
Cadre juridique et relations financières 113
Principes d'élaboration des comptes consolidés 113
Faits caractéristiques de l'exercice 115
Informations sur les règles et principes comptables 117
Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées 117
Informations sur les postes du bilan 120
Informations sur les postes du hors-bilan 124
Informations sur les postes du compte de résultat 126
Événements postérieurs à la clôture 129
Autres informations 129
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 130

Comptes sociaux 134
Notes annexes aux comptes sociaux 137
Cadre juridique et relations financières 137
Faits caractéristiques de l'exercice 137
Informations sur les règles et principes comptables 139
Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées 139
Informations sur les postes du bilan 142
Informations sur les postes du hors-bilan 147
Informations sur les postes du compte de résultat 149
Événements postérieurs à la clôture 152
Autres informations 152
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 153

COMPTES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros

Bilan consolidé

ACTIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Opérations interbancaires et assimilées	1	382 217	278 398
Opérations avec la clientèle	2-3	1 344 227	1 428 268
Obligations et autres titres à revenu fixe	3-4	85 379	45 007
Actions et autres titres à revenu variable	4	1 904	1 978
Parts dans les entreprises liées	5	267	220
Immobilisations corporelles et incorporelles	6	21 037	24 922
Comptes de régularisation et actifs divers	7	20 873	18 468
TOTAL DE L'ACTIF		**1 855 904**	**1 797 261**

PASSIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Opérations interbancaires et assimilées	1-3	112 025	145 335
Opérations avec la clientèle	2-3	1 156 333	1 055 779
Dettes représentées par un titre	3	308 301	336 754
Comptes de régularisation et passifs divers	7	52 063	48 677
Provisions pour risques et charges	8	12 974	5 469
Dettes subordonnées		30 485	30 378
Fonds pour risques bancaires généraux		9 000	7 000
Intérêts minoritaires		1 118	1 065
Capitaux propres part du groupe	**9**	**173 604**	**166 804**
Capital souscrit		150 135	150 135
Réserves		1 181	1 197
Report à nouveau		15 489	9 269
Résultat de l'exercice		6 800	6 203
TOTAL DU PASSIF		**1 855 904**	**1 797 261**

Hors-bilan en milliers d'euros

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Engagements donnés	10	**229 436**	**175 321**
Engagements de financement donnés		196 299	137 110
Engagements de garantie donnés		33 136	38 211
Engagements reçus	10	**438 469**	**468 263**
Engagements de financement reçus		110 000	110 000
Engagements de garantie reçus		328 469	358 263

Compte de résultat consolidé

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
+ Intérêts et produits assimilés	12	24 792	28 774
- Intérêts et charges assimilées	13	-8 071	-7 315
+ Commissions (produits)	14	81 308	78 530
- Commissions (charges)	15	-50 606	-51 102
Revenus des titres à revenu variable		62	44
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement		-1	39
+ Autres produits d'exploitation bancaire		7 364	8 366
- Autres charges d'exploitation bancaire		-309	-162
PRODUIT NET BANCAIRE		**54 540**	**57 174**
- Charges générales d'exploitation	16	-26 604	-32 338
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	16	-2 480	-3 270
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**25 455**	**21 567**
Coût du risque	17	-8 418	-4 626
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**17 038**	**16 941**
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-1 839	-1 364
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		**15 198**	**15 578**
+/- Résultat exceptionnel		-61	3
- Impôts sur les bénéfices	19	-5 622	-7 701
+/- Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-424	-16
+/- Dotations/reprises des fonds pour risques bancaires généraux		-2 000	-1 500
Intérêts minoritaires		-290	-161
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		**6 800**	**6 203**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Cadre juridique et relations financières

La Banque Edel est un établissement de crédit associé au Crédit Coopératif. Son capital est détenu à hauteur de 66,06 % par la SC Galec (Groupement d'achat des centres E.Leclerc) et de 33,94 % par le Crédit Coopératif.

Filiales

La Banque Edel détient :

- 95,20 % du capital de la SARL Moninfo, celle-ci fournissant des prestations de monétique et d'informatique ;
- 100 % de la SASU Edel ASSUR, société créée en 2014, qui a démarré son activité en 2015 ;
- 100 % de la société Morning SAS depuis 2017, société développant des solutions de paiement innovantes.

Principes d'élaboration des comptes consolidés

Méthodes et périmètre de consolidation

Principes généraux

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque Edel et de ses filiales Moninfo, Edel ASSUR et Morning. Ils sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente dont l'activité principale constitue un prolongement des activités bancaires et financières ou relève d'activités connexes, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise. Il résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation de la majorité des membres des organes de direction, ou du droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires.

Les comptes des entreprises que le Groupe contrôle conjointement sont consolidés par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Les comptes des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

Le tableau suivant présente les entités consolidées de la Banque Edel :

Filiale	SARL Moninfo	SASU Edel ASSUR	SAS Morning
Nationalité	Française	Française	Française
Date de création	26/07/1995	21/11/2014	04/04/2013
Capital social 2020	1 000 000 €	50 000 €	692 629,51 €
Parts de contrôle 2020	95,20 %	100,00 %	100,00 %
Parts d'intérêt	95,20 %	100,00 %	100,00 %
Méthode d'intégration	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Activité exercée	Informatique, monétique	Courtage en assurances	Établissement de services financiers et de paiement
Date de clôture	31 décembre	31 décembre	31 décembre

Exclusions

Une entreprise contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque, dès son acquisition, les titres de cette entreprise sont détenus uniquement en vue de leur cession ultérieure ou lorsque des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur cette entreprise ou les possibilités de transferts de fonds entre cette entreprise et les autres entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Par ailleurs, une filiale ou une participation peut être laissée en dehors de la consolidation lorsque les informations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés ne peuvent être obtenues sans frais excessifs ou dans des délais compatibles avec la publication des comptes consolidés.

Retraitements et éliminations

Les comptes consolidés de la Banque Edel sont établis selon les règles définies par le règlement ANC n° 2014-07.

Ce texte prévoit que :

- les comptes des entreprises incluses dans le champ de la consolidation sont rendus homogènes ;
- certaines méthodes d'évaluation s'appliquent à l'élaboration des comptes consolidés par dérogation aux méthodes applicables aux comptes individuels. Elles concernent notamment :
 - ✓ les biens loués en crédit-bail ou assimilés ;
 - ✓ les écritures passées en application de la législation fiscale ;
 - ✓ les impôts différés.

Écritures passées en application de la législation fiscale

La consolidation impose l'élimination des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale.

Sont notamment concernées les écritures suivantes :

- subventions d'investissement ;
- provisions réglementées lorsqu'elles ne sont pas assimilées aux fonds pour risques bancaires généraux pour la présentation des états financiers.

Impôts différés

Toutes les différences temporaires résultant de différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif ont été identifiées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles (y compris celles qui résultent des déficits fiscaux et amortissements réputés différés) au niveau de chaque entreprise consolidée. Ces compensations ne peuvent, toutefois, être effectuées que sur des impositions différées calculées au même taux et se résorbant sur des échéances suffisamment proches.

Élimination des opérations internes au groupe

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe a été éliminé. Les plus ou moins-values de cessions d'actifs entre les entreprises intégrées sont elles aussi éliminées. Le cas échéant, les moins-values qui traduisent une dépréciation effective sont maintenues.

Faits caractéristiques de l'exercice

Taux de marché et couverture

La Banque centrale européenne conserve son principal taux directeur à - 0,50 % depuis septembre 2019. La BCE a également pris des mesures exceptionnelles au cours de l'année 2020 :

- nouveau programme temporaire d'achats de titres des secteurs public et privé, d'une enveloppe globale de 750 milliards d'euros, afin de faire face aux risques graves de la pandémie de la Covid-19 ;
- nouvelle série de sept opérations de refinancement à plus long terme supplémentaires, appelées « opérations de refinancement à plus long terme d'urgence face à la pandémie » (*pandemic emergency longer-term refinancing operations*, PELTRO) ;

Elles visent à augmenter l'enveloppe consacrée au programme d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme*, PEPP) de 500 milliards d'euros, la portant à un total de 1 850 milliards d'euros.

Toutes ces mesures ont contribué à maintenir les taux courts en territoire négatif tout au long de l'année 2020, avec en moyenne - 0,425 % pour l'Euribor 3M et - 0,461 % pour l'EONIA, et qui ont fini l'année à respectivement - 0,545 % et - 0,498 %.

Les prix des swaps (taux fixe / Euribor) sont passés en négatif, - 0,403 % en moyenne annuelle pour le 5 ans et - 0,323 % pour le 7 ans, avec une baisse quasi quotidienne au fil de l'année et une légère remontée sur la fin décembre 2020. Les taux longs ont suivi approximativement le même parcours que les swaps avec un plus bas à - 0,39 % début novembre pour le TEC 10 ans, qui est resté bas toute l'année avec, en moyenne, - 0,158 % (contre 0,12 % en 2019).

Au 31 décembre, la Banque Edel, entité du groupe Banque Edel, conserve un swap de taux d'intérêt avec le Crédit Coopératif. Ce contrat d'échange de taux d'intérêt est un swap payeur de taux fixe, receveur de taux variable. Il est comptabilisé en microcouverture. Souscrit fin 2012, il vient en couverture de l'emprunt lié à l'achat des locaux du siège social de la Banque.

Avec des taux court et long terme historiquement bas, le prix de marché de ce swap reste bas et sa valeur *marked to market* est négative (cf. note 11). Cette situation génère une charge nette d'intérêt pour l'année 2020 de 43 KEUR.

Opérations interbancaires

La Banque Edel bénéficie toujours d'un refinancement diversifié, tant auprès de ses contreparties bancaires que de son associé bancaire ou de lignes aux conditions du TLTRO II.

Sur l'année 2020, l'encours moyen des emprunts interbancaires du groupe Banque Edel a été de 127 MEUR. Il n'y a pas eu de nouvelles opérations conclues au cours de l'année. Avec les amortissement contractuels, l'encours total baisse de 143 à 110 MEUR entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020.

La Banque Edel n'a pas eu recours à ses lignes de refinancement par tirage au cours de l'année. Elle a cependant eu recours ponctuellement à des opérations interbancaires court terme pour une moyenne de 4 MEUR (découverts) sur l'année.

Les opérations interbancaires à l'actif reculent légèrement d'une année sur l'autre avec – 14 MEUR sur nos comptes à vue en moyenne. La Banque Edel a bénéficié en moyenne sur 2020 d'excédents court terme très importants de 95 MEUR et de 253 MEUR en Banque centrale.

Liquidité

Dans le cadre de la gestion du LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) de Bâle III, la Banque Edel a constitué une réserve de HQLA (*High Quality Liquid Assets*) constituée de titres vifs.

Dans le cadre de sa politique budgétaire la Banque Edel a acheté des titres d'État (OAT) ou assimilés pour un montant complémentaire de 10 MEUR au cours du 1er semestre et 30 MEUR au cours du 2nd semestre afin de compléter son encours HQLA pour arriver au 31 décembre à un montant total de 85 MEUR.

La Banque Edel a utilisé une partie de sa capacité de financement TLTRO II à hauteur de 50 MEUR dès 2016, complétés de 30 MEUR supplémentaires en mars 2017. Sur cet encours, la Banque Edel a remboursé 30 MEUR le 30 juin et conserve donc 50 MEUR.

Enfin, la Banque Edel bénéficie toujours de lignes de liquidité auprès de son associé bancaire et de ses contreparties bancaires.

Autres faits caractéristiques

La crise actuelle, liée au coronavirus SARS-Cov2, a eu un impact négatif sur l'activité économique en 2020 et pourrait continuer à toucher l'activité de la Banque avec des répercussions sur son PNB et sur le coût du risque en 2021. L'ampleur et la durée de ces impacts ne peuvent être déterminés à ce stade.

Dans le cadre des préconisations gouvernementales liées à la crise sanitaire dite "Covid-19", la Banque Edel a mis en place des mesures d'accompagnement sur l'ensemble de sa clientèle et particulièrement sur la clientèle des taxis parisiens dont l'activité a été fortement impactée par la crise. La Banque a ainsi mis en place des moratoires de paiement sur les crédits en cours de manière uniforme. De ce fait les crédits ne se sont plus amortis et les dossiers entrant en impayé sur la période de mars à décembre 2020 ont nettement diminués. Ainsi la Banque Edel, dans une approche prudente, a appliqué sur le stock de dossiers bénéficiant d'un moratoire au 31/12/2020 une provision statistique basée sur l'observation historique de son portefeuille.

La Banque Edel dans le respect des recommandations gouvernementales a mis en place des mesures d'accompagnement adaptées à sa clientèle. Ces mesures se sont matérialisées notamment par l'instauration de moratoires sur les taxis parisiens, particulièrement touchés par la crise sanitaire.

Des mesures ont également été déployées sur notre clientèle de la grande distribution en fonction d'éléments divers (situation géographique et saisonnalité, galeries marchandes …) comme des moratoires ou des PGE (2).

Entre 2019 et 2020 des faits marquants ont pu être observés dans le secteur de la grande distribution : mutation des habitudes des consommateurs, difficultés de certains formats d'hypermarché, crise sanitaire Covid-19. Toutefois, dans ce contexte le mouvement E.Leclerc a fait preuve d'une vraie résilience avec des parts de marché en croissance.

Il se différencie également par sa structure de groupement d'indépendants. Il est à souligner que chaque groupe capitalistique familial qui exploite la marque présente un profil de risque spécifique en fonction de son ancienneté, sa localisation, le développement de ses concepts, sa taille, etc. ce qui a pour effet de diluer et de fragmenter le risque de crédit en autant de contreparties. Aussi, dans une approche anticipative du risque sur ce secteur, la Banque Edel a décidé de constituer une provision sectorielle destinée à couvrir la survenance d'un risque éventuel.

Les niveaux de provisionnement ont été déterminés pour refléter la dégradation de la conjoncture économique, ce qui nous a conduit à provisionner de manière relativement marquée tout en restant prudente.

INFORMATIONS SUR LES RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées probables d'utilisation suivantes :

Constructions	35 ans (ancien bâtiment) / 40 ans (nouveau bâtiment)
Fondations	45 ans (ancien bâtiment) / 50 ans (nouveau bâtiment)
Équipements / agencements techniques	15 ans (ancien bâtiment) / 20 ans (nouveau bâtiment)
Mobilier	10 ans
Logiciels	1 an

Les immobilisations peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur actuelle est devenue inférieure à la valeur nette comptable.

Remarque : une décote de 5 ans avait été appliquée sur les durées d'amortissement par composant des anciens bâtiments lors de l'achat car les bâtiments n'étaient pas neufs.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés au coût historique. À la clôture de l'exercice, ils font individuellement l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique. La valeur d'usage est appréciée notamment au regard de l'utilité de celle-ci pour l'établissement (caractère stratégique, volonté de soutien ou de conservation) et de critères objectifs (cours de bourse, actif net comptable, actif net réévalué, éléments prévisionnels).

Crédits à la clientèle

Les créances sur la clientèle sont ventilées en fonction de la nature des concours : créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Qualification des encours

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, l'établissement distingue comptablement les encours sains et les encours douteux.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours déchus et non déchus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque

est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie et de caution. Le déclassement des encours en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins.

Au sein de l'encours douteux, les encours douteux compromis, pour lesquels aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, sont isolés. Sont en particulier identifiées comme telles les créances échues de leur terme et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an, à l'exception de celles pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées ou assorties de garanties permettant leur recouvrement.

Les créances douteuses non compromises sont inscrites en encours sains lorsque les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire, à l'exception des créances douteuses compromises pour lesquelles les intérêts ne sont plus comptabilisés.

Provisionnement des encours douteux

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif (capitaux restant dus) et la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Le risque est apprécié de façon individuelle en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Pour les créances de faible montant aux caractéristiques similaires, une estimation statistique est retenue lorsqu'elle est plus appropriée. Les provisions ainsi constituées vont varier également en fonction du vieillissement du dossier.

Les créances restructurées à des conditions hors marché sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. La décote constatée est enregistrée au résultat en coût du risque et au bilan en moins de l'encours concerné. Elle est ensuite réintégrée dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les provisions pour risques avérés sont complétées par des provisions pour risques non avérés destinées à couvrir des risques clientèles non affectés individuellement. Ces provisions dites « collectives/sectorielles » visent à couvrir des risques potentiels par anticipation. Elles sont constituées sur la base d'observation statistique historique de probabilité de non recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque Edel, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire (devenue depuis l'ACPR).

Engagements sociaux

Les engagements sociaux et les avantages au personnel postérieurs à l'emploi sont couverts par des cotisations passées en charges et payées à BNP Paribas. Les cotisations versées à ce titre en 2020 se sont élevées à 367 KEUR.

Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre 2020, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions de détention à l'origine.

Les opérations réalisées portent sur des contrats d'échange de taux d'intérêt conclus à titre de couverture.

Les produits ou charges des opérations comptabilisées en microcouverture sont inscrits au compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble d'éléments couverts. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et charges de cet élément. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les produits ou charges des opérations comptabilisées en macrocouverture sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat. La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans des comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Provisions

Ce poste comprend :

- les provisions pour risques constituées dès lors qu'il existe une obligation de la Banque vis-à-vis d'un tiers et qu'il est probable que l'extinction de celle-ci ne se fera qu'après une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- les provisions pour risques de contrepartie déterminées sur la base d'une valorisation des garanties obtenues conventionnellement ou judiciairement par la Banque Edel.

Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les rubriques correspondantes du compte de résultat.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

Sauf indication contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements ou de provisions.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros (KEUR).

Note 1 – Banque centrale, créances et dettes interbancaires

Les excédents bancaires au 31 décembre 2020 sont des encours déposés en Banque centrale et en comptes à vue bancaires. Le niveau de trésorerie traditionnellement élevé en fin d'année associé au niveau élevé des dépôts de nos clients dans le cadre de la pandémie de la Covid-19 se reflète dans le haut niveau de nos excédents de trésorerie.

	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF		
Caisse, banques centrales	287 676	92 232
Créances sur les établissements de crédit	94 541	186 167
- à vue	94 541	186 167
- à terme		
Créances douteuses nettes		
Créances rattachées	0	0
TOTAL	**382 217**	**278 398**
dont entreprises liées	*49 971*	*139 164*
PASSIF		
Dettes sur les établissements de crédit	112 358	145 913
- à vue	0	0
- à terme	112 358	145 913
Dettes rattachées	-332	-578
TOTAL	**112 025**	**145 335**
dont entreprises liées	*92 520*	*121 836*

Note 2 – Opérations avec la clientèle

	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF		
Créances commerciales	29 205	57 850
Autres concours à la clientèle	1 150 052	1 166 160
Comptes ordinaires débiteurs	118 626	161 005
Créances rattachées et valeurs non imputées	18 670	11 528
Créances douteuses nettes	27 674	31 725
TOTAL	**1 344 227**	**1 428 268**
dont créances éligibles TRICP	*141 937*	*105 056*
PASSIF		
Comptes et emprunts	1 143 218	1 044 054
- à vue	577 488	432 315
- à terme	565 731	611 739
Dépôts de garantie		
Autres sommes dues	10 695	8 011
Dettes rattachées	2 420	3 714
TOTAL	**1 156 333**	**1 055 779**

Détail des autres concours à la clientèle

	31/12/2020	31/12/2019
Crédits de trésorerie	601 444	621 639
Crédits à l'équipement	490 630	485 792
Crédits à l'habitat	57 978	58 728
TOTAL	**1 150 052**	**1 166 160**

Ventilation des encours sains par grandes catégories de contreparties

	31/12/2020	31/12/2019
Entreprises	1 079 089	1 132 388
Professionnels	130 556	147 187
Particuliers	106 909	116 968
TOTAL	**1 316 553**	**1 396 543**

Créances douteuses

	31/12/2020	31/12/2019
Douteux	13 008	15 700
Dont créances restructurées à des conditions hors marché	*202*	*170*
Douteux compromis	41 404	45 238
TOTAL	**54 412**	**60 938**

Provisions

	31/12/2020	31/12/2019
Douteux	2 080	2 175
Dont provisions pour décote des créances restructurées	*58*	*41*
Douteux compromis	24 657	27 038
TOTAL	**26 738**	**29 213**

Variation détaillée des provisions pour créances douteuses

	31/12/2019	Dotations	Dotations effet temps	Reprise de prov. utilisées	Reprises de prov. effet temps	Reprise de prov. non utilisées	Transfert	31/12/2020
Provisions douteux	2 175	174				-119	-149	2 080
Provisions douteux compromis	27 038	4 342	1 414	-2 573	-1 414	-4 299	149	24 657
TOTAL	**29 213**	**4 515**	**1 414**	**-2 573**	**-1 414**	**-4 418**	**0**	**26 738**

Note 3 – Ventilation par durée restant à courir

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF							
Créances sur les éts de crédit	94 541					94 541	186 167
Créances sur la clientèle	435 435	119 213	477 802	311 777		1 344 227	1 428 268
Obligations et autres titres à revenu fixe			19 758	65 621		85 379	45 007
TOTAL	**529 976**	**119 213**	**497 560**	**377 398**		**1 524 147**	**1 659 442**
PASSIF							
Dettes sur les éts de crédit	50 018	3 204	29 054	29 750		112 025	145 335
Dettes sur la clientèle	608 883	43 251	309 599	194 600		1 156 333	1 055 779
Dettes représentées par un titre	35 408	144 450	128 200		244	308 301	336 754
Emprunts subordonnés		20 000			9 700	29 700	29 700
TOTAL	**694 308**	**210 905**	**466 853**	**224 350**	**9 944**	**1 606 360**	**1 567 568**

Note 4 – Portefeuille titres

	Transaction	Investissement	Placement	31/12/2020	Transaction	Investissement	Placement	31/12/2019
Obligations et assimilées								
- valeurs brutes		85 237		85 237		44 892		44 892
- dépréciation				0				0
- créances rattachées		142		142		115		115
Valeurs nettes	0	85 379	0	**85 379**	0	45 007	0	**45 007**
Actions et assimilées								
- valeurs brutes			2 000	2 000			2 000	2 000
- dépréciations			-96	-96			-22	-22
Valeurs nettes	0	0	1 904	**1 904**	0	0	1 978	**1 978**

Dans le cadre de la réserve de liquidité du ratio LCR de Bâle III, la Banque Edel investit dans des OAT et des EMTN garantis par l'État. Ces titres sont comptabilisés en investissement, conformément au règlement ANC n° 2014-07. Ils entrent dans les titres éligibles HQLA nécessaires à l'établissement.

Les 2 MEUR comptabilisés en titres de placement sont des parts d'un fonds d'investissement destiné à promouvoir l'économie sociale et solidaire. Ce fonds est géré par ESFIN Gestion qui est détenue à 100 % par Ecofi Investissements, filiale du Groupe Crédit Coopératif.

La Banque peut également détenir, selon les périodes d'excédents ponctuels, des TCN (titres de créance négociables) ou des CAT (comptes à terme).

Note 5 – Liste des filiales non consolidées

Toutes les filiales en portefeuille au 31 décembre 2020 sont consolidées.

Note 6 – Immobilisations

BRUT	31/12/2019	Acquisitions	Cessions / Reclassement	31/12/2020
Immobilisations incorporelles en cours	1 014	600	-1 336	277
Immobilisations incorporelles	12 578	341	-2 106	10 814
Immobilisations corporelles en cours	38	91	-97	31
Immobilisations corporelles	32 638	1 915	-4 308	30 245
Ecart d'acquisition - positif	160	301		461
TOTAL	**46 428**	**3 248**	**-7 848**	**41 828**

AMORTISSEMENT	31/12/2019	Dotations	Reprises / Reclassement	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	10 357	1 114	-1 713	9 758
Immobilisations corporelles	11 112	1 624	-2 165	10 572
Ecart d'acquisition - positif	37	424		461
TOTAL	**21 506**	**3 162**	**-3 877**	**20 791**

La Banque Edel avait engagé une procédure de saisie immobilière dans un dossier client avec une mise à prix à hauteur de 2 MEUR. Dans ce cadre-là, à défaut d'acquéreur le jour de la vente la Banque Edel était devenue propriétaire du terrain pour la valeur de mise à prix.

Depuis un acquéreur, promoteur immobilier, a émis une offre d'achat et la vente a été signée pour le montant de 2 MEUR.

La durée d'amortissement des DAB a été ajustée à la durée de vie moyenne constatée sur le parc DAB. Cela a conduit à un rallongement de la durée d'amortissement, qui est passée de 5 à 10 ans. Ce changement d'estimation a eu pour incidence une baisse de la dotation aux amortissement de 300 KEUR sur l'exercice 2020.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation.

Note 7 – Comptes de régularisation

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
Comptes d'encaissement	221	450
Charges payées d'avance	719	827
Produits à recevoir	10 579	12 026
Divers à régulariser	1 910	228
TOTAL	**13 429**	**13 531**

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Comptes d'encaissement	5	46
Charges à payer	5 134	5 425
Produits constatés d'avance	2 234	2 492
Divers à régulariser	1 856	1 489
TOTAL	**9 228**	**9 451**

Note 8 – Provisions pour risques et charges

	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Provision collective/sectorielle	2 788	8 527	290	11 025
Autres provisions pour risques et charges	2 681	186	918	1 949
TOTAL	**5 469**	**8 713**	**1 208**	**12 974**

Des informations complémentaires sont présentées en note 17 – Coût du risque.

Note 9 – Mouvements des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Écarts de conversion	Écarts de réévaluation	Titres de l'entreprise consolidante	**Total capitaux propres**
Situation au 31/12/2015	112 868	0	14	2 095	10 321	0	0	0	125 298
Mouvements	11 616	0	1 053	630	1 709	0	0	0	15 007
Situation au 31/12/2016	124 484	0	1 067	2 725	12 030	0	0	0	140 305
Mouvements	8 802	0	9	3 219	206	0	0	0	12 236
Situation au 31/12/2017	133 285	0	1 076	5 944	12 236	0	0	0	152 542
Mouvements	9 053	0	144	3 373	-4 512	0	0	0	8 059
Situation au 31/12/2018	142 339	0	1 220	9 317	7 725	0	0	0	160 601
Mouvements	7 796	0	-23	-48	-1 522	0	0	0	6 203
Situation au 31/12/2019	150 135	0	1 197	9 269	6 203	0	0	0	166 804
Mouvements	0	0	-16	6 219	597	0	0	0	6 800
Situation au 31/12/2020	**150 135**	**0**	**1 181**	**15 489**	**6 800**	**0**	**0**	**0**	**173 604**

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS-BILAN

Note 10 – Engagements de financements et de garantie

Engagements de financements

	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement donnés		
- en faveur de la clientèle		
Autres ouvertures de crédits confirmés	196 299	137 110
TOTAL des engagements de financements donnés	**196 299**	**137 110**
Engagements de financement reçus		
- d'établissements de crédit	110 000	110 000
TOTAL des engagements de financements reçus	**110 000**	**110 000**

Engagements de garantie

	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre d'établissements de crédit		
Confirmation d'ouverture de crédits documentaires		
- d'ordre de la clientèle		
Cautions administratives et fiscales	1 224	1 896
Autres cautions et avals donnés	18 687	21 955
Autres garanties données	13 225	14 359
TOTAL des engagements de garantie donnés	**33 136**	**38 211**

Il n'existe pas d'opérations susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière de l'établissement pour lesquelles une information est requise en application du règlement n° 2010-05 de l'Autorité des normes comptables.

Note 11 – Instruments financiers à terme

La Banque Edel applique le règlement ANC n° 2014-07 pour l'enregistrement des contrats d'échange de taux.

Un contrat d'échange de taux d'intérêts (*swap*) est classé dans la catégorie « microcouverture » (couverture affectée) en application de la réglementation lorsqu'il sert à couvrir le risque de taux lié à un portefeuille de crédits amortissables identifié. Les charges et produits liés à ce contrat sont enregistrés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges de l'élément couvert. Les pertes et les gains latents ressortant de la différence entre la valeur de marché estimée des contrats à l'arrêté comptable et celle calculée à l'arrêté comptable précédent ne sont pas comptabilisés.

Un *swap* est classé dans la catégorie « macrocouverture » en application de la réglementation lorsque sa détention vise à couvrir le risque de taux global de la Banque. Les charges et les produits relatifs à cette opération sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat. Les pertes et les gains latents ressortant de la différence entre la valeur de marché estimée des contrats à l'arrêté comptable et celle calculée à l'arrêté comptable précédent ne sont pas comptabilisés.

Au 31 décembre 2020, la Banque Edel détient le(s) contrat(s) suivant(s)

Contrepartie	Crédit Coopératif
Nominal initial	6 463
Date de départ	01/11/2012
Date de fin	01/08/2024
Amortissement	Trimestriel
Taux receveur	Euribor 3 mois
Taux payeur	1.445%
Périodicité des échanges de flux	Trimestriel
Valeur de marché	-80
Catégorie de la couverture	micro

Le *swap* conclu en 2012 avec le Crédit Coopératif vient en couverture de l'emprunt immobilier réalisé dans le cadre de l'achat du siège social de la Banque Edel.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Tous les produits sont encaissés en France.

Note 12 – Intérêts - produits

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	318	57
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	23 869	28 053
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	605	664
Autres intérêts et produits assimilés		
TOTAL	**24 792**	**28 774**

Les intérêts perçus sont en baisse par rapport à 2019 (- 13,8 %), dans un contexte de taux qui sont restés tout au long de l'exercice à un niveau très bas. En effet, la moyenne de l'Euribor 3 mois de janvier à décembre se situe à - 0,42 % contre - 0,36 % en 2019. Cette baisse est liée à une diminution de nos encours de crédits sur les encours court terme E.Leclerc.

Note 13 – Intérêts - charges

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	1 975	706
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	5 360	5 787
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	389	446
Intérêts sur emprunts subordonnés	347	376
TOTAL	**8 071**	**7 315**

Les intérêts versés ont augmenté de près de 0,8 MEUR soit + 10 % par rapport à 2019, principalement en raison des taux négatifs constatés sur nos excédents de trésorerie.

Note 14 – Commissions - produits

	31/12/2020	31/12/2019
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit	1 151	1 235
Commissions sur prestations de services financiers	69 711	65 573
Commissions relatives aux opérations sur titres	0	0
Commissions relatives aux opérations de change	6	11
Commissions sur opérations avec la clientèle	10 441	11 710
TOTAL	**81 308**	**78 530**

Les commissions perçues sont en progression de 2,8 MEUR par rapport à 2019 (+ 4 %). Cette hausse est due à la renégociation de contrats sur ses activités de flux et ce malgré la baisse des volumes (carte bancaire, pré-acquisition, DAB et carte cadeau).

Note 15 – Commissions - charges

	31/12/2020	31/12/2019
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit	46 336	46 210
Commissions sur opérations avec la clientèle	4 235	4 853
Commissions relatives aux opérations sur titres	32	37
Commissions relatives aux opérations de change	3	2
TOTAL	**50 606**	**51 102**

La baisse de 1 % des commissions payées est liée à la baisse en volume des flux (impact Covid-19).

Note 16 – Charges générales d'exploitation

	31/12/2020	31/12/2019
Frais de personnel		
Traitements et salaires	8 307	9 370
Charges de retraite et assimilées	1 104	1 218
Autres charges sociales	3 934	4 163
Intéressement et participation	1 456	1 427
Impôts et taxes liés aux rémunérations	1 013	1 190
TOTAL des frais de personnel	**15 814**	**17 369**
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes	1 972	1 784
Autres charges générales d'exploitation	11 299	16 454
TOTAL des autres charges d'exploitation	**13 271**	**18 238**
TOTAL des charges générales d'exploitation	**29 085**	**35 607**

Les charges générales d'exploitation sont en nette baisse de - 18 % à 29 MEUR. On note une baisse des charges de personnel (- 9 %) due à une baisse des effectifs qui passent de 200 à 191 personnes soit - 5 % d'une année sur l'autre (cf. note 18).

La baisse des autres charges d'exploitation est principalement due à une baisse des dotations aux amortissements (ajustement de la durée d'utilisation de nos distributeurs automatiques de billets et abandon de certains gros projets) ainsi qu'à la réduction du recours à des services extérieurs suite à la crise de la Covid-19.

Note 17 – Coût du risque

	31/12/2020		31/12/2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Provisions clientèle particulier	1 442	2 230	1 864	2 677
Provisions clientèle entrepreneur individuels	4 126	5 759	5 608	2 632
Provisions clientèle société non financière	385	452	896	1 148
Provisions pour risques et charges	8 527	290	1 999	2 150
Provisions sur opérations sur titres	101	28	7	11
Pertes/récupération clientèle particulier	699		1 190	
Pertes/récup. clientèle entrepreneur individuels	1 810		1 166	
Pertes/récup. clientèle société non financière	89		515	
TOTAL	**17 177**	**8 760**	**13 244**	**8 619**
SOLDE	**8 418**		**4 626**	

Les modèles de provision ont été soumis à l'épreuve de la crise sanitaire, révélant une situation inédite jusqu'alors.

Dans le cadre la crise de la Covid-19, et conformément aux préconisations du gouvernement, des reports d'échéance ont été positionnés majoritairement sur la clientèle des entrepreneurs individuels (taxis parisiens). Ainsi la part de dossier douteux a diminué. Cependant dans une approche prudente la Banque Edel a maintenu le niveau de provision collective à celui constaté au début de la crise sanitaire (mars 2020). De plus, une provision statistique a été constituée sur la population des dossiers bénéficiant d'un moratoire compte tenu de la durée de la crise et des perspectives de sortie en fin d'année.

Une provision sectorielle grande distribution a été constituée, elle explique la variation constatée sur le segment société non financière ; il s'agit là d'une appréhension du risque potentiel.

Note 18 – Ventilation de l'effectif

	31/12/2020	31/12/2019
Employés	100	100
Cadres	91	100
TOTAL	**191**	**200**

Note 19 – Impôts sur les bénéfices

La Banque Edel a opté pour le régime d'intégration fiscale avec ses filiales SARL Moninfo à compter du 1er janvier 1998 et SASU Edel ASSUR lors de sa création.

Charge d'impôt

	31/12/2020	31/12/2019
Impôt courant	7 929	7 582
Impôt exceptionnel		
Impôt différé	-2 307	119
Charge d'impôt de la période	**5 622**	**7 701**

Preuve de l'impôt

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat avant impôt	15 198	15 578
Impôt théorique au taux réel	4 366	5 532
Effet des différences permanentes	2 700	364
Effet des différences temporaires	-2 174	155
Effet des autres éléments	731	1 650
TOTAL	**5 622**	**7 701**

Les différences temporaires, sources d'impôt différé, sont principalement des provisions non déductibles.

Note 20 – Rémunération du Conseil des associés et des dirigeants effectifs

Les rémunérations versées en 2020 aux dirigeants effectifs (directeur général et représentants de la cogérance) ne sont pas communiquées dans la mesure où cela reviendrait à communiquer une information nominative.

Note 21 – Honoraires des commissaires aux comptes

en milliers d'euros	KPMG		SYGNATURES	
	2020	2019	2020	2019
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	66	66	44	44
Services autres que la certification des comptes	2	10	2	2
TOTAL	**68**	**76**	**46**	**46**

Note 22 – Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Ce poste est principalement composé principalement de pertes sur immobilisations.

Événements postérieurs à la clôture

Lors de réunions intervenues les 23 et 24 mars 2021, les organes de surveillance de la Banque Edel et de Morning ont décidé la fusion de Morning avec Banque Edel. L'opération interviendra au cours de l'année 2021.

Autres informations

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, ce document est tenu à la disposition du public sur le site internet de la Banque Edel : www.banque-edel.fr

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Sygnatures S.A.S.
8, chemin de la Terrasse
BP 45122
31512 Toulouse Cedex 5
France

Banque Edel SNC

Siège social : Z.A.C. de l'Hers - 60, rue Buissonnière - 31670 Labège

Capital social : €. 150.134.754

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée générale des Associés de Banque Edel SNC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Banque Edel S.N.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en n application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Risque de crédit – dépréciation individuelle et collective

Risque identifié

Banque Edel S.N.C. est exposée aux risques de crédit et de contrepartie sur la clientèle. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts.

Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré font l'objet de dépréciations déterminées essentiellement sur base individuelle. Ces dépréciations sont évaluées par la direction de votre Banque en fonction des flux futurs recouvrables estimés sur chacun des crédits concernés. Les provisions pour risques non avérés, dites collectives et sectorielles, sont déterminées à partir de modèles statistiques reposant sur divers paramètres.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction.

Nous avons considéré que l'appréciation de l'adéquation du niveau de couverture des risques de crédit par des provisions et le niveau du coût du risque associé constituent un point clé de l'audit pour l'exercice 2020.

Les expositions aux risques de crédit et de contrepartie (opérations avec la clientèle en valeurs nettes) représentent près de 72% du total bilan de l'établissement au 31 décembre 2020 (74% pour les seuls prêts et créances).

Le stock de dépréciation individuelle sur les encours de crédits s'élève à 26,7 M€ pour un encours brut de 54,4 M€ au 31 décembre 2020. Le stock de dépréciation pour risque non avéré s'élève à 11,4 M€ pour un encours brut de 1 316,5 M€ au 31 décembre 2020. Le coût du risque sur l'exercice 2020 s'élève à 8,4 M€ (contre 4,6 M€ sur l'exercice 2019). Pour plus de détail sur les principes comptables et les expositions, il convient de se référer à la note « Informations sur les règles et principes comptables » de l'annexe.

Notre réponse

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs au recensement des expositions (et notamment à l'identification de l'assiette des créances porteuses de risque avéré), au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement, à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle et collectives et aux corrects déversements et traitements des données dans les outils informatiques.

Pour les dépréciations individuelles, nos travaux ont notamment consisté en la réalisation de tests de contrôle du dispositif d'identification et de suivi des contreparties sensibles, douteuses et douteuses compromises et du processus de revue de crédit. Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risque, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions.

Concernant les dépréciations collectives, nos travaux ont consisté à s'assurer de la permanence de la méthode de calcul, contrôler la base de calcul utilisée, contrôler arithmétiquement le calcul et s'assurer de la correcte documentation des provisions.

Nous nous sommes enfin assurés de la correcte documentation et justification des provisions sectorielles comptabilisées par votre Banque.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de la gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de Banque Edel S.N.C. par les Assemblées générales des Associés du 8 avril 2005 pour le cabinet KPMG et du 29 juillet 2005 pour le cabinet Sygnatures.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG et le cabinet Sygnatures étaient dans la 16ème année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre banque.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

• concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 29 avril 2021	Toulouse, le 29 avril 2021
KPMG Audit FS I	Sygnatures S.A.S
Pierre Subreville	Laure Mulin
Associé	*Associée*

COMPTES SOCIAUX

Bilan

Banque Edel SNC en milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Opérations interbancaires et assimilées	1 -3	**381 163**	**276 399**
- Caisse, banques centrales, CCP		287 652	92 137
- Effets publics et valeurs assimilées		0	0
- Créances sur les établissements de crédit à vue		93 512	184 262
- Créances sur les établissements de crédit à terme			
Opérations avec la clientèle	2 - 3	**1 344 227**	**1 428 268**
- Créances commerciales		29 205	57 850
- Autres concours à la clientèle		1 196 238	1 209 138
- Comptes ordinaires débiteurs		118 784	161 280
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	85 379	45 007
Actions et autres titres à revenu variable	4	1 904	1 978
Parts dans les entreprises liées	5	324	277
Immobilisations corporelles et incorporelles	6	**15 955**	**19 154**
- Immobilisations incorporelles		22	492
- Immobilisations corporelles		15 933	18 662
Comptes de régularisation et actifs divers	7	**12 857**	**13 083**
- Autres actifs		2 296	2 396
- Comptes de régularisation		10 561	10 687
TOTAL DE L'ACTIF		**1 841 810**	**1 784 166**

PASSIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Opérations interbancaires et assimilées	1 - 3	**111 725**	**144 922**
- Banques centrales, CCP		0	0
- Dettes sur les établissements de crédit à vue		106	199
- Dettes sur les établissements de crédit à terme		111 619	144 724
Opérations avec la clientèle	2 - 3	**1 175 686**	**1 071 548**
- à vue		607 538	456 102
- à terme		568 148	615 447
Dettes représentées par un titre	3	**308 301**	**336 754**
- Bons de caisse		0	0
- Titres de créances négociables		308 301	336 754
Comptes de régularisation et passifs divers	7	**46 723**	**42 565**
- Autres passifs		40 497	35 718
- Comptes de régularisation		6 226	6 847
Provisions pour risques et charges	8	11 398	3 397
Dettes subordonnées	10	30 485	30 378
Fonds pour risques bancaires généraux		9 000	7 000
Capitaux propres	11	**148 492**	**147 602**
Capital souscrit		150 135	150 135
Réserves		173	173
Report à nouveau		-2 705	
Résultat de l'exercice		889	-2 705
TOTAL DU PASSIF		**1 841 810**	**1 784 166**

Hors-bilan en milliers d'euros

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Engagements donnés	12	**229 749**	**175 712**
Engagements de financement donnés		196 299	137 110
Engagements de garantie donnés		33 449	38 602
Engagements de financement reçus		**438 469**	**468 263**
Engagements de financement reçus	12	110 000	110 000
Engagements de garantie reçus		328 469	358 263

Compte de résultat social

Banque Edel SNC en milliers d'euros

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
+ Intérêts et produits assimilés	14	24 779	28 743
- Intérêts et charges assimilées	15	-8 053	-7 293
Revenu des titres à revenu variable		62	44
+ Commissions (produits)	16	68 825	63 147
- Commissions (charges)	17	-45 674	-44 902
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation			
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement		-1	39
+ Autres produits d'exploitation bancaire		2 930	3 147
- Autres charges d'exploitation bancaire		-153	-44
PRODUIT NET BANCAIRE	19	**42 714**	**42 882**
- Charges générales d'exploitation	18	-20 271	-22 252
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	18	-804	-667
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**21 639**	**19 962**
Coût du risque	20	-8 395	-4 650
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**13 244**	**15 312**
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-3 992	-11 453
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		**9 252**	**3 859**
+/- Résultat exceptionnel		0	0
- Impôts sur les bénéfices	23	-6 362	-5 064
+/- Dotations/reprises des fonds pour risques bancaires généraux		-2 000	-1 500
RÉSULTAT NET		**889**	**-2 705**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Cadre juridique et relations financières

La Banque Edel est un établissement de crédit associé au Crédit Coopératif. Son capital est détenu à hauteur de 66,06 % par la SC Galec (Groupement d'achat des centres E.Leclerc) et de 33,94 % par le Crédit Coopératif.

Filiales

La Banque Edel détient :

- 95,20 % du capital de la SARL Moninfo, celle-ci fournissant des prestations de monétique et d'informatique ;
- 100 % de la SASU Edel ASSUR, société crée en 2014, qui a démarré son activité en 2015 ;
- 100 % de la société Morning SAS, société développant des solutions de paiement innovantes.

Faits caractéristiques de l'exercice

Taux de marché et couverture

La Banque centrale européenne conserve son principal taux directeur à - 0,50 % depuis le 18 septembre 2019. La BCE a également pris des mesures exceptionnelles au cours de l'année 2020 :

- nouveau programme temporaire d'achats de titres des secteurs public et privé, d'une enveloppe globale de 750 milliards d'euros, afin de faire face aux risques graves de la pandémie de la Covid-19 ;
- nouvelle série de sept opérations de refinancement à plus long terme supplémentaires, appelées « opérations de refinancement à plus long terme d'urgence face à la pandémie » pour *pandemic emergency longer-term refinancing operations*, PELTRO) ;

Elles visent à augmenter l'enveloppe consacrée au programme d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme*, PEPP) de 500 milliards d'euros, la portant à un total de 1 850 milliards d'euros.

Toutes ces mesures ont contribué à maintenir les taux courts en territoire négatif tout au long de l'année 2020, avec en moyenne - 0,425 % pour l'Euribor 3M et - 0,461 % pour l'EONIA, et qui ont fini l'année à respectivement - 0,545 % et - 0,498 %.

Les prix des swaps (taux fixe / Euribor) sont passés en négatif, - 0,403 % en moyenne annuelle pour le 5 ans et - 0,323 % pour le 7 ans, avec une baisse quasi quotidienne au fil de l'année et une légère remontée sur la fin décembre 2020. Les taux longs ont suivi approximativement le même parcours que les swaps avec un plus bas à - 0,39 % début novembre pour le TEC 10 ans, qui est resté bas toute l'année avec, en moyenne, - 0,158 % (contre 0,12 % en 2019).

Au 31 décembre, la Banque Edel conserve un swap de taux d'intérêt avec le Crédit Coopératif. Ce contrat d'échange de taux d'intérêt est un swap payeur de taux fixe, receveur de taux variable. Il est comptabilisé en microcouverture. Souscrit fin 2012, il vient en couverture de l'emprunt lié à l'achat des locaux du siège social de la Banque.

Avec des taux court et long terme historiquement bas, le prix de marché de ce swap reste bas et sa valeur *marked to market* est négative (cf. note 11). Cette situation génère une charge nette d'intérêt pour l'année 2020 de 43 KEUR.

Opérations interbancaires

La Banque Edel bénéficie toujours d'un refinancement diversifié, tant auprès de ses contreparties bancaires que de son associé bancaire ou de lignes aux conditions du TLTRO II.

Sur l'année 2020, l'encours moyen des emprunts interbancaires du groupe Banque Edel a été de 127 MEUR. Il n'y a pas eu de nouvelles opérations conclues au cours de l'année. Avec les amortissements contractuels, l'encours total baisse de 143 à 110 MEUR entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020.

La Banque Edel n'a pas eu recours à ses lignes de refinancement par tirage au cours de l'année. Elle a cependant eu recours ponctuellement à des opérations interbancaires court terme pour une moyenne de 4 MEUR (découverts) sur l'année.

Les opérations interbancaires à l'actif reculent légèrement d'une année sur l'autre avec – 14 MEUR sur nos comptes à vue en moyenne. La Banque Edel a bénéficié en moyenne sur 2020 d'excédents court terme très importants de 95 MEUR et de 253 MEUR en Banque centrale.

Liquidité

Dans le cadre de la gestion du LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) de Bâle III, la Banque Edel a constitué une réserve de HQLA (*High Quality Liquid Assets*) constituée de titres vifs.

Dans le cadre de sa politique budgétaire la Banque Edel a acheté des titres d'État (OAT) ou assimilés pour un montant complémentaire de 10 MEUR au cours du 1er semestre et 30 MEUR au cours du 2nd semestre afin de compléter son encours HQLA pour arriver au 31 décembre à un montant total de 85 MEUR.

La Banque Edel a utilisé une partie de sa capacité de financement TLTRO II à hauteur de 50 MEUR dès 2016, complétés de 30 MEUR supplémentaires en mars 2017. Sur cet encours, la Banque Edel a remboursé 30 MEUR le 30 juin et conserve donc 50 MEUR.

Enfin, la Banque Edel bénéficie toujours de lignes de liquidité auprès de son associé bancaire et de ses contreparties bancaires.

Autres faits caractéristiques

La crise actuelle, liée au coronavirus SARS-Cov2, a eu un impact négatif sur l'activité économique en 2020 et pourrait continuer à toucher l'activité de la Banque avec des répercussions sur son PNB et sur le coût du risque en 2021. L'ampleur et la durée de ces impacts ne peuvent être déterminés à ce stade.

Dans le cadre des préconisations gouvernementales liées à la crise sanitaire dite "Covid-19", la Banque Edel a mis en place des mesures d'accompagnement sur l'ensemble de sa clientèle et particulièrement sur la clientèle des taxis parisiens dont l'activité a été fortement impactée par la crise. La Banque a ainsi mis en place des moratoires de paiement sur les crédits en cours de manière uniforme. De ce fait les crédits ne se sont plus amortis et les dossiers entrant en impayés sur la période de mars à décembre 2020 ont nettement diminués. Ainsi la Banque Edel, dans une approche prudente, a appliqué sur le stock de dossier bénéficiant d'un moratoire au 31/12/2020 une provision statistique basée sur l'observation historique de son portefeuille.

La Banque Edel dans le respect des recommandations gouvernementales a mis en place des mesures d'accompagnement adaptées à sa clientèle. Ces mesures se sont matérialisées notamment par l'instauration de moratoires sur les taxis parisiens, particulièrement touchés par la crise sanitaire.

Des mesures ont également été déployées sur notre clientèle de la grande distribution en fonction d'éléments divers (situation géographique et saisonnalité, galeries marchandes …) comme des moratoires ou des PGE (2).

Entre 2019 et 2020 des faits marquants ont pu être observés dans le secteur de la grande distribution : mutation des habitudes des consommateurs, difficultés de certains formats d'hypermarché, crise sanitaire Covid-19. Toutefois, dans ce contexte le mouvement E.Leclerc a fait preuve d'une vraie résilience avec des parts de marché en croissance.

Il se différencie également par sa structure de groupement d'indépendants. Il est à souligner que chaque groupe capitalistique familial qui exploite la marque présente un profil de risque spécifique en fonction de son ancienneté, sa localisation, le développement de ses concepts, sa taille, etc. ce qui a pour effet de diluer et de fragmenter le risque de crédit en autant de contreparties. Aussi, dans une approche anticipative du risque sur ce secteur, la Banque Edel a décidé de constituer une provision sectorielle destinée à couvrir la survenance d'un risque éventuel.

Les niveaux de provisionnement ont été déterminés pour refléter la dégradation de la conjoncture économique, ce qui nous a conduit à provisionner de manière relativement marquée tout en restant prudente.

INFORMATIONS SUR LES RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes individuels de la Banque Edel ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

La présentation des états financiers suit également les prescriptions de ce règlement.

Tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées probables d'utilisation suivantes :

Constructions	35 ans (ancien bâtiment) / 40 ans (nouveau bâtiment)
Fondations	45 ans (ancien bâtiment) / 50 ans (nouveau bâtiment)
Équipements / agencements techniques	15 ans (ancien bâtiment) / 20 ans (nouveau bâtiment)
Mobilier	10 ans
Logiciels	1 an

Les immobilisations peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur actuelle est devenue inférieure à la valeur nette comptable.

Remarque : une décote de 5 ans avait été appliquée sur les durées d'amortissement par composant des anciens bâtiments lors de l'achat car les bâtiments n'étaient pas neufs.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés au coût historique. À la clôture de l'exercice, ils font individuellement l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique. La valeur d'usage est appréciée notamment au regard de l'utilité de celle-ci pour l'établissement (caractère stratégique, volonté de soutien ou de conservation) et de critères objectifs (cours de bourse, actif net comptable, actif net réévalué, éléments prévisionnels).

Crédits à la clientèle

Les créances sur la clientèle sont ventilées en fonction de la nature des concours : créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Qualification des encours

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, l'établissement distingue comptablement les encours sains et les encours douteux.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours déchus et non déchus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie et de caution. Le déclassement des encours en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins.

Au sein de l'encours douteux, les encours douteux compromis pour lesquels aucun reclassement en encours sain n'est prévisible sont isolés. Sont en particulier identifiées comme telles les créances déchues de leur terme et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an, à l'exception de celles pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées ou assorties de garanties permettant leur recouvrement.

Les créances douteuses non compromises sont inscrites en encours sains lorsque les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire, à l'exception des créances douteuses compromises pour lesquelles les intérêts ne sont plus comptabilisés.

Provisionnement des encours douteux

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif (capitaux restant dus) et la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Le risque est apprécié de façon individuelle en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Pour les créances de faible montant aux caractéristiques similaires, une estimation statistique est retenue lorsqu'elle est plus appropriée. Les provisions ainsi constituées vont varier également en fonction du vieillissement du dossier.

Les créances restructurées à des conditions hors marché sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. La décote constatée est enregistrée au résultat en coût du risque et au bilan en moins de l'encours concerné. Elle est ensuite réintégrée dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les provisions pour risques avérés sont complétées par des provisions pour risques non avérés destinées à couvrir des risques clientèles non affectés individuellement. Ces provisions dites « collectives/sectorielles » visent à couvrir des risques potentiels par anticipation. Elles sont constituées sur la base d'observation statistique historique de probabilité de non recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque Edel, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire (devenue depuis l'ACPR).

Engagements sociaux

Les engagements sociaux et les avantages au personnel postérieurs à l'emploi sont couverts par des cotisations passées en charges et payées à BNP Paribas. Les cotisations versées à ce titre en 2020 se sont élevées à 264 KEUR.

Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions de détention à l'origine.

Les opérations réalisées portent sur des contrats d'échange de taux d'intérêt conclus à titre de couverture.

Les produits ou charges des opérations comptabilisées en microcouverture sont inscrits en compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble d'éléments couverts. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et charges de cet élément. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les produits ou charges des opérations comptabilisées en macrocouverture sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat. La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans des comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Provisions

Ce poste comprend :

- les provisions pour risques constituées dès lors qu'il existe une obligation de la Banque vis-à-vis d'un tiers et qu'il est probable que l'extinction de celle-ci ne se fera qu'après une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- les provisions pour risques de contrepartie déterminées sur une base collective.

Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les rubriques correspondantes du compte de résultat.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

Sauf indication contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements ou de provisions.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Note 1 – Banque centrale, créances et dettes interbancaires

	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF		
Caisse, banques centrales	287 652	92 137
Créances sur les établissements de crédit	93 512	184 262
- à vue	93 512	184 262
- à terme		
Créances douteuses nettes		
Créances rattachées		
TOTAL	**381 163**	**276 399**
dont entreprises liées	*49 971*	*139 164*
PASSIF		
Dettes sur les établissements de crédit	112 058	145 500
- à vue	0	0
- à terme	112 058	145 500
Dettes rattachées	-332	-578
TOTAL	**111 725**	**144 922**
dont entreprises liées	*92 520*	*121 836*

Les excédents bancaires au 31 décembre 2020 sont des encours déposés en Banque centrale et en comptes à vue bancaires. Le niveau de trésorerie traditionnellement élevé en fin d'année associé au niveau élevé des dépôts de nos clients dans le cadre de la pandémie de la Covid-19 se reflète dans le haut niveau de nos excédents de trésorerie.

Note 2 – Opérations avec la clientèle

	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF		
Créances commerciales	29 205	57 850
Autres concours à la clientèle	1 150 052	1 166 160
Comptes ordinaires débiteurs	118 626	161 005
Créances rattachées et valeurs non imputées	18 670	11 528
Créances douteuses nettes	27 674	31 725
TOTAL	**1 344 227**	**1 428 268**
dont créances éligibles TRICP	*141 937*	*105 056*
PASSIF		
Comptes et emprunts	1 162 548	1 059 801
- à vue	596 818	448 061
- à terme	565 731	611 739
Dépôts de garantie	23	23
Autres sommes dues	10 695	8 011
Dettes rattachées	2 420	3 714
TOTAL	**1 175 686**	**1 071 548**

Détail des autres concours à la clientèle

	31/12/2020	31/12/2019
Crédits de trésorerie	601 444	621 639
Crédits à l'équipement	490 630	485 792
Crédits à l'habitat	57 978	58 728
TOTAL	**1 150 052**	**1 166 160**

Ventilation des encours sains par grande catégorie de contreparties

	31/12/2020	31/12/2019
Entreprises	1 079 089	1 132 388
Professionnels	130 556	147 187
Particuliers	106 909	116 968
TOTAL	**1 316 553**	**1 396 543**

Créances douteuses

	31/12/2020	31/12/2019
Douteux	13 008	15 700
Dont créances restructurées à des conditions hors marché	*202*	*170*
Douteux compromis	41 404	45 238
TOTAL	**54 412**	**60 938**

Provisions

	31/12/2020	31/12/2019
Douteux	2 080	2 175
Dont provisions pour décote des créances restructurées	*58*	*41*
Douteux compromis	24 657	27 038
TOTAL	**26 738**	**29 213**

Variation détaillée des provisions pour créances douteuses

	31/12/2019	Dotations	Dotations effet temps	Reprise de prov. utilisées	Reprises de prov. effet temps	Reprise de prov. non utilisées	Transfert	31/12/2020
Provisions douteux	2 175	174				-119	-149	2 080
Provisions douteux compromis	27 038	4 342	1 414	-2 573	-1 414	-4 299	149	24 657
TOTAL	**29 213**	**4 515**	**1 414**	**-2 573**	**-1 414**	**-4 418**	**0**	**26 738**

Note 3 – Ventilation par durée restant à courir

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF							
Créances sur les éts de crédit	93 512					93 512	184 262
Créances sur la clientèle	435 435	119 213	477 802	311 777		1 344 227	1 428 268
Obligations et autres titres à revenu fixe			19 758	65 621		85 379	45 007
TOTAL	**528 947**	**119 213**	**497 560**	**377 398**		**1 523 118**	**1 657 537**
PASSIF							
Dettes sur les éts de crédit	49 993	3 129	28 854	29 750		111 725	144 922
Dettes sur la clientèle	628 235	43 251	309 599	194 600		1 175 686	1 071 548
Dettes représentées par un titre	35 408	144 450	128 200		244	308 301	336 754
Emprunts subordonnés		20 000			9 700	29 700	29 700
TOTAL	**713 636**	**210 830**	**466 653**	**224 350**	**9 944**	**1 625 412**	**1 582 924**

Note 4 – Portefeuille-titres

	Transaction	Investissement	Placement	31/12/2020	Transaction	Investissement	Placement	31/12/2019
Obligations et assimilées								
- valeurs brutes		85 237		85 237		44 892		44 892
- dépréciation								
- créances rattachées		142		142		115		115
Valeurs nettes	0	85 379	0	**85 379**	0	45 007	0	**45 007**
Actions et assimilées								
- valeurs brutes			2 000	2 000			2 000	2 000
- dépréciations			-96	-96			-22	-22
Valeurs nettes	0	0	1 904	**1 904**	0	0	1 978	**1 978**

Dans le cadre de la réserve de liquidité du ratio LCR de Bâle III, la Banque Edel investit dans des OAT et des EMTN garantis par l'État. Ces titres sont comptabilisés en investissement, conformément au règlement ANC n° 2014-07. Ils entrent dans les titres éligibles HQLA nécessaires à l'établissement.

Les 2 MEUR comptabilisés en titres de placement sont des parts d'un fonds d'investissement destiné à promouvoir l'économie sociale et solidaire. Ce fonds est géré par ESFIN Gestion, filiale du Groupe Crédit Coopératif et appartient à 100 % à Ecofi Investissements

La Banque peut également détenir, selon les périodes d'excédents ponctuels, des TCN (titres de créance négociables) ou des CAT (comptes à terme).

Note 5 – Tableau des filiales et participations

Informations financières sur les filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Provisions	Montant des cautions &avals donnés par la société	C.A. H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette							
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à publication												
1- Filiales (détenues à plus de 50%)												
SAS MORNING	692 630	691 330	100.00%	6 875 304	0		6 875 304		60 626	51 531	0	
2- Participations entre 10 et 15%												
Néant												
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à publication												
1- Filiales * non reprises au § A												
SARL MONINFO	1 000 000	17 397 280	95.20%	7 257	7 257					3 796 497	0	
SASU EDEL ASSUR	50 000	508 195	100.00%	50 000	50 000					95 209	0	
2- Participations * non reprises au § A												
Néant												

** Filiales ou participations françaises*

Note 6 – Immobilisations

BRUT	31/12/2019	Acquisitions	Cessions / Reclassement	31/12/2020
Immobilisations incorporelles en cours	454	8	-454	8
Immobilisations incorporelles	122			122
Immobilisations corporelles en cours	20			20
Immobilisations corporelles	21 640	167	-2 116	19 691
TOTAL	**22 237**	**174**	**-2 570**	**19 841**

AMORTISSEMENT	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	84	24		108
Immobilisations corporelles	2 998	780		3 778
TOTAL	**3 083**	**804**	**0**	**3 886**

La Banque Edel avait engagé une procédure de saisie immobilière dans un dossier client avec une mise à prix à hauteur de 2 MEUR. Dans ce cadre-là, à défaut d'acquéreur le jour de la vente la Banque Edel était devenue propriétaire du terrain pour la valeur de mise à prix.

Depuis un acquéreur, promoteur immobilier, a émis une offre d'achat et la vente a été signée pour le montant de 2 MEUR.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation.

Note 7 – Comptes de régularisation

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
Comptes d'encaissement	221	450
Charges payées d'avance	273	277
Produits à recevoir	8 212	9 797
Divers à régulariser	1 856	164
TOTAL	**10 561**	**10 687**

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Comptes d'encaissement	0	0
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Charges à payer	2 805	3 453
Produits constatés d'avance	2 231	2 481
Divers à régulariser	1 190	913
TOTAL	**6 226**	**6 847**

Note 8 – Provisions pour risques et charges

	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Provision collective/sectorielle	2 788	8 527	290	11 025
Autres provisions pour risques et charges	609	30	266	373
TOTAL	**3 397**	**8 557**	**556**	**11 398**

Des informations complémentaires sont présentées en note 20 – Coût du risque.

Note 9 – Opérations avec les parties liées

	31/12/2020	31/12/2019
Produits à recevoir au titre des conventions de prestation de services	1 914	2 392
Titres de filiale	324	277
Dettes envers la clientèle	19 755	16 807
Charges à payer au titre du contrat d'entreprise	-4 276	-4 083
Intérêts et produits assimilés	0	0
Commissions (charges)	-1 432	-1 898
Commissions (produits)	1 365	1 294
Produits divers d'exploitation (loyers, MAD de personnel)	474	362
Intégration fiscale	26	45

Note 10 – Dettes subordonnées

	31/12/2020	31/12/2019
Dettes subordonnées	29 700	29 700
Fonds de garantie à caractère mutuel	662	662
Dettes rattachées	123	16
TOTAL	**30 485**	**30 378**

Montant en euros	Devise	Date d'émission	Prix d'émission	Taux	Spread en points de base (1)	Date d'option de remb ou de majoration d'intérêts	Cas de paiement obligatoire	Date d'échéance
20 000 000	EUR	26/06/06	0	EUR12M	120	néant	néant	15/12/2021
1 600 000	EUR	30/12/11	0	EUR3M	60	néant	néant	perpétuel
3 100 000	EUR	28/12/12	0	EUR3M	60	néant	néant	perpétuel
5 000 000	EUR	30/09/14	0	EUR3M	120	néant	néant	perpétuel

(1) au-dessus de l'Euribor

La Banque Edel possède quatre emprunts subordonnés souscrits auprès de ses deux associés. Les associés ont formulé le souhait de conserver les emprunts subordonnés dans le cadre du renforcement des fonds propres exigé dans le cadre de Bâle III. Ces emprunts sont pris en compte dans les fonds propres de catégorie 2, en tenant compte des règles d'amortissement prudentielles définies par l'article 64 du règlement UE n° 575-2013.

Note 11 – Mouvements des capitaux propres

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Résultat comptable 2019	-2 705		-2 705	0
Réserves générales	173			173
Capital	150 135			150 135
Report à nouveau	0		2 705	-2 705
FRBG	7 000	2 000		9 000
Résultat comptable 2020		889		889
TOTAL	**154 602**	**2 889**	**0**	**157 492**

L'affectation du résultat au poste « Report à nouveau » sera proposée à l'Assemblée générale ordinaire des associés du 18 mai 2021.

Le résultat par action est de 3,54 euros.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS-BILAN

Note 12 – Engagements de financement et de garantie

Engagements de financement

	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement donnés		
- en faveur de la clientèle		
Autres ouvertures de crédits confirmés	196 299	137 110
TOTAL des engagements de financements donnés	**196 299**	**137 110**
Engagements de financement reçus		
- d'établissements de crédit	110 000	110 000
TOTAL des engagements de financements reçus	**110 000**	**110 000**

Engagements de garantie

	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre d'établissements de crédit		
Confirmation d'ouverture de crédits documentaires		
- d'ordre de la clientèle		
Cautions administratives et fiscales	1 224	1 896
Autres cautions et avals donnés	18 687	21 955
Autres garanties données	13 538	14 750
TOTAL des engagements de garantie donnés	**33 449**	**38 602**

Il n'existe pas d'opérations susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière de l'établissement pour lesquelles une information est requise en application du règlement n° 2010-04 de l'ANC.

Note 13 – Instruments financiers à terme

La Banque Edel applique le règlement ANC n° 2014-07 pour l'enregistrement des contrats d'échange de taux d'intérêt.

Un contrat d'échange de taux d'intérêts (*swap*) est classé dans la catégorie « microcouverture » (couverture affectée) en application de la réglementation lorsqu'il sert à couvrir le risque de taux lié à un portefeuille de crédits amortissables identifié. Les charges et produits liés à ce contrat sont enregistrés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges de l'élément couvert. Les pertes et les gains latents ressortant de la différence entre la valeur de marché estimée des contrats à l'arrêté comptable et celle calculée à l'arrêté comptable précédent ne sont pas comptabilisés.

Un *swap* est classé dans la catégorie « macrocouverture » en application de la réglementation lorsque sa détention vise à couvrir le risque de taux global de la Banque. Les charges et les produits relatifs à cette opération sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat. Les pertes et les gains latents ressortant de la différence entre la valeur de marché estimée des contrats à l'arrêté comptable et celle calculée à l'arrêté comptable précédent ne sont pas comptabilisés.

Au 31 décembre 2020, la Banque Edel détient le(s) contrat(s) suivant(s) :

Contrepartie	Crédit Coopératif
Nominal initial	6 463
Date de départ	01/11/2012
Date de fin	01/08/2024
Amortissement	Trimestriel
Taux receveur	Euribor 3 mois
Taux payeur	1.445%
Périodicité des échanges de flux	Trimestriel
Valeur de marché	-80
Catégorie de la couverture	micro

Le *swap* conclu en 2012 avec le Crédit Coopératif vient en couverture de l'emprunt immobilier réalisé dans le cadre de l'achat du siège social de la Banque Edel.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Note 14 – Intérêts – produits

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	305	27
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	23 869	28 052
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	605	664
Autres intérêts et produits assimilés		
TOTAL	**24 779**	**28 743**

Les intérêts perçus sont en baisse par rapport à 2019 (- 13,8 %), dans un contexte de taux qui sont restés à un niveau très bas tout au long de l'exercice. En effet, la moyenne de l'Euribor 3 mois de janvier à décembre se situe à - 0,42 % contre - 0,36 % en 2019. Cette baisse est liée à une diminution de nos encours de crédits sur les encours court terme E.Leclerc.

Note 15 – Intérêts – charges

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	1 957	684
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	5 360	5 787
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	389	446
Intérêts sur emprunts subordonnés	347	376
TOTAL	**8 053**	**7 293**

Les intérêts versés ont augmenté de près de 0,8 MEUR soit + 10 % par rapport à 2019, principalement en raison des taux négatifs constatés sur nos excédents de trésorerie.

Note 16 – Commissions – produits

	31/12/2020	31/12/2019
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit	1 151	1 235
Commissions sur prestations de services financiers	57 228	50 191
Commissions relatives aux opérations sur titres	0	0
Commissions relatives aux opérations de change	6	11
Commissions sur opérations avec la clientèle	10 441	11 710
TOTAL	**68 825**	**63 147**

Les commissions perçues sont en progression de 5,7 MEUR par rapport à 2019 (+ 9 %). Cette hausse est due à la renégociation de contrats sur ses activités de flux et ce malgré la baisse des volumes (carte bancaire, pré-acquisition, DAB et carte cadeau).

Note 17 – Commissions – charges

	31/12/2020	31/12/2019
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit	41 404	40 010
Commissions sur opérations avec la clientèle	4 235	4 853
Commissions relatives aux opérations sur titres	32	37
Commissions relatives aux opérations de change	3	2
TOTAL	**45 674**	**44 902**

L'augmentation de 1,7 % des commissions payées est liée à la hausse du panier moyen et à l'augmentation de la part des Ventes À Distance sur les flux d'acquisitions (impact Covid-19).

Note 18 – Charges générales d'exploitation

	31/12/2020	31/12/2019
Frais de personnel		
Traitements et salaires	5 424	6 002
Charges de retraite et assimilées	784	859
Autres charges sociales	2 612	2 709
Intéressement et participation	1 035	1 016
Impôts et taxes liés aux rémunérations	922	1 014
TOTAL des frais de personnel	**10 777**	**11 601**
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes	1 723	1 512
Autres charges générales d'exploitation	8 575	9 807
TOTAL des autres charges d'exploitation	**10 298**	**11 319**
TOTAL	**21 075**	**22 920**

Les charges générales d'exploitation sont en nette baisse de - 8 % à 21,1 MEUR. On note une baisse des charges de personnel (- 7 %) due à une baisse des indemnités exceptionnelles versées par rapport à 2019.

La baisse des autres charges d'exploitation est principalement due à une baisse des dotations aux amortissements (abandon de certains gros projets) ainsi qu'à la réduction du recours à des services extérieurs suite à la crise COVID-19.

Note 19 – Coefficient d'exploitation

	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Produit net bancaire	42 714	42 882	-0.4%
Frais généraux	21 075	22 920	-8.0%
Coefficient d'exploitation	**49.3%**	**53.4%**	

La baisse de nos frais généraux étant supérieure à la baisse de notre PNB, notre coefficient d'exploitation s'améliore à 49,3 %.

Note 20 – Coût du risque

	31/12/2020		31/12/2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Provisions clientèle particuliers	1 434	2 230	1 864	2 328
Provisions clientèle entrepreneurs individuels	4 126	5 759	5 608	2 632
Provisions clientèle sociétés non financières	370	452	896	1 148
Provisions pour risques et charges	8 527	290	1 999	2 150
Provisions sur opérations sur titres	101	28	7	11
Pertes/récupération clientèle particuliers	699		866	
Pertes/récup. clientèle entrepreneurs individuels	1 810		1 166	
Pertes/récup. clientèle sociétés non financières	89		515	
TOTAL	17 155	8 760	12 920	8 270
SOLDE	**8 395**		**4 650**	

Les modèles de provision ont été soumis à l'épreuve de la crise sanitaire, révélant une situation inédite jusqu'alors.

Dans le cadre de celle–ci et conformément aux préconisations du gouvernement des reports d'échéance ont été positionnés majoritairement sur la clientèle des entrepreneurs individuels (taxis parisiens). Ainsi la part de dossier douteux a diminué. Cependant dans une approche prudente la Banque Edel a maintenu le niveau de provision collective à celui constaté au début de la crise sanitaire (mars 2020). De plus, une provision statistique a été constituée sur la population des dossiers bénéficiant d'un moratoire compte tenu de la durée de la crise et des perspectives de sortie en fin d'année.

Une provision sectorielle grande distribution a été constituée et explique la variation constatée sur le segment société non financière. Il s'agit là d'une appréhension du risque potentiel.

Note 21 – Ventilation de l'effectif

	31/12/2020	31/12/2019
Employés	64	58
Cadres	60	60
TOTAL	**124**	**118**

Note 22 – Rémunération du membre du Conseil des associés et des dirigeants effectifs

Les rémunérations versées en 2020 aux organes de direction (directeur général et représentants de la co-gérance) ne sont pas communiquées dans la mesure où cela reviendrait à communiquer une information nominative.

Note 23 – Intégration fiscale

La Banque Edel a opté pour le régime d'intégration fiscale avec ses filiales SARL Moninfo à compter du 1er janvier 1998 et SASU Edel ASSUR lors de sa création.

Ventilation de l'impôt

	31/12/2020	31/12/2019
Impôt courant	6 363	4 986
- impôt assis sur le résultat social	6 337	4 941
- impact de l'intégration fiscale	26	45
Impôt sur exercices antérieurs	-1	79
- complément d'impôt	-1	79
- impact de l'intégration fiscale		
TOTAL	**6 362**	**5 064**

Note 24 – Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Ce poste est principalement composé des abandons de créance (avec clause de retour à meilleure fortune) consentis à sa filiale Morning pour 3 MEUR, des provisions sur titres de cette dernière pour 539 KEUR et de pertes sur sorties d'immobilisations pour 453 KEUR.

Le cumul des abandons de créance avec clause de retour à meilleure fortune consentis à sa filiale Morning s'élève donc au 31/12/2020 à 10 MEUR.

Événements postérieurs à la clôture

Lors de réunions intervenues les 23 et 24 mars 2021, les organes de surveillance de la Banque Edel et de Morning ont décidé la fusion de Morning avec Banque Edel. L'opération interviendra au cours de l'année 2021.

Autres informations

En application du règlement ANC n° 2014-07, la Banque Edel établit des comptes consolidés.

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, ce document est tenu à la disposition du public sur le site internet de la Banque Edel : www.banque-edel.fr

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Sygnatures S.A.S.
8, chemin de la Terrasse
BP 45122
31512 Toulouse Cedex 5
France

Banque Edel S.N.C.

Siège social : Z.A.C. de l'Hers - 60, rue Buissonnière - 31670 Labège

Capital social : €. 150.134.754

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée générale des associés de Banque Edel S.N.C.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Edel S.N.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque de crédit sur la clientèle – dépréciations individuelles et collectives

Risque identifié

Banque Edel S.N.C. est exposée aux risques de crédit et de contrepartie sur la clientèle. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts.

Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré font l'objet de dépréciations déterminées essentiellement sur base individuelle. Ces dépréciations sont évaluées par la direction de votre Banque en fonction des flux futurs recouvrables estimés sur chacun des crédits concernés. Les provisions pour risques non avérés, dites collectives et sectorielles, sont déterminées à partir de modèles statistiques reposant sur divers paramètres.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la Direction.

Nous avons considéré que l'appréciation de l'adéquation du niveau de couverture des risques de crédit par des provisions et le niveau du coût du risque associé constituent un point clé de l'audit pour l'exercice 2020.

Les expositions aux risques de crédit et de contrepartie (opérations avec la clientèle nettes) représentent près de 73% du total bilan de la Banque Edel au 31 décembre 2020 (74% pour les prêts et créances bruts).

Le stock de dépréciation individuelle sur les encours de crédits s'élève à 26,7 M€ pour un encours brut de 54,4 M au 31 décembre 2020. Le stock de dépréciation pour risque non avéré s'élève à 11,4 M€ pour un encours brut de 1.316,5 M€ au 31 décembre 2020. Le coût du risque sur l'exercice 2020 s'élève à 8,4 M€ (contre 4,7 M€ sur l'exercice 2019).

Pour plus de détails sur les principes comptables et les expositions, se référer à la note « Informations sur les règles et principes comptables » de l'annexe.

Notre réponse

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs au recensement des expositions (et notamment à l'identification de l'assiette des créances porteuses de risque avéré), au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement, à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle et collectives et aux corrects déversements et traitements des données dans les outils informatiques.

Pour les dépréciations individuelles, nos travaux ont notamment consisté en la réalisation de tests de contrôle du dispositif d'identification et de suivi des contreparties sensibles, douteuses et douteuses compromises et du processus de revue de crédit. Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risque, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions.

Concernant les dépréciations collectives, nos travaux ont consisté à s'assurer de la permanence de la méthode de calcul, contrôler la base de calcul utilisée, contrôler arithmétiquement le calcul et s'assurer de la correcte documentation des provisions.

Nous nous sommes enfin assurés de la correcte documentation et justification des provisions sectorielles comptabilisées par votre Banque.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de Banque Edel S.N.C. par les Assemblées générales des Associés du 8 avril 2005 pour le cabinet KPMG et du 29 juillet 2005 pour le cabinet Sygnatures.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG et le cabinet Sygnatures étaient dans la 16ème année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 29 avril 2021	Toulouse, le 29 avril 2021
KPMG Audit FS I	Sygnatures S.A.S
Pierre Subreville	Laure Mulin
Associé	*Associée*

6 - PROJETS DE RÉSOLUTIONS

PROJETS DE RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 18 MAI 2021

Première résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (sociaux) de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesquels font apparaître un résultat net positif de HUIT CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT SEPT EUROS ET QUATORZE CENTS (889 487,14 €).

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves, pour les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice, aux membres de la Gérance.

Deuxième résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves, pour les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice, aux membres de la gérance.

Troisième résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, statuant sur l'emploi des résultats, décide de les affecter et de les répartir comme suit :

- Bénéfice comptable 889 487,14 €

- Affectation au poste « Report à nouveau » 889 487,14 €

Après cette affectation,

le poste « Report à nouveau » s'établit à : - 1 815 577,87 €

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE reconnaît, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Quatrième résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE constate que Monsieur Jérôme SADDIER, demeurant 81 rue Nollet, 75017 Paris, est nommé membre du Conseil des Associés en remplacement de Monsieur Jean-Louis BANCEL, démissionnaire pour cause de départ à la retraite, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Monsieur Jérôme SADDIER a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cinquième résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE décide d'opérer la dissolution par anticipation sans liquidation de la société MORNING, en application des dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code Civil, entraînant la transmission universelle du patrimoine de cette société au profit de son associé unique.

En conséquence de quoi, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE donne tous pouvoirs à Monsieur Laurent LECLERCQ a l'effet de représenter la société BANQUE EDEL SNC dans le cadre de cette opération de dissolution sans liquidation de la société MORNING et notamment pour signer, au nom et pour le compte de la société BANQUE EDEL SNC, tout procès-verbal autorisant ou constatant la dissolution, la déclaration de transmission universelle de patrimoine de la société MORNING ainsi que le pouvoir de signer tout document relatif à l'approbation des comptes de l'exercice clos 2020.

Sixième résolution

En application de l'article L511-39 du Code monétaire et financier, l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, après avoir pris connaissance du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Septième résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et d'autres qu'il appartiendra.

7 - DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Personne(s) responsable(s) des informations contenues dans le rapport

- Jean-Paul Courtois
- Laurent Leclercq
- Frantz Wazé

Membres du Conseil de direction

Attestation du(es) responsable(s)

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques, relatives aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 présentées dans le présent document, ont fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes, qui ne contient pas d'observation.

Le 29 avril 2021 à Labège

GLOSSAIRE

Sigle	Définition des acronymes
ABE	Autorité bancaire européenne (EBA - *European banking authority*) : créée le 24 novembre 2010, par un règlement européen, et mise en place le 1er janvier 2011 à Londres, elle remplace le comité européen des contrôleurs bancaires (*Committee of European Banking Supervisors* - CEBS). Cette nouvelle autorité dispose de compétences élargies. Elle est notamment chargée d'harmoniser les règles prudentielles, d'assurer la coordination entre les autorités de supervision nationales et de jouer un rôle de médiation. L'objectif est de mettre en place une supervision à l'échelle européenne sans remettre en cause la compétence des autorités nationales pour la supervision au jour le jour des établissements de crédit
ABS	Voir titrisation
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution : organe de supervision français de la banque et de l'assurance (anciennement ACP, et CECEI, comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement)
ALM	*Asset and Liability Management* ou gestion actif-passif (GAP)
AMF	Autorité des marchés financiers
AQR	*Asset quality review* (revue de la qualité des actifs) : comprend l'évaluation prudentielle des risques, la revue de la qualité des actifs proprement dite et les tests de résistance
AT1	*Additionnal Tier* 1 (fonds propres additionnels de niveau 1)
BCBS	*Basel Committee on Banking Supervision* (comité de Bâle) : institution regroupant les gouverneurs des banques centrales des pays du G20 en charge de renforcer la solidité du système financier mondial ainsi que l'efficacité du contrôle prudentiel et la coopération entre régulateurs bancaires.
BCE	Banque centrale européenne
BRRD	*Banking recovery and resolution directive*
CAT	Compte à terme (aussi appelé dépôt à terme)
CB	Carte bancaire
CDO	Voir titrisation
CEGC	Compagnie européenne de garanties et de caution
CERC	Coefficient emplois/ressources clientèle : indicateur de liquidité permettant à un établissement de crédit de mesurer son autonomie envers les marchés financiers
CET1	*Common Equity Tier* 1
CLO	Voir titrisation
CMBS	Voir titrisation
COMEX	Comité exécutif, regroupant les directeurs responsables de pôle de Banque Edel
CRDIV	*Capital requirements directive* (directive européenne sur les fonds propres réglementaires)
CRR	*Capital requirements regulation* (règlement européen sur les fonds propres réglementaires)
CSF	Crédit social des fonctionnaires
DAB	Distributeur automatique de billet
EBA	*European Banking Authority,* voir ABE (www.eba.europa.eu).
EL	*Expected loss* (perte attendue) : perte susceptible d'être encourue compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque, telles que les sûretés réelles. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque (EAD) par la probabilité de défaut (PD) et par le taux de perte (LGD)
EME	Établissement de monnaie électronique
EPE	Établissement de paiement électronique
EURIBOR	*Euro Interbank Offered Rate* (taux interbancaire offert en euro) : taux de référence du marché monétaire de la zone euro
FBF	Fédération bancaire française : organisme professionnel qui rassemble toutes les entreprises bancaires en France
FCPR	Fonds commun de placement à risque
FGDR	Fonds de garantie des dépôts et de résolution
FINREP	*FINancial REPorting*
FRBG	Fonds pour risques bancaires généraux

FRU	Fonds de résolution unique
FSB	*Financial stability board* (Conseil de stabilité financière) : a pour mission d'identifier les vulnérabilités du système financier mondial et de mettre en place des principes en matière de régulation et de supervision dans le domaine de la stabilité financière. Il rassemble les gouverneurs, les ministres des finances et les superviseurs des pays du G20
GAP	Gestion actif-passif
G-SIBs	*Global systemically important banks* : institutions financières dont les difficultés ou la faillite causeraient des perturbations importantes dans le système financier et l'activité économique, en raison de leur taille, de leur complexité et de l'interdépendance systémique. Ces institutions répondent aux critères définis dans les règles du comité de Bâle et sont identifiées dans une liste publiée en novembre 2011 et mise à jour tous les ans. Les établissements classés G-SIBs se voient appliquer progressivement des contraintes croissantes sur le niveau de leur capital
HQLA	*High Quality Liquid Assets* (Actifs Liquides de Haute Qualité)
IAS	*International Accounting Standards* (devenus IFRS)
ICAAP	*Internal Capital Adequacy Assesment Process* (processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne) : Processus prévu dans le Pilier II des Accords de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble de ses risques
IFRS	International Financial Reporting Standards (normes internationales d'information financière)
IOBSP	Intermédiaire en opération de banque service de paiement
IRB	*Internal rating-based* (notations internes) : approche fondée sur les systèmes de notation internes de l'établissement financier
KYC	*Know your customer* : exigence de connaissance du client notamment dans le cadre LCB-FT
LBO	*Leveraged Buy Out* ou acquisition par effet de levier
LCR	*Liquidity Coverage Ratio* (ratio de liquidité à un mois) : vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés, pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant 30 jours de crise, sans soutien des banques centrales
LCB-FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
MREL	*Minimum requirement for own funds and eligible liabilities*
MRU	Mécanisme de résolution unique
MSU	Mécanisme de supervision unique
NeuCP	Voir TNCT
NeuMTN	Voir TNMT
NPE / NPL	*Non-performing exposure, non-performing loan*
NRE	Loi sur les nouvelles réglementations économiques
NSFR	*Net Stable Funding Ratio* (ratio de liquidité à long terme) : vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités au moyen de sources structurellement plus stables. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période de 1 an, a été conçu pour fournir une structure viable des échéances des actifs et passifs
PCA	Plan de continuité d'activité
PD	Probabilité de défaut : probabilité qu'une contrepartie de la banque fasse défaut à horizon d'un an
PGE	Prët garantie par l'État dans le cadre de la crise liée à la pandémie Covid-19
PTZ	Prêt (immobilier) à taux zéro
PUPA	Plan d'urgence et de poursuite d'activité
RMBS	Voir titrisation
ROE	*Return on equity*, calculé par le rapport entre le résultat et les capitaux propres
RSSI	Responsable de la sécurité des systèmes d'information
RTO	(activité de) réception transmission d'ordre (sur instrument financier, OPCVM…)
RWA	*Risk weighted assets*, ou actifs pondérés en risques (APR) : le calcul des risques de crédit se précise par une pondération plus fine des encours prenant en compte le risque de défaut de la contrepartie et celui de la créance.

S&P	Standard & Poor's
SI	Systèmes d'information
SREP	*Supervisory Review and Evaluation Process* (Processus de surveillance et d'évaluation prudentielle) : Méthodologie d'évaluation et de mesure des risques pesant sur chaque banque. Les autorités prudentielles disposent d'un ensemble d'outils harmonisés au titre du SREP, leur permettant d'analyser le profil de risque des banques sous quatre angles différents que sont : le modèle d'activité, la gouvernance et la gestion des risques, le risque pesant sur le capital, le risque de liquidité et de financement. Le contrôleur adresse par la suite des décisions SREP aux banques au terme du processus, et fixe des objectifs clés. Les banques disposent alors d'un délai pour apporter les « corrections » nécessaires
SRM	*Single Resolution Mechanism* (Mécanisme de résolution unique - MRU) : Système à l'échelon européen pour assurer une résolution ordonnée des défaillances des établissements financiers non viables, en affectant le moins possible le contribuable et l'économie réelle. Le MRU est un des piliers de l'union bancaire européenne et est constitué d'une autorité de résolution à l'échelon européen (Conseil de résolution unique – CRU) et d'un fonds de résolution commun financé par le secteur bancaire (Fonds de résolution unique - FRU)
T1 / T2	*Tier* 1 / *Tier* 2 (ratio de fonds propres), voir Risque de solvabilité
TCN	Titre de créance négociable
TNCT	Titre négociable court terme
TNMT	Titre négociable moyen terme
TLAC	*Total loss absorbing capacity* (capacité totale d'absorption des pertes) : ratio commun aux G-SIBs permettant de s'assurer que chaque banque systémique se dotera d'une capacité lui permettant de poursuivre ses activités essentielles pour l'économie, même après une perte qui aurait englouti la totalité de son capital. Le FSB a publié en novembre 2015 le calibrage final du TLAC : l'ensemble des instruments éligibles au TLAC sera équivalent à au moins 16 % des risques pondérés au 1er janvier 2019 et à au moins 6 % du dénominateur du ratio de levier, puis le TLAC devra être équivalent à 18 % des risques pondérés et 6,75 % du dénominateur du ratio de levier à partir du 1er janvier 2022.
TRICP	Traitement informatisé de créances privées : système de remise et de mobilisation de créances à la Banque de France
VUC	Vue unique client, système de reporting obligatoire des banques, prévu dans le cadre d'une défaillance de l'établissement afin de garantir les dépôts (CAV …), voir FGDR

Terme technique	Définition des principaux termes techniques
Accord de compensation	Contrat par lequel deux parties d'un instrument financier à terme (contrat financier, prêt de titres, pension) conviennent de compenser leurs créances réciproques nées de ces contrats, le règlement de celles-ci ne portant alors que sur un solde net compensé, notamment en cas de défaut ou de résiliation. Un accord global de compensation permet d'étendre ce mécanisme aux différentes opérations grâce à un contrat chapeau.
Action	Titre de capital émis par une société par actions, représentant un titre de propriété et conférant à son détenteur (l'actionnaire) des droits à une part proportionnelle dans toute distribution de bénéfice ou d'actif net ainsi qu'un droit de vote en assemblée générale.
Agence de notation	Organisme spécialisé dans l'évaluation de la solvabilité d'émetteurs de titres de dettes, c'est-à-dire de leur capacité à honorer leurs engagements (remboursement du capital et des intérêts dans la période contractuelle). Les plus connues : Standard & Poor's, Moody's, Fitch.
Appétit pour le risque	Niveau de risque, exprimé en critères quantitatifs et qualitatifs, par nature de risque et par métier, que le Groupe est disposé à prendre au regard de sa stratégie. L'exercice d'appétit pour le risque est un des outils principaux de pilotage stratégique à la disposition de la direction du Groupe.
Approche standard	Une approche pour le calcul des exigences en fonds propres relatives au risque de crédit, en vertu du Pilier I de Bâle II. Selon cette approche, les pondérations de risque utilisées dans le calcul des fonds propres sont déterminées par le régulateur.
Bâle II (les accords de)	Ces dispositions, préparées par le comité de Bâle, ont été reprises en Europe par une directive européenne et s'appliquent en France depuis le 1er janvier 2008.
Bâle III (les accords de)	Évolution des standards prudentiels bancaires qui a intégré les enseignements de la crise financière de 2007-2008. Ils complètent les accords de Bâle II en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la pro cyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques
CRDIV/CRR	(cf. acronymes) La directive 2013/36/UE (CRD IV) et le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) sont les textes constitutifs de la transposition de Bâle II en Europe. Avec les standards techniques de l'ABE, (Autorité bancaire européenne), ils définissent la réglementation européenne en termes de ratios de solvabilité, de risques majeurs, de levier et de liquidité
Coefficient d'exploitation	Ratio indiquant la part du PNB (produit net bancaire) utilisée pour couvrir les charges d'exploitation (coûts de fonctionnement de l'entreprise). Il se détermine en divisant les frais de gestion par le PNB
Collatéral	Actif transférable ou garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement
Décotes (*haircut*)	Pourcentage qui est déduit de la valeur de marché de titres pour refléter leur valeur dans un environnement de stress (risque de contrepartie ou stress de marché)
Dérivé	Un titre financier ou un contrat financier dont la valeur évolue en fonction de la valeur d'un actif sous-jacent, qui peut être financier (actions, obligations, devises …) ou non financier (matières premières, denrées agricoles …). Les produits dérivés peuvent exister sous forme de titres (*warrants*, certificats, EMTN structurés …) ou sous forme de contrats (*forwards*, options, *swaps* …). Les contrats dérivés cotés sont appelés futures
Exposition brute	Exposition avant prise en compte des provisions, des ajustements et des techniques de réduction de risque
Fonds propres *Tier* 1	Fonds propres de base incluant la situation nette consolidée de l'établissement minorée de déductions réglementaires
Fonds propres *Tier* 2	Fonds propres complémentaires (constitués principalement de titres subordonnés) minorés de déductions réglementaires
Juste valeur	Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction normale entre intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie (*exit price*).
Liquidité	Pour une banque, il s'agit de sa capacité à couvrir ses échéances à court terme. Pour un actif, ce terme désigne la possibilité de l'acheter ou de le vendre rapidement sur un marché avec une décote limitée

Notation	Évaluation, par une agence de notation financière (Fitch Ratings, Moody's, Standard & Poor's), du risque de solvabilité financière d'un émetteur (entreprise, État ou autre collectivité publique) ou d'une opération donnée (emprunt obligataire, titrisation, covered bonds). La notation a un impact direct sur le coût de levée du capital
Obligation	Une obligation est une fraction d'un emprunt, émis sous la forme d'un titre, qui est négociable et qui dans une même émission, confère les mêmes droits de créance sur l'émetteur pour une même valeur nominale (l'émetteur étant une entreprise, une entité du secteur public ou l'État
Pilier I	Définit les exigences minimales de fonds propres. Il vise à assurer une couverture minimale, par des fonds propres, des risques de crédit, de marché et opérationnel. Pour calculer l'exigence en fonds propres, l'établissement financier a la possibilité d'effectuer cette mesure par des méthodes standardisées ou avancées
Pilier II	Régit un processus de surveillance prudentielle qui complète et renforce le Pilier I. Il comporte : – l'analyse par la banque de l'ensemble de ses risques y compris ceux déjà couverts par le Pilier I ; – l'estimation par la banque de ses besoins de fonds propres pour couvrir ses risques ; – la confrontation par le superviseur bancaire de sa propre analyse du profil de risque de la banque avec celle conduite par cette dernière, en vue d'adapter, le cas échéant, son action prudentielle par des fonds propres supérieurs aux exigences minimales ou toute autre technique appropriée
Pilier III	A pour objectif d'instaurer une discipline de marché par un ensemble d'obligations déclaratives. Ces obligations, aussi bien qualitatives que quantitatives, permettent une amélioration de la transparence financière dans l'évaluation des expositions aux risques, les procédures d'évaluation des risques et l'adéquation des fonds propres
Ratio de *Common Equity Tier 1*	Rapport entre les fonds propres *Common Equity Tier One* (CET1) et les risques pondérés. Le ratio CET1 est un indicateur de solvabilité utilisé dans les accords prudentiels de Bâle III
Ratio de levier	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et les expositions, qui correspondent aux éléments d'actifs et de hors-bilan, après retraitements sur les instruments dérivés, les opérations de financement et les éléments déduits des fonds propres. Objectif principal : servir de mesure de risque complémentaire aux exigences de fonds propre.
Ratio de solvabilité ou ratio global	Rapport entre les fonds propres globaux (*Tier* 1 et 2) et les risques pondérés
Risque de crédit et de contrepartie	Risque de pertes résultant de l'incapacité des clients, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation.
Risques de marché	Risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres.
Risque opérationnel	Risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreur humaines ou d'événements extérieurs
Risque structurel de taux d'intérêt et de change	Risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre
Risque de liquidité	Représente pour une banque l'impossibilité de faire face à ses engagements ou à ses échéances à un instant donné.
Swap	Accord entre deux contreparties pour l'échange d'actifs ou des revenus d'un actif contre ceux d'un autre jusqu'à une date donnée.
Titrisation	Opération consistant à transférer un risque de crédit (créances de prêts) à un organisme qui émet, à cette fin, des titres négociables souscrits par des investisseurs. Cette opération peut donner lieu à un transfert des créances (titrisation physique) ou au seul transfert des risques (dérivés de crédit). Ex : ABS, RMBS, CDO …
Valeurs nettes	Correspond à la soustraction de la valeur brute totale – provisions/dépréciations.
Volatilité	La volatilité mesure l'ampleur des fluctuations du prix d'un actif et donc son risque. Elle correspond à l'écart-type des rentabilités instantanées de l'actif sur une certaine période

Anglicisme	Définition
Back office	Service d'appui ou de post-marché, chargé des fonctions administratives chez un intermédiaire financier.
Backtesting	Méthode consistant à vérifier que le résultat réel ne dépasse la perte VaR (*Value at Risk*) que rarement.
Bail-in	Outil permettant de limiter les éventuels concours de fonds publics à un établissement en difficulté encore en activité ou en cours de liquidation. Le bail-in octroie aux autorités de contrôle prudentiel le pouvoir d'imposer à certains créanciers d'un établissement de crédit qui aurait des problèmes de solvabilité, la conversion de leurs créances en actions de cet établissement et/ou la réduction du montant de ces créances. L'accord européen du 26 juin 2015 prévoit de solliciter en priorité, en cas d'insuffisance des capitaux propres (suite à des pertes), les créanciers détenteurs de dettes subordonnées, puis les créanciers seniors, puis les dépôts non garantis des grandes entreprises, puis ceux des PME et enfin ceux des particuliers au-delà de 100 000 euros. Par contre ne doivent pas être affectés les dépôts garantis, les obligations sécurisées (*covered bonds*), la rémunération des employés, les passifs liés aux pas être affectés les dépôts garantis, la rémunération des employés, les passifs liés aux activités vitales de l'établissement et les passifs interbancaires d'une maturité inférieure à 7 jours.
Broker	Courtier
Corporate	Entreprise (clientèle)
Covered bond	Obligation sécurisée ou collatéralisée : obligation dont le remboursement et le paiement des intérêts sont assurés par les flux de revenus d'un portefeuille d'actifs de grande qualité qui sert de garantie, souvent un portefeuille de prêts hypothécaires, l'établissement cédant est souvent gestionnaire du paiement des flux aux investisseurs (obligations foncières en France, *Pfandbriefe* en Allemagne)
Datacenter	Centre de données
Equity (tranche)	Dans un montage de titrisation, désigne la tranche qui supporte les premières pertes dues à des défauts au sein du portefeuille sous-jacent.
Fully-Loaded	Exprime une conformité totale avec les exigences de solvabilité de Bâle III
Front office	Service clientèle (équipe des opérateurs de marché)
Hedge funds	Fonds de gestion alternative : fonds d'investissement à vocation spéculative qui visent un objectif de rendement absolu et qui disposent pour ce faire d'une grande liberté de gestion
Holding	Société tête de groupe
Investment grade	Notation long terme fournie par une agence externe allant de AAA / Aaa à BBB- / Baa3 d'une contrepartie ou d'une émission sous-jacente. Une notation égale ou inférieure à BB+ / Ba1 qualifie l'instrument comme *non-investment grade*
Mark(ed) to market	Méthode qui consiste à évaluer régulièrement, voire en permanence, une position sur la base de sa valeur observée sur le marché au moment de l'évaluation
Mark(ed) to model	Méthode qui consiste à valoriser une position sur la base d'un modèle financier et donc d'hypothèses formulées par l'évaluateur
Phase-in	Fait référence au respect des exigences actuelles de solvabilité, compte tenu de la période transitoire pour la mise en œuvre de Bâle III
Reporting	Rapports
Retail	Particuliers et entreprises individuelles (clientèle)
Spread	Marge actuarielle : écart entre le taux de rentabilité actuariel d'une obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique, plus communément considéré comme un écart entre deux indices
Trading	Négociation
Watchlist	Liste à surveiller

Rédacteurs, coordinateurs du rapport annuel : Jean-Pierre Lherm, Frédéric Voisin



Banque Edel SNC - 60 rue Buissonnière - CS 17601 - 31676 LABEGE Cedex
Tél : 05 61 17 34 34 - Fax : 05 67 34 18 00 - www.banque-edel.fr - edel@banque-edel.fr
RCS Toulouse 306920109 - Code APE : 6419Z - N° de TVA Intracommunautaire : TVA FR61306920109
Mandataire d'Intermédiaire en Assurance ORIAS 07 036 333